

R 003'268'807 BL 848'774

La radie
Ballou

p - 121 Pillet
fond. Cause lep 53
André Costella (rad) avocat
Bussard

- Nicolas Glasson : radical avocat
Geinot, Lucien : préfet de Guyane, 1854
après 57 Directeur B-Bard
Geinot, Charles : 1822-1851 (Berle) janvier 47
Joseph Esseiva : scieur, receveur d'Etat
Perrond : juge de paix
Joseph Gremand : notaire, juge Trib. Guy + 74
Pass : juge cont en 47 et 57
Frossard : juge au Trib. cont. + 1894
not. de d.
-

Eugène Costella : cons. préfet de la Guyane
(de) de Berleus.

P-Joseph Costella : de Guyane notaire, vice-prés. Trib.
Se maria avec Elisabeth. Humon
Néveu contre pa p 223

G. Genoud - Repond : libéral républicain 47 (48-56)
radical, puis lib., puis conservat

163

LES
SOUVENIRS D'UN GRUYÉRIEN

1822 — 1871



Vitam impendere vero.

1^{er} VOLUME

1893
FLI 980

BCU/F

KUB/F



No d'exemplaire 863873

PP

163

LES
SOUVENIRS D'UN GRUYÉRIEN

1822 — 1871



PROLOGUE

Habitué, dès mon jeune âge, à considérer l'oisiveté comme dangereuse, j'ai, à différentes époques, consacré mes loisirs à relater les faits auxquels j'avais pris part, ou dont j'avais été témoin. Ma relation n'était pas d'abord destinée à l'impression. Je me proposais de remettre mon manuscrit à un ami, pour utiliser, dans la suite, suivant les circonstances, les faits qui peuvent avoir un intérêt historique. Les attaques nombreuses et injustes, dirigées contre moi, pendant la dernière période de ma carrière politique, ont modifié mes premières intentions. J'ai pensé qu'un exposé consciencieux de mes actes pourrait être un moyen de me justifier, auprès des gens de bonne foi. D'un autre côté, la publication successive de mon manuscrit peut me fournir l'occasion de rectifier les erreurs, très involontaires, qui me seraient signalées. J'accepterai donc, avec reconnaissance, toutes les observations qui pourraient m'être faites dans l'intérêt de la vérité. Quant à ceux de mes concitoyens qui voudront vouer quelques instants à la lecture de ces pages, je désire qu'elles leur soient utiles; qu'elles leur inspirent l'amour du bien et la pratique de la vertu.

La remise de quelques exemplaires du 1^{er} volume de mes souvenirs à des amis et à des concitoyens qui

s'intéressent à l'histoire du canton de Fribourg, m'a procuré de nouveaux renseignements et permis d'y faire une rectification que je me suis empressé d'accueillir. Animé du désir de faire mieux, j'ai complété ou supprimé quelques passages au sujet desquels des observations m'avaient été faites. Si d'autres me parvenaient encore, elles recevraient, comme les précédentes, un loyal et bienveillant accueil.

Echarlens, 2 octobre 1893.

+ 11 3.8.1900

J. JAQUET.

LES
SOUVENIRS D'UN GRUYÉRIEN

Vitam impendere vero,

Je suis né à Estavanens, petit village de la Gruyère fribourgeoise, le 14 août 1822. Mon père, Jean-François, fils de Jacques Jaquet, était alors en service comme domestique, chez une dame de Montblin, en France. Ma mère, Léonide, fille de Casimir Sudan, était venue exprès dans notre lieu d'origine, en Suisse, pour que son enfant ne fût pas dans la suite exposé à être traité, suivant les circonstances, comme citoyen français.

Au mois de mai 1825, ma mère retourna en France avec les deux enfants qu'elle avait, une fille, qui était mon aînée, et moi.

Mon père venait de quitter la maison de Montblin, dans laquelle il était depuis une vingtaine d'années, après avoir été gratifié d'une pension viagère annuelle de 400 francs, en récompense de ses loyaux services.

Il remplissait, à notre arrivée à Paris, les modestes fonctions de portier aux écuries de M^{me} la duchesse d'Angoulême, place qu'il avait sollicitée afin de pouvoir vivre avec sa famille.

Je n'ai conservé qu'un souvenir incomplet des premières années que j'ai passées à Paris. Le bâtiment où nous étions, situé dans une rue qui portait alors le nom de rue de l'Université, présentait, dans son ensemble, une figure quadrangulaire, enceignant une vaste cour, pavée sur le devant, une cour moins grande, où se trouvait un bel accacia, couvert de fleurs chaque printemps, sur le derrière, et un manège contournant un enclos dans lequel on voyait, non sans agrément, du gazon et des arbustes.

Mes premières années en Suisse en France. 1822-1830.

Vis-à-vis d'une porte cochère de colossale dimension, près de laquelle était la loge du portier, se trouvait la principale partie du bâtiment, habitation de l'écuyer, M. le chevalier d'Ogerty. Cette partie, qui formait saillie, s'offrait à l'œil comme un palais, dont l'une des faces avait vue sur la principale cour, l'autre sur le manège, une troisième sur la petite cour, qui avait sortie dans une rue, dont j'ai oublié le nom, parallèle à celle de l'Université.

Le derrière de cette partie de l'édifice était adossé à l'aile occidentale, ou peut-être s'étendait-il jusqu'aux autres bâtiments voisins.

Un bel escalier, de la largeur de la principale façade, donnait à l'édifice un relief particulier. Du palier on entrait dans un vestibule élevé et sonore, dont je me plaisais à faire résonner les voûtes quand j'avais la certitude de n'être entendu de personne.

Du vestibule, on entrait dans les appartements de l'écuyer, et, par une grande porte vitrée, on arrivait à un large escalier tournant, qui conduisait dans la partie supérieure de l'édifice, lequel avait au moins trois étages fort élevés.

A l'ouest étaient des logements, occupés en majeure partie par des employés; au sud et au nord des remises pour les voitures. Au-dessus des remises étaient encore des logements pour les piqueurs, les cochers et les palfreniers; et, à l'est, des écuries, dans lesquelles une cinquantaine de chevaux au moins pouvaient avoir place.

M^{me} la duchesse d'Angoulême faisait de temps en temps une apparition à son hôtel, ne s'y arrêtant que quelques instants. Ses traits étaient réguliers, sa figure légèrement colorée, son maintien grave; quelque chose de mélancolique se remarquait dans toute sa personne.

Mon père m'apprit à lire, à écrire et à calculer. L'instruction religieuse nous était donnée, à ma sœur et à moi, par un vénérable ecclésiastique, qui avait traversé la terrible époque de la révolution du siècle dernier, et souffert de la persécution faite au clergé dans les mauvais jours qui l'ont signalée. Agé et infirme, le bon prêtre, courbé sous le poids des années, se plaçait, dès qu'il était entré, dans un vieux fauteuil de velours cramoisi, et,

d'une voix cassée, mais avec l'accent de l'affection et d'une foi vive, nous enseignait le catéchisme et les notions fondamentales de la religion. Debout devant lui, nous écoutions, ma sœur et moi, assez docilement, et non sans fruits, l'instruction qu'il paraissait heureux de nous donner. Quoiqu'il y eût dans la maison beaucoup d'autres enfants d'employés de la duchesse d'Angoulême, nous étions les seuls qui profitassent des leçons du bon et vertueux abbé.

Dans les derniers temps de notre séjour à Paris, nous suivîmes aussi les instructions du catéchisme dans l'église de Sainte-Valère, instructions données, si mes souvenirs sont exacts, par le curé de la paroisse, et un vicaire dont j'aimais la douceur et la bienveillance. A la fin de l'année, nous obtînmes chacun un prix, auquel nous ne nous attendions pas, mais que l'on nous dit être mérité.

Au nombre de mes souvenirs, j'ai encore celui de la rigueur de l'hiver de 1829 à 1830. Le froid fut excessif et persistant; les vitres avaient une couche de glace, qui ne disparaissait pas de toute la journée, et était tellement épaisse que les chambres en étaient obscurcies. Cette glace prenait des formes fantasques et variées: tantôt on remarquait des palmes, des rameaux régulièrement tracés, tantôt des figures dont une imagination enfantine se plaisait à contempler et à faire ressortir la bizarrerie.

En avril 1830, je fus admis à une cérémonie en usage à la cour. Douze enfants, choisis ordinairement parmi ceux des employés du roi et de la famille royale, après avoir été reconnus bien constitués et sains, par un médecin désigné à cet effet, étaient réunis au château des Tuileries, conduits par leurs mères. Ils représentaient les douze apôtres. Là, en mémoire de la Sainte-Cène, le roi Charles X, accompagné de deux ou trois hauts personnages et d'un ou deux serviteurs, portant un pot, une cuvette d'argent et un linge, leur lavait et leur baisait les pieds.

Pour être admis, l'enfant ne devait pas avoir plus de huit ans. Tous portaient une longue robe rouge, et étaient assis sur un banc, le pied droit posé sur un appui, à la hauteur de la tête du monarque.

Charles X, dont les traits annonçaient la bonté et une humeur enjouée, souriait, adressant à l'un ou à l'autre des jeunes garçons une parole bienveillante. Le duc d'Angoulême était à ses côtés. Celui-ci était de petite taille ; il avait la figure moins spirituelle que son père, et le sourire errait moins souvent sur ses lèvres.

Chacun des petits apôtres recevait une bourse de satin bleu avec une broderie d'argent, consistant dans une couronne et trois fleurs de lis entre deux guirlandes. La bourse, si je ne me trompe, contenait douze pièces de cinq francs. Il recevait encore une grande corbeille dans laquelle il y avait douze plats de poissons différents. J'ai conservé la bourse et la corbeille.

C'est la seule fois que j'ai eu l'occasion de voir le duc d'Angoulême, alors dauphin de France. J'ai vu aussi, dans la même cérémonie, le duc de Bordeaux et sa sœur Mademoiselle, depuis duchesse de Parme. Le duc de Bordeaux, alors enfant (il avait neuf à dix ans), avait une figure agréable et douce.

Trois ou quatre mois plus tard, survenait la révolution de juillet, qui obligeait Charles X et la famille royale à quitter précipitamment la France pour prendre le chemin de l'exil.

Cet événement commença par des attroupements et des cris séditieux. Les attroupements devinrent bientôt plus fréquents et plus nombreux. On voyait dans les rues des hommes armés de sabres, de piques et de vieux fusils. Les uns portaient d'anciens uniformes ou de vieilles coiffures militaires, qui ajoutaient à ce que leur extérieur avait de sinistre et de grotesque. Des barricades furent construites, et une fusillade s'engagea dans différentes rues. La troupe paraissait agir avec peu d'ensemble et mollement. De notre habitation, on voyait de temps à autre un grenadier sortir d'un édifice voisin, faire feu sur les insurgés, puis rentrer dans le lieu d'où il était sorti. Le canon n'a pas été employé dans notre quartier ; mais, en approchant des fenêtres, dont les volets étaient soigneusement fermés, on entendait, par intervalles, siffler les balles.

La lutte, dans les rues de la capitale, commencée le 27 juillet, continua le 28 et le 29 ; elle dura ces trois jours. Le 31, on apprit le départ du roi pour Rambouillet, et, peu de jours après, son abdication et son départ pour l'Angleterre.

Les gens de l'hôtel de la duchesse d'Angoulême ne furent point inquiétés. Nous n'eûmes à souffrir d'autres inconvénients que l'anxiété dans laquelle nous nous étions trouvés pendant la lutte, la fusillade et les vociférations dans la rue.

La révolution de juillet ne devait pas être sans influence sur mon avenir. Mon père, qui perdait sa place, songea à revenir dans son pays. Nous fîmes en automne nos préparatifs de voyage, et, vers la mi-décembre, nous prîmes le chemin de la Suisse. Un voiturier s'était chargé de nous transporter de Paris à Bulle pour un prix convenu.

Outre mon père, ma mère, ma sœur et moi, nous voyagions dans la même voiture avec ma grand'mère maternelle, deux tantes, sœurs de ma mère, et un cousin de mon âge, nommé Louis Gérard. Son père était mort depuis plusieurs années, et sa mère avait suivi la famille royale en Angleterre, comme attachée au service de M^{me} la vicomtesse d'Agoût, dame d'honneur de la duchesse d'Angoulême.

La marche de notre véhicule contrastait avec la célérité de ceux dont on se sert aujourd'hui. Le voyage dura huit ou dix jours, et, malgré la lenteur de notre équipage, qui cheminait ordinairement au pas, le trajet ne fut pas sans agréments pour moi. J'avais alors huit ans accomplis.

Le voyage se fit sans qu'il survînt de circonstances particulières. A Sallin, on détela les chevaux pour les remplacer par des bœufs. A peu de distance de cette ville, la route de Suisse n'était alors pas aisée à parcourir. On devait gravir une montée longue et raide que les chevaux, disait-on, pouvaient difficilement franchir avec une voiture lourdement chargée. On se servait ainsi de bœufs pour ménager les chevaux et éviter les accidents, le bœuf étant plus solide et supportant mieux la fatigue que le cheval.

Non loin de la frontière suisse, en approchant des sommités du Jura, nous ressentîmes les inconvénients d'un voyage en hiver : la neige commença à tomber et retardait la marche des

Retour en Suisse
Décembre 1830
A Estavanens

chevaux. A Châtel-St-Denis, il y en avait une si grande quantité que l'on dut remplacer la voiture par des traîneaux, et il continuait de neiger à gros flocons.

Enfin, par une journée sombre et neigeuse, après avoir laissé à Bulle ma grand'mère, mes tantes et mon cousin, nous arrivâmes à Estavanens la veille ou l'avant-veille de Noël. Là aussi, une épaisse couche de neige couvrait le sol, et offrait, avec les hautes montagnes qui ceignent la vallée, un paysage bien différents de celui des environs de Paris.

A Estavanens, nos parents, des oncles, une tante et des cousins en grand nombre, nous firent un accueil cordial. Le genre de vie, les habitudes, la nourriture, tout était nouveau pour moi, mais convenait à mes goûts.

Au bout de peu de temps, je fréquentai le catéchisme et l'école du village.

Le curé de la paroisse, M. Dubas, était homme d'esprit. Doué d'un caractère vif, il aurait été, peut-être, mieux qualifié pour vivre dans le monde que pour remplir les modestes fonctions de curé de campagne.

L'instituteur, père d'une nombreuse famille, remplissait, tant bien que mal, ses ingrates fonctions. C'était au reste un brave homme, qui avait d'abord songé à se faire capucin et commencé son noviciat dans un couvent de cet ordre. Il avait conservé quelques-unes des habitudes du couvent, entre autres, celles de réciter le bréviaire et de priser, habitude rare alors, dans notre village du moins.

Je m'appliquai avec une certaine ardeur à l'étude des branches qui faisaient alors l'objet de l'enseignement primaire, et fréquentai l'école jusqu'à l'âge de quinze à seize ans.

Deux ou trois ans après notre arrivée à Estavanens, M. Dubas mourut d'une phtisie qui le minait depuis longtemps.

Son successeur, M. Chollet, homme intelligent, disposé à faire du bien et à rendre des services à ses paroissiens, me prit en affection, me donna des leçons de plain-chant, et me proposa de m'apprendre à toucher l'orgue, offre que j'eus le tort de ne pas accepter.

M. Chollet aimait la musique, connaissait parfaitement le

plain-chant et avait une superbe voix. Il officiait avec beaucoup de dignité, prêchait bien et savait donner un intérêt particulier à ses instructions du catéchisme. Il me prêtait des livres, au nombre desquels je mentionne ici l'histoire de l'Eglise, par l'abbé Fleury, l'ouvrage de Rohrbasser, sur le même sujet. Je lus attentivement ces deux volumineux ouvrages d'un bout à l'autre. Il me passait aussi des journaux, le *Journal des villes et des campagnes*, feuille légitimiste française, ainsi que la *Gazette de Lausanne*. Je lisais tout avec une fiévreuse avidité, et j'acquis par ces lectures des notions utiles d'histoire et un peu de littérature.

Mon père, modeste agriculteur, homme laborieux et économe, m'habitua d'assez bonne heure au travail, et s'efforça de m'inculquer des habitudes d'ordre et d'économie. Ma mère, exclusivement occupée de ses enfants et de son ménage, contribua efficacement à seconder mon père dans le but qu'il avait de procurer à sa famille une honnête aisance.

Vraiment homme de bien, mon père était religieux, probe, bon à l'égard de chacun.

Mon père et ma mère, modèles des parents chrétiens, m'ont donné des exemples qui ne s'effaceront jamais de mon souvenir, et m'inspirent pour eux un profond sentiment d'amour filial, de vénération et de reconnaissance.

C'est à Estavanens que j'ai passé la plus grande partie de mon enfance et que j'ai vécu adolescent. Je ne sortais guère de mon village que pour aller de temps à autre à Bulle voir ma grand'mère, une tante qui était auprès d'elle, lui prodiguant les soins les plus affectueux, et mon cousin Gérard, qui faisait des études au pensionnat des Jésuites à Fribourg. Les vacances le ramenaient à Bulle chaque année. Il venait alors passer quelques jours avec moi chez mes parents. Les relations que j'ai eues avec ma grand'mère, française d'origine, mes tantes et mon cousin n'ont pas peu contribué à perfectionner mon éducation et à me préparer aux études que je fis plus tard.

Ma vie n'offre aucune circonstance de quelque intérêt jusqu'à vingt ans. Depuis l'âge de quatorze ans, je m'occupai assiduellement aux travaux agricoles, aux soins à donner au bétail, et, par

mon travail, je ne contribuai pas peu à procurer l'aisance dans la famille.

Appelé à la conscription en 1842, j'eus un billet qui m'astreignait au service militaire, et à faire partie des milices fribourgeoises. Un voisin de mon père, M. Charles Caille, chef de bataillon dans ces milices, m'engagea à solliciter le grade d'officier qui me fut facilement accordé. Je fus nommé 2^d sous-lieutenant d'infanterie au printemps de 1842, et fus appelé à une école de recrues en avril 1843.

L'avalanche.
17 janvier 1843.

Mais au commencement de 1843 survint l'un des principaux évènements de ma vie, évènement dont voici les circonstances :

Il y a, dans la chaîne des Alpes gruyériennes, à six kilomètres environ au-dessus du village d'Estavanens, une montagne vaste, à pente raide et dénudée, appelée les Chaux. Le gros bétail ne pouvant y brouter, on fauche, en juillet ou en août, l'herbe courte et grêle qui y croît. Quand elle est sèche, on entasse le foin qui en provient sur les rameaux de longues branches, qui servent de véhicule, et on le traîne au bas de la pente. Là, on le met en meule et on le laisse jusqu'à l'hiver. Lorsque la neige a couvert les pierres et diminué les inégalités du sol, on transporte ce foin au village, après en avoir fait de grosses bottes, qu'on appelle *fés* dans le patois de la contrée. On porte ces bottes s'il y a une montée à franchir, et on les traîne à la descente. Quand un certain nombre de bottes ont passé, il se forme une trace sur laquelle elles glissent et se conduisent sans peine.

Mon père possédait, conjointement avec des neveux, un *parchet* de ces prés alpestres, que nous avions fané avec nos copropriétaires pendant l'été de 1842. Dans le mois de décembre, et dans la première quinzaine de janvier suivant, il tomba une grande quantité de neige; il plut aussi par intervalles; plusieurs avalanches se détachèrent et se précipitèrent dans les vallées. La température ne se refroidissant pas suffisamment pour faire cesser le danger, nous différâmes le transport du foin jusqu'à ce que le froid permit de l'opérer avec plus de sécurité.

Vers la mi-janvier, la température s'étant refroidie, nous crûmes le moment favorable; le 17 janvier, de grand matin, nous partîmes, un des copropriétaires de mon père, Charles Jaquet,

deux autres jeunes gens d'Estavanens, Nicolas Jaquet, Joseph Caille, et moi pour aller chercher notre foin.

Nous franchîmes gaiement le chemin escarpé, appelé la Roche, qui, à travers une forêt, conduit à des pâturages et à l'endroit où était la meule de foin. — Arrivés au haut de ce chemin et sortis de la forêt, la neige, tassée par la pluie, puis durcie par le froid, mais non suffisamment pour marcher sans enfoncer, rendait notre marche difficile et pénible.

Nous nous trouvions près d'un ravin dans lequel viennent s'amonceler les neiges qui se détachent de la surface des Chaux. Mes camarades, ayant remarqué que des avalanches étaient déjà descendues, et que la marche dans le ravin, sur la neige pressée et durcie qu'elles avaient amenée serait moins fatigante, proposèrent de sortir du chemin ordinaire pour suivre le ravin; je ne fis aucune objection, ne prévoyant pas plus qu'eux le danger auquel nous nous exposions.

Nous quittâmes le chemin et nous nous engageâmes dans le ravin où nous marchions sans peine et sans inquiétude, nous félicitant d'une circonstance que nous envisagions comme très favorable. Le jour commençait à poindre; nous cheminions depuis une dizaine de minutes dans le ravin quand, tout à coup, ceux de mes camarades, qui marchaient les premiers, Charles Jaquet et Nicolas Jaquet, s'écrièrent : « Voici une avalanche, nous sommes perdus! »

Une poussière de neige, qui s'élevait à une prodigieuse hauteur apparaissait subitement devant nous. Je sentis, en même temps, une impression semblable à celle d'un vent dont la violence égalait celle d'un terrible ouragan. Moins fort que mes camarades, je fus aussitôt emporté comme une feuille, sans même avoir eu le temps de faire un pas pour chercher à sortir du ravin ou me rapprocher d'eux. Je vis seulement les deux plus forts, Charles Jaquet et Nicolas Jaquet, se jeter sur des buissons, qui se trouvaient à notre droite, et s'y cramponner avec l'énergie que peut donner à l'homme robuste le sentiment de sa conservation et celui du désespoir.

Mon premier mouvement avait été de mettre mes mains sur mon visage pour atténuer l'effet de la pression de l'air, qui m'é-

touffait, et me garantir de la neige qui m'entraînait dans la bouche, les narines et les oreilles. J'invoquai en même temps la Sainte-Vierge, disant dans ma pensée : « Sainte-Vierge, sauvez-moi ! » En moins de temps qu'il n'en faut pour se le représenter, j'étais jeté, à plus de cent mètres en arrière, sur le flanc d'une paroi de neige, formée, au point de jonction de deux ravins, par de précédentes avalanches, venant de l'un de ces ravins, et des avalanches subséquentes venant de l'autre. Je fus aussitôt couvert d'une neige qui, avec bruit et des coups semblables à ceux d'une horrible rafale, frappait les objets qui se trouvaient sur son passage, et m'enveloppait le corps, l'empêchant d'être entraîné plus loin. Pendant quelques instants, j'entendis encore la neige passer sur ma tête, ne sachant en quelle quantité elle s'arrêterait sur moi, puis un calme profond succéda à cet épouvantable fracas.

Je connaissais les lieux, la masse de neige qui s'y arrête et s'y entasse, et atteint parfois la hauteur d'un clocher de nos petits villages. Comme mes camarades, à la vue de l'avalanche, je me crus perdu, sans perdre néanmoins le sang-froid et la confiance en Dieu. Serré comme dans un moule étroit, j'attendais la mort avec résignation. Je ne tardai toutefois pas à sentir que la neige était moins serrée sur ma tête que sur le reste du corps. Ayant pu maintenir mes mains sur la bouche et les narines, je remarquai que je pouvais bouger les doigts ; je m'empressai de m'en servir pour me dégager et sortir de cet étroit tombeau. Au bout de quelques instants, je parvins à me découvrir la tête ; je voyais la lumière et je respirais sans peine. J'étais étendu, couché sur le flanc droit, la tête et la partie supérieure du corps plus élevée que la partie inférieure. Il fallait toutefois exécuter un autre travail, plus long et plus pénible que le premier, afin de dégager le reste du corps. J'y parvins en grattant cette neige, presque aussi dense qu'une couche de glace. Après une demi-heure d'efforts, j'étais libre, sans lésion grave, le corps cependant un peu meurtri par les coups et les étreintes de la neige ; les ongles déchirés et les doigts fatigués du travail auquel j'avais dû recourir pour m'arracher à l'élément qui m'avait si subitement englouti.

Ma première pensée fut alors de songer à mes camarades, de les appeler et, si possible, de leur porter secours; mais mes appels répétés restèrent sans réponse intelligible. J'entendis cependant, non loin du lieu où nous avions été surpris par l'avalanche, comme un cri de désespoir long et inarticulé; je crus reconnaître la voix de Nicolas Jaquet, jeune homme doué de beaucoup de force et d'énergie. Ce cri était semblable à celui que pousserait une personne à demi-bâillonnée; mais la voix me sembla s'affaiblir peu à peu, et bientôt je n'entendis plus rien. Un silence de mort régna dans toute la vallée.

Pénétré de reconnaissance envers Dieu et la très sainte Vierge, qui m'avait si efficacement secouru, alors que le secours des hommes était aussi impossible qu'impuissant, je me jetai à genoux, et dans une courte, mais fervente prière, j'exprimai ma reconnaissance du miracle qui venait de s'opérer en ma faveur, et de me sauver la vie. J'éprouvais toutefois un sentiment pénible, celui de la perte de mes camarades que je n'espérais plus revoir vivants, et auxquels je regrettais presque de survivre.

J'allai, en toute hâte, chercher du secours. N'ayant pu me faire entendre du haut du chemin de La-Roche, je descendis au village avec la célérité dont j'étais capable. A la triste nouvelle, tous les hommes valides d'Estavanens, et même des femmes, accoururent sur le lieu du sinistre, munis de pioches et de pelles pour creuser et chercher les victimes. Chacun se mit au travail avec l'ardeur qu'inspirait le désir d'arracher à la mort, si c'était encore possible, les trois jeunes hommes de 25 à 28 ans, dont le sort inspirait la plus vive inquiétude, et qui étaient très aimés dans la localité. Le travail continua les jours suivants: un grand nombre d'hommes arrivèrent des localités voisines pour prendre part aux recherches. Les uns travaillaient au bas du ravin, où la première neige s'était arrêtée; d'autres plus haut, à l'endroit où j'avais cru entendre les cris de l'un de mes malheureux compagnons; d'autres aussi sur des points intermédiaires. Des centaines de personnes travaillaient ainsi sans relâche.

Mais le travail dans la vallée n'était pas sans danger: de nouvelles avalanches pouvaient à chaque instant se détacher et faire de nouvelles victimes. On prit les mesures qui paraissaient

propres à prévenir le danger. Des gardes furent placées sur différents points d'où l'on pouvait voir toute la surface de la dangereuse montagne, et, en même temps, avertir ceux qui travaillaient dans le ravin.

Les travaux consistaient à ouvrir des tranchées, de la largeur et de la profondeur de la dernière avalanche, et à continuer le creusage en rejetant en arrière la neige déjà fouillée.

Le danger semblait avoir cessé; la crainte diminuait, mais l'ardeur ne se ralentissait pas. Cinq jours après le fatal événement, entre dix et onze heures du matin, un cri des gardes signale une avalanche. Aussitôt, chacun cherche à fuir et à sortir du ravin. Les plus exposés, parmi les travailleurs, étaient ceux qui se trouvaient dans les tranchées; la plupart eurent néanmoins le temps de sortir avant l'arrivée de l'avalanche. Quand celle-ci se fut arrêtée, on se compta, et l'on constata qu'un jeune homme de Gruyères, qui travaillait au haut du ravin dans l'une des tranchées, manquait. Le malheureux n'avait pas pu en sortir à temps et y était enseveli.

Je me trouvais aussi, au moment du cri des gardes, dans une tranchée, non loin du jeune homme qui venait d'être englouti; mais j'eus le temps de m'élancer hors de la tranchée, de faire quelques pas sur la rampe et d'échapper une seconde fois au danger. Toutefois je fus, ainsi que ceux qui travaillaient près de moi, renversé par la neige qui m'enveloppa les jambes à la hauteur du genou.

Plusieurs tranchées ayant été comblées par la nouvelle avalanche, la difficulté de reconnaître l'emplacement de celle qui recélait la quatrième victime faisait prévoir un travail long et probablement sans résultat. Le nouvel événement avait d'ailleurs consterné et rempli d'épouvante les travailleurs. Si cette seconde avalanche avait eu les proportions de la première, des centaines de personnes auraient inévitablement péri. On jugea donc prudent d'abandonner les travaux de sauvetage, et de ne pas exposer plus longtemps la vie d'un grand nombre d'hommes pour en sauver un seul. Le temps écoulé depuis l'accident du 17 janvier avait fait perdre tout espoir de retrouver en vie les premières victimes.

On ne tarda pas à se convaincre de la nécessité où l'on s'était trouvé de suspendre les travaux, car la neige, que l'on avait crue d'abord suffisamment attachée au sol, par le gel et un froid assez vif, descendit bientôt presque complètement dans la vallée. A mesure que les avalanches se détachaient des flancs de la montagne, on pouvait du village voir l'épaisseur de la couche de neige qui la couvrait, et qui vraisemblablement n'était pas inférieure à deux mètres.

Au bout d'une quinzaine de jours, la plus grande partie de la neige s'était précipitée dans la vallée et le danger avait sensiblement diminué. Un certain nombre de gens d'Estavanens reprirent courage, et recommencèrent les fouilles à partir du bas du ravin. Après deux ou trois jours de travail, on retrouva le cadavre de Joseph Caille, que l'avalanche avait emporté à plusieurs centaines de mètres de l'endroit où nous avons été surpris. Il marchait immédiatement avant moi, et n'avait pas eu le temps, comme nos deux camarades, de se cramponner aux buissons du ravin.

Quoiqu'ayant été environ dix-sept jours sous la neige, le corps était frais et parfaitement conservé; on ne remarquait aucune trace de lésion. Le malheureux avait probablement été étouffé en très peu de temps.

Tout espoir de retrouver les autres victimes en vie étant perdu, les recherches furent définitivement interrompues jusqu'à ce que le danger eût complètement cessé. Elles furent recommencées dans la première quinzaine d'avril suivant. Le 11 de ce mois, on retrouva les cadavres de Charles Jaquet et de Nicolas Jaquet; celui du jeune homme de Gruyères fut aussi retrouvé l'un des jours suivants. Les corps de ces malheureux étaient dans un état de décomposition très avancé.

De mémoire d'homme, pareil événement n'était pas arrivé à Estavanens. La localité entière était plongée dans le deuil et la plus profonde douleur.

Il n'est sans doute pas donné à l'homme de prévoir l'avenir. Nous devons en remercier la divine Providence, qui nous épargne ainsi des angoisses que nous causeraient les circonstances fâcheuses, si fréquentes dans le cours de la vie. Il y a cependant

des pressentiments que Dieu permet et qui sont comme l'intuition d'un événement futur. J'ai eu, au sujet du triste événement que je viens de rapporter, un pareil pressentiment.

C'était la veille de Noël 1842; j'allais à l'office qui précède la messe de minuit; il était onze heures du soir. Le vent soufflait avec violence, la pluie tombait à torrents, un épais brouillard couvrait la terre. La nuit était si obscure que l'on ne distinguait pas les objets les plus rapprochés. Tout, dans la nature avait quelque chose de lugubre. En entrant au cimetière, qu'on traverse pour aller à l'église, une pensée se présenta soudain à mon imagination, celle que je ne reviendrais pas à la messe de minuit l'année suivante, ou que, si j'y revenais, ce ne serait qu'après avoir échappé à une mort presque inévitable. Je ne m'arrêtai pas longtemps à cette pensée, qui, cependant, m'impressionna. Le malheur du 17 janvier ne tarda guère à me rappeler l'impression que j'avais éprouvée, et la prévision du terrible événement qui devait m'arriver.

La chapelle du Da.
1843-1844.

Il existait avant l'évènement que je viens de relater, au lieu appelé le Da, un petit oratoire, à la lisière d'un bois, situé au pied des rampes escarpées que gravit le chemin de la Roche. Ce chemin, construit en zig-zags le long d'un précipice, n'est pas sans dangers, et peu de montagnards passaient devant l'oratoire, dédié à Marie, sans lui dire un *Ave*. Ensuite de ma conservation miraculeuse, mon père donna le modeste montant de 145 francs (100 fr. ancien cours) pour la construction d'une chapelle à la place de l'oratoire qui tombait en ruines; la paroisse fournit les matériaux et fit le reste de la dépense nécessaire. Déjà l'année suivante, on voyait, au même endroit, une petite chapelle, dont les blanches murailles et le toit éclatant contrastaient avec la sombre verdure des sapins, en forme de demi-cercle, qui s'élevaient au-dessus de la chapelle.

Mon école militaire.
Avril et mai.
1843.

Appelé à l'école de recrues en 1843, comme je l'ai dit, je m'efforçai de profiter de l'instruction, qui était donnée sous la direction du colonel Albiez, ancien officier au service de France, sous Napoléon I^{er} et la Restauration. M. Albiez avait les qualités qui font le bon instructeur et le bon militaire; ses ordres étaient brefs et clairs, son commandement sonore et toujours

donné au moment opportun. Quoique sévère, il était aimé et respecté des soldats, qui avaient en lui une entière confiance.

En juin 1844, je fus promu au grade de 1^{er} sous-lieutenant. Le goût que j'avais alors pour le service militaire me fit recevoir avec joie ce premier avancement en grade.

Je fis, sous la direction du colonel Albiez, une seconde école militaire en 1845. Dans chacune des deux écoles, dont je viens de parler, je m'efforçai de gagner la bienveillance de mes supérieurs et l'affection de mes subordonnés.

Parmi les officiers, avec lesquels je me trouvai en rapport, dans ces deux cours d'instruction, je mentionne ici, comme étant des plus capables et des plus exacts à remplir leurs devoirs, le capitaine Bugnon, de Torny-le-Grand, et Charles Geinoz, d'Enney, alors écrivain au bureau de l'avocat Bussard, à Fribourg, jeune homme bien doué sous le rapport intellectuel, mais professant des opinions radicales avancées. Il devint vice-chancelier sous le régime radical de 1847, et mourut à la fleur de l'âge.

Je cite aussi, au nombre de mes compagnons d'armes, le fils du lieutenant-colonel Caille, d'Estavanens, l'un de mes amis d'enfance, qui, nommé sous-lieutenant en 1845, passa la même année son école de recrue et se fit connaître avantageusement par la manière consciencieuse dont il s'acquittait de ses devoirs au service militaire.

Après mon émancipation de l'école primaire, où les élèves ne se familiarisent guère avec la composition, je l'avais négligée, ne comprenant pas l'importance de l'art d'écrire, la nécessité de l'étude et de l'exercice pour l'acquérir. Je m'étais borné à lire beaucoup, et mes lectures ne furent pour moi pas sans profit. Je m'habituais à admirer et à aimer ce qui est bien, en particulier la noblesse et l'élévation des sentiments. Dans ces lectures, j'ai puisé sur la loyauté et l'honneur des notions auxquelles je me suis appliqué depuis à conformer ma conduite.

Dans le cours d'instruction militaire que je suivis en 1845, j'eus fréquemment l'occasion de remarquer les lacunes de mon instruction, et d'apprécier les avantages de l'éducation. Mes observations m'amènèrent à faire une comparaison entre les jouissances matérielles et les jouissances intellectuelles, et à

Une nouvelle école
militaire.
1845.

reconnaître l'avantage de celles-ci sur celles-là. Les réflexions qui s'en suivirent firent naître chez moi le dessein de faire des études. Travailleur infatigable, me levant pendant les fenaisons à trois heures du matin, à quatre au plus tard, du 1^{er} mai au 15 septembre, et tous les jours à cinq le reste de l'année, sans rester jamais oisif, je songeais à l'ennui et à la monotonie de la vie du vieillard ignorant, devenu incapable de se livrer au travail manuel. L'habitude, le besoin d'une vie active m'inspirait le désir de me mettre en état de pouvoir m'occuper dans mes vieux jours. L'instruction me semblait être le seul moyen de le faire agréablement et utilement quand les forces physiques seraient insuffisantes pour un travail corporel.

Je fis part de ces réflexions et de mon projet à mes parents, qui cherchèrent à m'en détourner. Je le communiquai à mon cousin, Louis Gérard, qui ne m'encouragea pas, me faisant observer que je n'étais plus assez jeune pour faire des études régulières et complètes. Je parlai enfin du projet que je méditais à M. Hubert Thorin, de Villars-sous-Mont, avec lequel j'avais fait connaissance à l'occasion de l'événement du 17 janvier. M. Thorin, qui aimait l'étude, cultivait les lettres avec succès et s'intéressait à l'avenir du pays, crut qu'en faisant des études, je pourrais plus tard servir utilement celui-ci et la cause conservatrice, dont il était zélé partisan. Il approuva mon intention et m'engagea à réaliser mon projet, c'est ce que je fis.

Aidé des conseils de M. Thorin, je me décidai à faire du droit ma principale étude, à me perfectionner en même temps dans le français et à apprendre un peu de latin.

Au mois d'octobre 1845, je partis pour Fribourg dans ce but. J'entrai à l'école de droit, la première année comme bénévole. Le droit était alors enseigné par le docteur Bussard, qui s'était acquis une certaine célébrité. Je commençai aussi des études littéraires, et l'étude du latin sous la direction de M. Thorin, nommé récemment conseiller d'Etat. Un jésuite, le père Frantz Rothenflue, originaire du canton d'Unterwald, qui avait été plusieurs années professeur de philosophie au collège de Fribourg, et enseignait alors la théologie, me donnait en outre des leçons de philosophie.

Je travaillais avec ardeur, mais ma mémoire était ingrate et mes progrès lents. Néanmoins, je ne me décourageais pas, persuadé que le travail et la persévérance ne resteraient pas sans quelques bons résultats. C'est dans ces conditions que s'acheva pour moi l'année 1845, et que s'écoula une partie de l'année 1846.

Pendant les vacances, je fis avec mon cousin, Louis Gérard, et Ignace Weck, depuis banquier à Paris, une excursion en Valais et à Chamounix. Je partis d'Estavanens avant le jour, par un temps superbe, pour rejoindre mes compagnons de voyage à Montbovon où ils avaient couché.

Une excursion
dans le Valais et
Chamounix.

De grand matin, nous nous mîmes en route, nous dirigeant sur les Mosses, par un sentier raide et rocailleux. Arrivés aux Mosses, nous fûmes amplement dédommagés par la pureté et la fraîcheur de l'air, et plus encore par la verte pelouse que parcourt un sentier sur une surface plane et unie. La localité offrait à cette époque une longue file de maisons en bois, plus ou moins distantes les unes des autres ; sur chacune de ces maisons, on voyait une inscription biblique. Le calme qui régnait dans cette région élevée semblait s'être communiqué aux habitants ; on n'y voyait que des physionomies douces et honnêtes, des gens qui paraissaient contents de leur sort. Une route a été construite depuis et aura, sans doute, modifié les mœurs de cette heureuse contrée.

Des Mosses, nous allâmes, par une descente aussi raide que la montée que nous venions de franchir, dans un petit village, appelé le Sépey. Nous entrâmes dans l'unique auberge de la localité, où un dîner convenable nous fut bientôt servi. Après nous être réconfortés, nous nous dirigeâmes sur Aigle, cheminant sur une route magnifique, malgré les accidents et les difficultés du terrain.

D'Aigle, nous allâmes à St-Maurice, et y arrivâmes vers six heures du soir. La journée avait été chaude ; nous avions tous trois une soif ardente. Aussi, entrâmes-nous bien vite dans un hôtel d'assez bonne apparence, où nous bûmes une bouteille d'un vin que nous trouvâmes excellent. Notre bouteille vidée, il fallut, quoique fatigués, nous mettre en marche pour Martigny, où nous voulions passer la nuit. Nous ne voulions non plus perdre l'occasion de voir, avant la chute du jour, la magnifique

cascade de Pissevache, près de la route de Saint-Maurice à Martigny.

Les environs de St-Maurice sont particulièrement remarquables. Les montagnes s'y rapprochent, et resserrent encore l'étroite vallée dans laquelle coule le Rhône. On voit, de chaque côté du fleuve, des rochers arides, aux formes fantastiques, dominés par de hautes cimes, dont quelques-unes sont couvertes de neiges perpétuelles.

Comme il avait beaucoup plu les jours précédents, la cascade avait un volume d'eau considérable, et tombait avec fracas sur les anfractuosités des rochers qui la reçoivent. Le bruit, la chaleur et la fatigue de la journée, surtout le vin que j'avais bu, quoique en petite quantité, à St-Maurice, me causèrent un étourdissement, que je suppose semblable à celui d'un état voisin de l'ivresse. C'est d'ailleurs la seule fois de ma vie que j'ai pu en pressentir les douceurs ou les inconvénients.

Une des particularités qu'offre le pays montagneux du Vallais, c'est la grande étendue que parcourt en ligne droite sur différents points, et sur un sol invariablement plat et uni, la route principale d'abord de St-Maurice à Martigny, et plus loin encore, dans la direction de Sion, soit sur plus des deux tiers de cette longue vallée.

Çà et là, on voyait, au bord de la route, des vignes en assez grand nombre. Mais cette culture a fait des progrès et s'est considérablement améliorée depuis. Nous étions frappés du grand nombre de crétins que l'on rencontrait alors dans le trajet de St-Maurice à Martigny. J'ai eu occasion de constater en 1873 et en 1884 que ce nombre avait considérablement diminué.

Vers dix heures du soir, nous arrivâmes à Martigny, et nous logeâmes dans l'un des bons hôtels de ce bourg. Nous y trouvâmes le confort qu'exige celui qui fait un voyage d'agrément. Après avoir soupé du meilleur appétit, nous allâmes nous coucher, nous proposant de partir le lendemain matin pour le Grand-St-Bernard.

Mais le matin venu, nous éprouvâmes une déception. Un violent orage, suivi de torrents de pluie, avait eu lieu pendant la nuit, et l'on nous dit que le chemin du Grand-St-Bernard

était devenu impraticable. Il fallut changer notre itinéraire; au lieu de prendre le chemin du St-Bernard, nous prîmes celui de Chamounix, par le col de la Tête-Noire.

A Martigny, nous vîmes déjà l'effet des pluies sur les torrents du Vallais: la Dranse, qui traverse ce bourg, était encore plus impétueuse et plus bourbeuse que la veille; elle roulait des pierres avec un bruit semblable à celui du tonnerre continu et éloigné.

Après avoir franchi le col de la Tête-Noire, nous fûmes atteints par des guides de Chamounix, revenant de Martigny avec des mulets, mais sans voyageurs. Ils nous offrirent leurs montures pour un prix modique, ce que nous nous empressâmes d'accepter.

Le passage de la Tête-Noire offre un paysage des plus pittoresques. Je ne connais pas un lieu où la nature ait un aspect aussi sombre et aussi sauvage. Des précipices, dont on n'aperçoit pas le fond, des rochers, dont d'énormes blocs paraissent s'être détachés, et gisent çà et là parmi des sapins aux dimensions colossales, les uns encore debout, les autres renversés par l'action du temps ou la violence des vents. Tout, autour de soi, semble concourir au désordre et à la confusion qui règnent dans ces lieux. Le mugissement des torrents, qui grondent à vos pieds, vient encore augmenter l'horreur du spectacle. En face de cette nature, l'homme a le sentiment de sa faiblesse et de son impuissance.

Quand on a passé le col, le paysage devient moins sévère, les rochers sont moins arides, les pentes sont moins raides, les montagnes s'arrondissent. On arrive bientôt au glacier d'Argentière, au pied duquel on voit de la verdure et quelques chétives habitations. Le Mont-Blanc apparaît majestueux sur sa large base et ses solides assises de granit. C'est, sans contredit, le plus beau glacier de la chaîne des Alpes.

Le lendemain, une pluie froide et serrée ne cessa de tomber jusque vers trois heures de l'après-midi. Nous nous empressâmes d'utiliser le reste de la journée pour visiter la mer de glace, et les abords du gigantesque glacier. Quant au géant lui-même, il ne nous fut pas donné de le contempler; il resta constamment enveloppé d'un épais manteau de nuages.

Le jour suivant, nous partîmes de grand matin pédestrement pour Genève par la vallée de l'Arve.

Il y a sur le chemin que nous suivîmes, de Chamounix à Sallenches, plusieurs villages ou hameaux, agréablement situés sur un sol fertile, et maint versant où l'on croit respirer un air pur et sain ; mais quel n'était pas notre étonnement de ne voir, dans ces localités, guère que des crétins. Dans l'une, entre autres, dont j'ai oublié le nom, ou peut-être n'ai-je pas pu me le faire indiquer, nous nous assîmes un instant près d'une fontaine. Immédiatement, nous fûmes entourés d'une vingtaine de crétins, à l'aspect hideux et repoussant. Nous ne pûmes rester longtemps au milieu de ces êtres qui tous avaient d'énormes goîtres et nous inspiraient simultanément la pitié et un invincible dégoût.

En descendant de Chamounix, nous longeâmes presque constamment le cours de l'Arve, traversâmes Sallenches, puis nous arrivâmes, dans l'après-midi, à Bonneville, dont les environs, en plusieurs endroits, étaient inondés par suite des fortes pluies tombées les jours précédents.

A Bonneville, mes deux compagnons entrèrent dans un établissement qui ressemblait à un hôtel, et s'y firent apporter une bouteille de vin. Mais ils ne furent pas peu surpris en voyant sortir, avec les premières gouttes du liquide, une araignée. Cet indice du défaut de soin et de propreté leur fit quitter immédiatement l'établissement, et laisser la bouteille et son contenu à la disposition de l'hôtelier.

Dans la soirée, nous arrivâmes à Genève. Le lendemain, par une matinée radieuse, je pris le chemin de la Gruyère, laissant à Genève mes compagnons, fatigués des courses des jours précédents. Je voyageai d'abord en bateau à vapeur sur le bleu Léman, puis traversai à pied le col de Jaman. Le soir, je couchais sous le toit paternel, satisfait de mon voyage, malgré quelques contrariétés.

Mes études.
1846.

Au mois d'octobre 1846, je pus suivre le cours de droit comme élève régulier. Je continuai, sans faire des progrès rapides, les autres études que j'avais commencées. En dehors des leçons de philosophie, que me donnait le père Rothenflue, j'avais avec lui de fréquents entretiens ; il s'intéressait à moi d'une ma-

nière particulière, trouvait des moments pour me donner des directions, m'apprendre à connaître les hommes, et me rendre un peu de la gaieté que le travail et une vie trop sédentaire m'avaient fait perdre. Je conserve pour ce bon religieux un souvenir d'affection et de respect bien mérités.

Je voyais souvent un homme de talents, devenu aveugle, peu de temps après avoir achevé ses études, M. Ignace Baron, auteur de charmantes poésies, publiées après sa mort. Je le conduisais à la promenade, je lui faisais des lectures et des écritures qu'il ne pouvait faire lui-même.

Ignace Baron.

Ces relations avaient quelque chose d'astreignant, parfois pénible pour moi; mais elles n'ont cependant pas été un temps perdu; c'était une bonne œuvre. D'ailleurs, M. Baron, littérateur distingué, avait une conversation instructive. Il touchait de la guitare, instrument que j'aimais et qui me procurait des instants de délassements.

Je voyais aussi, chez M. Baron, d'autres hommes lettrés. Je ne citerai ici que M. Lachat, rédacteur du journal l'*Union*, frère de Mgr Lachat, évêque de Bâle.

M. Lachat avait, à mon avis, le tort de s'occuper de magnétisme. Il essaya un soir, en ma présence, de magnétiser la sœur de M. Baron, depuis M^{me} Weitzel. Il lui prit d'abord les deux mains, mit ses pouces en contact avec ceux de la patiente, fit plusieurs passes sur celle-ci; mais ne parvint pas à l'endormir. La corpulence de M. Lachat, la gêne et la raideur de ses mouvements donnaient à l'opération quelque chose de grotesque, qui prêtait à rire.

Des événements politiques, qui devaient avoir de graves conséquences pour le canton de Fribourg et la Suisse entière, se préparaient. A la suite d'une discussion longue et orageuse, le grand conseil du canton de Fribourg avait, le 9 juin 1846, adhéré à l'alliance séparée, appelée Sonderbund, conclue entre les cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Fribourg et Vallais.

Le Sonderbund

Le parti radical, en minorité dans le canton de Fribourg, crut le moment favorable pour regagner l'influence qu'il avait perdue et ressaisir le pouvoir. Il organisait des assemblées popu-

lares, et menaçait de renverser le gouvernement. Par arrêté du 28 décembre 1846, le conseil d'Etat interdit ces assemblées ; mais l'agitation ne fit qu'augmenter.

L'année 1847 commençait par de sinistres présages. Les élèves de l'école de droit ayant vacance de Noël à l'Épiphanie, j'allai, ainsi que j'en avais l'habitude, passer mes vacances à Estavanens, chez mes parents. Le 6 janvier, dans la soirée, retournant à Fribourg, je rencontrai la diligence de Bulle, dans laquelle était Charles Geinoz, qui me salua en souriant. Je fus étonné de le voir en route, dans la direction de la Gruyère, à pareil jour et à pareille heure ; je me demandai quel pouvait être le but de son voyage ?

J'arrivai à Fribourg un peu fatigué, car j'avais fait à pied le trajet depuis Estavanens. J'allai me coucher plus tôt qu'à l'ordinaire, et je dormis profondément toute la nuit.

L'insurrection
du 6 janvier 1847.

Le matin, j'entendis dans la ville un bruit inaccoutumé ; je vis les campagnards arriver en masse, et je ne tardai pas à apprendre qu'une tentative d'insurrection avait eu lieu. Des bandes armées s'étaient mises en marche, principalement des districts de Bulle, d'Estavayer et de Morat ; mais ces bandes ayant appris que leur projet était découvert s'étaient dispersées.

Comme officier, je me rendis immédiatement au bureau de la guerre pour me mettre à la disposition de l'autorité militaire. J'appris que l'élite du contingent fribourgeois était convoquée, et que le bataillon dont je faisais partie devait se réunir à Epagny, où je reçus l'ordre de me rendre de suite avec le major de ce bataillon, M. Pierre de Reynold.

Nous partîmes ensemble pour le lieu désigné, en suivant la route de La-Roche sur la rive droite de la Sarine, dont les populations étaient plus dévouées au gouvernement que celles de la rive gauche, où le parti radical comptait beaucoup d'adhérents.

Nous nous arrêtâmes au château de Corbières, alors siège d'une préfecture, pour avoir des renseignements sur les événements de la nuit et les dispositions de la contrée. Le préfet, M. Hyacinthe Morand, nous fit un gracieux accueil, nous offrit à dîner, et nous dit que dans sa préfecture l'insurrection n'avait pas de sympathies ; que la majorité des citoyens étaient fidèles au gouvernement.

Nous arrivâmes à Epagny entre trois et quatre heures de l'après-midi, et y fûmes rejoints par le commandant du bataillon, M. le lieutenant-colonel Charles Caille, dont j'ai déjà parlé. Les soldats des localités voisines arrivèrent successivement, et le lendemain matin nous nous mîmes en marche pour Fribourg, traversant la ville de Bulle, de laquelle était partie une des colonnes d'insurgés. Cette colonne s'était avancée jusqu'au bois, située à peu de distance du village de Pont, appelée le Bî-Bou.

A Bulle, le préfet, M. Polycarpe Dupasquier, avait été séquestré, et gardé à vue une partie de la nuit du 6 au 7 janvier, puis mis en liberté au retour des insurgés.

A notre passage à Bulle, tout était calme et morne. Nous fîmes halte au Bry, et nous arrivâmes à Fribourg sans que le trajet offrit rien de particulier.

Notre bataillon fut désigné pour occuper les districts de la Broye, notamment celui d'Estavayer, l'un de ceux qui avaient fourni le plus d'insurgés. Pour s'y rendre, il fallait emprunter le territoire vaudois, où les insurgés avaient des sympathies, et traverser la ville de Payerne.

Nous nous attendions à des manifestations hostiles dans cette localité. Cependant tout se borna à quelques huées et à un tour comique fait au capitaine de ma compagnie, M. Vicarino. Celui-ci, radical prononcé, ne s'était pas empressé de répondre à l'appel du gouvernement, et vint seulement rejoindre son bataillon à Payerne, où il arriva en traîneau. Ce véhicule ayant été laissé quelques instants devant l'hôtel où M. Vicarino était descendu, on profita de l'absence du conducteur pour mettre sur le coussin du banc un énorme rat crevé.

La compagnie à laquelle j'appartenais fut en partie cantonnée à Cugy, beau village, situé sur la grand'route de Fribourg à Estavayer ; c'est là que je fus aussi cantonné.

Mes occupations se bornaient aux appels journaliers, à l'organisation du service de garde et à des inspections. La vie se passait assez agréablement pour un jeune homme aimant le service militaire, et ne dédaignant pas un peu de variété dans ses occupations.

Cugy avait fourni peu d'insurgés. La population, générale-

ment dans l'aisance, se comportait convenablement à l'égard des troupes d'occupation. Celle-ci ne dura d'ailleurs pas longtemps ; le bataillon revint à Fribourg et fut licencié.

L'insurrection du 6 janvier était venue déranger le plan de mes études. Le professeur de droit, M. le Dr Bussard, qui en était l'un des principaux auteurs, s'était hâté de prendre la fuite, et de quitter le canton de suite après l'échauffourée.

Le cours de droit fut interrompu pendant le reste du 1^{er} semestre. Ce ne fut qu'au second que M. l'avocat Louis Wuilleret, nommé provisoirement professeur de droit, commença son cours.

Ma nomination au poste de greffier du tribunal de Gruyère.

Une conséquence de l'insurrection du 6 janvier fut de me ramener dans la Gruyère. Le greffier du tribunal de Gruyère, M. Léon Pittet, homme capable et aimé dans la contrée, s'était compromis dans les récents événements. Incarcéré, ainsi que les principaux auteurs et fauteurs du mouvement insurrectionnel, M. Pittet fut révoqué, et le poste de greffier du tribunal de Gruyère mis au concours. Je m'inscrivis et, le 19 mai 1847, je fus nommé greffier du dit tribunal.

Ces fonctions étaient provisoirement remplies par un nommé Bossens, ci-devant écrivain de M. Pittet. Ne voulant pas agir avec précipitation, j'attendis jusqu'à fin juin pour aller occuper mon poste. J'arrivai à Gruyères par une de ces belles journées d'été, qui rendent l'homme gai et dispos. Je reçus un accueil sympathique de la part des fonctionnaires et de la population du district.

Simon Thorin, préfet de Gruyère.

Le préfet du district de Gruyère était alors Simon Thorin, de Villars-sous-Mont, un homme qui ne manquait ni de talents, ni de culture. Ses opinions étaient libérales, mais modérées. Il soutenait la politique gouvernementale plutôt pour conserver sa place que par conviction. Homme aimable et spirituel, il exerçait une certaine influence dans son district, et avait l'affection des populations. Malheureusement, son caractère sociable l'entraînait à fréquenter trop souvent les auberges, et à boire plus que ne le comportent la raison et la dignité du magistrat. Cette habitude était pour lui d'autant plus fâcheuse que le vin chan-

geait son naturel, lui inspirait des saillies piquantes et parfois déplacées. Personnellement, je n'eus d'ailleurs jamais le moindre motif de me plaindre de lui. Ses fonctions lui laissaient beaucoup de loisirs; la matinée lui suffisait ordinairement pour expédier sa besogne; le reste de la journée, il avait rarement de l'occupation.

M. Thorin avait pour secrétaire le jeune Simon Castella, lequel plus tard fit parler de lui. C'était alors un garçon d'un caractère enjoué, qui avait au moins autant de goût pour le plaisant que pour le sérieux.

Le tribunal comptait cinq juges : MM. Jean Morand, de Grandvillard, président; Pierre-Joseph Castella, de Gruyères, vice-président; Louis Beaud, d'Albeuve; Charles Caille, d'Estavanens; et Remy, de Charmey.

Le président Morand était un radical convaincu. Il n'était pas dépourvu de culture intellectuelle; il avait beaucoup lu et profité de ses lectures; mais ses études littéraires étaient restées incomplètes. Par contre, des études de droit consciencieuses, l'exercice du notariat, et une pratique judiciaire de dix-sept ans lui avaient acquis une assez grande somme de connaissances juridiques. C'était un homme intelligent, un juge intègre et impartial.

Jean Morand,
président du
tribunal de Gruyère

M. Castella était un bon catholique, un conservateur sincère. Il avait fait des études complètes, et vouait aux questions dont il devait s'occuper comme juge, un examen approfondi.

Pierre-Joseph
Castella.

M. Beaud avait moins d'études que M. Castella, mais était un homme de bon jugement, d'une réputation de loyauté, qui inspirait la confiance à tous ceux qui comparaissaient devant le tribunal.

Louis Beaud.

J'aurai occasion de parler encore de ces deux honorables citoyens.

Charles Caille avait une certaine culture. Parvenu au grade de chef de bataillon dans nos milices, il avait acquis la connaissance des hommes et la maturité du jugement.

Charles Caille.

M. Remy était un très honnête homme, d'un caractère excellent, mais n'ayant que peu d'instruction.

Le juge Remy.

Le tribunal de Gruyère offrait toutes les garanties désirables d'une bonne administration de la justice.

Mes rapports avec les juges étaient des plus agréables. Une franche gaieté régnait dans les entretiens, auxquels prenaient part le préfet Simon Thorin, son secrétaire Castella, et un notaire nommé François Rime, qui habitait Gruyères, et était juge-suppléant. Celui-ci se distinguait, non par l'amour de l'ordre et l'assiduité au travail; mais par une humeur enjouée et un talent exceptionnel d'amuser la société dans laquelle il se trouvait. Ses opinions approchaient du radicalisme. Un penchant à la boisson, qu'il ne put maîtriser, causa sa mort quelques années plus tard, à un âge peu avancé.

Les jours que je passai à Gruyères comptent parmi les plus heureux de ma vie. C'était pour moi un bonheur de me retrouver avec cette population gruyérienne si ouverte et si gaie, de respirer l'air pur des montagnes et de contempler le magnifique paysage qui s'offre à la vue du haut de la colline où est bâti le château de Gruyère. Là, une belle matinée d'été donne à celui qui apprécie les beautés de la nature un ravissant spectacle et de délicieux instants.

Sans être surchargé d'ouvrage, je ne manquais pas d'occupations : Je dus d'abord prendre connaissance des affaires en traite, mettre en bon ordre le bureau, et continuer mes études de droit pour subir les examens de la fin de l'année scolaire, qui avaient lieu en juillet. Je me présentai à ces examens et fus admis à les subir.

Mais cette position devait être de courte durée. Les cantons qui avaient formé l'alliance séparée, dite *Sonderbund*, requis par la diète de la dissoudre, s'y refusèrent. Celle-ci ordonna une levée de 50,000 hommes, sous le commandement fédéral, dans le prétendu but de maintenir l'ordre, de le rétablir où il avait été troublé et de sauvegarder les droits de la Confédération.

De leur côté, les cantons de l'alliance séparée se préparaient à la résistance. Dès la seconde quinzaine d'octobre, les troupes d'élite du canton furent appelées à Fribourg, et cantonnées dans la ville et les environs. Je dus me rendre à l'appel et abandonner mon bureau et mes affaires.

Mon bataillon fut immédiatement disloqué. Un peloton de la 3^{me} compagnie, dans laquelle j'étais incorporé, fut cantonné au

château de Nonens, propriété de M. le major Pierre de Reynold. Le château de Nonens est une charmante maison de campagne, de style moderne, situé au sommet de la colline qui domine le village de Matran. Nous étions là fort commodément logés : mes soldats occupaient le rez-de-chaussée; quant à moi, j'habitais seul une charmante chambre à coucher au premier étage.

J'avais, comme cela arrive souvent au service militaire, en dehors des cours d'instruction, de longs et fréquents loisirs. Je vivais frugalement quoique convenablement. Mes repas étaient préparés dans la ferme voisine, et m'étaient apportés à l'heure indiquée. Le fermier dut faire avec moi de petits bénéfices; car je n'ai jamais vécu au service militaire à aussi peu de frais. Mes soldats se comportaient d'une manière irréprochable, ne causant ni détériorations aux bâtiments, ni dégâts dans les jardins et les vergers. M. de Reynold m'en témoigna depuis sa satisfaction. Cet exemple ne fut pas suivi par les troupes fédérales, qui, peu après, vinrent occuper nos cantonnements.

Nous ne séjournâmes pas longtemps au château de Nonens. Le bataillon fut réuni et campé à proximité du chef-lieu, des deux côtés de la route de Fribourg à Morat. Je quittai Nonens, en conservant le souvenir des jours agréables que j'y avais passés. Au nouveau cantonnement, je fus logé, avec un certain nombre d'autres officiers, dans une maison de campagne, appartenant à M. Philippe de Diesbach, située au bord de la route, à dix minutes de Fribourg.

Là les occupations sérieuses ne tardèrent pas à commencer. L'armée fédérale allait envahir le territoire fribourgeois. Une grande partie de nos troupes devait passer la nuit en plein-air; des reconnaissances fréquentes avaient lieu; on devait être prêt à tout événement. Les soldats exécutaient avec empressement les ordres donnés. Nous étions favorisés d'un temps exceptionnellement beau pour la saison. L'absence d'humidité était cause que l'on ne souffrait guère de la fraîcheur des nuits. Les hommes avaient d'ailleurs au bivouac de la paille à discrétion et du bois en quantité suffisante.

L'attente du combat n'ôtait la gaieté ni aux soldats, ni aux officiers. Dans cette disposition d'esprit, j'eus la tentation de

*Pierre de
Reynold*

jouer un tour à notre chirurgien, le docteur Pugin, et je n'y résistai pas. M. Diesbach ayant envoyé un certain nombre de bouteilles d'eau de cerises pour les officiers, je fus chargé d'en faire la distribution. M. Pugin nous avait quelquefois donné des preuves de son goût peu modéré pour les liqueurs; je pensai que le service ne souffrirait point d'une substitution qui me paraissait plaisante. Au lieu de deux bouteilles de kirsch, distribuées à chaque officier, je fis déposer dans sa chambre deux bouteilles d'eau fraîche. Le docteur Pugin n'ébruita pas l'aventure, et se borna à quelques plaintes confidentielles auprès d'un ou deux officiers qui avaient sa confiance.

Les dispositions de la troupe étaient excellentes. Le courage était dans tous les cœurs; sans distinction d'opinion, chacun était décidé à faire son devoir et impatient de combattre. Les soldats se plaignaient de l'inactivité des chefs; ils auraient voulu marcher à la rencontre des corps qui envahissaient notre territoire, espérant les battre successivement et jeter ainsi le découragement dans l'armée fédérale. Ils prévoyaient que cernés et serrés sous les murs de Fribourg par les divers corps réunis, ils ne seraient plus en état de résister. Ces plaintes étaient fondées; mais hélas! le courage des chefs et des membres du gouvernement n'était pas au niveau de celui des soldats. Grand en apparence quand le danger était éloigné, il s'affaiblissait graduellement à l'approche de celui-ci pour s'anéantir bientôt.

L'armistice.
13 novembre 1847.

Une nouvelle, à laquelle on ne s'attendait pas, vint, le 13 novembre, jeter la surprise et le plus vif mécontentement parmi les soldats. Un armistice avait été conclu. On cherchait à en atténuer la signification, mais en vain; les soldats l'envisagèrent de suite comme le prélude d'une capitulation. Défense fut faite à la troupe de se porter en avant et de quitter ses positions.

Une attaque
inattendue.

Confiants dans l'armistice, un grand nombre de nos soldats allèrent en ville pour prendre un peu de repos et de nourriture. Soudain, vers trois heures de l'après-midi, on entendit gronder le canon dans la direction de Bertigny, hauteur qui domine Fribourg à l'ouest et où une redoute avait été construite. Les coups de canon se succèdent, la fusillade vient s'y mêler. Les soldats accourent; les corps se forment; chacun est à son poste. Notre

bataillon se réunit sur un versant au nord de la redoute. M. le colonel Caille, malgré son âge avancé, conserva le sang-froid d'un militaire habitué au feu. Il met son bataillon en colonne serrée, appelle les officiers, leur donne quelques directions. Un peloton de la 3^{me} compagnie reçoit l'ordre de se porter en avant, de se déployer en tirailleurs, sans s'éloigner sensiblement, et de se replier à la rencontre de l'ennemi, en commençant et en continuant les feux. Je fus désigné pour commander ce peloton. Le moment avait quelque chose de solennel; on croyait à une attaque générale; la nuit arrivait, et déjà on ne distinguait plus les objets qu'à une faible distance.

Ne doutant des bonnes dispositions d'aucun de nos soldats, je choisis, pour exécuter l'ordre donné, le second peloton de la compagnie désignée, lequel comptait plusieurs Bullois, et bon nombre de radicaux. Je déployai le peloton en tirailleurs, comme l'ordre m'en avait été donné. Chaque soldat faisait preuve de courage et de sang-froid. Nous avançons, entendant siffler bruyamment les boulets sur nos têtes, et si près que nous pouvions les apercevoir dans l'obscurité.

Bientôt le feu se ralentit; nous arrivâmes au bas de la rampe dans un ravin appelé le Lavapêchon. Là, je trouvai, blotti derrière un buisson, un soldat vaudois, à demi mort de frayeur. Je le saisis, en lui disant qu'il était prisonnier. Le pauvre homme était dans un tel état qu'il comprenait à peine ce que je lui disais, et répondait à mes questions en me suppliant de ne pas le tuer. Le feu ayant complètement cessé, nous nous repliâmes sur le bataillon qui était resté l'arme au pied. Le prisonnier vaudois fut conduit le soir même à Fribourg, sans que personne lui fit aucun mal.

L'attaque imprévue qui avait eu lieu fut attribuée à la circonstance que la conclusion de l'armistice aurait été ignorée d'une partie des troupes fédérales. Suivant quelques personnes, cette attaque serait le fait du capitaine de carabiniers Eytel, homme politique connu par la violence de ses opinions radicales. On a prétendu que, pour faire parler de lui et pensant faire une action d'éclat, il avait ordonné l'attaque, et tenté de s'emparer de la redoute de Bertigny, alors qu'il ne s'y trouvait plus que

quelques hommes. Mais surtout grâce à l'énergie d'un lieutenant d'artillerie de landwehr, M. Charles Neuhaus, les assaillants furent repoussés, laissant plusieurs morts et ayant un certain nombre de blessés.

La capitulation.
14 novembre 1847.

Le lendemain, 14 novembre, dans l'avant midi, on nous annonça que la capitulation était signée. Cet avis causa parmi la troupe un véritable désespoir; des soldats exaspérés brisaient leurs armes. En rentrant en ville, par la porte de Morat, un jeune homme de La-Roche, nommé Kolly, traînant son fusil derrière lui par le bout du canon, en frappa la terre avec la crosse; l'arme étant chargée, le coup partit et la balle lui traversa la cuisse. Le malheureux tomba à mes côtés; un flot de sang sortait de sa blessure. Transporté immédiatement à l'hôpital, il y mourut le soir même.

L'évêque, Mgr Marilley, crut devoir, dans ces circonstances, haranguer la troupe pour recommander la résignation et la soumission aux ordres donnés. Ses paroles produisirent une bonne impression, et calmèrent un peu les esprits.

On fit rendre les armes, et la troupe fut licenciée le soir même.

Le 15 novembre, dans la matinée, je me rendis avec un ami mon compagnon d'armes, Vital Geinoz, de Neirivue, et un autre officier, Cyprien Jaquet, d'Estavanens, à la Chancellerie, pour nous mettre, en cas de besoin, à la disposition de l'autorité militaire et du gouvernement. Mais nous trouvâmes les bureaux évacués. Depuis les corridors, nous entendîmes un grand vacarme, des vociférations et des cris de mort proférés devant le bâtiment. Bientôt, celui-ci fut envahi et, en descendant l'escalier, nous rencontrâmes une bande de forcenés, qui se précipitaient dans le vestibule et montaient, faisant résonner les dalles du bruit de leurs pas et de leurs armes.

Quoique notre qualité d'officiers fribourgeois fut facile à reconnaître, notre contenance en imposa à ces frénétiques, qui nous ouvrirent un passage; plusieurs même nous saluèrent militairement; nous rendîmes le salut qui nous était adressé. Heureusement pour eux, les membres du conseil d'Etat, et la plupart des employés de la Chancellerie étaient sortis à temps et s'étaient échappés par derrière.

N'ayant plus rien à faire au chef-lieu du canton, je pris la poste le soir même pour retourner dans la Gruyère. En passant sous la redoute de Bertigny, je pus constater les dégâts causés par l'engagement de l'avant-veille. Les bords de la route étaient jonchés de débris; le sang tachait le sol; un cheval tué gisait au bord de la route.

Mes opinions politiques ne pouvaient convenir au gouvernement qui venait d'être établi. Je fus en effet informé, peu après mon retour à Gruyère, que j'allais être relevé de mes fonctions de greffier. Je m'y étais préparé, et pus promptement remettre, en bon ordre, le bureau à mon remplaçant, le sieur Bossens, dont j'ai déjà parlé.

La remise se fit sans désagréments graves. Au bout de quelques semaines, les avances que j'avais faites pour frais de justice pénale, ainsi que mes émoluments pour cet objet, me furent payés, à l'exception de ce qui concernait une procédure ayant un caractère politique, instruite contre un nommé Vital Pasquier, du Pâquier.

Pécuniairement, je n'ai retiré aucun avantage de ma nomination au poste de greffier. Mon installation, mes déplacements et d'autres dépenses absorbèrent les émoluments que je pus percevoir, si ce n'est davantage. La rentrée de ces émoluments, et de ceux du tribunal, me causa même quelques ennuis. Etant allé à Fribourg, chez le sieur Philippe Castella, qui occupait la place lucrative de geôlier des prisons des Augustins, je lui demandai le paiement d'un billet d'épices relatif à un procès qu'il avait devant le tribunal de Gruyère. L'employé gouvernemental, sans répondre à ma demande, ouvrit la porte de la chambre dans laquelle j'avais été introduit, et, m'invitant en termes peu convenables à me retirer, se disposa, pour accélérer la sortie, à me donner par derrière un coup de pied, qui toutefois ne m'atteignit pas. Le billet d'épices fut acquitté depuis, sur l'invitation du président du tribunal, M. Morand.

Un jour, comme je sortais du château de Gruyère, pour affaires concernant la remise du greffe, je rencontrai, dans la cour, un homme connu par l'exaltation de ses idées politiques, appelé dans la contrée le Gros Esseiva. Cet individu, me regardant d'un œil

qui n'annonçait pas la bienveillance, m'apostropha, me disant d'une voix retentissante : « Aristocrate ». Ce sont les seuls faits dont j'eus, à cette époque, lieu de me plaindre de la part des radicaux.

MM. les juges Castella, Beaud et Remy furent aussi révoqués; les deux premiers furent même emprisonnés quelques jours, comme fauteurs du Sonderbund. M. Charles Caille, dont les opinions avaient une teinte de libéralisme, conserva ses fonctions de juge jusqu'à la suppression du district et du tribunal de Gruyère.

A la suite des événements, les cours de droit furent une seconde fois interrompus; je dus interrompre aussi les études de latin et de philosophie que j'avais commencées. Les Jésuites avaient été expulsés de Fribourg. M. Hubert Thorin s'était réfugié en France, où il trouva plus tard, en Bresse, une place de précepteur. Quant à moi, je rentrai chez mon père, à Estavans; je repris les travaux de la campagne, consacrant néanmoins mes loisirs à l'étude, particulièrement à l'étude du droit et de la littérature. Je m'intéressais d'ailleurs vivement aux affaires du pays.

Le gouvernement provisoire.
5 novembre 1847.

Le lendemain de la capitulation, 15 novembre, un gouvernement provisoire avait été installé par quelques centaines de démagogues accourus de divers points du canton. Ce gouvernement, en partie composé d'hommes qui s'étaient fait connaître par la violence de leurs opinions, et s'étaient compromis dans l'insurrection du 6 janvier, avait immédiatement pris différentes mesures, les unes évidemment injustes, la plupart antipathiques à la majorité du peuple fribourgeois. Je ne les énumérerai pas; d'autres l'ont déjà fait, et mon but, en rédigeant ces mémoires, n'est pas de faire une œuvre complète. Je veux principalement faire connaître, d'une manière impartiale et exacte, les faits auxquels j'ai pris une part active, ou dont j'ai été témoin. Je tiens, en particulier, à faire apprécier à leur juste valeur, les hommes de toutes les opinions avec lesquels j'ai été en contact, et que j'ai pu connaître et apprécier personnellement.

avant les élections
du grand conseil.
Décembre 1847.

Par décret du 27 novembre, le gouvernement provisoire convoqua sur le 10 décembre suivant, à onze heures du jour, les

électeurs fribourgeois pour procéder à la nomination des députés au grand conseil. A cet effet, le canton avait été divisé en six cercles électoraux. La votation devait avoir lieu à mains levées, au chef-lieu de chaque cercle. Les communes de la Gruyère, et celles de l'ancien district de Châtel, formaient le cercle de la Montagne et votaient à Bulle.

Le découragement était grand parmi les populations. Dans la Gruyère, bon nombre de citoyens hésitaient à se rendre au lieu de la votation, ou ne s'y décidaient qu'avec une grande répugnance. Cependant quelques hommes courageux, à la tête desquels était M. Hubert Charles, de Riaz, ancien conseiller d'Etat, qui avait fait opposition au Sonderbund, prirent l'initiative des démarches à faire dans le but de réorganiser le parti conservateur et de stimuler les électeurs.

En ce qui me concerne, jeune et plein d'ardeur, convaincu que je travaillais dans l'intérêt d'une juste cause, celle de la religion et de la liberté, je ne me laissai pas abattre. Je parcourus différentes localités du cercle de la Montagne, m'adressant à des hommes sûrs, m'efforçant de relever leur courage et d'obtenir leur concours pour engager les citoyens à se rendre aux élections.

Le 8 décembre, j'allai à Bellegarde, localité située dans la montagne, à quatre lieues de mon village. Bellegarde comptait peu d'hommes marquants; mais sa population était bonne et bien disposée. On me conseilla de m'adresser au notaire Buchs, homme d'un âge avancé, jouissant d'une certaine influence dans sa commune.

Dans mes courses, j'évitais, autant que possible, de suivre les grand'routes, prenant les sentiers ou la direction la plus propre à échapper à la vigilance des agents et des nombreux espions du gouvernement. J'évitai donc de traverser de jour les villages de Broc et de Charmey, où le parti radical comptait, principalement à Charmey, un assez grand nombre de zélés partisans. Pour aller à Bellegarde, je pris le chemin dit du Revers, sentier mal frayé, dont, en maints endroits, on retrouvait à peine la trace. La contrée m'était, en outre, inconnue; j'allais à Bellegarde pour la première fois. J'arrivai à l'auberge,

vers une heure de l'après-midi. J'y entrai et remarquai tout d'abord le portrait du maréchal autrichien Radetzky, collé à la paroi, à l'une des places les plus en vue de la salle. Cette circonstance m'indiquait suffisamment l'opinion de l'aubergiste et de ses clients.

Je m'attablai, regardant de temps en temps, d'un œil sympathique, des paysans qui, à en juger par le liquide qu'ils avaient devant eux, faisaient une petite dépense, mais en revanche une bruyante conversation; je n'y comprenais rien, ne sachant alors pas l'allemand. Ayant fait un trajet de quatre lieues sans m'arrêter, mon appétit était ouvert; préférant les mets doux, je voulus dîner de café au lait. On me servit promptement et proprement; mais le lait était tellement salé que le sucre que j'y mis ne put rendre au café un goût qui convint à mon palais. J'ai appris depuis qu'il était d'usage à Bellegarde de saler le lait.

M'étant renseigné sur le lieu où habitait le notaire Buchs, j'appris qu'il habitait Weibelsried, hameau situé à trois quarts de lieue du village de Bellegarde; je m'y rendis. M. Buchs me fit le plus sympathique accueil, et m'assura qu'il ferait de son mieux pour engager ses combourgeois à se rendre aux élections, regrettant que son âge et ses infirmités ne lui permissent pas d'y aller aussi. J'ai lieu de croire qu'il a tenu parole.

A mon retour, je ne voulus pas négliger l'occasion de m'assurer si je ne pouvais rien faire à Charmey. Il était environ six heures du soir; un brouillard épais rendait la nuit obscure, et un froid vif retenait les gens dans leurs habitations. J'allai discrètement frapper à la porte du presbytère et demander si je pouvais parler à M. le curé, un M. Dey, de Marsens, auprès duquel je fus introduit. M. le curé, homme de bonne société, me reçut poliment, mais froidement. Je lui fis connaître le but de ma course et de ma visite, lui demandant si, dans sa paroisse, je pouvais m'adresser à quelqu'un qui fut disposé à engager les citoyens bien intentionnés à prendre part aux élections. M. le curé me répondit qu'il ne pouvait m'indiquer personne, et me pria de m'éloigner au plutôt pour ne pas le compromettre. Je m'empressai d'obtempérer à cette invitation.

Les élections.
10 décembre 1847.

Le jour des élections, les électeurs conservateurs arrivèrent

en grand nombre ; ceux d'Estavanens y vinrent en majeure partie et se groupèrent près de moi, au lieu désigné pour les opérations électorales. J'avais à cœur que les gens de mon village fissent ce que j'estimais être leur devoir dans l'occurrence ; je tenais à ce que tous votassent la liste adoptée par les conservateurs, sans cependant exercer de pression sur personne ; cette liste faisait d'ailleurs une part équitable au parti radical modéré.

La votation avait lieu dans la rue de Bouleyre, sur une place assez spacieuse, située entre une promenade, dite des Tilleuls, et un jardin, au nord duquel se trouvent des bâtiments, séparés de l'église et du cimetière par un chemin. Un balcon, vis-à-vis du centre de la place, domine celle-ci à l'ouest. Le bureau, composé de cinq scrutateurs, et ayant pour président le préfet du district, M. Jacques Remy, s'était installé sur ce balcon. Un bataillon d'infanterie vaudois était rangé en ligne dans la grand'rue, parallèle à celle de Bouleyre, et faisait face à la place des élections. Il s'étendait sur toute la longueur de la rue. Les deux rues communiquent l'une avec l'autre par une large ruelle vis-à-vis de la place, et deux issues aux extrémités de la rue de Bouleyre. La troupe pouvait ainsi, en un instant, passer dans cette dernière rue et sur la place des élections.

La liste radicale fut d'abord mise en votation. Les candidats de cette liste étaient nommés et proposés successivement, puis les électeurs invités, conformément au décret du gouvernement provisoire, à voter pour ou contre chacun d'eux. La votation se fit avec une incroyable célérité. A peine le nom du candidat était-il prononcé que les scrutateurs s'empressaient de déclarer qu'il avait la majorité et de le proclamer élu. M. Charles, qui s'était placé près du balcon où siégeaient les scrutateurs, essaya de réclamer et de protester contre cette manière de procéder, mais en vain ; il ne fut pas écouté.

On a souvent dit que les élus du 10 décembre, à Bulle, n'avaient pas réuni la majorité des suffrages et, à force de l'entendre répéter, un grand nombre de conservateurs l'ont cru. Cette question ayant une grande importance, historique du moins, je crois devoir consigner ici mes impressions à cet égard.

Il est à remarquer d'abord que les électeurs n'étaient pas habitués à ce mode de votation, et que beaucoup par la fatigue d'une marche de quelques lieues, ou par la crainte de l'appareil militaire déployé, manquaient de sang-froid. Au surplus, comme cela arrive fréquemment, bon nombre d'électeurs, sans avoir de sympathies pour le nouveau régime et la plupart des candidats proposés, craignaient de déplaire à ceux-ci. J'ai vu, à côté de moi, de mes combourgeois d'Estavanens voter pour tel candidat, radical avancé, en disant : « Votons pour celui-ci, c'est un bon enfant ! » Au près des indifférents et de quelques conservateurs, la liste mise la première en votation avait sur l'autre un avantage incontestable.

Cette votation me donna une idée médiocre de l'énergie d'une partie de nos populations. Je ne crois pas, il est vrai, que tous les candidats proposés aient réuni la majorité; mais je suis persuadé que la plupart l'ont eue. Je dois dire toutefois que je me trouvais à peu près au centre de la masse des électeurs; que ceux-ci étaient, autour de moi, très serrés; et que j'étais moins bien placé pour apprécier la votation que ceux qui se trouvaient aux ailes, et particulièrement au haut de la place près du balcon. Je puis néanmoins affirmer que tous les candidats proposés ont obtenu un nombre important de suffrages. C'est surprenant, si l'on compare avec ce résultat les dispositions précédentes, et les dispositions subséquentes des populations de nos campagnes. Cependant, je ne doute pas que si les élections s'étaient faites à la commune, et au scrutin secret, la liste conservatrice n'eût été votée à une forte majorité.

Le nouveau grand conseil et ses décrets. 1848.

L'opération terminée, les électeurs conservateurs se retirèrent, la plupart mécontents et bon nombre encore plus découragés qu'auparavant.

Le nouveau grand conseil, composé en majeure partie d'hommes dont les opinions étaient en parfaite harmonie avec celles des membres du gouvernement provisoire, confirma celui-ci, et, suivant les mêmes errements, décréta une série de mesures aussi iniques que vexatoires pour un grand nombre de citoyens.

Le 4 janvier 1848, le grand conseil décréta un emprunt forcé jusqu'à concurrence de 300,000 francs, emprunt qui devait essentiellement peser sur les auteurs et fauteurs de la guerre.

Le 20 janvier, sous le titre de décret d'amnistie, il frappa d'une contribution de 1,600,000 francs, pour frais de guerre et d'occupation, les principaux auteurs et fauteurs de l'alliance séparée.

Le même décret frappait d'une imposition de 810,000 francs les couvents et le clergé séculier du canton; la somme mise spécialement à la charge de ce dernier était de 60,000 francs.

Un décret, de même date que le précédent, allouait, à titre d'indemnité, une somme de 100,000 francs, au maximum, aux prévenus politiques, constitués en perte par les poursuites dirigées contre eux ensuite de l'insurrection du 6 janvier 1847.

Le 4 mars, le grand conseil vota une constitution aussi anti-libérale qu'antidémocratique; un article spécial en statuait l'entrée en vigueur dès sa promulgation.

Une proclamation, datée du 8 mars, expliquait que si la nouvelle charte n'était pas soumise à la sanction du peuple, c'est que la loi du 27 novembre 1847 (en réalité un décret du gouvernement provisoire) l'en dispensait, et que le peuple, appelé par la loi électorale (un autre décret du même gouvernement) à choisir ses mandataires, leur avait non-seulement conféré le pouvoir législatif, mais encore le pouvoir constituant.

Sous dates des 30 et 31 mars, le grand conseil rendit un décret revisant le décret d'imposition du 8 janvier, et supprimant en même temps tous les couvents existants dans le canton de Fribourg, y compris ceux de capucins. Trois étaient supprimés immédiatement; les autres l'étaient par voie d'extinction.

Les biens meubles et immeubles des couvents supprimés étaient, à teneur du décret de suppression, réunis au domaine de l'Etat pour être consacrés à une destination d'utilité publique.

Un décret du 23 septembre 1848 allait jusqu'à prescrire que le citoyen, pour être admis à prendre part à l'élection des membres du conseil national, qui avait lieu au mois d'octobre suivant, devait préalablement prêter serment à la constitution cantonale et à la constitution fédérale; ni l'une, ni l'autre de ces deux constitutions n'avaient été soumises au peuple et acceptées par lui.

Par décret du 28 janvier 1849, le grand conseil statua que, pour être admis à voter dans une assemblée fédérale ou cantonale quelconque, le citoyen devait prêter serment aux deux constitutions susmentionnées.

Les
pétitionnements.

Des pétitionnements, protestant contre ces mesures, eurent lieu. La plupart des pétitions étaient dues à l'initiative de M. Charles, de Riaz, qui les rédigeait. J'étais ordinairement chargé de les faire circuler dans la Haute-Gruyère et d'y recueillir des signatures. Je le faisais avec zèle et dévouement. C'était une mission peu agréable, eu égard au découragement et à la terreur qui régnaient dans la population. Quelques hommes de cœur signaient volontiers, — il y en a toujours, mais en petit nombre; un très grand nombre n'apposèrent leurs signatures qu'avec une répugnance visible. Il y avait même des individus qui ne signaient pas sans me faire comprendre que ce n'était qu'en considération de ma personne, et pour m'être agréable. J'ai, à cette époque déjà, fait de pénibles réflexions sur le peu de constance et de courage des hommes.

La souscription
pr. les frais de guerre
(décret des 30 et 31
mars 1848).

Je m'efforçais d'encourager mes concitoyens par l'exemple. Une souscription ayant été ouverte, par décision du grand conseil, pour couvrir les frais de guerre et alléger la position des imposés, je souscrivis immédiatement pour 100 francs (145 fr. nouveau cours), quoiqu'à cette époque, je ne possédasse rien. Je comptais, pour faire face à mon engagement, sur la bonté de mon père, et, au besoin, sur les privations que je m'imposerais. J'ai pu depuis comparer le dévouement de ceux auxquels je n'avais pas hésité à venir en aide avec celui que j'avais moi-même pour eux. Toutefois, les souscriptions, jugées insuffisantes, ne furent pas acceptées; je fus ainsi dispensé d'acquitter la mienne.

Réorganisation des
milices.
10 janvier 1848.

Un décret du grand conseil, en date du 16 janvier 1848, statuait la dissolution de tous les corps militaires du canton et mettait en disponibilité tous les citoyens qui en faisaient partie. Ce décret avait évidemment pour but d'exclure de nos milices certains officiers suspects au nouveau gouvernement, principalement dans les grades élevés. Je ne fus toutefois pas du nombre des exclus, car, déjà le 12 janvier, un brevet de lieutenant en premier m'avait été adressé.

Rentré chez mes parents à Estavanens, en novembre 1847, et ayant quitté Fribourg quelques mois auparavant, sans avoir achevé mes études de philosophie chez le Père Rothenflue, je profitai d'une occasion qui se présenta pour les continuer. M. Caille, chanoine à Gruyère, enseignait alors la philosophie à un jeune homme qui se destinait à l'état ecclésiastique. Informé de ce fait, je priai M. Caille de m'admettre à suivre aussi son enseignement. Il voulut bien y consentir, et, pendant les premiers mois de 1848, je me rendis chaque jour à Gruyères pour une étude à laquelle j'attachais une très grande importance.

Etudes philosophiques.

Pendant le second semestre d'été, un cours de droit fut donné à Fribourg, par M. l'avocat Folly. Voulant compléter les études de droit que j'avais commencées, je m'y fis inscrire comme élève régulier, et j'allai habiter Fribourg depuis l'ouverture du cours jusqu'à fin septembre.

Cours de droit de M. Folly.

M. Folly, nommé depuis conseiller d'Etat, était un homme grave, qui ne redoutait pas l'étude; mais qui avait des talents médiocres. Son cours consistait dans de longues dictées sur le droit romain; ses explications, très brèves, ajoutaient peu de choses au texte, d'ailleurs prolix, de ses dictées.

J'avais, déjà en 1847, depuis le mois de février à la fin du mois de juin, travaillé au bureau de M. l'avocat Wuilleret, à Fribourg. J'y fus admis une seconde fois dès le mois d'avril, et j'y travaillai jusqu'à fin septembre 1848. Je ne recevais pas de salaire; mais j'avais l'avantage de faire le stage exigé pour la profession de notaire ou d'avocat, et de me préparer à la pratique des affaires judiciaires. Le travail du bureau, sous la direction de l'éminent avocat, était une école où l'on pouvait acquérir d'utiles connaissances. Je faisais cependant de fréquentes courses dans la Gruyère, et j'assistais à la plupart des réunions politiques qui avaient lieu à cette époque dans le camp conservateur.

C'est dans le courant de l'été que se prépara l'insurrection d'octobre 1848; la seule de nos trop nombreuses insurrections qui pût avoir quelque chance de réussite. Les mesures prises par le régime radical; les vexations auxquelles les citoyens, qui ne professaient pas l'opinion gouvernementale, étaient en butte; la

Les insurrection de 1848.

persécution faite au clergé avaient exaspéré les populations. On entendait partout murmurer contre le gouvernement, et demander « si on ne le renverserait pas bientôt? »

Deux tentatives d'insurrection avaient déjà eu lieu : la première le 21 février 1848, la seconde le 19 mars suivant. Ensuite de cette dernière, quelques communes du district de la Glâne avaient été occupées par deux bataillons vaudois, requis par le gouvernement de Fribourg.

Je ne sais si ces tentatives peuvent être envisagées comme sérieuses; je n'appris les vellétés qui paraissent avoir existé que postérieurement à l'occupation résultant de celle du 19 mars.

Dans ces circonstances, quelques citoyens crurent opportun de s'occuper de la situation et des mesures à prendre, suivant les circonstances, dans le but de prévenir de nouveaux soulèvements partiels. De ce nombre, j'indique ici : Rodolphe, fils de François Weck, de Fribourg; François-Xavier Menoud, de La-Magne; Jean-Louis Oberson, de Rueyres-Treyfayes; François Meillaz, de Sorens; Joseph Roulin, dit des Vernes, de Treyvaux; et moi-même, Joseph Jacquet, d'Estavanens. Nous nous constituâmes en comité dans le but de nous renseigner exactement sur les dispositions des populations au cas de l'éventualité d'une insurrection. Ce comité eut deux ou trois réunions qui ne paraissent pas avoir éveillé l'attention de l'autorité.

Il importait, dans les conditions où se trouvait le canton de Fribourg, de connaître aussi les dispositions des autres cantons, et de savoir si les conservateurs de ces cantons pourraient, en cas qu'une insurrection eût lieu, faire quelque chose en faveur du peuple fribourgeois.

Dans ce but, François-Xavier Menoud se rendit à Lucerne; de mon côté, j'allai dans le canton de Vaud. Je devais m'adresser à un homme influent à Lausanne, et à M. l'avocat Puenzieux, qui habitait Clarens, et mourut tragiquement quelques années plus tard.

Par une belle matinée du mois d'août, je partis d'Estavanens pour Lausanne, où j'arrivai vers huit ou neuf heures. J'allai immédiatement chez le personnage qui m'avait été indiqué, mais dont je crois devoir taire le nom. Il me reçut dans son jardin,

m'invita à m'asseoir. Je lui fis connaître le but de ma visite. A cette ouverture, il se leva et se retira, laissant mes questions sans réponse. Aujourd'hui, sa réserve est à mes yeux pleinement justifiée, et je ne puis envisager ma démarche autrement que comme une indiscretion.

Cette première ouverture étant restée sans résultat, je ne jugeai pas à propos d'en essayer à Lausanne une seconde; j'allai directement à Clarens, où j'arrivai vers six heures du soir. M. Puenzieux me fit le plus gracieux accueil; il m'assura que les conservateurs fribourgeois avaient ses sympathies, mais qu'elles n'étaient pas partagées par ses compatriotes; qu'il ne pourrait rien faire pour nous; qu'en cas d'insurrection, les milices vaudoises n'hésiteraient pas à répondre à l'appel qui leur serait adressé, et à occuper le canton de Fribourg si l'ordre leur en était donné.

François-Xavier Menoud n'eut guère plus de succès à Lucerne, où, malgré le meilleur accueil, il lui fut dit, dans une réunion convoquée tout exprès, que les conservateurs lucernois étaient dans l'impossibilité de faire quelque chose pour leurs amis de Fribourg.

De Clarens, je voulais retourner à Estavanens par le col de Jaman. La chaleur était excessive. M. Puenzieux insista pour que je différasse mon départ jusqu'à ce que l'air du soir l'eût un peu tempérée. Je cédaï à ses instances, et à l'attrait de sa conversation. Il m'offrit des fruits, cueillis dans son verger, ainsi que des rafraîchissements, avec toute l'amabilité d'un bon cœur. Je mis à profit son hospitalité et sa générosité.

Vers sept ou huit heures, je quittai M. Puenzieux, en le remerciant de l'excellent accueil qu'il m'avait fait; je pris le chemin de Jaman, que je connaissais pour l'avoir passé deux ans auparavant.

La soirée était magnifique. Le soleil couchant jetait sur les montagnes, couronnées de glaciers, des teintes d'un jaune d'or, puis d'un rouge pourpre. A peine avait-il disparu sous l'horizon que la lune s'élevait resplendissante au-dessus des hautes cimes, répandant dans sa course des flots de lumière, et argentant les eaux tranquilles du lac. Le spectacle était féerique. Je cheminai lentement, admirant la beauté de cette nature grandiose.

Un orage à la montagne.

Tout à coup, j'aperçois sur Genève, à l'extrémité du lac, un point noir. Ce point grossissant, assombrit graduellement le tableau. Bientôt les éclairs sillonnent les nuages qui s'amoncellent, avancent, voilent la lune, et couvrent le ciel d'un bout à l'autre de l'horizon. Je continue et j'accélère ma marche; mais la nuit devient de plus en plus noire, le sentier de la montagne plus étroit; puis je n'en vois plus, j'en perds la trace, et je marche au hasard. A la lueur des éclairs, je m'aperçois que je ne suis plus dans la vallée qui aboutit au col de Jaman; mais dans une vallée voisine, et déjà loin du chemin que je devais suivre. Que faire? L'obscurité était profonde, le tonnerre grondait sans interruption, une pluie battante, chassée par le vent, rendait l'usage de mon parapluie impossible. Il eut été imprudent de chercher un abri sous les sapins, et la violence du vent ne permettait pas de stationner sous ses coups.

Je supposais ne pas être éloigné des cîmes rocheuses, qui, au-dessus du lieu où je me trouvais, séparent le canton de Vaud de celui de Fribourg. Cette supposition me détermina à monter jusqu'au pied des rochers, espérant trouver une issue pour descendre sur le versant fribourgeois, et arriver au village d'Albeuve.

Je gravis résolûment la pente, presque verticale, qui restait à escalader jusqu'au pied des rochers; j'en longuai la base, à travers des obstacles, presque insurmontables, qui se renouvelaient à chaque pas. Tantôt je me heurtais contre des blocs de toute dimension; tantôt une saillie, un contrefort que je rencontrais sans l'avoir discerné, m'obligeait à descendre pour remonter ensuite; tantôt le sol, sans consistance, s'éboulait sous mes pas; souvent je tombais, glissant ou roulant avec les pierres que j'entraînais dans ma chute; tantôt un précipice presque infranchissable se trouvait devant moi et arrêtait ma course désespérée.

Il est difficile de se représenter l'horreur d'une pareille situation. Les éclairs me faisaient voir, à chaque instant, les dangers auxquels j'étais exposé: à mes pieds des précipices, sur ma tête les rochers perpendiculaires, que la foudre frappait coup sur coup, avec un effroyable fracas, répété par de sonores et multiples échos.

Mais la lueur des éclairs ne me laissait pas apercevoir l'issue cherchée. (J'ai appris depuis qu'il n'y en a point.) Trempé jusqu'aux os, étourdi, épuisé, découragé, je pris le parti de descendre, et de retourner sur mes pas jusqu'aux premières habitations que je rencontrerais. La descente s'effectua tantôt en marchant, tantôt en glissant ou en roulant.

Soudain, j'aperçus, à une assez grande distance, une lueur qui semblait indiquer l'existence d'un bâtiment isolé. Je marchai dans cette direction, et j'acquis bientôt la certitude que je ne me trompais pas. La pente devenant moins raide, je pus, enfin sans danger, accélérer la marche, et j'arrivai près d'une cabane où je vis à travers la paroi mal jointe, un feu presque éteint. Je frappai à la porte, aussitôt deux hommes vinrent ouvrir. Je leur racontai ce qui m'était arrivé. Ils me firent entrer, s'empresèrent d'attiser leur feu, allumé, dirent-ils, à cause de l'orage, puis retournèrent se coucher, non sans m'avoir autorisé à l'entretenir pour me réchauffer et sécher un peu mes vêtements. Je fus heureux de profiter de l'hospitalité qui m'était accordée par ces braves gens. Ils travaillaient, m'ont-ils dit, à faire les foin sur des pentes voisines des rochers au pied desquels j'avais erré si longtemps et si péniblement.

Quelques instants avant mon arrivée près de la cabane, la pluie avait cessé. Vers 5 heures, le temps s'éclaircit ; je me remis en route. En quittant la cabane, je pus apprécier le désintéressement de mes hôtes. J'exprime, par ces lignes, qu'ils ne liront jamais, les sentiments de reconnaissance que leurs procédés à mon égard m'ont inspirés. Un soleil, chaud comme celui qui annonce de nouveaux orages, acheva d'enlever à mes vêtements l'humidité que le feu du foyer de la cabane n'avait pas eu le temps de faire disparaître.

La dernière réunion du comité, qui s'était constitué en cas qu'une insurrection survint, eut lieu en septembre au bois de Moncor, à quelque distance de la route de Fribourg à Prez. Dans cette réunion, il fut décidé, à l'unanimité des membres présents, que si le gouvernement prenait de nouvelles mesures de nature à augmenter l'effervescence, et à rendre une insurrection inévitable, une levée en masse devrait avoir lieu dans

Une réunion au bois de Moncor.
Septembre 1848.

tout le canton, à l'exception du district réformé de Morat. Chacun des citoyens présents prit l'engagement de se mettre en rapport avec un homme sûr et discret des communes qui lui furent assignées, et de lui transmettre les avis et les ordres qui seraient donnés. M. Rodolphe Weck fut désigné comme chef et chargé de prendre toutes les mesures qu'il jugerait nécessaires ou opportunes pour atteindre le but en vue duquel le comité était constitué.

La décision prise, nous nous séparâmes, suivant chacun une direction différente pour ne pas éveiller l'attention. Je me dirigeai vers la Gruyère, étant intentionné d'aller à Estavanens chez mes parents. Il n'est pas tout à fait sans intérêt de relater ici un évènement, si je puis l'appeler ainsi, qui me surprit en route. Parti du bois de Moncor vers quatre heures de l'après midi, j'arrivai, vers six heures, à Lentigny. Passant près de la cure, je fis une visite à M. le curé, qui était un M. Carrard, frère du célèbre Nicolas Carrard, tué quelques années plus tard dans une insurrection. Sans m'en douter, je rencontrai ce dernier chez son frère. Il n'avait d'ailleurs pas assisté à la réunion de Moncor, dont je le suppose, il n'avait aucune connaissance.

Un nouvel orage.
Septembre 1848.

Je ne prolongeai pas ma visite, et me remis en route. Nicolas Carrard, qui habitait alors Mézières, devant suivre la même direction que moi pour retourner chez lui, nous partîmes ensemble. Vers dix heures, nous étions sur la grand'route de Fribourg à Romont, non loin de Maconnens. Le ciel était couvert, l'atmosphère chargée de vapeurs, la nuit obscure. Bientôt un violent orage éclata ; les éclairs se succédaient et le tonnerre grondait sans interruption. La route était, à cet endroit, bordée de chênes. A chaque instant, nous entendions tomber la foudre, tantôt à droite, tantôt à gauche, tantôt devant, tantôt derrière nous. J'étais abasourdi, fatigué, impatienté de ce vacarme. Carrard, au contraire, conservait un admirable sang-froid, et le calme le plus parfait. Voyant mon agitation, et l'attribuant plutôt à la frayeur qu'à l'impatience, il ne cessait de me répéter : Mon cher Monsieur Jaquet, ayez toujours bon courage ! comme il avait un vice de prononciation qui l'empêchait de prononcer la lettre *r*, il prononçait : « Mon chève Monsieuve Jaquet. ayez toujouve

bon couvage ! » Cette recommandation, sans cesse répétée, augmentait mon impatience. Tout à coup, nous fûmes terrassés ; la foudre tombait près de nous, laissant une forte odeur de soufre. Il est possible que Carrard, homme de petite taille, mais très robuste, n'ait pas été complètement à terre ; je le vis cependant se redresser. Quant à moi, je me relevai l'entendant répéter son exhortation. La pluie était torrentielle, nous étions l'un et l'autre mouillés jusqu'aux os. Toutefois, nous poursuivîmes notre chemin, Peu à peu, le bruit du tonnerre s'éloigna, la pluie diminua et enfin cessa complètement.

Je laissai Carrard à Mézières et arrivai chez mon ami Jean-Louis Oberson, vers deux heures du matin. Une cordiale réception et un bon lit m'eurent bientôt remis de ma fatigue et de mon agitation. Le matin, je partis pour Estavanens après un excellent déjeuner, et après avoir fait connaître à Oberson les décisions prises à Moncor.

J'eus, quelque temps après, vers la fin de septembre, dans l'une de mes courses nocturnes, une rencontre assez intéressante pour être aussi consignée dans ces mémoires. Je devais retourner dans la Gruyère, et, pour utiliser la journée autant que possible, je ne partis de Fribourg qu'après six heures du soir, n'ayant sur moi, par prévoyance, d'autre objet de valeur qu'une pièce de cinq francs dans la poche de mon gilet. Le temps était beau ; mais un léger brouillard, qui planait dans la campagne, ne permettait de distinguer les objets qu'à une faible distance. Après cinq heures de marche, j'arrivais vis-à-vis du village d'Echarlens. Tout était calme ; le silence qui régnait autour de moi me faisait remarquer le bruit de mes pas sur la surface sèche et unie de la route.

Soudain, j'entends parler à voix basse. Je regarde dans la direction d'où m'arrivaient les sons et je vois stationner, sous un pommier, au bord de la route, à une vingtaine de pas devant moi, trois hommes. Je m'arrête, surpris ; j'écoute sans pouvoir comprendre ce qu'ils disent. Quoiqu'il me paraisse suspect, ou du moins singulier que quelqu'un stationne en ce lieu, à cette heure, car il était près de minuit, je ne retourne pas en arrière. Je continue à marcher. A peine ai-je fait encore trois ou quatre

Une rencontre nocturne.

pas que, subitement, je vois une lumière que portait l'un d'eux. J'avance encore et je les vois tous trois venir directement à moi. Nous sommes bientôt face à face ; l'un étend les bras pour me saisir au collet ; les deux autres veulent m'entourer pour m'empêcher de fuir. Sans me troubler, je fais un saut en arrière, puis saute ensuite la haie d'épines, haute d'un mètre au moins qui borde la route, et fuis dans la direction de Marsens, bien persuadé que ceux qui avaient voulu m'arrêter ne la franchiraient pas assez lestement pour m'atteindre. En effet, j'étais déjà loin de la route que j'entendais encore craquer les branches de la haie qu'ils ne parvenaient pas à passer. Je ne tardai pas à m'apercevoir que les drôles avaient renoncé à me poursuivre. Je repris la direction de Riaz ; un instant après, j'entendis sonner une heure à la tour d'une des églises voisines. Depuis Bulle, je suivis la grand'route, et arrivai à Estavanens entre trois et quatre heures du matin.

J'avais jusqu'alors conservé mon sang-froid. Mais à peine eus-je salué ma mère, en entrant dans sa chambre, et répondu à quelques questions, que je me sentis défaillir, et dus me hâter d'aller me jeter sur mon lit. Cette défaillance ne dura toutefois qu'un instant ; bientôt, je recouvrai l'usage de mes sens, presque aussi étonné de ma défaillance que de la rencontre qui l'avait causée.

Lesermentélectoral.
23 septembre 1848,

Aux termes de la constitution fédérale, du 12 septembre 1848, qui modifiait profondément notre organisation fédérale, et instituait un conseil national suisse, le canton de Fribourg y nommait cinq députés.

Par décret du 23 septembre, le grand conseil divisa, à cet effet, le canton en cinq cercles électoraux, division qui se justifie pleinement en théorie. Plus les cercles sont petits plus les différentes opinions et les différentes contrées ont chance d'être représentées, si d'ailleurs les élections sont libres, si la division repose sur une base topographique, ou une communauté d'intérêts confessionnels ou matériels.

Toutefois ce décret statuait encore que le citoyen électeur

devait être porteur d'un certificat attestant qu'il avait prêté serment aux constitutions fédérale et cantonale.

Ce serment éloignait du scrutin la majorité des électeurs et les privait du libre exercice de leurs droits politiques.

Un arrêté du conseil d'Etat, en date du 4 octobre, fixait l'élection des nouveaux conseillers nationaux au 20 du même mois. M. Charles, de Riaz, ancien conseiller d'Etat, ayant été élu dans un cercle, formé par le district de la Glâne, contrée presque entièrement conservatrice, une enquête fut ordonnée sur la validité de cette élection. Les motifs allégués, pour justifier l'enquête, consistaient principalement en ce que des citoyens s'étaient introduits dans l'assemblée électorale au moyen de faux certificats de capacité, ou sans avoir prêté le serment requis. L'élection fut ensuite annulée par un arrêté en date du 26 octobre.

Depuis quelque temps déjà, le bruit circulait dans le public que le gouvernement avait l'intention de procéder à l'arrestation de l'évêque, Mgr Marilley, et de l'exiler du canton.

L'insurrection
d'octobre 1848

Dans ces circonstances, Rodolphe Weck crut le moment venu de renverser le gouvernement, et de mettre à exécution une mesure demandée depuis longtemps par l'immense majorité du peuple fribourgeois.

Il n'était guère probable que l'arrestation de l'évêque pût rester assez secrète pour s'effectuer sans troubles, et sans provoquer une résistance armée sur certains points du canton.

Cette résistance et une insurrection étaient toutefois contraires aux intentions de l'évêque. Quelque temps auparavant, Mgr Marilley m'ayant fait appeler auprès de lui, me dit avoir appris qu'une insurrection se préparait, et que j'étais du nombre de ceux qui devaient en avoir connaissance. Puis il dit être convaincu qu'une insurrection aurait inévitablement pour le canton de Fribourg des conséquences fâcheuses: que la prudence devait en faire abandonner le projet. Il ajouta qu'il prévoyait des mesures de violence à son égard; mais que ces mesures ne devaient provoquer ni résistance ni soulèvement; qu'il

fallait souffrir et se résigner en attendant des temps meilleurs. Mgr Marilley insista beaucoup pour avoir une réponse conforme à ses conseils ; mais je le quittai en lui disant que je ne pouvais prendre aucun engagement à ce sujet. Cette entrevue resta secrète. J'ignore si Mgr Marilley fit de pareilles instances auprès d'autres personnes, en particulier auprès de M. Rodolphe Weck, que je ne revis, depuis la réunion de Moncor, que quelques années plus tard.

Peu de jours avant l'insurrection, je vis un matin arriver chez moi, à Estavanens, un ecclésiastique influent de la haute Gruyère. Il me remit une brochure d'un évêque de France sur le droit à l'insurrection. Cette brochure disait en substance que, quand un gouvernement abuse de son autorité pour commettre des actes évidemment contraires au droit et tyranniques, l'insurrection est légitime. L'ecclésiastique partageait cette opinion qui d'ailleurs est admise par les meilleurs juristes.

J'eus, à cette époque, une entrevue avec M. Hubert Charles, à Riaz. Il reconnut la légitimité de l'insurrection, et m'indiqua le nom des hommes qu'il lui semblait opportun d'appeler au futur gouvernement. Il nomma, entre autres, MM. Alphonse Diesbach, de Rosières, ou Amédée Diesbach, du Breitfeld ; (je crois pouvoir dire que ni l'un ni l'autre n'auraient accepté leur nomination) MM. Xavier Bondallaz, de Nuvilly, Eugène Castella de Berlens, Badoud, notaire, à Romont. M. Charles lui-même n'aurait pas refusé son concours, en cas d'appel à son dévouement.

22 octobre 1848.

Dans la journée du 22 octobre, Rodolphe Weck envoya des courriers dans toutes les parties du canton, qui devaient prendre part au soulèvement, pour faire connaître que celui-ci était fixé au lendemain 23 octobre, dans la soirée. L'avis me parvint le jour où il fut donné, 22 octobre. J'étais chargé d'aviser les communes de Grandvillard, de Lessoc, de Montbovon, d'Albeuve, de Neirivue et d'Estavanens. Ce jour-là, je ne communiquai cet avis à personne ; je me bornai à m'assurer un homme pour le transmettre à temps le lendemain. Cet homme était Hyacinthe Sudan, d'Estavanens, fils de mon voisin Henri Sudan. Je l'employai les jours suivants, et il s'acquitta de sa délicate mission avec prudence et dévouement.

Je devais diriger la colonne de la haute Gruyère, occuper Bulle, et y attendre des ordres ultérieurs.

Le 23 octobre, à onze heures avant midi, je n'avais communiqué qu'à Hyacinthe Sudan l'ordre reçu la veille. La possibilité d'un contre-ordre, et le peu de discrétion de la plupart des hommes me semblaient commander une grande circonspection dans cette grave circonstance. Je connaissais les dispositions de la contrée, et avais la certitude qu'au premier signal presque tous les hommes valides répondraient à l'appel. A onze heures, arrivèrent chez moi Vital Geinoz, de Neirivue, sous-lieutenant dans le contingent, et Joson Musy, de Grandvillard. Ils me dirent savoir de source certaine que l'insurrection devait avoir lieu le soir même, et que j'étais chargé de convoquer les hommes de la Haute-Gruyère; ils m'exprimèrent leur étonnement de ne pas en être avisés.

23 octobre.

Je leur répondis que ces renseignements étaient exacts; que mon intention était de me conformer à l'ordre que j'avais reçu, mais qu'il était temps encore, et qu'une communication du genre de celle que j'étais chargé de faire ne se faisait qu'au dernier moment. J'ajoutai que j'utilisais leur présence pour leur transmettre l'ordre donné, et les priai d'aviser les communes de la Haute-Gruyère, à l'exception d'Estavanens que j'aviserais moi-même. Ils partirent immédiatement pour s'acquitter de cette mission.

Joson Musy dirigeait le mouvement à Grandvillard, Vital Geinoz, à Neirivue. A Albeuve, il était dirigé par Alexis Castella, officier dans la milice, homme intelligent et influent; à Lessoc, le sergent Lucien Robadey était chargé d'agir. J'ai oublié le nom de celui qui devait agir à Montbovon. Quant à Villars-sous-Mont, petite localité, en majorité radicale, nous n'y comptions que sur un ou deux individus.

Les choses en étaient là. Je consacrai l'après-midi à rédiger une proclamation aux populations de la Gruyère, spécialement aux habitants de la ville de Bulle, la plupart dévoués au régime radical. J'y affirmais l'intention des auteurs du mouvement de ne léser personne; de respecter les droits de chacun; d'avoir tous les égards possibles pour leurs adversaires politiques; en

un mot, de travailler par tous les moyens en leur pouvoir, à faire oublier le passé, à rétablir la concorde et la paix dans le canton de Fribourg. Mon cousin, Louis Gérard, fit plusieurs copies de cette proclamation, pendant que je m'occupais à vérifier si tous les hommes disposés à prendre part au mouvement étaient munis d'armes et de munitions.

A Estavanens, petit village d'environ 250 âmes, 25 hommes s'annoncèrent, et se trouvèrent prêts et suffisamment armés. Sans les soins qu'exige le bétail, particulièrement à cette époque de l'année, où il broute dans les prairies, le nombre aurait été plus grand encore. C'était de la part de tous, un élan spontané. Les hommes nettoyaient leurs armes et préparaient leurs sacs ; les femmes fondaient des balles ; chacun désirait prêter son concours. Dans la localité, deux ou trois individus au plus n'étaient pas avisés ou restaient indifférents.

Nous allions nous mettre en marche, lorsque, à huit heures du soir, arrive, à Estavanens, M. Louis Weck m'apportant un contre-ordre, que j'étais chargé de faire connaître aux communes de la Haute-Gruyère. Sur le champ, j'en fis prévenir ces communes. Partout le contre-ordre parvint à temps ; personne dans la contrée ne s'était ostensiblement compromis.

Quant aux motifs du contre-ordre, ils ne me furent pas indiqués, et je les ignore encore. J'ai depuis, mais inutilement, demandé des renseignements à ce sujet. J'ai cru qu'au moment de l'exécution, le courage du chef avait failli. Ce n'est toutefois qu'une supposition. Celle-ci repose sur la jeunesse de M. Rodolphe Weck, qui n'avait que vingt-quatre ans, et sur l'influence que sa mère a pu exercer sur lui, dans les circonstances difficiles où il se trouvait. M^{me} Weck, femme très respectable au reste, ne restait, dit-on, pas étrangère aux mesures d'un intérêt politique.

Le contre-ordre, donné à temps, n'aurait pas eu de graves conséquences, si aucun désordre n'en était résulté, et n'aurait probablement pas été suivi d'une occupation militaire de la part de la Confédération. Le projet d'une insurrection, quoique généralement approuvé, ne pouvait être envisagé que comme un complot, et ne pouvait guère avoir d'autres conséquences qu'une

enquête contre un certain nombre d'individus, soupçonnés d'en être les auteurs.

Donné à Fribourg, à une ou deux heures de l'après-midi, pour être transmis jusqu'aux extrémités du canton, c'est-à-dire à une distance de dix à douze lieues, il était impossible qu'il arrivât à temps partout; c'était dès lors une faute des plus graves.

On s'est depuis livré à différentes conjectures au sujet des conséquences de l'insurrection, si le contre-ordre n'était pas intervenu. Chacun, je le crois, avait la conviction que le gouvernement aurait été renversé, et que le premier résultat aurait été un plein succès. On peut évaluer à une dizaine de mille hommes, au moins, le nombre de ceux qui auraient pris part au mouvement. Sur ce nombre, six mille étaient bien armés. Il y avait, il est vrai, au chef-lieu, quelques centaines de soldats, que le gouvernement y avait appelés; mais la majeure partie de ces soldats étaient dévoués à la cause du peuple, et se seraient immédiatement joints aux insurgés. Plusieurs officiers avaient connaissance du mouvement et avaient promis leur concours.

Mais le gouvernement renversé, que serait-il advenu? C'est sur cette question que les opinions diffèrent. Plusieurs personnes ont prétendu que la Confédération serait intervenue, et aurait purement et simplement rétabli le gouvernement renversé, sans tenir aucun compte de la manifestation populaire.

D'autres, au contraire, en admettant une intervention fédérale comme probable, ont cru qu'en présence d'une manifestation aussi générale et aussi imposante que celle qui aurait eu lieu, des concessions importantes auraient été faites au peuple, et qu'une modification, soit dans le personnel du gouvernement, soit dans les nouvelles institutions, aurait eu lieu. Cette dernière opinion me paraît la plus fondée. Après avoir doté la Suisse d'institutions démocratiques et libérales, les conseils de la nation n'auraient pu, sans une contradiction manifeste, refuser des demandes basées sur ces mêmes institutions.

Mais le mouvement insurrectionnel n'était pas terminé. Dans plusieurs contrées, le contre-ordre n'était pas parvenu à temps. A Châtel, la préfecture avait été occupée par les insurgés, et le

préfet mis en arrestation. Des rassemblements avaient eu lieu dans différentes communes du district de Romont et ailleurs. Un grand nombre de citoyens s'étaient réunis près de La-Joux. Au moment où ils allaient se mettre en marche, un exprès leur apporta le fâcheux contre-ordre et le remit à l'un d'eux, M. François-Xavier Menoud. Celui-ci ne pouvait y croire; mais il dut se convaincre sur les affirmations énergiques du messenger. Navré, il congédia les hommes accourus pour délivrer leur pays d'un joug insupportable. « L'affaire est manquée, leur dit-il, que chacun rentre chez soi. » Comme plusieurs de ses compagnons d'infortune, il ne vit d'autre parti à prendre que celui de s'expatrier, et, après avoir fait ses adieux à ses parents, il prit le chemin de l'exil.

24 octobre.

Sous l'impression de ces événements, m'a-t-on assuré, à une époque récente, un homme, envisagé comme étranger au soulèvement, envoya à M. Jean-Polycarpe Dupaquier, aux Ecasseys, un exprès, porteur d'un message écrit. Aux termes de ce message, la Gruyère reprenait le mouvement abandonné la veille, et il fallait, y était-il dit, que les contrées de la Glâne et de la Veveysse en fissent autant.

M. Dupaquier n'avait pas été informé du mouvement et n'en était pas partisan. Néanmoins, il manda, par son domestique, M. François-Xavier Menoud, dont il ignorait le départ, de venir chez lui. Vu l'absence de ce dernier, son frère, M. Jacques Menoud, y alla à sa place, et reçut communication de la lettre apportée par l'exprès.

M. Jacques Menoud, alors fort jeune, et jusque-là resté étranger à la politique, si ce n'est aux nombreuses vexations auxquelles sa famille avait été en butte sous le régime radical, s'était absenté la veille, et, à son retour, dans la soirée, avait été retenu à la maison de son père par des affaires urgentes.

Sur l'invitation de M. Dupaquier, M. Jacques Menoud se rendit chez Nicolas Daflon, à Saussivue, près Gruyères, où il arriva vers 3 heures. « Ma mission consistait, dit-il, à renseigner M. Dupaquier sur ce qui se passait dans la Gruyère. Nicolas Daflon me reçut d'une manière calme et réservée; mais ne me fit aucune communication bien significative. »

Le même jour, entre 3 et 4 heures de l'après-midi, Nicolas Daflon, homme jouissant de l'estime de chacun, arriva à Estavanens pour me faire une communication importante. Ne m'ayant pas trouvé chez mes parents, il chargea deux hommes de confiance, Joseph et Basile Magnin, de me faire savoir, le plus tôt possible, que n'ayant pas reçu le contre-ordre à temps, les districts de Romont et de Châtel s'étaient gravement compromis dans la soirée du 23; que le projet de renverser le gouvernement était repris, et serait exécuté le soir même. Pour assurer le concours de chaque localité, et agir avec ensemble, les différentes colonnes devaient se réunir et se joindre au son du tocsin. Cet avis me fut donné comme venant de MM. Menoud et Dupaquier. Je ne doutai pas un instant qu'il ne vînt de MM. François-Xavier Menoud et Jean-Polycarpe Dupaquier, les deux principaux chefs du parti conservateur dans le district de Romont. Il me fut dit de plus que MM. Menoud et Dupaquier me requerraient de prendre de suite les mesures nécessaires pour assurer le concours de ma contrée, et réparer la faute commise la veille. Enfin, Daflon me faisait dire qu'il convoquerait les hommes de la paroisse de Gruyères, ce qu'il fit en effet; mais que je devais convoquer ceux des autres communes de la Haute-Gruyère.

A mon retour, entre 4 et 5 heures du soir, Joseph Magnin me fit la commission. Un sentiment de commisération pour ceux de mes concitoyens que le fatal contre-ordre avait compromis, et l'importance qu'il y avait à ce que le mouvement fut général, me déterminèrent, quoique à regret et sous l'impression de fâcheux pressentiments, à me conformer à l'avis qui m'était donné. J'envoyai aussitôt un exprès (Hyacinthe Sudan) chez Joson Musy, à Grandvillard, et chez Vital Geinoz, à Neirivue, pour les aviser du nouveau message que je venais de recevoir, en les priant de le transmettre à Albeuve, à Montbovon, à Lessoc et à Villars-sous-Mont. Je leur recommandais de ne rien négliger pour obtenir le concours des hommes de bonne volonté, et assurer la réussite de la nouvelle tentative.

A 10 heures, les hommes d'Estavanens étaient réunis, à peu près aussi nombreux que la veille. Ceux de Grandvillard, moins nombreux qu'ils ne l'auraient été le jour précédent, arrivèrent à Estavanens, munis de leurs armes.

Nous allions nous mettre en marche, quand arriva une seconde fois Nicolas Daflon, disant avoir reçu l'avis que le mouvement ne devait pas avoir lieu, le canton de Fribourg étant déjà envahi par les troupes vaudoises. Chacun rentra chez soi profondément attristé.

Comment expliquer la cause de ces derniers et non moins regrettables événements? J'ai cru d'abord au bruit répandu et accrédité que des concitoyens dans le malheur avaient pu songer à alléger les charges d'une occupation militaire inévitable en les faisant partager à d'autres. Aujourd'hui, j'envisage cette version comme erronée.

Vu l'honorabilité de M. Jacques Menoud et ses déclarations, je ne puis trouver d'autre explication qu'un avis direct à Nicolas Daflon de la part de l'auteur de la lettre écrite à M. Dupaquier, lettre mentionnée ci-dessus, et une lacune dans l'avis donné par celui-là aux frères Magnin, ou peut-être une confusion de noms dans la relation de Joseph Magnin. Tous étant morts à l'époque où j'écris ces lignes, la vérification n'est plus possible. Dans ces circonstances, je me borne à émettre le vœu qu'un autre, plus heureux que moi, parvienne à éclaircir ce qui reste d'obscur dans cette triste affaire.

Quoiqu'il en soit, je vois, dans les événements qui viennent d'être relatés, des faits d'une haute importance pour ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre petit pays. J'y vois surtout un enseignement et un moyen de prévenir, dans la suite, des actes que trop de zèle peut produire; des actes dont les conséquences sont funestes, quelque juste que soit la cause qui les inspire.

25 octobre.

Le lendemain, 25 octobre, avant le jour, Vital Geinoz arrivait chez moi, me disant qu'après s'être compromis aussi gravement qu'il venait de le faire, il ne pouvait rester dans le canton de Fribourg, et voulait se soustraire aux poursuites qui, inévitablement, allaient être dirigées contre nous. Un groupe d'hommes armés s'était en effet réuni, sur son invitation, à Neirivue. Le même fait avait aussi eu lieu à Albeuve; mais peut-être plus secrètement, sous la direction d'Alexis Castella, et à Lessoc, sous celle de Lucien Robadey. A Villars-sous-Mont, même, m'a-t-on dit, quelques individus prirent aussi les armes; mais rien ne fut éventé dans ces trois dernières localités.

Je partageais l'opinion de Vital Geinoz, et, déjà avant six heures du matin, nous prenions le chemin de l'exil. Nous nous dirigeâmes sur Bellegarde, par le col de la Forclaz et la vallée du Motélon. De Bellegarde, nous franchîmes le Bruch et descendîmes à Boltigen; là nous étions hors d'atteinte de la police fribourgeoise. Notre intention était d'aller coucher sur les bords du lac de Thoune, puis de traverser le Brunig pour aller à Wolfenschiess (Bas-Unterwald), où se trouvait alors le bon père Frantz Rothenflue. Nous pensions pouvoir séjourner dans l'un des cantons de la Suisse primitive sans y être inquiétés, jusqu'à ce que nous eussions les passeports nécessaires pour nous rendre à l'étranger.

Ne connaissant ni les chemins ni la langue allemande, nous nous fourvoyâmes et ne pûmes arriver au lieu où nous nous proposions de coucher, puis de nous embarquer le lendemain. La nuit étant venue, sans que nous sussions où nous nous trouvions, nous nous vîmes obligés de demander un gîte dans une habitation isolée. Il était environ huit heures du soir. Nous frappâmes à la porte d'une maisonnette, de chétive apparence, et parvîmes à faire comprendre l'embarras dans lequel nous étions, et la nécessité de recourir à la commisération. Nous priâmes les personnes qui étaient venues nous répondre de bien vouloir nous permettre de passer la nuit sous leur toit, et de nous donner un peu de nourriture dont nous avons grand besoin.

Nous reçûmes de la part de l'honnête famille, qui habitait cette maisonnette, la plus cordiale hospitalité. La famille se composait du père, homme de quarante à cinquante ans, de la mère et de six enfants en bas âge. On s'empressa de nous préparer un lit, en étendant sur des feuilles sèches, dans une petite chambre, au-dessus de celle qu'occupait nos hôtes, des draps d'une propreté irréprochable. Pour notre souper, on nous servit du lait et du pain noir, en s'excusant de n'avoir pas autre chose à nous offrir. Le lendemain matin, nous prîmes congé de ces braves gens en leur exprimant notre vive reconnaissance pour le généreux et cordial accueil que nous avons reçu chez eux.

Nous arrivâmes à Wolfenschiess dans la soirée et allâmes

loger dans une auberge où nous restâmes aussi longtemps que dura notre séjour dans cette localité.

Le père Rothenflue.

Le père Rothenflue nous témoigna un intérêt particulier, et nous donna avec empressement les renseignements qui pouvaient nous être utiles. Nous eûmes avec lui, pendant notre séjour à Wolfenschiess, les relations les plus agréables. J'ai eu l'occasion d'apprécier les services qu'il y rendait, soit par rapport à l'instruction religieuse des enfants, soit par rapport aux sentiments qu'il inspirait dans ses instructions et ses discours.

Le Bas-Unterwald.

Une chose frappe dans le Bas-Unterwald, c'est la propreté. Elle se fait remarquer, non-seulement sur les personnes, mais aussi à l'extérieur et dans l'intérieur des bâtiments. Chaque semaine le plancher des chambres est soigneusement lavé, ensorte qu'on n'y voit ordinairement ni taches ni poussière.

Nous menions dans ce village, mon camarade et moi, une vie qui ne pouvait convenir longtemps à des jeunes gens pour lesquels le travail, une vie active est un besoin. Ne sachant qu'entreprendre, nous résolûmes d'aller à Naples, dans l'espoir, un peu téméraire il est vrai, d'obtenir le grade d'officier dans un régiment suisse.

Mais il fallait nous mettre en mesure de faire le voyage, faire arriver nos effets, ainsi que l'argent nécessaire et nous munir de passeports. Je savais que, pour moi, mon père ne me refuserait pas le nécessaire; mais comment pourvoir aux besoins de mon camarade, qui était presque sans ressources ?

Je priai mon père de m'envoyer de l'argent et mes effets, ce qu'il s'empressa de faire. Mes effets n'arrivèrent, toutefois, qu'après plusieurs semaines d'attente. Le transport des objets de messagerie se faisait en Suisse, à cette époque, avec une excessive lenteur. Quant aux passeports, il nous en fut remis par le gouvernement du canton de Schwytz, sur des recommandations adressées à M. le landamman Nazar de Reding.

L'abbaye d'Engelberg.

J'employais mes loisirs à faire des courses dans les environs monotones de Wolfenschiess. La seule de ces courses, offrant quelque intérêt et méritant une mention spéciale, est une visite à l'Abbaye de Bénédictins d'Engelberg, située à l'altitude de 975 mètres, et à une demi-journée du village de Wolfenschiess.

La fondation de cette abbaye remonte à 1120 ; mais elle a été trois fois incendiée et reconstruite. Les bâtiments actuels datent seulement du milieu du dernier siècle.

Je fis cette course par une fraîche journée de novembre, et arrivai le soir au couvent. J'eus occasion de constater que le froid est à Engelberg beaucoup plus intense que dans le bas de la vallée ; à mesure que j'atteignais des régions plus élevées, je sentais la température s'abaisser.

Je fus immédiatement présenté à l'abbé, qui m'invita à souper et à passer la nuit au couvent, ce que j'acceptai avec satisfaction. Au souper, je fus placé à la droite de l'abbé, qui me combla de prévenances. Le lendemain matin, je quittai le couvent, après en avoir visité la magnifique église et tout ce qui pouvait m'intéresser.

Après la réception de mes effets et de l'argent demandé à mon père, nous nous hâtâmes de partir pour Naples, et prîmes la route du Saint-Gothard par l'intéressante vallée d'Uri, dont Altorf est à l'une des extrémités et Andermatt près de l'autre. Altorf est un gros bourg, ou plutôt une jolie ville, agréablement située au milieu des vergers, dans une plaine, non loin du lac des Quatre-Cantons. Mais bientôt le pays change d'aspect et, dès qu'on a quitté la plaine d'Altorf, on ne voit guère, jusqu'à Andermatt, que des pentes raides, des gorges sauvages. Le sol, sauf de rares exceptions, est couvert de pierres ou hérissé de rochers. On a peine à se figurer que des hommes aient eu le courage de s'établir dans une contrée aussi aride. A part quelques bois de sapins, le sol ne produit qu'une faible végétation, de maigres fourrages, çà et là, et, moyennant un travail opiniâtre, un peu de blé et quelques pommes de terre.

En arrivant à Andermatt, un paysage inattendu s'offre aux yeux du voyageur : la vallée s'élargit, on voit devant soi une plaine d'une certaine étendue, qui, malgré l'altitude, semble produire des fourrages abondants et d'excellents pâturages. Les habitants d'Andermatt sont bien constitués ; ils ont un teint qui annonce la vigueur et la santé.

Nous approchons du Gothard. D'Andermatt à Airolo, le trajet dut s'effectuer en traîneau. Les traîneaux dont on se sert

La vallée d'Uri,
d'Altorf à Ander-
matt.

Le passage du
Gothard.
8 décembre 1848.

dans cette contrée sont très petits et très légers. La plupart sont à deux places, l'une pour le voyageur, l'autre pour le conducteur.

Avant d'inviter les voyageurs à se placer sur ces véhicules, les employés de l'administration postale remirent à chacun une pelisse et une paire de bottes allant jusqu'au dessus du genou. Cette précaution a un double but, celui de garantir le voyageur du froid et d'empêcher que la neige n'entre dans les vêtements lorsque le traîneau vient à verser. J'eus bientôt l'occasion d'en reconnaître l'utilité ; car, outre que du sommet du Gothard jusqu'à Airolo, le froid était très vif, la route raide et construite en zigzags, offre une suite non interrompue de brusques contours. La descente se faisant avec une rapidité vertigineuse, le traîneau verse fréquemment, et ceux qui s'y trouvent roulent dans la neige. Il résulterait de cette circonstance de graves inconvénients si le voyageur n'était pas garanti par la pelisse et les bottes. Le traîneau qui me transportait n'a pas versé moins de treize fois du sommet du Gothard à Airolo.

A onze heures du soir, nous arrivâmes dans cette localité, où du thé bien chaud nous fut servi immédiatement, et nous tira de l'engourdissement causé par le froid et la longueur du trajet que nous venions de parcourir.

Le canton du Tessin.
9 décembre 1848.

Le lendemain, nous traversâmes le canton du Tessin jusqu'à la frontière lombarde, que nous franchîmes aussi. Nous fûmes amplement dédommagés des inconvénients de la veille. Les légers brouillards, qui, le matin, couvraient la campagne, ne tardèrent pas à se dissiper. Un ciel pur et les rayons d'un soleil splendide et bienfaisant donnaient un vif éclat aux paysages variés qui successivement s'offraient à nos regards. Après les pentes arides et rocailleuses qui s'étendent au pied du Gothard, et entourent Bellinzone, on passe dans des contrées accidentées, mais moins agrestes. A Lugano, le sol et le climat ont quelque chose d'oriental. La plaine de Mendrisio, que traverse la route de Côme, présente un sol d'une fécondité qui paraît ne le céder en rien aux meilleures parties de la Lombardie.

Le pont de Mélide.

Il y a, plus loin, près du village de Mélide, un pont remarquable, qui traverse le lac de Lugano. Ce pont, construit en

blocs de granit de forte dimension, a la longueur d'un trajet d'environ vingt à vingt-cinq minutes. C'est un magnifique ouvrage.

Vers trois ou quatre heures, nous traversâmes Côme, et pûmes ensuite admirer les riches et magnifiques plaines de la Lombardie. Le soir nous arrivâmes à Milan, dont je parlerai dans la suite.

Le lendemain, nous continuâmes notre voyage à travers la Lombardie. Vers le soir, nous passâmes près du champ de bataille de Marengo qu'éclairaient les derniers rayons du soleil couchant. La nuit venue, nous passâmes à Pavie, puis nous traversâmes le Pô sur un large pont de bateau, et arrivâmes ensuite à Alexandrie.

Le champ de bataille
de Marengo.

D'Alexandrie, nous allâmes directement à Gênes, rencontrant de nombreux chariots de voituriers et de paysans piémontais. Une chose nous frappa, c'est le harnachement défectueux des chevaux, et la grossièreté des véhicules employés dans ces contrées. Quant aux routes, elles étaient presque partout en fort mauvais état.

Nous nous arrêtâmes à Gênes pour voir la ville, et prendre des places sur le bateau à vapeur à destination de Naples. Après nous être enquis du coût du transport, nous constatâmes, avec angoisse, que nous n'avions pas de quoi le payer et faire les dépenses indispensables en arrivant à Naples. Notre embarras était grand ; nous ne connaissions personne à Gênes et nous ne savions à quel moyen recourir pour nous procurer l'argent qui nous manquait. Dans cette fâcheuse situation, je me vis obligé de vendre le seul objet de prix qui ne me fut pas indispensable, une jolie montre en or qui avait appartenu à ma mère, et dont elle m'avait fait cadeau. C'est avec un vif regret que je me résignai à en faire le sacrifice, à raison surtout du souvenir qui s'y attachait. Mais la montre, qui avait une forte boîte et un cadran en or, avait une certaine valeur, et la nécessité ne me permettait pas d'hésitation,

A Gênes.

J'allai chez un orfèvre, lui demandai ce qu'il me donnerait de cette montre. Il en enleva le verre, en détacha le mouvement, pesa le reste, et m'en offrit 85 francs, que je m'empressai d'accepter.

Sur mer.

Le lendemain, avant le jour, nous nous embarquâmes pour Naples. Le temps était beau, la lune projetait ses rayons sur la ville, et en faisait pittoresquement ressortir les magnifiques et nombreux édifices. Bâtie sur des collines, qui s'élèvent en amphithéâtre, le coup d'œil embrasse, du port, la ville entière, et s'étend jusqu'aux forts qui la dominant au septentrion et les sommités qui bornent l'horizon.

Livourne.

Bientôt le bateau quitta le port, longeant ensuite rapidement les côtes. Nous nous arrêtâmes successivement devant Livourne et Civita-Vecchia. J'eus l'occasion de remarquer l'importance du port de Livourne, la quantité de navires qui s'y arrêtent, ainsi que le grand nombre de matelots et d'ouvriers qui y sont employés.

A Civita-Vecchia.

A Civita-Vecchia, un épisode nous surprit et nous fit apprécier les mœurs italiennes. A peine le bateau sur lequel nous voguions était-il arrivé que plusieurs barques nous amenèrent une vingtaine de jeunes filles de 15 à 18 ans. Elles envahirent le pont avec un sans gêne qui prouvait qu'elles n'en étaient pas à leurs débuts, cheminant, tournant et se retournant pour voir si personne ne se laissait séduire. Elles n'eurent pas de succès ; personne ne s'annonça ; et, après avoir entendu quelques plaisanteries à leur adresse, elles durent se retirer et rentrer dans leurs barques. Il convient peut-être de faire remarquer que ces pauvres créatures étaient toutes misérablement vêtues, et que le fait avait lieu non sous le gouvernement pontifical, mais sous celui de la république, toutefois peu après l'expulsion du pape de ses Etats. J'avoue que je n'ai vu nulle part un spectacle contraire aux bonnes mœurs aussi affligeant, et aussi déshonorant pour la population.

Les côtes, sur certains points de l'Etat de l'Eglise, sont montagneuses et peu fertiles. On y voit de maigres pâturages, où paissent des troupeaux, sous la garde de bergers, ordinairement munis d'une lance, ce qui ajoute encore à ce que leur extérieur m'a paru avoir de rude.

A Naples.
Décembre 1848.

La traversée de Gênes à Naples s'effectua en trois jours. Le troisième jour, nous arrivâmes en cette dernière ville, entre dix et onze heures du matin. Nos effets durent être transportés à la

douane, où la visite se fit un peu attendre. Là, nous recevions, de la part d'individus mêlés à la foule, des offres de services empressées, soit pour le choix d'un hôtel, soit pour les autres renseignements dont nous pouvions avoir besoin, et les moyens d'échapper aux exigences des douaniers. Un vieillard, qui parlait bien français, et croyait avoir gagné ma confiance, me dit entre autres : « Si vous avez des objets qui doivent un droit d'entrée, mettez dans votre main, en ouvrant la malle, une pièce de cinq lires (5 francs), et laissez-la voir aux douaniers. Ils comprendront ce que cela veut dire, et vous n'aurez point de droits à payer. » Je lui répondis que je n'avais aucun objet qui dut être soumis à l'octroi, et que d'ailleurs il m'indiquait un moyen dont je ne ferais pas usage.

Nous avions quelques lettres de recommandation, une, entre autres, de M. le colonel Aloïs de Reding, de Schwytz, ancien officier au service de Naples.

Nous fîmes une visite à plusieurs officiers fribourgeois dans les régiments suisses, et nous nous présentâmes au colonel de l'un de ces régiments. C'est à lui qu'était adressée la lettre de M. de Reding. Cet officier supérieur, chez lequel se trouvait, en ce moment, le major du même régiment, nous reçut avec beaucoup de bienveillance. Il nous dit que les recommandations dont nous étions porteurs étaient des meilleures ; mais que le nombre des aspirants au grade d'officier était tel que ce grade ne pouvait nous être accordé. Il nous proposa de prendre d'abord du service comme simples soldats, nous promettant de l'avancement, et, sous peu, un grade subalterne. Nous n'hésitâmes pas, et refusâmes la proposition qui nous était faite. Nous fûmes frappés de la dignité de ces deux officiers, de l'aisance de leurs manières, alliée néanmoins à tout ce que peut exiger la politesse.

Il ne nous restait dès lors qu'à chercher ailleurs une position. Mon camarade partit au bout de peu de jours. Je lui remis le montant indispensable pour retourner en Suisse. Il espérait trouver de l'occupation dans les chantiers de M. Moura, à Genève. Il m'a dit plus tard qu'à force d'économie et de privations, ce montant lui avait suffi.

Quant à moi, je restai huit jours à Naples pour voir la ville, et me procurer l'argent dont j'avais besoin pour entreprendre un nouveau voyage. Cet argent me fut remis par M. Henri von der Weid, de Fribourg, alors officier dans un régiment suisse, sur une assignation payable par mon père, en Suisse.

Je ne visitai pas Naples en détails. J'avais hâte de trouver une position, de quitter l'Italie et de m'éloigner des Italiens, dont je n'aimais pas le caractère. Avant mon départ, je me rendis au consulat suisse pour y faire viser mon passeport. Le consul, M. Meuricof, me reçut avec bonté, me questionna sur le motif de ma présence à Naples, me dissuada d'y prendre du service, me faisant entrevoir la situation du pays comme très précaire. Il refusa le paiement d'un nouveau passeport qu'il me délivra, montrant à cet égard des sentiments bien différents des autorités de police et des agents italiens auxquels j'avais dû m'adresser auparavant. En effet, chaque visa, après avoir franchi la frontière des Etats autrichiens, où le visa s'apposait pour un montant minime, m'avait coûté une pièce de cinq francs, et le visa se répétait non seulement à la frontière de chaque Etat, mais encore au passage dans chaque ville de quelque importance. A ma rentrée sur territoire piémontais, une faveur me fut toutefois accordée, sur ma demande, à Gênes, si je ne trompe. Le fonctionnaire, chargé du visa des passeports, homme aux allures mystiques, portant une longue robe, une longue barbe, et un bonnet grec, me fit dire, par un domestique, que : « sa grâce me faisait don des honoraires auxquels elle avait droit. »

Mon séjour à Naples suffit toutefois pour me donner une idée générale de la ville, de ses principaux quartiers, et des mœurs de ses habitants.

La principale rue de Naples est la rue de Tolède, rue magnifique, qui n'a pas moins d'une lieue de longueur. Cette rue, large, pavée de belles dalles, est bordée de superbes bâtiments, qui ont, la plupart, aux rez-de-chaussée, de riches magasins. C'est la rue la plus fréquentée de Naples ; elle est propre et contraste avec quelques-unes des rues latérales, ainsi qu'avec la plupart de celles des autres quartiers de la ville, particulièrement avec celles qu'habitent les lazaroni. Je n'essaierai pas de

décrire les mœurs de ces derniers, dont la paresse, l'insouciance et la misère sont proverbiales. La classe des lazaroni m'a paru bien peu digne d'intérêt, et ce n'est qu'avec répugnance que je me hasardai dans les quartiers qu'ils occupent.

Si la population de Naples m'a paru, même en général, mériter peu de sympathie, j'ai, par contre, admiré sa situation topographique et son climat. Comme Gênes, Naples est bâtie en amphithéâtre au bord de la mer. Elle a, comme Gênes, un grand nombre de beaux bâtiments et de beaux édifices. Située en face du Vésuve et des montagnes qui avoisinent ce volcan, Naples a, comme paysage, quelque chose que Gênes peut lui envier.

Mais c'est le climat surtout qui rend le séjour de Naples particulièrement agréable. Je m'y trouvais dans la première quinzaine de décembre, et néanmoins la température était extrêmement douce, souvent chaude. Une seule matinée, j'ai vu une gelée blanche. Parfois, la chaleur était plus forte qu'elle ne l'est en Suisse les plus chaudes journées de juillet. J'ai été témoin d'un orage, accompagné d'une violente tempête, qui, sur mer, soulevait des vagues atteignant la hauteur des plus longs mâts des navires mouillés dans le port.

Par un temps clair, l'azur foncé du ciel offre à Naples une transparence et un éclat, qui se réfléchit sur les objets et sur toute la nature. C'est à peu près le ciel de l'Orient, le ciel de la Grèce, à côté duquel celui du centre de l'Europe est bien pâle, et le ciel brumeux du Nord bien triste.

En retournant de Naples à Gênes, je fis sur le bateau la rencontre d'un réfugié polonais. C'était un homme de quarante à quarante-cinq ans, lequel, jeune encore, s'était compromis dans l'une des différentes insurrections qui ont causé tant de malheurs, et fait tant de victimes en Pologne. S'étant expatrié pour se soustraire aux poursuites des tyrans moscovites, il avait employé son temps à voyager, et à apprendre la langue des pays où il séjournait. Il m'a dit parler treize langues. J'ai pu constater qu'il parlait français comme si la langue française avait été sa langue maternelle. Un jeune médecin allemand, un Prussien, m'a dit qu'il parlait allemand aussi bien que lui. Enfin, j'ai vu entre les mains de ce Polonais des livres, imprimés en caractères

De Naples à Gênes
Décembre 1848.

qui m'étaient inconnus, et dont il faisait sa lecture habituelle, livres qui, à son dire, étaient écrits les uns en langue turque, les autres en langue arabe.

Il disait revenir d'Orient, où il avait séjourné plusieurs années. Il paraissait, en effet, avoir adopté les habitudes et les mœurs orientales. Il portait une longue robe, un bonnet turc, et une barbe, pliée dans ses vêtements, mais qu'il disait être de la longueur de sa taille.

Il possédait des connaissances très variées, avait une facilité d'élocution remarquable et de bonnes manières, quoique simples et aisées, en sorte que sa société avait un attrait particulier.

Je n'éprouvai aucun inconvénient de la traversée, pas le moindre symptôme du mal de mer auquel si peu de personnes échappent. On en jugera par ce qui suit : dans mon voyage de Naples à Gênes, nous étions, le premier jour, 83 passagers à table d'hôte; le second jour, nous n'étions que trois, 80 de moins ; ceux-ci avaient presque tous le mal de mer. Ce qui me surprit fort, c'est que personne ne s'occupait d'eux, parmi les hommes de l'équipage, et ne songeait à les soulager. Emu de compassion, je donnai quelques soins à une dame et à une petite fille, complètement abandonnées.

De Gênes à Milan.

De Gênes, je retournai à Milan par Alexandrie et Novare. Pendant mon séjour à Naples, la guerre, déjà prévue, entre l'Autriche et la Sardaigne, était devenue imminente ; les deux armées avaient pris position sur les frontières respectives. Je traversai les contrées occupées par chacune. J'eus occasion de constater maintes fois la supériorité de l'armée autrichienne sur l'armée piémontaise. Tandis que les soldats de Radetzky étaient bien habillés, parfaitement équipés et bien disciplinés, tandis qu'ils paraissaient pleins de vigueur et ne manquer de rien, ceux de Victor-Emmanuel paraissaient manquer de tout. Dans ces conditions, le résultat de la bataille, qui allait se livrer, n'était pas douteux ; la défaite de l'armée sarde paraissait inévitable. J'appris en effet peu après que celle-ci avait été battue à Novare, par les Autrichiens.

Mon séjour à Milan.
Décembre 1848.

Dans l'incertitude où j'étais à l'égard de ce que je devais entreprendre, je m'arrêtai à Milan pour réfléchir. J'y séjournai

trois semaines, et résolu de m'adresser à quelques amis pour me chercher une place de précepteur, ce que j'exécutai.

Je fis alors la connaissance d'un M. Morel, de St-Gall, ancien négociant, qui jouissait d'une grande considération, soit par sa fortune, soit par la réputation de probité qu'il s'était acquise. Je fus admis dans la famille et y fus reçu comme un ami. Madame Morel, quoique âgée et d'une santé très délicate, était une de ces femmes qui consacrent leur temps et leur vie à faire le bien, et à soulager l'infortune. M^{me} Morel avait reçu une éducation distinguée, parlait allemand, italien et français avec une grande pureté et une grande facilité. Pieuse, douée de beaucoup d'esprit, d'une sensibilité et d'un tact exquis, je trouvais dans sa conversation le charme qu'inspirent ces belles qualités, et chaque soir, je lui faisais une visite. M^{me} Morel était pour moi comme une providence, un ange gardien, et, pendant les trois semaines que je passai à Milan, elle ne cessa de me donner des marques de bienveillance et du plus vif intérêt.

La réflexion m'amena à la conviction que ce que j'avais de mieux à faire, en attendant que je trouvasse une place de précepteur, était de séjourner dans un pays allemand et d'en apprendre la langue. L'ignorance de l'allemand était une des lacunes de mon éducation ; j'avais une occasion de combler cette lacune, et je voulus en profiter. Dans ce but, je me décidai à aller à Munich par le Tyrol, contrée qui m'était sympathique et que je désirais visiter.

Je connaissais Milan. Milan, l'une des plus belles villes d'Italie, se distingue par ses édifices, l'uniformité du sol sur lequel elle est bâtie, la largeur, la régularité et la propreté de ses rues. La cathédrale de Milan est l'un des plus beaux édifices que j'aie vus. Elle est en marbre blanc et d'une architecture qui fait l'admiration de tous ceux qui la contemplent. Elle est tellement vaste que celui qui s'y trouve seul est comme perdu, et étonné des proportions gigantesques de l'édifice et des proportions infimes de l'homme.

Comme il faisait froid, et comme le bois était cher, je me levais tard. J'allais chaque matin prendre une tasse de chocolat dans un café fréquenté par les officiers autrichiens, dont j'admi-

rais la bonne tenue. J'y lisais les journaux, qui me semblaient contenir les meilleurs articles sur les questions de droit public, et les nombreuses questions agitées à cette époque de fièvre et de malaise politique. Je lisais avec une attention particulière les articles publiés dans la *Presse*, le *National*, le *Journal des Débats*, etc. Après déjeuner, je faisais une longue promenade, ensuite ma visite à M^{me} Morel; enfin, je rentrais à mon hôtel, où je dînais entre cinq et six heures du soir.

Au bout de trois semaines, je partis pour Vérone. Je traversai Crémone, passai près des ruines de la forteresse de Peschiera que l'artillerie autrichienne venait de détruire, et pus contempler de loin la ville de Mantoue, près de laquelle naquit un de mes poètes de prédilection, Virgile. Je m'arrêtai une demi-journée à Vérone, dont je visitai les fortifications.

A travers le Tyrol.

Je continuai ensuite mon voyage vers le Tyrol, traversant Brescia, puis Roveredo, Trente et Botzen. Je remarquai, dans les défilés du Tyrol, les formidables fortifications élevées par l'Autriche du côté de l'Italie. Une partie de ces fortifications était alors de construction toute récente.

Je séjournai quelque temps à Méran, localité voisine de Botzen, l'une des principales villes du Tyrol italien, où je fis la connaissance de plusieurs Suisses, dont j'ai conservé le meilleur souvenir.

L'ancien juge d'instruction Amann.

Je mentionne spécialement ici un Thurgovien, M. Amann, qui avait été juge d'instruction dans l'enquête prise contre l'assassin de Leu, à Lucerne. M. Amann, juriste distingué, homme d'une grande énergie, avait été obligé de quitter la Suisse, après la chute du Sonderbund, pour se soustraire à la vengeance des radicaux. Pour subvenir à l'entretien de sa famille, composée de sa femme et de deux garçons, il remplissait dans le Tyrol les modestes fonctions d'employé postal. M. Amann me témoigna beaucoup d'intérêt; il m'offrit ses services dans le but de me procurer de l'occupation et me faire entrer dans l'administration des postes. Ne sachant alors que très peu d'allemand, qui est la principale langue d'une partie de la contrée, je ne pus que le remercier de ses bonnes intentions à mon égard.

Joseph Lach.

Mais je trouvai en outre à Méran un ami sincère et dévoué,

avec lequel j'eus de fréquentes relations, Joseph Lach, originaire du canton de Soleure. M. Lach avait été précédemment officier dans les milices de son canton. Ne voulant pas se battre contre ses confédérés des cantons catholiques, il avait, avec un certain nombre de soldats soleurois, passé dans les rangs de l'armée du Sonderbund. Envisagé comme déserteur et coupable d'avoir, en temps de guerre, passé à l'ennemi, il s'était, sous la prévention de ces actes, réfugié dans le Tyrol, ainsi que M. Amann et d'autres dont je parlerai bientôt.

Il y a près de Méran un couvent, supprimé par les Bavaois en 1807. Après la suppression des couvents d'Argovie, l'empereur d'Autriche, Ferdinand I^{er}, dont les ancêtres comptent au nombre des bienfaiteurs du couvent de Muri, offrit aux religieux de ce couvent un asile dans les bâtiments inoccupés de l'ancien couvent tyrolien. C'est là que Lach avait lui-même trouvé un refuge.

Après avoir fait sa connaissance, il me présenta à l'abbé. Celui-ci me reçut avec une grande bonté. Notre entretien eut cela de particulier, que l'abbé s'exprima en allemand et que je m'exprimai en français.

L'ancien abbé de
Muri.

Lach me procura encore l'occasion de faire peu après la connaissance d'un homme respectable, M. Tschudi, de Glaris, ancien officier au service d'Espagne, qui s'était aussi expatrié ensuite des événements politiques survenus en Suisse.

M. Tschudi,

Mais une connaissance, qui me fut particulièrement agréable, fut celle de M. de Salis-Soglio, ancien général en chef de l'armée du Sonderbund. M. de Salis, qui avait reçu une éducation très soignée, avait servi honorablement en Bavière et plus tard dans l'armée hollandaise, où il obtint le titre de major général. Quoiqu'il fut protestant, ses opinions conservatrices l'avaient déterminé à accepter le commandement de l'armée des cantons catholiques dans la guerre du Sonderbund. Après la défaite, son séjour, dans son canton d'origine, devenant impossible, il s'était réfugié dans le Tyrol, où il menait une vie très retirée.

Le général
Salis-Soglio.

Il avait à la joue droite une large cicatrice provenant d'une blessure, reçue à la bataille de Lafère-Champenoise, en 1814.

En 1855, il put rentrer en Suisse et passa dans sa patrie les dernières années de sa vie. Il mourut à Coire le 29 mai 1874.

M. de Salis avait des sympathies pour les catholiques, et ne craignait pas, ainsi que ses antécédents le prouvent, de se mettre en rapport avec eux. Le fait ci-après est une preuve de plus de ses sentiments à leur égard.

Marie de Mœrl.

Il y avait, dans une maison religieuse, près de Botzen, une personne qui, dans la contrée, passait pour une sainte, et dont l'existence avait réellement quelque chose d'extraordinaire et de miraculeux. Les laïques pouvaient être admis à la visiter, moyennant une autorisation spéciale. M. de Salis avait sollicité et obtenu cette autorisation; il me proposa de m'accompagner chez Marie de Mœrl, ne doutant pas que ma qualité de catholique et de réfugié, ensuite d'un soulèvement qui avait pour cause la persécution religieuse, ne fussent des titres suffisants pour être admis à voir cette sainte femme.

En effet, sur notre demande, nous fûmes introduits par deux religieuses dans la chambre qu'habitait Marie de Mœrl. C'était une vaste salle, dans laquelle il y avait un lit élevé sur lequel était la sainte, car je crois pouvoir la qualifier ainsi. Sa vie était une adoration ou plutôt une extase continuelle. Elle ne parut pas s'apercevoir de notre entrée. Elle était vêtue d'une robe blanche sur laquelle tombait sa longue chevelure. Ses traits étaient angéliques, son visage et ses mains, blancs comme la cire, avaient quelque chose de diaphane.

Elle restait, nous a-t-on dit, des heures entières dans cette position fatigante, car elle n'avait devant elle rien pour s'appuyer. Sa position était celle dans laquelle nous nous représentons un ange en adoration. Quant à sa nourriture, elle se réduisait à quelques légers aliments, pris en si petite quantité qu'ils paraissaient insuffisants pour entretenir la vie chez un être humain.

Marie de Mœrl donnait une image à ceux qui lui exprimaient le désir d'avoir d'elle un souvenir. Cette image avait ordinairement trait à un défaut de celui qui la recevait. C'était comme un avertissement charitable, une exhortation silencieuse faite au pécheur de se corriger, ou au cœur tiède d'aimer Dieu davantage. Je reçus une pareille image et fus frappé d'y remarquer quelque chose qui pouvait faire supposer de sa part une intuition de mes sentiments les plus intimes.

J'extrais le passage ci-après d'une lettre que j'adressai à mes parents quelque temps après avoir vu Marie de Mœrl :

« Depuis l'âge de quinze ans, Marie de Mœrl est dans une extase presque continuelle; elle vit sur la terre comme n'appartenant pas à la terre. Sa nourriture ne consiste que dans quelques pommes qu'elle prend à des intervalles assez rares; elle ne parle jamais qu'à son confesseur; elle porte aux mains et aux pieds les stigmates de Notre Seigneur, mais depuis quelque temps seulement. Pour parvenir à la voir, il y a d'assez grandes difficultés; cela n'est pas permis à chacun, et plus d'un étranger, qui avait fait exprès plusieurs lieues, a dû s'en retourner sans l'avoir vue. Heureusement, nous fûmes admis auprès d'elle. Lorsque nous entrâmes, nous étions quatre, trois hommes et une dame. Marie de Mœrl était en prière; notre présence ne la dérangerait aucunement; elle ne parut pas même s'en apercevoir. Après quelques instants, son confesseur, qui est un capucin du lieu (Kalter), l'avertit de notre arrivée, et lui dit de s'asseoir, ce qu'elle fit, puis il lui donna quelques détails sur mon compte, ce qu'elle parut écouter avec intérêt et voulut nous donner, de sa main, ce qu'elle ne fait pas ordinairement, à chacun deux images. Ces images sont en quelque sorte des reliques, car la sainteté de Marie de Mœrl est évidente pour quiconque a pu la voir; son état est évidemment surnaturel. »

Après un séjour à Méran, aussi agréable que je pouvais le désirer, je quittai cette riante contrée, emportant le meilleur souvenir de l'intérêt qu'on m'y avait témoigné et des bontés dont j'avais été comblé. J'allai à Munich, où j'avais l'espoir de rencontrer des compatriotes, des étudiants de la Suisse allemande, et d'avoir ainsi une excellente occasion d'apprendre une langue que je désirais beaucoup connaître. Munich était alors, comme elle l'est encore aujourd'hui, une ville qui offre des ressources exceptionnelles aux amis des sciences et des arts.

Je traversai, dans ce voyage, la plus grande partie du Tyrol allemand. Je voyais avec plaisir les belles églises des villages tyroliens, qui contrastent avec celles des villages italiens, en général négligées et mal construites. Je pus constater aussi l'attachement des populations tyroliennes à leur religion, et leur fidé-

lité à observer les préceptes de l'Eglise. Entre autres faits, je vis un maître d'hôtel refuser de la viande à un Anglais un vendredi, en disant qu'on n'en servait pas ce jour-là dans sa maison.

J'eus, dans le même voyage, l'occasion d'entendre des chants tyroliens, dont l'harmonie est à mes oreilles bien plus agréable que celle des instruments joués par les meilleurs artistes.

A Inspruck.

Je m'arrêtai à Inspruck, que je visitai. Parmi les églises, celle des franciscains, qui contient les tombeaux de quelques membres de la famille impériale, offre un intérêt particulier.

C'est dans cette ville que je vis le baron de Tschudi, originaire du canton de Glaris et ancien colonel au service d'Espagne, pour lequel j'avais une lettre de recommandation. Supposant que je pouvais avoir besoin d'argent, ce brave homme, qui ne vivait pas dans l'opulence, me remit un petit montant qui n'était alors pas pour moi superflu. Je le lui rendis plus tard en lui offrant une tabatière d'argent.

D'Inspruck à Munich, je passai devant Salzbourg, et vis le curieux aspect qu'offrent les salines et les travaux d'exploitation.

A Munich.

Janvier 1849.

Bernard Meyer.

A Munich, je ne tardai pas à me mettre en relations avec un certain nombre de Suisses, étudiants et autres. Je mentionne en particulier Bernard Meyer, homme d'Etat distingué, et l'un des principaux champions du parti conservateur dans le canton de Lucerne à l'époque du Sonderbund. Je le voyais souvent; nous dînions ordinairement au même restaurant, et avions ensemble de longs entretiens.

M. Meyer vivait très modestement à Munich; son genre de vie n'annonçait pas une position aisée. Son extérieur et sa conversation avaient quelque chose de triste. Il semblait, comme cela arrive fréquemment ensuite de déceptions politiques, travaillé par des préoccupations, auxquelles venait encore s'ajouter le découragement. Sa position s'est toutefois améliorée depuis; ses talents d'écrivain lui ont valu un poste honorable à la cour d'Autriche. Il aurait, hélas! pu jouir plus longtemps des avantages de cette position, si une fluxion de poitrine, gagnée en se baignant dans le Danube un jour de pluie, ne l'avait emporté à un âge peu avancé.

M. Meyer avait été chancelier d'Etat, député au grand conseil

de son canton et député à la Diète suisse. Il avait joué un rôle important dans les affaires du canton de Lucerne, ainsi que dans celles de la Suisse. Ses vastes connaissances, une grande expérience et une haute intelligence rendaient sa conversation intéressante et sa société agréable. J'ai puisé auprès de lui des enseignements d'une grande utilité pratique.

Le caractère doux et affable des Munichois, ainsi que leur loyauté, font aimer le séjour de Munich, quoique le climat laisse à désirer sous le rapport de la salubrité. En outre, Munich est l'une des villes d'Allemagne où l'on vit le meilleur marché, ce qui, principalement pour l'étudiant, n'est pas sans importance.

Au nombre des amis auxquels je m'étais adressé pour me procurer une place de précepteur, deux habitaient Lyon ou les environs, MM. Thorin et Menoud, dont j'ai déjà parlé. Dans le courant d'avril 1849, après un séjour de trois mois à Munich, je reçus de leur part l'invitation de me rendre à Lyon, où ils espéraient pouvoir me placer sous peu. J'acceptai leur invitation, et je partis pour Lyon, en traversant la Suisse. Je me hasardai même sur le sol fribourgeois, et allai faire une visite à mes parents. Outre le plaisir de les revoir, je devais encore recourir à eux et leur demander de l'argent. Ma visite fut courte, car j'arrivai à Estavanens vers dix ou onze heures du soir, et repartis le lendemain matin avant le jour. Combien est triste la vie du fugitif: il craint, à tout moment, d'être reconnu, saisi et livré à des hommes dont les sentiments lui sont hostiles. Dans son propre pays, il n'ose, même de nuit, entrer dans une ville. De jour, il fuit les lieux habités, évite les routes et suit les sentiers les moins fréquentés. C'est ainsi que je voyageai sur le sol fribourgeois, mon sol natal, dont je dus m'éloigner, après avoir embrassé ma mère, serré la main de mon bon père et emporté presque tout l'argent qu'ils avaient chez eux.

Je ne fis cependant, dans le canton de Fribourg, aucune rencontre désagréable. Le reste du trajet jusqu'à Lyon eut lieu sans circonstances qui méritent une mention spéciale.

Arrivé à Lyon, j'y trouvai François-Xavier Menoud; Hubert Thorin était à la campagne. Je parcourus la ville dont le séjour me parut peu agréable, à raison surtout de la poussière de char-

De Munich à Lyon.
Avril 1849.

A Lyon.

bon dont on est incommodé. Menoud me fit faire la connaissance d'une famille Berset, d'Orsonnens, dont le chef, alors décédé, avait acquis dans le commerce une assez belle fortune. Je rencontrai dans cette famille un habitué de la maison, mon compatriote, Desroches, de Lessoc, qui, après avoir achevé ses études au collège de Fribourg, était entré comme novice chez les Jésuites, puis avait quitté l'ordre lors de leur expulsion de Fribourg. Pauvre Desroches, doué de talents, mais d'un caractère vif et inconstant, il prit plus tard du service dans les troupes pontificales, s'adonna à la boisson et revint finir sa malheureuse existence dans son pays d'origine.

De Lyon à Gratz.
Mai 1849.

Peu après mon arrivée à Lyon, je reçus une lettre de Styrie. M. Maurice de Kaisersfeld, qui habitait Gratz, me proposait de me charger de l'éducation de son unique enfant, le jeune Maurice de Kaisersfeld. Le désir de m'occuper et la perspective de séjourner dans un pays allemand me firent accepter avec empressement l'offre qui m'était faite. C'est sur la recommandation d'un jésuite, le père Scherer, et ensuite des démarches faites par le bon père Frantz Rothenflue que cette place me fut offerte.

Je pris donc le chemin de la Styrie, me dirigeant sur Mâcon, Tournus, lieu d'origine de ma grand'mère maternelle, Besançon, Mulhouse, Bâle, Zurich, Hérिसau, dont j'admirai la propreté, St-Gall, où je m'arrêtai et visitai la magnifique église catholique. Je traversai l'Arlberg, au sommet duquel, quoique l'on fut en mai, la route était taillée dans une neige dont la hauteur dépassait celle de la voiture qui nous transportait.

La famille de
Kaisersfeld.
Mai 1849.

Je reçus, chez M. de Kaisersfeld, le meilleur accueil. La famille se composait de Monsieur, de Madame, d'une demoiselle, d'un précédent mariage de Madame, et du petit Maurice, mon élève.

Après mon arrivée à Gratz, nous allâmes à la campagne, dans un village, situé aux confins de la Haute-Styrie et de la Hongrie, appelé Birkfeld, où M^{me} de Kaisersfeld possédait un ancien château, nommé Birkenstein, et des propriétés assez considérables.

Birkfeld.

A Birkfeld, village composé en majeure partie d'habitations isolées, perdues dans les forêts et les accidents d'un terrain

sillonné de vallées, la vie aurait paru monotone à celui qui aime le bruit des grandes villes et recherche les plaisirs. Quant à moi, le calme convenait à ma situation et à mes goûts, et je me félicitais de la vie retirée et paisible de la famille de Kaisersfeld.

M. de Kaisersfeld, qui fut depuis député au Reichsrath autrichien, aimait le travail et cultivait les lettres. Il s'intéressait aux affaires du pays et traitait avec intelligence les questions politiques, industrielles et agricoles. Il établit à Birkfeld des forges dont il surveillait la construction et l'exploitation. Quoique bon, il avait un caractère sévère et peu communicatif. Madame, déjà âgée, était extrêmement bonne; elle vouait son temps à la surveillance du personnel de la maison, à des ouvrages en rapport avec sa condition, et à la prière. La jeune demoiselle s'occupait de dessin et de musique. Son caractère était agréable; mais les convenances exigeaient à son égard, de la part du précepteur, une grande réserve. Quant au jeune Maurice, il avait un bon naturel; mais des talents ordinaires et peu de goût pour l'étude. Il était aimant, un peu mélancolique, et, sans son défaut d'application à l'étude, il aurait causé peu de contrariétés à son précepteur. Celui-ci avait l'ordre de ne pas le perdre de vue, de six heures du matin à sept heures du soir.

Je n'avais de rapports, à Birkenstein, en dehors de la famille de Kaisersfeld et des gens de la maison, qu'avec l'instituteur du village, qui donnait à Maurice des leçons de violon, ainsi que de grammaire allemande et slave, et avec un des vicaires de la paroisse, M. l'abbé Schmid. Ce dernier enseignait le catéchisme à mon élève. L'instituteur, homme froid, avait une certaine culture; mais ne savait pas un mot de français, ensorte que je n'échangeais avec lui que les propos indispensables.

M. Schmid était un jeune ecclésiastique hongrois, intelligent et cultivé, un prédicateur distingué; il parlait latin avec élégance et une grande facilité. J'avais avec lui de fréquents et agréables entretiens. Il me parlait latin; mais ne sachant ni assez de latin, ni assez d'allemand pour parler exclusivement dans l'une ou l'autre des langues latine ou allemande, je faisais usage des deux.

Le curé, qui s'occupait d'agriculture, venait rarement au château; un autre vicaire, peu communicatif, n'y faisait que de

rare visites. Ce dernier était un homme d'une grande piété, qui poussait le scrupule jusqu'à l'excès. En célébrant la messe, de crainte de n'avoir pas prononcé les paroles de la consécration avec assez de foi et de respect, il recommençait et répétait souvent plusieurs fois les paroles sacramentelles, au point que les assistants souffraient et se demandaient si le pauvre prêtre pourrait achever le saint sacrifice.

Il m'aurait d'ailleurs été difficile d'avoir des relations avec les paysans de la contrée; ceux-ci avaient un tel accent et parlaient si mal, que je pouvais à peine comprendre ce qu'ils disaient.

Je rencontrai un jour, aux abords du château, un homme déjà sur le déclin de l'âge. Il me dit être Français, avoir servi sous Napoléon I^{er} et être resté en Styrie ensuite de l'invasion de cette province par les armées françaises. Le langage de cet homme était un amalgame de mauvais français et d'allemand corrompu, qui le rendaient presque aussi inintelligible que le jargon des gens du pays.

Le château de
Birkenstein.

Le château de Birkenstein, où la famille de Kaisersfeld passait l'été, était un vaste et vieux manoir, à un seul étage, au-dessus du rez-de-chaussée, de forme quadrangulaire, parfaitement régulière. Dans l'intérieur, était une cour spacieuse. Au rez-de-chaussée, il y avait, d'un côté, les bureaux de l'administration seigneuriale, reste de la féodalité, qui devait disparaître au 31 décembre 1849; des trois autres les remises et les dépendances nécessaires. Les quatre ailes du premier et unique étage du bâtiment contenaient les appartements des maîtres, les chambres des employés, des domestiques et d'autres pièces servant à différents usages. Quatre longs corridors, ayant vue sur la cour, longeaient la façade intérieure du bâtiment. L'architecture du vieux castel avait quelque analogie avec celle de l'ancien couvent de la Part-Dieu, près Gruyères.

Ce manoir, comme bien d'autres, avait, au dire de ceux qui l'habitaient, ses mystères et ses légendes.

En arrivant, Madame m'indiqua la chambre où je devais loger, la seule habitée à l'aile septentrionale du bâtiment. Peu après, elle me demanda si je me trouvais bien dans ma chambre et si je n'y remarquais rien de particulier? Je répondis négative-

ment sous ce dernier rapport, sans donner grande attention à cette question. La même question me fut aussi adressée par les gens de la maison auxquels je fis la même réponse, en ajoutant pourquoi ils me demandaient cela ?

Ils me dirent alors que, cent ans auparavant, un homme s'était pendu dans cette chambre, et que depuis il s'y passait des choses extraordinaires. Le fait le mieux spécifié était que le soir, à la nuit tombante, on voyait un gros chien noir, aux yeux flamboyants, errer dans le corridor, passer, repasser ou stationner près de la chambre aux lugubres souvenirs. Les habitants du château, M. de Kaisersfeld excepté, affirmaient que des bruits étranges s'y faisaient parfois entendre, et que des choses inexplicables s'y produisaient. J'écoutais ce qui m'était raconté, sans toutefois que je pusse m'empêcher de manifester mon incrédulité.

Plusieurs semaines s'étaient écoulées depuis notre arrivée à Birkfeld, et je n'avais encore rien vu ni entendu d'extraordinaire, soit dans ma chambre, soit dans le corridor ou les autres parties de la maison. Mon incrédulité continuait. J'étais dans cette disposition d'esprit, lorsqu'après une chaude journée de juillet, m'étant mis au lit à l'heure ordinaire, je me réveillai subitement dans un état de prostration et d'engourdissement tel que je ne pouvais ni bouger ni articuler une seule parole. La langue, ainsi que le reste du corps, était comme paralysée. J'avais néanmoins la conscience de ce qui se passait en moi et autour de moi. Un instant après ce singulier réveil, j'entendis distinctement sonner deux heures à la tour de l'église. Je réfléchissais à cette étrange situation et aux causes qui avaient pu la produire, lorsque, tout à coup, je sentis en moi comme une détente; j'étais délivré, j'avais recouvré l'usage de mes membres. Je ne dis rien à personne de ce qui m'était arrivé, n'y trouvant toutefois aucune explication satisfaisante.

J'avais presque oublié ce singulier événement, quand, dans le courant d'octobre suivant, je fus, au milieu de la nuit, réveillé par des coups à la porte de ma chambre, comme si quelqu'un y eut frappé du doigt. Les coups donnés en mesure, par pause, et en nombre égal à chaque pause, produisaient, dans le silence de

Juillet 1849.

la nuit, au milieu du vaste corridor, un bruit sonore, excluant la possibilité d'une illusion. Contrarié d'être ainsi réveillé, je demandai qui était là et ce que l'on voulait? Personne ne répondit. Voulant savoir ce que c'était, je me levai, j'ouvris la porte, je regardai dans le corridor, mais ne vis personne. Je me remis au lit, ne sachant trop comment expliquer cette nouvelle aventure, presque aussi étrange que la précédente. Je ne parlai qu'indirectement de ce qui m'était arrivé; je n'en avais d'ailleurs guère l'occasion, vu que l'on avait cessé de me questionner sur les choses extraordinaires que j'avais dû remarquer.

Le bétail et la fabrication du fromage en Styrie.
Juin 1849.

Pendant notre séjour à Birkfeld, j'allai, en juin, avec la famille de Kaisersfeld, visiter un chalet, sur un pâturage lui appartenant. J'eus alors occasion de voir différents spécimens de la race bovine styrienne. Les animaux de cette race sont hauts sur jambes, ont les os saillants, les cornes longues et le poil uniformément gris-pâle. La vache ne m'a pas paru avoir les qualités laitières de la nôtre.

La fabrication du fromage se faisait en Styrie, à cette époque, d'une manière très primitive. On déposait le lait dans de grandes terrines, où on le laissait jusqu'à ce qu'il fut caillé; il était alors complètement aigre. On versait ensuite le caillé ainsi obtenu sur une planche préparée à cet usage, puis on mettait la planche et le fromage à la cheminée, comme nous y mettons nos sérets. Au bout de deux ou trois semaines, les paysans vendaient ou mangeaient ce fromage, qui, je n'ai pas besoin de le dire, n'avait aucune saveur.

L'insurrection hongroise.
1848-1849.

L'insurrection hongroise de 1848 ne fut complètement réprimée qu'en octobre 1849. Etant à Birkfeld, près des frontières de la Hongrie, j'ai entendu plusieurs fois, dans le courant de l'été, en 1849, le bruit du canon dans divers combats entre les troupes impériales et les insurgés. J'ai entendu relater d'intéressants épisodes, dont je ne dirai que peu de choses dans ces mémoires.

On a beaucoup parlé des cruautés du maréchal autrichien Haynau; mais moins de celles exercées par les Hongrois. Voici deux faits qui peuvent les faire apprécier. Je les crois vrais d'ailleurs.

Un cadet, qui était tombé entre les mains des insurgés, fut trouvé, par une patrouille autrichienne, pendu à un arbre, les jambes, les bras et les oreilles coupées ; le malheureux respirait encore.

Dans un village, dont les habitants ne favorisaient pas l'insurrection, les révoltés jetèrent le curé dans un puits et clouèrent sa servante à la porte du presbytère.

J'ai vu depuis, chez M^{me} d'Herzogenberg, le maréchal Haynau, sa physionomie était en rapport avec l'énergie et la dureté de son caractère. Il avait le regard farouche, la figure allongée et ridée, la tête complètement chauve et une moustache démesurément longue. Il fut destitué à cause de désobéissance aux ordres formels de l'empereur.

Dans le courant du mois d'août, nous fîmes un séjour de trois semaines à Roïtsh, en Croatie, lieu réputé pour ses eaux minérales ; ces eaux contiennent des substances acides carboniques. Le goût en est désagréable et fait faire la grimace à maint curiste, astreint par son médecin ou par l'usage, à en boire à jeun chaque matin plusieurs verres. Les étrangers, particulièrement la noblesse hongroise, croate, serbe, etc., y affluent et semblent s'y donner rendez-vous. On y voit les costumes les plus variés, souvent les plus bizarres. Même variété dans les langues qu'on y parle. On y entend presque toutes les langues parlées en Europe ; les nombreux dialectes slaves, l'italien, le grec, le hongrois, l'allemand, le français, l'anglais, etc. Nulle part, je n'ai vu le polyglotte rencontrer plus d'occasions de faire usage de ses connaissances qu'à Roïtsh pendant la saison des eaux. Les modes et les habitudes des curistes, venant la plupart des contrées orientales, ont quelque chose d'original et de piquant, qui n'est pas sans intérêt pour un habitant de l'Europe centrale. A table d'hôte, je me trouvais près de Magyars hongrois qui parlaient latin entre eux et avaient souvent, dans cette langue, des discussions très animées.

M. de Kaisersfeld me fit voir le fameux ban de Croatie Jellachich, qui se trouvait alors en passage à Roïtsh. Le courage que celui-ci avait montré dans la campagne de Bosnie, en 1845, l'avait rendu populaire parmi les sujets slaves de l'Autriche. En 1848,

Jellachich, ban de
Croatie.

au moment de la révolution de Hongrie, Jellachich était colonel d'un régiment croate en Italie. Le gouvernement autrichien, connaissant les antipathies de race, qui existaient entre les Hongrois et les Croates, lui conféra alors, pour se l'attacher, la dignité de ban de Croatie, avec le titre de feld-maréchal. Aussi lorsque la Diète hongroise invita la Croatie, comme annexe du royaume de St-Etienne, à faire connaître ses vœux par l'organe de délégués spéciaux, Jellachich se refusa d'entrer en communication avec elle, déclarant ne reconnaître d'autre pouvoir que celui de l'empereur. Puis, le 5 juin 1848, ayant, de son autorité privée, convoqué une grande assemblée de slaves à Agram, il provoqua contre la Hongrie une insurrection générale, qui fut très favorable à l'Autriche et la sauva peut-être.

Jellachich avait alors 48 ans. C'était un homme de taille moyenne, avec une légère prédisposition à l'embonpoint. Ses cheveux, sa barbe, ses yeux noirs décelaient son origine des contrées voisines de l'Adriatique.

Le séjour de Roïtsh offre en été, outre une grande animation, tout le confort que recherche la haute société.

Le voyage de Gratz à Roïtsh et de Roïtsh à Gratz, me procura l'occasion de traverser la Basse-Styrie et de voir, quoique à distance, les principales chaînes de montagnes de la Carinthie, ainsi que la ville de Klagenfurth, située sur une éminence, chef-lieu de cette province.

De retour à Birkfeld, je repris mes précédentes habitudes. Les exigences de la famille de Kaisersfeld, et l'obligation d'être constamment auprès de mon élève, ne m'ont guère permis de me livrer à une étude des mœurs et des usages des habitants de ces contrées. De crainte de ne pas être exact ou d'être trop prolix, je dois m'abstenir d'entrer ici dans beaucoup de détails à cet égard. Le paysan styrien m'a paru en général peu intelligent, mais sobre et ami de l'ordre.

Ses voisins, les Hongrois, ont un type et un caractère très différent. La plupart, de haute stature, ont dans la tenue et le regard quelque chose de martial; presque tous portent moustache et ont en partage un air de fierté, qui annonce le sentiment de la force et contraste avec la placidité du styrien.

Le Hongrois, comme si ce qui préserve du froid garantit aussi du chaud, porte toute l'année, dans quelques contrées du moins, un long et large manteau de laine blanche, bordé d'une gance rouge. L'usage continu de ce vêtement paraît avoir pour cause la fraîcheur des nuits, après les fortes chaleurs du jour. Cette température contribue à donner à la végétation une vigueur extraordinaire et aux fruits une saveur exceptionnelle.

Les femmes ont des traits moins caractéristiques que les hommes. Dans certaines contrées, leur costume national, simple quant à la forme, frappe quant à la couleur, en ce qu'il consiste dans un corsage blanc avec une jupe rouge.

Dans plusieurs contrées de la Gruyère, les enfants des classes peu aisées vont de porte en porte, à carnaval, demander des gaufres, appelées en patois *mavugnès*; le 1^{er} jour de mai, ils demandent des œufs, des fruits verts ou secs, etc.; le jour de la *St-Martin*, des noix et des noisettes. A Birkfeld, c'est le jour de la Toussaint qu'on voit quelque chose d'analogue. Les enfants, munis d'un petit sac, parcourent la contrée, s'adressent à chaque famille, qui possède quelques ressources, et en reçoivent un petit pain, fait pour la circonstance. Le pain reçu, l'enfant dit invariablement : « Vergelt's Gott », que Dieu vous récompense, et s'éloigne.

Quelques coutumes
en Styrie.

J'ai dit quelque chose des croyances superstitieuses de la population styrienne. A ces croyances, se rattache une coutume de M^{me} de Kaisersfeld, qui cependant avait reçu une bonne éducation et avait épousé, en premières noces, un comte de Manneville, ancien officier français. La veille de Noël, entre onze heures et minuit, elle procédait à ce qu'elle appelait : « Das Blei werfen », jeter le plomb. Elle faisait, à cet effet, apporter un réchaud dans la chambre où la famille était réunie. On faisait fondre du plomb, sur les braises du réchaud, dans une petite poêle, puis chacun, successivement, jetait le plomb fondu dans une jatte d'eau, où il prenait des formes très variées. Suivant M^{me} de Kaisersfeld et d'autres, celui qui avait jeté le plomb voyait dans la forme prise ce qui devait lui arriver l'année suivante. Le plomb prenait-il la forme d'une route ou d'une voiture, c'était un signe qu'il devait voyager; si la forme représentait une tête de mort, il devait

s'attendre à mourir. Pour complaire à Madame, je me résignai au jet du plomb, qui, de ma main, ce qui, au reste, arrivait souvent, ne reçut aucune forme bien caractérisée.

Janvier 1850.
Retour à Gratz.

En janvier 1850, nous revînmes à Gratz. M'entretenant un matin avec un domestique, il me dit que l'une des femmes de chambre avait été renvoyée, ensuite d'un évènement, résultat des visites nocturnes que lui faisait à la campagne l'intendant de M. de Kaisersfeld, nommé Solzini.

Celui-ci, d'origine croate, était un homme d'une trentaine d'années, intelligent, ayant d'assez bonnes manières, mais privé d'un bras dès son enfance. Le Croate est rude, grossier, indifférent aux avantages de la civilisation. Les habitations, en Croatie, ne sont, dans plusieurs contrées, que des huttes ou granges, sans fenêtres et sans cheminée, où l'homme et le porc vivent sous le même toit. Etant encore au berceau, le malheureux intendant avait eu un bras dévoré par un de ces voraces animaux.

L'aventure, qui m'était racontée par le domestique, m'expliqua les coups mystérieusement donnés à ma porte une nuit du mois d'octobre précédent, et la réflexion ne tarda pas à me convaincre que ce qui m'était arrivé, en juillet, était, sans aucun doute, un état léthargique qui n'avait rien de surnaturel, un cauchemar, si l'on veut.

Le reste de l'hiver se passa pour moi sans circonstances particulières. Mais la monotonie de mon existence, l'astiction à n'avoir d'autre société que celle d'un enfant me devenait de plus en plus pénible. Je pensais à mon pays et je désirais me mettre en état de lui être utile dans la suite. Dans cette situation, je reçus de la part d'une jeune veuve, habitant une maison de campagne près de Gratz, la baronne d'Herzogenberg, née de Rosenberg, la proposition de me charger de l'éducation de ses trois fils. Elle m'offrait des conditions plus avantageuses que celles qui m'étaient faites chez M. de Kaisersfeld, et me laissait chaque semaine un certain nombre d'heures libres. La perspective d'un peu de liberté fut pour moi déterminante, et, malgré l'affection que j'avais pour mon élève et l'estime que méritait la famille de Kaisersfeld, je me décidai à accepter les offres qui m'étaient faites.

Mon départ fut vivement regretté de la famille de Kaisersfeld; le petit Maurice était inconsolable. Quoique très sensible aux marques d'attachement qui me furent données, et malgré les propositions plus avantageuses qu'auparavant, qui me furent faites, si je consentais à rester, je respectai l'engagement pris et j'entrai chez M^{me} d'Herzogenberg. Je m'empressai toutefois de faire les démarches nécessaires pour procurer à M. de Kaisersfeld un précepteur qui méritât sa confiance et pût achever l'éducation de son jeune fils. Je réussis en effet à trouver un précepteur qui réunissait les conditions voulues, un Fribourgeois, M. Alexis Doutaz, de Gruyères. Celui-ci resta plusieurs années chez M. de Kaisersfeld, acheva l'éducation de Maurice et épousa plus tard la fille d'un général autrichien. Il se fixa à Klagenfurth, en Carinthie, où il mourut laissant deux filles de son mariage.

Ma nouvelle position, chez M^{me} d'Herzogenberg, me procura en effet les avantages que j'en attendais sous le rapport de l'instruction et de la préparation à une autre carrière. Mais à ces avantages se mêlaient de nouveaux inconvénients. M^{me} d'Herzogenberg, peut-être par nécessité, poussait trop loin l'économie; elle était originale, capricieuse et surtout méfiante.

Ses enfants, dont le plus jeune avait six à sept ans et l'aîné dix à douze ans, étaient grossiers, turbulents et entêtés au delà de tout ce que j'avais pu prévoir. Doués de beaucoup d'imagination et d'une heureuse mémoire, ils firent néanmoins, dans le français surtout, des progrès assez rapides.

M^{me} d'Herzogenberg, ce qui, sans doute, est à sa louange, s'intéressait d'une manière particulière à l'éducation de ses enfants; mais elle avait le tort de la vouloir diriger elle-même, sans tenir suffisamment compte des observations de leur précepteur. Une chose, entre autres, me frappa, la défense faite à celui-ci de parler de religion à ses élèves. Madame se réservait le soin exclusif d'instruire ses enfants à ce sujet.

Préférant une vie frugale à des repas trop délicats ou trop copieux, je suis loin de vouloir ici formuler une plainte à l'égard de la table du précepteur, chez M^{me} d'Herzogenberg. Mais il n'est pas sans intérêt de relater que le souper du précepteur consistait invariablement dans du lait caillé aigre et du pain noir.

Ma position chez
M^{me} d'Herzogenberg.
Mai 1850.

Le déjeuner et le dîner, pris à la table de la baronne, étaient convenables et les mets toujours bien préparés.

Sous maints rapports, un long séjour dans cette maison ne pouvait me convenir; car je n'espérais pas améliorer sensiblement le caractère et les habitudes de mes élèves. Je songeais dès lors à compléter mes études de droit et à les continuer dans une université allemande. Dans ce but, je choisis Munich, où j'avais déjà séjourné plusieurs mois et qui m'offrait des avantages que je ne pouvais trouver ailleurs.

Mon départ de Gratz.
1^{er} octobre 1850.

M^{me} d'Herzogenberg, qui ne gardait jamais longtemps le même précepteur, ne mit aucun obstacle à mon départ et le désirait même. Le 1^{er} octobre 1850, je quittai sa maison et la ville de Gratz, de laquelle j'emportais des souvenirs bien divers.

2 et 3 octobre.
A Vienne.

Dans des mémoires spéciaux, sur mon séjour en Styrie, j'ai écrit la relation de mon voyage de Gratz à Munich. Je ne la reproduis pas ici en entier; je me borne à en détacher quelques passages, qui ne me paraissent pas complètement dépourvus d'intérêt. Après avoir traversé le Semmering, une des sommités les plus élevées des Alpes Noriques, qui séparent la Styrie de l'archiduché d'Autriche, j'arrivai dans cette dernière province. Le 2 octobre, j'étais à Vienne, que je ne visitai pas en détail; je me contentai de voir la cathédrale, dédiée à St-Etienne (Stephans-thurm ou Stephanskirche), le palais impérial; qui n'offre rien de remarquable et quelques autres édifices. J'eus toutefois la curiosité de faire une promenade jusqu'à Schönbrunn, modeste château impérial, à peu de distance de Vienne.

Je quittai Vienne par un temps à peu près semblable à celui que j'avais eu en quittant Gratz, c'est-à-dire une pluie qui tombait sans interruption. Le valet de l'hôtel du Canard d'Or, où j'avais logé, me porta ma malle jusqu'à la place des Juifs (Judenplatz), où je devais trouver un omnibus qui me conduirait à bord du bateau à vapeur. Je le suivais silencieusement. Au bout de dix minutes, et par des rues étroites, nous arrivâmes à la dite place. L'omnibus était déjà presque rempli, les chevaux étaient attelés; je dus me hâter de payer mon porteur, qui n'exigeait guère moins du double de ce que je lui offrais, et nous partîmes.

De Vienne à Passau
sur le Danube.

Par des motifs que me dictaient l'état de ma bourse, et la

sage économie de mon père, auquel en me faisant étudiant, j'allais imposer de nouveaux sacrifices, je pris sur le bateau les secondes places. La chambre des passagers était remplie de petits commerçants, d'ouvriers et de paysans. On se coudoyait, on se heurtait, on se poussait et on se bousculait de toutes manières, tandis que la fumée et les vapeurs qu'on respirait dans ce bouge, parmi des gens dont la grossièreté révoltait, et dont la malpropreté causait des nausées, contribuaient à incommoder celui qui n'était pas habitué à se trouver en pareille société.

Comme les bords de la plupart des grands fleuves, ceux du Danube méritent l'intérêt du voyageur sous maints rapports. Au sortir de Vienne, le paysage n'offre d'abord rien de particulier; des prairies peu fertiles, des villages, des terres incultes se présentent successivement aux regards. Plus loin, les villages deviennent plus rares, les landes occupent plus d'espace et alternent avec des collines boisées. On voit, à sa gauche, sur une colline, le vieux château de Greifenstein avec un donjon; il paraît être habité. On a prétendu, mais à tort, que Richard Cœur-de-Lion y avait été enfermé. Vers trois heures, nous nous trouvâmes vis-à-vis de Krems, sur la rive gauche du fleuve; Krems n'offre rien de remarquable. Au-dessus de cette ville, les bords du Danube sont en partie stériles et incultes; on ne rencontre des villages qu'à de rares intervalles, et la plupart à une certaine distance du fleuve.

On voit, sur la rive gauche, les ruines du château de Durrenstein, où Richard Cœur-de-Lion, en 1192 et 1193, fut effectivement retenu prisonnier pendant quinze mois, par l'archiduc Léopold d'Autriche. Il existait alors si peu de communications entre les peuples que les Anglais ignorèrent longtemps ce qu'était devenu leur souverain. Un ménétrier français, nommé Blondel, découvrit le lieu de sa détention, en jouant sur sa harpe un air qu'il savait être connu de l'infortuné monarque, et qu'il entendit répéter sur le même instrument. Le château de Durrenstein est dans une situation des plus pittoresques, sur une colline hérissée de pointes de rochers. Il n'en existe plus que des pans de mur. Au-dessous, gît le village de Stein, qui a une église très ancienne. Il est entouré d'une vieille muraille, renfermant les

Durrenstein.

ruines du vieux donjon. Les collines voisines sont pareillement hérissées de rochers et présentent un aspect sévère et sauvage. On voit plus loin, sur la droite, d'autres ruines, celles de Spitz; les environs offrent à l'œil des rochers et des collines couvertes de forêts de sapins.

Vers sept heures, le bateau s'arrêta; nous passâmes la nuit devant un village dont j'ai oublié le nom. Plusieurs des passagers allèrent à terre; les uns couchèrent dans des auberges, les autres dans des maisons de paysans; moi, je restai à bord du bateau; j'essayai de dormir sur un banc, mon sac de nuit sous la tête et les pieds enveloppés dans mon surtout. Je dormis fort peu; j'étais à chaque instant réveillé: tantôt c'était un voisin qui se plaignait brusquement qu'on lui donnait des coups de pieds; tantôt un joueur auquel un gain inespéré ou une perte imprévue faisait pousser une exclamation bruyante; tantôt c'était la bousculade des tables sous lesquelles on cherchait une carte, un kreutzer et parfois la chandelle éteinte; tantôt enfin c'était un engourdissement résultant d'une position gênée ou le froid, qui m'arrachait au sommeil.

A trois heures, je fus réveillé par un bruit confus et plus prolongé, c'étaient une dizaine de nos passagers qui revenaient à bord et heurtaient dans l'obscurité les joueurs, alors étendus les uns sur le plancher, les autres sur les tables. Les premiers criaient, les seconds grognaient et contestaient aux arrivants le droit de troubler leur sommeil. Ceux-ci demandaient de la lumière et personne ne pouvait en donner; seulement, par intervalle, la faible lueur d'une allumette phosphorique permettait de distinguer les mouvements indécis de cette fourmillière humaine. Au bout d'une demi-heure, on trouva un bout de chandelle; on l'alluma et le calme se rétablit peu à peu.

Entre quatre et cinq heures, le bateau partit; une heure après le jour vint. La pluie continuait à tomber; le Danube grossissait, et, comme nous remontions le fleuve, le bateau avançait très lentement. Après avoir navigué quelques heures, nous arrivâmes à un endroit appelé Nikolhaus. Le fleuve s'y trouve resserré entre des montagnes; d'énormes blocs de rochers apparaissent à la surface des eaux; des torrents s'y précipitent avec

fracas; et pendant un quart-d'heure de trajet, des tournants rendent le passage dangereux. Ici on procède avec précautions : en arrivant on tire deux coups de canon pour avertir les bateaux qui viennent d'une direction opposée; l'équipage est sur ses gardes; et, ce qui m'étonna, les passagers ouvrirent les fenêtres de la chambre des deux côtés, sans quoi, disaient-ils, le bateau courrait risque d'être englouti. Nous passâmes heureusement et n'éprouvâmes qu'un balancement assez fort pour inquiéter quelques femmes qui étaient dans une chambre voisine réservée à leur sexe.

Je m'arrêtai, à Lintz, où j'éprouvai des contrariétés et des retards qui me permirent de visiter la ville, ce qui exige peu de temps. Lintz, capitale de la Haute-Autriche, est située au bord du Danube, sur un terrain inégal. Un pont en bois, d'environ 800 pieds de long, conduit à l'autre rive du fleuve. Quelques anciennes églises, deux ou trois édifices publics, sans intérêt, et des promenades, dans la partie supérieure de la ville, sont les seules choses qui puissent distraire le voyageur pendant quelques instants. Je dois cependant une mention particulière à un monument en pierre, de forme pyramidale, élevé au 17^{me} siècle en mémoire de la cessation miraculeuse de la peste qui avait fait à Lintz de grands ravages. Il a été renouvelé au 19^{me} siècle, et porte une inscription latine qui rappelle l'événement.

Lintz.

De Lintz, je continuai mon voyage sur le Danube jusqu'à Passau. Passau est une ville ancienne, très agréablement située au confluent de l'Inn, de l'Ilz et du Danube. Lorsque le ciel est pur, en été surtout, ces trois rivières offrent un superbe coup-d'œil par la diversité de la couleur de leurs eaux, qui semblent s'endormir à l'endroit où elles se réunissent. Celles du Danube sont d'un bleu d'azur; celles de l'Inn, bordées de verdure, réfléchissent cette couleur; tandis que des rochers et d'anciennes fortifications jettent une teinte noirâtre sur celles de l'Ilz.

Passau.

J'arrivai à Munich le 9 octobre 1850, et fis immédiatement les démarches nécessaires pour être immatriculé à l'université.

A Munich.
7 octobre 1850.

Peu après mon arrivée à Munich, j'eus le plaisir de voir le père Frantz Rothenflue, ancien professeur de philosophie au collège des Jésuites à Fribourg, dont j'ai parlé ci-dessus, un de

ces bons religieux, amis et protecteurs de la jeunesse. Sa rencontre m'avait d'autant plus surpris que je le croyais, depuis la catastrophe qui dépouilla les Jésuites de leurs établissements d'éducation en Suisse, et les dispersa momentanément, encore enseveli dans les paisibles vallées d'Unterwald, où j'avais été moi-même chercher l'hospitalité dans des jours malheureux. Il était en compagnie du père Roh, un des trois Jésuites appelés à Lucerne en 1847. Ces pères avaient donné différentes missions dans le sud de l'Allemagne et retournaient à Strasbourg.

Nous avons parcouru la ville, la veille et dans la matinée, avec un jeune officier soleurois, auquel j'étais intimement lié, et qui séjournait à Munich dans des circonstances plus ou moins analogues à celles qui me tenaient éloigné de mon pays. Nous avons conduit les pères dans les lieux qui excitent la curiosité des étrangers, qui donnent à Munich, sous le rapport des arts, une des premières places parmi les capitales de l'Europe, et au roi Louis une réputation qui s'étendra à la postérité. Le père Roh et mon jeune ami étant allés faire une visite qui nous séparait d'eux pour quelques heures, le père Rothenflue crut ne pouvoir mieux employer le temps qui restait avant son départ, fixé au soir même, qu'en visitant l'hôpital, dont un des chapelains, M. Havard, ancien jésuite, avait été professeur au collège de Fribourg. Celui-ci accueillit le Père avec les sentiments qu'on éprouve en revoyant une personne qui nous a été chère autrefois, et dont on est éloigné depuis longtemps. Il me donna, en particulier, toutes les marques d'attention et d'affabilité qui prouvent l'homme sensible et bon.

15 octobre 1850.
L'hôpital de
Munich.

L'hôpital de Munich est situé en dehors de la ville, ce qui a le double avantage de rendre l'établissement plus sain et de diminuer le danger de la contagion en temps d'épidémie.

Le bâtiment est assez vaste, et cependant on a peine à croire qu'il puisse contenir 600 malades; sa forme est carrée et à deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. A l'entrée, un portier, à la livrée du roi, répond poliment aux questions qu'on lui adresse. On est tout d'abord frappé de la propreté et de l'ordre qui règnent dans la maison; on reconnaît de suite que le soin intérieur en est confié à une de ces corporations chez lesquelles

existe un dévouement que la religion seule inspire. Il est en effet desservi par des sœurs de charité.

Nous commençâmes par le haut de l'édifice et visitâmes d'abord la salle d'opérations. Un lit de douleur est placé au milieu, deux étages de tribunes entourent l'intérieur de la salle; une table et deux armoires, où sont les instruments de chirurgie, se trouvent sous la main de l'opérateur. La salle reçoit le jour par deux grands vitrages, l'un au-dessus et l'autre vis-à-vis du lit d'opération. Pendant l'opération, deux sœurs sont placées au chevet du patient, l'une lui tient la tête, l'autre lui fait respirer une éponge imbibée de chloroforme; deux étudiants assistent l'opérateur, qui est ordinairement un professeur de la faculté de médecine.

Nous vîmes ensuite deux salles destinées aux étudiants malades; elles étaient vides. Chacune contient douze lits, six d'un côté et six de l'autre. Les étudiants sont admis et soignés gratis; mais tout étudiant immatriculé à l'université doit payer 30 kreutzer par semestre pour l'hôpital.

La plupart des autres salles contiennent seize lits. Quatre sœurs sont chargées de quatre salles, chaque sœur a une salle et elles s'entr'aident lorsque l'une ne peut seule suffire à la besogne. Les salles sont spacieuses et bien éclairées. Pour éviter d'ouvrir les fenêtres, lorsque le temps ou d'autres circonstances ne le permettent pas, une soupape, qui change et renouvelle l'air, est pratiquée à chaque fourneau; pareillement à la tête de chaque lit un soupirail donne l'air nécessaire pour le cas où l'on est obligé de fermer une espèce d'alcove, qui se trouve autour du lit d'un malade.

A côté de chaque salle, il y a un cabinet pour la sœur; trois armoires, une pour le linge, une pour la vaisselle, toute d'une composition ressemblant à l'étain, mais qui le surpasse en solidité; et une autre renfermant les objets nécessaires à l'administration des remèdes. Il y a de plus deux réservoirs, un pour l'eau chaude et un pour l'eau froide. La plus grande propreté et l'ordre le plus parfait règnent dans les plus petits détails. Les chambres sont lavées tous les jours; toutes les mesures sont prises pour qu'il n'en résulte pas une humidité nuisible aux malades.

Cette fonction est le premier ouvrage des sœurs ; elles s'y mettent dès 4 heures du matin.

Nous parcourûmes successivement différentes salles ; partout on voit le même ordre et la même propreté. Les bourgeois de Munich sont admis gratis et reçoivent gratis aussi tous les médicaments, et tous les soins que réclame leur état. Les étrangers doivent payer ; la nourriture est comptée à 24 kreutzer par jour ; s'ils prennent une chambre particulière, elle leur coûte aussi 24 kreutzer, ensorte que la nourriture, les soins et la chambre se montent à 48 kreutzer par jour. Les remèdes sont toujours payés à part, vu que, pour certaines maladies, ils peuvent s'élever à 4 ou 5 florins par jour.

Il y a pour les Juifs une partie spéciale du bâtiment ; une femme juive leur prépare les médicaments et la nourriture. Nous rencontrâmes celle-ci, qui me parut avoir un type tout particulier.

La lingerie, qui occupe plusieurs sœurs, est tenue dans le meilleur ordre. Une salle particulière renferme la vaisselle qui n'est pas employée à l'usage journalier. L'hôpital a sa pharmacie, plusieurs pièces pour prendre des bains ; dans l'une de celles-ci il y a une douche avec différents tuyaux suivant la manière dont on veut faire jaillir l'eau,

La morgue avait cinq cadavres ; l'un, placé au milieu de la salle, avait les bras croisés sur la poitrine et tenait à la main droite un crucifix qui reposait sur son cœur ; ses traits exprimaient la plus douce satisfaction ; on l'eut cru dormant d'un léger sommeil.

Deux chapelains, attachés à l'hôpital, donnent aux malades les secours de la religion et assistent les moribonds au moment terrible de la transition de l'âme à une vie plus longue que celle qui finit pour eux.

Mais ce que l'on retrouve partout, et qui n'est pas pour cela moins admirable, c'est le zèle et le dévouement des sœurs qui soignent les malades. Quelle belle institution ! Quelle reconnaissance doit l'humanité aux personnes courageuses qui se vouent dès leurs plus belles années à cette vie de labeurs et d'abnégation !

Voici les détails que nous donna M. le chapelain Havard sur l'entretien et la vie des sœurs de Charité à l'hôpital de Munich. La nourriture de chaque sœur coûte 16 kreutzer par jour ; son habillement revient à 4 kreutzer. Le total de l'entretien se monte à la somme minime de 24 kreutzer.

Mais peu de constitutions peuvent supporter longtemps cette vie de travail et de privations ; la santé s'use vite à ces pénibles fonctions ; au bout de trois ou quatre ans, la plupart des sœurs succombent. La plus vieille des sœurs de l'hôpital avait 45 ans. Il est rare qu'une d'entre'elles atteigne sa quarantième année. Malgré ce qu'une pareille existence a de triste à nos yeux, on lit sur les traits des bonnes sœurs la satisfaction, le contentement.

J'ai vu peu de figures plus gaies, de personnes paraissant plus heureuses. En effet, que peut-il manquer à celui qui puise dans les trésors abondants de la religion, le plus grand des bienfaits donnés à l'homme sur la terre ?

Toujours préoccupés de la situation du canton de Fribourg, j'adressai, le 28 octobre 1850, à un journal très répandu en France, le *Journal des Débats*, un article qui y fut inséré. J'en extrais ce qui suit :

« Il ne sera pas sans intérêt, dans les circonstances actuelles, et sans utilité de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'origine du gouvernement du canton suisse de Fribourg, et sur quelques-uns des actes qui ont signalé son administration.

« Après la capitulation de Fribourg en 1847, et l'entrée des troupes fédérales, environ 200 individus, s'arrogeant les droits du peuple fribourgeois, élirent un gouvernement provisoire, composé en partie de réfugiés à la suite d'une révolution tentée par le parti radical quelques mois auparavant, et contre laquelle le peuple s'était élevé à une grande majorité. Ce gouvernement, profitant de l'occupation militaire par les troupes de la Confédération, décréta des élections pour un nouveau grand conseil, et priva, presque en même temps, de leurs droits politiques tous les hommes les plus influents appartenant au parti conservateur. Le jour des élections arrivé, il avait fait emprisonner ceux-ci, et avec eux même des libéraux sincères qu'il savait lui être opposés. Malgré ces mesures d'arbitraire et de violence, le peuple, croyant

pouvoir faire usage du droit que lui attribuait une loi dérisoire, s'y rendit en foule. Des bataillons fédéraux, rangés sous les armes, furent placés en vue du lieu désigné pour la votation. Le canton avait été divisé en cinq cercles électoraux. Dans trois des plus grands, une forte majorité se prononça contre plusieurs des noms proposés par le préfet présidant l'assemblée. Le bureau passa outre : les personnages proposés furent proclamés députés du peuple au futur grand conseil.

« Le grand conseil réuni sanctionne les actes du gouvernement provisoire, nomme dix nouveaux députés, la plupart de jeunes exaltés, dont le concours pouvait devenir nécessaire, en cas que quelques-uns de ses membres, oubliant l'origine de leur mandat, hésitassent à exécuter les volontés du nouveau pouvoir. L'œuvre de destruction est poursuivie ; une constitution anti-démocratique, antireligieuse, réprouvée hautement par les neuf dixièmes de la population, lui est imposée. Le grand conseil insère dans cette constitution un article qui prolonge à neuf ans la durée de ses fonctions. Il y restreint la liberté religieuse ; il y soumet les affaires religieuses à l'autorité civile. Cependant il y fait apparaître certaines dispositions, à la vérité un peu équivoques, qui semblent garantir au peuple quelques-unes des libertés dont il a joui antérieurement, dispositions qu'on fait sonner haut dans une proclamation récente, relativement au dernier soulèvement. Mais voyons-en un peu l'application. La constitution consacre l'égalité devant la loi ; et le crime de l'opinion suffit pour conduire les citoyens au cachot. Conservateurs et libéraux sont regardés par le pouvoir, et par la minorité qui lui est dévouée, comme une classe vouée d'avance à la servitude. Elle consacre la liberté de la presse, et la presse est baillonnée de toutes manières ; l'entrée du canton est interdite même à des feuilles d'un libéralisme modéré. Elle consacre le droit de pétition, et les citoyens qui ont la bonhomie d'y croire sont poursuivis par l'autorité, emprisonnés ou forcés de chercher asile dans un canton voisin. Voilà ce qui se passait en 1848. La constitution détruit les monopoles et les privilèges, et l'aristocratie de l'opinion et du fanatisme règne exclusivement. Elle émancipe le peuple, et il est privé du droit, base de son émancipation, celui de choisir lui-même ses représentants.

« Dans ces circonstances, le peuple ne cesse de protester énergiquement contre les injustes violences dont il est victime ; ses protestations restent sans résultats, sa position va toujours s'aggravant. En octobre 1848, on veut forcer les conseillers communaux à prêter serment de fidélité à la constitution ; on fait dépendre de ce serment le droit de vote pour l'élection des députés à l'assemblée nationale suisse. Le peuple ne souffre plus une oppression qui anéantit tous ses droits ; on ne peut plus le contenir ; un soulèvement a lieu sur différents points du canton ; mais il est immédiatement comprimé par les bataillons de Vaud et de Berne qui envahissent le pays.

« Depuis, le gouvernement, loin de chercher à se concilier les populations, a continué son système oppressif et destructeur. Qu'en est-il résulté ? Poussé à bout, réduit au désespoir, le peuple vient de se soulever encore ; il veut à tout prix briser ses chaînes, mais le succès ne répond pas à ses efforts. Depuis trois ans, il lutte en vain pour la liberté contre la tyrannie et le despotisme, exercés au nom de la liberté et de la démocratie.

« Que l'assemblée nationale suisse, appelée prochainement à discuter cette importante question, comprenne enfin quelle est sa mission à l'égard du peuple fribourgeois ; qu'elle comprenne qu'il s'agit de son propre honneur, de celui de la Suisse entière. Qu'elle accorde justice à un peuple qui la réclame depuis trop longtemps en vain, à un peuple qui ne demande autre chose que d'être admis au bénéfice des droits dont jouissent les autres Etats de la Confédération, droits garantis d'ailleurs par la charte fédérale à toutes les populations de la Suisse. »

Je reviens à mes études universitaires. Je me fis inscrire comme élève régulier pour suivre les cours donnés par le professeur Bluntschli, de Zurich, sur la philosophie du droit, le droit privé allemand, le droit féodal et le droit commercial, ainsi que pour le cours de géométrie du professeur Reht.

Mes études à l'université de Munich.

Je suivis en outre, comme auditeur bénévole, le cours d'histoire ecclésiastique de Döllinger, celui d'histoire universelle de Sepp, le cours d'esthétique de Lassaulx, et celui de droit romain (institutes de Justinien) d'Arrendts.

Döllinger qui, je le rappelle ici avec douleur, a refusé de

Döllinger.

reconnaître le dogme de l'infaillibilité du pape et a décidément suivi les errements du vieux catholicisme, était un homme d'une grande érudition; son cours d'histoire offrait un haut intérêt. Donné dans un langage clair et correct, avec une connaissance exacte des faits, ce cours était l'un des plus fréquentés de l'université de Munich. Dès que Döllinger était à sa chaire, le silence se faisait dans la salle, et les 3 à 400 étudiants qui s'y trouvaient écoutaient avec une attention soutenue les paroles de l'éminent professeur. Tout, dans l'extérieur de Döllinger, annonçait l'homme d'études, le savant. Sa figure maigre et pâle, son regard assuré, la dignité de son maintien, alliée à la simplicité de ses manières, attestaient l'intelligence et le travail.

Döllinger est mort le 10 janvier 1890, à l'âge de 91 ans, d'une attaque d'apoplexie, précédée de l'influenza et d'une fluxion de poitrine. Il a publié plusieurs ouvrages, qui lui ont valu la réputation d'un des plus savants théologiens de l'Allemagne. Il était député au Reichsrath. Il ne paraît pas être revenu de ses erreurs; mais être entré encore plus avant dans la voie du rationalisme.

Sepp.

Sepp, professeur d'histoire universelle, avait, il est vrai, de vastes connaissances; mais son enseignement était bien inférieur à celui de Döllinger. Il n'y avait pas toujours dans ses idées l'ordre désirable, et souvent sa phrase n'était pas parfaitement claire. Cependant, comme il parlait avec feu, et, comme, jeune lui-même, il avait l'ardeur qu'aime la jeunesse, son cours était aussi fréquenté que celui de Döllinger. Sepp était alors dans les rangs de la fraction avancée du parti ultramontain. C'était l'orateur le plus en vogue dans les assemblées des sociétés catholiques allemandes; nul autre ne vantait d'une manière aussi forte la hiérarchie catholique. Personne n'était assez catholique pour lui. Sa vie de N. Seigneur Jésus-Christ, qui est un chef-d'œuvre, l'a rendu célèbre dans le monde littéraire. Mais le dogme de l'infaillibilité du pape a tourné la tête de ce malheureux professeur, qui, après avoir été un ardent catholique romain, est devenu un sectateur du vieux catholicisme. M. Sepp, en parlant de la mauvaise presse à Paris, disait : *Blätter, die nicht bloss von Lumpen fabrizirt, sondern auch redigirt werden.* »

Les errements de cet homme fournissent une preuve de plus que les extrêmes se touchent.

Lassaulx était l'un des meilleurs professeurs de cette époque, et peut-être le plus sympathique à la jeunesse, qu'il affectionnait lui-même beaucoup. Il avait à un haut degré le sentiment du beau et aussi le talent de le communiquer à ses auditeurs. Doué d'un physique agréable, d'un caractère aimant et aimable, il avait une voix sonore et intuitive. Sa phrase était toujours correcte, claire et élégante. Il était particulièrement épris des grands hommes de l'antiquité, spécialement des grands hommes de la Grèce, dont il connaissait à fond l'histoire. Il fascinait ses auditeurs auxquels l'heure de son enseignement paraissait toujours trop courte.

Lassaulx.

Membre de la Société des Etudiants suisses, j'assistais assidûment aux réunions de la section de cette société qui existait à Munich. J'eus alors l'occasion de faire la connaissance et de me lier d'amitié avec plusieurs autres membres qui faisaient leurs études à l'université de cette ville. Je nomme, entre autres, Wilhelm Linden, étudiant en théologie, depuis secrétaire ou chancelier de l'évêché de St-Gall; Jules Schnyder, plus tard conseiller d'Etat, et Adam Herzog, juge d'appel et député au conseil des Etats, Lucernois l'un et l'autre; Louis Glutz-Blotzheim, appartenant à l'une des meilleures familles de Soleure.

La section de la Société des étudiants suisses à Munich.

J'ai fait, pour la section munichoise des Etudiants suisses, quelques pièces littéraires, qui n'avaient, je l'avoue, pas grand mérite. L'une, appréciée peut-être comme elle devait l'être, et justement critiquée par Adam Herzog, chargé de l'examiner, avait pour titre « Le Prêtre dans la société. » Le critique crut voir, dans la forme, l'imitation d'un morceau de Lamartine. Il fit principalement au travail le reproche d'être trop idéal, de représenter le prêtre, non tel qu'il est, mais tel qu'il serait à désirer qu'il fût; de faire du prêtre un ange, tandis qu'il n'est qu'un homme. L'expérience, hélas! m'a fait reconnaître le bien-fondé de la critique, du moins dans certains cas, exceptionnels il est vrai.

J'ai cependant, au nom de la section de Munich, écrit différentes lettres qui ont un peu plus de mérite que le travail dont

je viens de parler. Elles attestent des sentiments sincères de patriotisme et d'amour du bien, sentiments que je me suis toujours efforcé d'inculquer à mes camarades et à mes amis.

Les réunions de la section des Etudiants suisses me procuraient d'agréables instants. J'avais pour les membres qui y assistaient une vive affection, et je trouvais là les pures jouissances de l'amitié. Tous étaient d'une moralité et d'une conduite irréprochable ; tous étaient sincèrement attachés à la religion catholique et aux vrais principes. Aussi ai-je conservé à leur égard un souvenir d'affection et d'estime qui ne s'effacera pas.

Outre les réunions de la section, ayant un but scientifique, ou les relations avec d'autres sections de la société, nous avions des réunions qui n'avaient d'autre but que d'entretenir l'amitié et de procurer une honnête récréation. Ces réunions, appelées *kneipen*, avaient lieu le soir. On chantait, on faisait de petits discours improvisés, et on buvait de la bière. Peu amateur de cette boisson, et forcé par les circonstances d'être économe, je n'en buvais jamais plus d'un verre. Mes camarades, sans être aussi sobres et aussi économes que moi, ne faisaient point d'excès. Leur sobriété contrastait avec les habitudes de maints bourgeois de Munich, qui absorbaient une vingtaine de verres de bière et plus dans une soirée.

Malgré l'économie que je pratiquais, par habitude et par nécessité, je crus devoir prendre, ainsi que la plupart des autres étudiants, des leçons d'escrime. Je les croyais et je les crois encore utiles, non pour être en état d'accepter un duel si on y est provoqué, mais comme un exercice propre à fortifier le corps, et à donner aux membres de la souplesse et l'agilité qui convient à un jeune homme. J'avoue, au reste, que je ne suis pas parvenu à exceller dans le maniement de la rapière et du fleuret.

L'économie que je pratiquais si rigoureusement ne provenait en aucune façon de l'avarice ou de la dureté de mes parents à mon égard. Je dois à la vérité de dire qu'ils ne m'ont jamais refusé l'argent que je leur ai demandé, et qu'ils eussent été profondément peints s'ils avaient su que je fusse dans le besoin.

En entrant à l'université, j'avais quelques minces économies,

faites chez M. de Kaisersfeld et chez M^{me} d'Herzogenberg. Je comptais, en outre, sur le remboursement d'une somme que j'avais avancée ou prêtée à mon compagnon d'infortune, Vital Geinoz, qui, après les malheureuses journées d'octobre 1848, s'était trouvé sans ressources.

Mes ressources épuisées, je lui écrivis, lui exposant ma situation et mes besoins. Mais, hélas ! quoique honnête homme, Geinoz différa, sollicita, et, voyant sa répugnance, je lui fis la remise de sa dette, espérant pourvoir d'une autre manière à mes propres besoins.

Cet acte de ma part fut le commencement d'une vie de privations et de sacrifices. Après réflexion, je résolus de régler ma dépense sur l'argent qui me restait, de manière à subvenir à mon entretien jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Dans un but d'économie, j'avais une chambre en commun avec un étudiant vallaisan, originaire de St-Maurice, nommé Louis Débonnaire, garçon d'une vingtaine d'années, que l'embonpoint incommodait. Le loyer de ma chambre, ainsi réduit de moitié, ne me coûtait pas cher. Le pain étant fort bon marché à Munich, je constatai, après quelques jours d'essai, qu'un pain de 4 kreutzer suffisait à ma nourriture journalière ; j'en mangeais la moitié pour mon dîner et l'autre moitié pour mon souper. Je dînais pour environ 7 1/2 centimes et soupais pour le même montant. Ma nourriture me revenait ainsi à environ 15 centimes par jour.

L'eau ne coûtait rien et, sous ce rapport, je pouvais en boire à discrétion ; mais elle était de si mauvaise qualité que je ne devais me désaltérer qu'avec circonspection.

Je ne dérogeais à ce régime que le dimanche, jour où je m'accordais un verre de café (en Bavière et dans d'autres contrées de l'Allemagne, le café se prend dans des verres), avec une petite brioche, appelée vulgairement corne, ce qui me coûtait 6 kreutzer ; et les jours de kneipp, où je prenais un verre de bière, qui m'en coûtait deux. Mon camarade de chambre se mit au même régime, les jours de kneip exceptés, régime qui ne pouvait lui nuire beaucoup vu sa disposition à l'obésité.

Je suivis six mois le régime que je m'étais imposé. Au bout

La vie au pain et à
l'eau.

du cinquième, un rhumatisme aigu aux jambes vint m'avertir qu'il fallait cesser et faire usage d'aliments chauds. Je voulus d'abord résister, mais en vain, et je dus me rendre, de crainte que le mal ne s'aggravât et ne s'invétérât. C'est le seul inconvénient grave que j'aie ressenti.

Je demandai alors à mon père l'argent qu'il me fallait pour achever mes cours, et retourner en Suisse. Inutile de dire que cet argent me fut immédiatement envoyé.

Pendant mon séjour à Munich, surtout, et les privations que je m'y suis imposées, j'ai pu apprécier les fâcheuses conséquences des entraînements politiques. L'expérience que je fis, et que j'ai faite encore depuis, a confirmé les dispositions de mon caractère, et m'a fait adopter la modération comme la règle de ma conduite politique future, ne voulant exposer personne à vivre dans des conditions semblables à celles que je viens de rappeler. Lorsque ma santé s'altérait, la vue d'aliments chauds surtout livrait à ma volonté des assauts presque insurmontables.

Mon départ pour la Suisse.

La fin des cours arrivée, je partis pour la Suisse, après avoir serré affectueusement la main à ceux de mes compatriotes qui partageaient mes opinions.

Mon séjour à Munich m'a été utile, tant sous le rapport des études que sous celui des relations liées avec les Suisses dont j'ai fait la connaissance. La visite des musées, en particulier de la Pinacothèque (galerie de tableaux), et de la Glyptothèque (musée de sculpture), ainsi que l'architecture des belles églises de cette ville, et de quelques autres édifices, m'ont acquis, en ce qui concerne les arts, des notions dont j'ai depuis apprécié l'avantage.

Je rentrai en Suisse par Bâle, et voyageai jusque là en chemin de fer. Malgré la marche rapide des wagons, je pus voir et admirer la magnifique église d'Ulm, l'un des plus beaux édifices du style ogival que j'aie vus dans mes différents voyages.

De Bâle, je fis à pied une excursion à Strasbourg, en visitai les principaux édifices et les principaux monuments, spécialement la cathédrale, l'horloge qui s'y trouve, indiquant les saisons, les mois et les jours de l'année.

Afin de mieux voir le pays que je devais parcourir pour rentrer dans le canton de Fribourg, je fis à pied le trajet depuis

Bâle. Je pus m'en féliciter, car les gorges que traversait la grande route de Bâle à Soleure offrent un pittoresque et curieux aspect. Je m'arrêtai à Soleure, qui n'a de remarquable que la cathédrale de St-Urs.

Enfin, j'arrivai à Fribourg, à Estavanens et dans la maison de mon père. Ce n'est pas sans émotions que je revis mon village et me trouvai au milieu de mes chers parents, qui avaient toujours eu pour moi la plus tendre affection.

Ma mère avait eu soin de s'informer d'avance des formalités que je pourrais avoir à remplir comme compromis dans l'insurrection d'octobre 1848. M. le notaire Morand, ancien président du tribunal de Gruyère, lui avait dit que je devais me présenter à la préfecture. Je suppose que c'était pour déclarer si j'acceptais ou non le décret d'amnistie du 23 décembre 1848. Ce décret amnistiait tous ceux qui s'étaient compromis dans cette insurrection; mais mettait solidairement à leur charge les frais d'enquête et de détention, et leur imposait en outre, pour les frais d'occupation, un emprunt forcé, qui, aux termes d'un décret postérieur, devait être remboursé sans intérêt au bout de vingt ans.

Les individus absents ou fugitifs étaient exceptés. Ils pouvaient se libérer des poursuites pénales et être assimilés à ceux qui étaient restés dans le canton, moyennant qu'ils se présentassent devant le préfet de leur district et y déclarassent sous serment qu'ils s'abstiendraient à l'avenir de tout acte contraire à la constitution et aux lois.

Vu ces prescriptions, je me présentai au bureau de M. Jacques Remy, alors préfet de la Gruyère. Cependant, celui-ci n'appliqua pas à mon égard le décret dans toute sa rigueur. Il se borna à me dire que je pouvais rester dans le canton et n'y serais pas inquiété; il n'exigea de ma part aucun engagement.

Je repris chez mes parents mes précédentes occupations, et me remis avec ardeur aux travaux agricoles. Je passai à Estavanens le reste de l'année 1851 et y séjournai jusqu'au 1^{er} novembre 1852.

J'avais, à Munich, suivi un cours de géométrie, sans grand profit, il est vrai. La géométrie et le mesurage des terres en

particulier étant d'une importance pratique à la campagne, je me préparai à subir un examen de capacité à l'établissement du cadastre provisoire. Je subis cet examen devant le commissaire général, M. Joseph Chollet, et, le 28 mars 1852, un brevet de capacité me fut délivré par la direction des finances.

Mon travail au cadastre provisoire.
1852-1853.

Porteur de ce brevet, je soumissionnai pour l'établissement du cadastre des communes d'Estavanens et de Crésuz, dont j'obtins l'adjudication. Je fis le travail concernant la cadastration d'Estavanens dans le courant de l'année 1852; la reconnaissance des chapitres respectifs des propriétaires eut lieu les 15, 16, 22 et 25 novembre de dite année. L'établissement de ce cadastre constata une contenance de 4,612 poses 345 perches 5 pieds. L'expédition s'en fit en trois doubles, qui furent acceptés par le commissaire général.

Le travail relatif à la commune de Crésuz eut lieu dans le courant de l'année suivante, 1853, et la reconnaissance des chapitres par les propriétaires se fit le 15 juillet de la même année. La contenance du territoire de cette commune se trouva de 357 poses 248 perches 80 pieds. Mon travail fut pareillement accepté par l'autorité compétente.

Je fis ce travail consciencieusement. Si, sous le rapport de l'écriture, l'expédition des cadastres n'était pas parfaite, le calcul des contenances, basé sur les anciens plans, était du moins exempt d'erreurs.

Je ne négligeais toutefois pas complètement les études que j'avais entreprises, et continuais à vouer aux affaires politiques de mon pays l'intérêt qu'exigeaient les circonstances.

Ma préparation au notariat.
1852-1853.

Voulant avoir une position indépendante des événements, et une carrière honorable, je me préparais au notariat. Dans ce but, je faisais une étude sérieuse de la législation fribourgeoise. Pour travailler avec plus de fruits et rompre la monotonie, je m'associiai à mon ami, M. Hubert Thorin, qui subit aussi plus tard un examen de notaire et exerça quelque temps cette profession. Nous avions des entrevues fréquentes, utilisant les promenades que nous faisons ensemble à des répétitions sur le code civil fribourgeois. Maintes fois, en répétant les matières étudiées, nous avons parcouru d'un bout à l'autre la plaine appelée les

Auges, qui longe les bords de la Sarine; par intervalles, nous faisons trêve à l'étude pour nous communiquer réciproquement nos sentiments et nos impressions.

Le joug du radicalisme, qui, depuis plus de quatre ans, pesait sur le canton de Fribourg, continuait à être intolérable. Le serment électoral existait encore; la pression et les passions politiques conservaient toute leur intensité. Quatre tentatives d'insurrection avaient eu lieu; différentes pétitions, adressées aux autorités cantonales et fédérales, étaient restées sans résultat; tous les moyens d'améliorer la situation et d'obtenir justice paraissaient épuisés. En mai 1852, quelques hommes courageux formèrent le projet de convoquer une grande assemblée populaire dans laquelle le peuple fribourgeois protesterait contre la violence qui lui était faite, et revendiquerait les droits garantis par la constitution fédérale aux citoyens suisses et aux cantons confédérés. Dans ce but, une réunion préalable eut lieu le 15 mai, à l'hôtel du Chasseur, à Fribourg, pour aviser aux mesures à prendre, délibérer sur les propositions à faire et sur le programme à adopter.

Je fus invité à cette réunion; je m'y rendis d'Estavanens. Elle fut nombreuse; des citoyens de toutes les parties du canton y assistèrent. L'assemblée populaire et les bases du programme projeté, traduites en allemand par M. Alfred von der Weid, furent votées à l'unanimité. Voici ce programme :

« Réuni en assemblée générale sous la protection du Dieu tout puissant, le peuple fribourgeois déclare qu'il ne fait usage du droit de réunion garanti par les constitutions cantonale et fédérale, que comme du seul moyen dont il n'ait pas essayé et du dernier qui lui reste pour obtenir sa réintégration dans la plénitude de ses droits, tels qu'il en jouissait précédemment, tels que les exercent nos confédérés.

« Il déclare que le seul but qu'il veuille atteindre, le terme assigné à ses efforts sont: le rapprochement et la réconciliation des partis aujourd'hui si divisés, le retour de la tranquillité et d'un régime de sagesse et de modération après lesquels le pays

L'assemblée de
Posieux.
Mai 1852.

La réunion du
Chasseur.
15 mai 1852.

Le programme de
Posieux.

soupire depuis tant d'années, le rétablissement de la confiance actuellement si ébranlée, celui d'une entente si désirable entre le pouvoir civil et l'autorité spirituelle, le dégrèvement des charges publiques, la moralisation de la jeunesse, en un mot, la satisfaction de tous les intérêts, sans distinction d'opinion ni de position sociale.

« A cet effet, le peuple fribourgeois :

« 1° Reconnaît être appelé à se prononcer par oui ou par non sur la confiance qu'il accorde au gouvernement qui le régit, et dans lequel il ne peut que respecter l'autorité d'un fait auquel il est, dans sa majorité, demeuré étranger.

« 2° Il déclare adopter la pétition ci-jointe, adressée à la haute assemblée fédérale, tendant à demander qu'aux termes de l'article 6 de la charte fédérale sa constitution cantonale soit soumise à sa sanction, qu'à l'instar des autres Etats de la Suisse, il puisse la reviser, que des élections franches et loyales aient lieu le plus tôt possible, abstraction faite du serment, par communes, à la majorité absolue des suffrages, au scrutin secret, sous la présidence d'un bureau nommé par l'assemblée électorale, et d'après la circonscription actuelle des districts, afin de rétablir sincèrement le règne de la majorité à laquelle nous reconnaissons et reconnaitrons toujours qu'obéissance est dûe, quel qu'en puisse être le résultat.

« 3° Que, désapprouvant toute exagération d'opinions et d'intolérance résultant de l'esprit de parti, il ne demande qu'à vivre de la vie de ses confédérés, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, à jouir des mêmes droits, à supporter les mêmes charges, rien de plus, rien de moins, sous l'empire de la constitution que s'est donnée le peuple suisse.

« 4° Que l'assemblée, composée comme elle l'est de citoyens de cultes différents, mais amis les uns des autres, vivant sous les mêmes lois, et réunis aujourd'hui par les mêmes intérêts religieux et politiques se rattache énergiquement, chacun d'après sa croyance, au principe chrétien si audacieusement attaqué par les détestables doctrines de la démagogie et du socialisme.

« 5° Qu'avant de se séparer, elle décide l'organisation d'une grande association fribourgeoise pour la revendication de ses

libertés, et charge le comité (qu'elle élira) d'y travailler activement, mais dans les limites de la plus stricte légalité, au grand jour et par tous les moyens qu'on peut avouer devant Dieu et devant les hommes. Chaque membre de l'association sera tenu, pour ce qui le concerne, d'en prendre l'engagement d'honneur.

« Fribourg, le 15 mai 1852.

Au nom du comité provisoire,

H. CHARLES,

A. VON DER WEID. »

Posieux, comme point central, fut choisi pour la tenue de l'assemblée, qui fut fixée au lundi 24 mai. Les citoyens présents se chargèrent de faire connaître dans leur contrée la décision prise, afin que chacun pût prendre part à cette grande manifestation.

Etant au nombre de ceux qui devaient aviser les communes de la Haute-Gruyère, je m'arrêtai, en retournant à Estavanens, dans la salle d'un cercle existant à La-Tour-de-Trême; j'y fis connaître la réunion de Fribourg et la décision prise. Je remarquai que cette nouvelle était bien accueillie, ce qui me fit augurer favorablement du résultat de l'assemblée qui allait avoir lieu.

Les jours suivants, j'avisai les hommes de ma contrée, procédant toutefois avec discrétion pour éveiller le moins possible l'attention de l'autorité.

Le dimanche 23 mai, à quatre heures du matin, me trouvant au domicile de mes parents, nous fûmes réveillés par des coups donnés à la porte de la maison. On alla voir. C'étaient deux gendarmes qui entrèrent aussitôt et demandèrent où j'étais. Introduits dans la chambre où je couchais, ils me signifièrent qu'ils avaient l'ordre de m'arrêter et de me conduire à la préfecture de Bulle.

Je me levai et m'habillai promptement. Les deux agents de l'autorité étaient tellement pressés qu'ils ne me laissèrent pas même le temps de prendre les objets indispensables en cas d'absence tant soit peu prolongée. Mes parents ne s'expliquaient pas cette arrestation subite; ma mère effrayée me demandait ce que j'avais fait, et quel était le motif de mon arrestation. Je

Mon arrestation.
23 mai 1852.

répondais naturellement que je l'ignorais et je l'ignorais en effet, car rien ne me semblait justifier cette mesure arbitraire.

Les gendarmes étaient l'un un Magnin, d'Hauteville ; l'autre, un nommé Borgognon, originaire de la Broye. Le premier se comporta à mon égard d'une manière convenable ; le second fut constamment grossier et brutal dans ses paroles et dans ses actes. Il se permit même, après une heure de marche et quoique je ne ralentisse nullement le pas, et ne prononçasse pas une parole, de me donner par derrière un coup de crosse de fusil dans les jambes. Je subis ce maltraitement, comme j'avais subi les injures, sans me plaindre.

Un instant après, nous atteignîmes, sur la route, un particulier d'Echarlens, nommé Nicolas Descloux, qui conduisait une vache. Quand nous l'eûmes devancé, m'ayant reconnu, il dit aux gendarmes, en faisant allusion à ma personne et d'un ton qui exprimait l'indignation : « Vous ne le tiendrez pas longtemps. » Le brave homme me témoignait plus d'intérêt qu'un individu d'Estavanens que nous avons rencontré à peu de distance de la maison de mon père, lequel avait gardé un silence discret.

Arrivé à la préfecture, je fus immédiatement conduit dans la prison, dite de la tour ; c'est la plus élevée. Cette prison, sans plafond, n'avait d'autre couverture que le toit de la tour du château. La fraîcheur de la nuit et l'humidité des murailles au printemps s'y faisait encore désagréablement sentir. La célérité de la marche, et, depuis son lever, un soleil resplendissant m'avaient mis en transpiration ; j'éprouvais dans ce local des frissons qui m'incommodaient. Quoique l'espace ne s'y prêtât guère, j'essayai de la locomotion pour me réchauffer, marchai, tournai et retournai tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Las de cet exercice répété, je cherchai à me distraire en lisant les inscriptions gravées sur les poutres et les murs de la tour. Plusieurs étaient dépourvues d'intérêt, et étaient restées à peu près intactes. D'autres, au contraire, qu'on avait cherché à effacer et à rendre illisibles, avaient un cachet d'originalité qui excitait la curiosité. Je ne tardai pas à reconnaître que celles-ci étaient le fait de Simon Castella, dont j'ai déjà parlé. Castella, devenu colonel au service du pape, général en France, sous la dictature

de Gambetta, et investi plus tard d'un grade supérieur, dans l'armée de dom Carlos, en Espagne, venait de commencer la carrière aventureuse qu'il a, non sans distinction, parcourue. Ces inscriptions révélaient les souffrances du prisonnier, qui aurait passé là, en février et en mars, six semaines sans feu. L'état des lieux donne aux assertions du prisonnier une grande vraisemblance. Une évasion hardie mit un terme à ses souffrances, et lui rendit une liberté dont il sut profiter.

Il y avait près d'une heure que j'étais dans ce lieu, lorsque la porte fut brusquement ouverte. Le geôlier apparut et m'invita à descendre; j'obéis. Une voiture m'attendait dans la cour du château; on m'y fit entrer. Un sergent de gendarmerie, armé d'un sabre et d'un fusil, se plaça à côté de moi et me dit que j'allais être transféré à Fribourg. Ce nouvel agent de l'autorité fut convenable à mon égard; c'était le sergent Barras avec lequel j'eus depuis, comme juge d'instruction et président du tribunal de la Gruyère, de fréquentes relations.

A Fribourg, je fus mis momentanément dans une salle occupée par la gendarmerie, et de là conduit à la prison centrale des Augustins. Les gendarmes se comportèrent convenablement envers moi.

Il n'en fut pas de même du geôlier des Augustins, Ph. C. Non seulement, il y avait de sa part le manque d'égards le plus complet; mais dès qu'il apparaissait je pouvais me préparer à entendre des propos blessants.

Dans la soirée, je fus amené devant le notaire Th. H., chargé, je le suppose, d'instruire un simulacre d'enquête. Th. H. était le véritable type du radical. Il avait les traits rudes, l'air hautain, le timbre de la voix dur et sonore, l'œil et le geste d'un homme qui méprise les autres. Mon interrogatoire porta principalement sur l'emploi de mon temps les jours précédents. Les questions qui me furent adressées me parurent, au reste, assez insignifiantes.

Le lendemain matin, on me donna un camarade de chambre, M. Alfred de Reynold, de Nonens, arrêté et emprisonné, comme moi, c'est-à-dire sans motifs. Celui-ci était traité avec quelques égards, ce qui me surprit de la part du personnel de la geôle,

24 mai.

gens qui affectaient d'être partisans de l'égalité la plus absolue. M. de Reynold recevait sa nourriture de chez son père, le major Pierre de Reynold. Quant à moi, j'étais au régime des prisons, et je n'avais pour nourriture qu'un pain médiocre et une soupe sans saveur. Je me félicitai d'ailleurs d'avoir un compagnon de captivité dont la société m'était très agréable.

Nous ignorions le résultat de l'assemblée de Posieux. Quelques cris de joie, poussés dans la campagne, nous parurent toutefois de bon augure. Nous ne savions rien non plus de ce qui se passait en ville. Le bruit et les clameurs qui arrivaient jusqu'à nous annonçaient une certaine agitation. La prison ou cellule où nous étions n'ayant vue que sur le quartier inférieur de l'Auge, la vallée du Gotteron et les pentes qui, au nord-est, bordent la rive droite de la Sarine, nous ne pouvions guère voir autre chose que des allées et des venues qui nous paraissaient un peu plus fréquentes qu'à l'ordinaire.

Notre détention se prolongeait; nous ne savions rien de ce que l'on pensait faire de nous, car nous ne fûmes plus interrogés depuis le jour de notre arrestation. Enfin, le surlendemain de l'assemblée de Posieux, 26 mai, la prison s'ouvrit; nous apprîmes qu'un commissaire fédéral avait été envoyé à Fribourg, et que nous devions nous présenter chez lui, ainsi que six autres de nos concitoyens, arrêtés et détenus dans les mêmes circonstances que nous, entre autres, M. Hubert Charles, de Riaz.

Le commissaire fédéral était M. le colonel Kurz, de Berne, qui nous reçut à l'hôtel Zæhringen. M. Kurz nous adressa quelques paroles, qui laissaient remarquer une certaine réserve. Quoique conservateur protestant, il ne dit rien qui pût exprimer un blâme pour le gouvernement de Fribourg. Son langage, du reste, assez bienveillant, fut de nature à nous convaincre que, pour le moment du moins, le canton de Fribourg ne pouvait pas espérer un appui efficace de la part de la Confédération.

J'ai appris depuis que notre arrestation avait eu lieu sous prévention de haute trahison, quoique aucun fait contraire aux lois n'ait pu être établi ni même articulé contre nous. Plusieurs autres citoyens s'étaient soustraits par la fuite aux recherches dont ils étaient l'objet. M. le docteur Clerc, médecin à Riaz,

homme très paisible, que sa profession et sa modération semblaient devoir protéger, fut même menacé d'incarcération par le préfet de la Gruyère, qui lui dit qu'il avait ordre de faire arrêter tous les chefs, en lui annonçant qu'il venait de faire arrêter à ce titre M. Jaquet, d'Estavanens.

Il est probable que notre mise en liberté aurait encore été différée sans l'intervention des commissaires fédéraux. Grâce à cette intervention, nous fûmes avisés, le 26 mai, entre cinq et six heures du soir, que nous étions libres et que nous pouvions rentrer chez nous.

Notre élargissement
26 mai.

Immédiatement, je partis de Fribourg pour Estavanens. En route, je sentis bientôt que mes forces avaient sensiblement diminué pendant ma détention. J'arrivai épuisé à Estavanens vers le milieu de la nuit. Mes bons parents avaient supporté avec courage et résignation cette nouvelle épreuve. Dès le lendemain, je repris mes occupations habituelles et recouvrai bientôt les forces.

Je ne tardai pas à être informé du résultat de l'assemblée de Posieux qui, malgré les entraves du gouvernement, avait réussi au delà de toutes les prévisions. On évaluait, en effet, à 18,000 le nombre des participants.

M. Charles devait présider l'assemblée. Retenu en prison, il fut remplacé par M. l'avocat Louis Wuilleret, qui prononça le discours que voici :

« Mes chers concitoyens,

« Je ne viens point dérouler le tableau de vos souffrances, ni ranimer les souvenirs du passé. En présence de cette réunion de tout un peuple, dans laquelle toutes les opinions, tous les intérêts, toutes les croyances sont représentées, je m'abandonne à l'espoir que le Ciel prend pitié de nos maux. Vrai est-il qu'une fraction du pays fait défaut dans ce grand concert de réconciliation et de paix; mais les barrières qui séparent les frères seront brisées, j'en ai la ferme confiance, par les mêmes mains qui les ont élevées; j'ai foi dans le patriotisme des autorités; elles écouteront la voix du peuple et le jour n'est pas loin, je l'espère, où les Fribourgeois, si longtemps divisés, si cruellement éprouvés,

Discours d'ouverture
de M. Louis
Wuilleret.

à Posieux

ne formeront plus qu'une famille et pourront se reposer en paix à l'ombre des institutions fédérales.

« Il dépend de nous de hâter, d'assurer la réalisation de nos vœux par la conduite que nous tiendrons en ce jour. Qu'elle soit digne, calme, exempte de passions et de haines, qu'elle soit en harmonie avec le but que nous poursuivons, qu'elle témoigne des sentiments de réconciliation qui nous ont amenés à Posieux, et bien des yeux se désillèrent, bien des cœurs, fermés jusqu'ici, et la Suisse entière saura que, si vous réclamez aujourd'hui en faveur de notre liberté et de notre indépendance, c'est que vous en êtes dignes.

« Et s'il faut à nos frères absents, s'il faut à nos confédérés des gages plus certains de nos intentions et de nos vœux, je ne crains pas de prendre en votre nom les engagements les plus solennels. J'ai épousé dans le passé avec passion, avec dévouement la cause à laquelle la plupart d'entre vous avaient voué leurs affections et leurs efforts; j'ai combattu avec vous, j'ai souffert avec vous; qu'il me soit permis de parler pour vous et de repousser loin de vous les accusations proférées par ceux qui ont intérêt à vous maintenir sous le joug par les ennemis de votre liberté et de votre indépendance; non, il ne s'agit point pour nous de reconstituer le passé, de reformer les vieux partis, de ressaisir le pouvoir en vue d'opprimer une minorité. Formé à l'école du malheur, courbé sous la persécution, épuisé par cinq années de lutttes et de revers, le peuple fribourgeois a soif de tranquillité et de paix; or il sait par sa propre expérience que la paix ne peut fleurir dans un pays républicain, qu'elle n'y peut produire ses fruits bienfaisants, si les droits de tous ne sont pas respectés; si l'égalité devant la loi n'est pas une vérité; si la modération et la charité chrétienne ne servent de base aux relations des citoyens. Nous ne sommes pas venus à Posieux pour demander que le pouvoir soit remis aux mains du parti le plus fort et le plus nombreux; nous venons demander, au contraire, qu'il n'y ait plus de partis, plus de distinction, que tous les Fribourgeois soient frères égaux en droits, unis par les liens de l'affection et de l'intérêt communs.

« Qu'on ne dise pas non plus qu'hostiles aux nouvelles insti-

tutions fédérales, nous n'userions de nos droits et de notre indépendance que pour raviver une flamme mal éteinte, renouveler les luttes du passé. Le peuple fribourgeois attend qu'on le rende libre pour se rattacher sincèrement à la nouvelle charte fédérale, et, à ceux qui prétendent qu'il ne saurait aimer ce qu'il a combattu, nous opposerons l'exemple de nos pères qui versèrent leur sang à Laupen contre la ligue suisse, et qui, une fois déliés du serment de fidélité envers leurs seigneurs, devinrent les défenseurs les plus intrépides de cette même ligue qu'ils avaient généreusement combattue. Le peuple fribourgeois suit l'exemple de ses ancêtres, il tient à la parole donnée ; c'est pour cela, sans doute, que certains hommes lui reprochent d'être arriéré ; mais les vrais confédérés lui sauront gré de ses vertus antiques, et si je ne me trompe, le jour de la justice commence à se faire, des voix généreuses s'élèvent de toutes parts en notre faveur, et nos adversaires les plus déclarés finiront par comprendre que la Suisse n'a pas le droit d'être libre aussi longtemps que les Fribourgeois sont sous le joug.

« Donc, si notre espoir devait être déçu, si nous devons souffrir longtemps encore des maux qui nous accablent, ne perdons point courage, ne cessons de réclamer nos droits, mais par les voies légales, énergiquement, mais pacifiquement, et quel que soit le résultat, souvenons-nous qu'il est écrit :

« Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés. »

M. Wuilleret n'est pas resté fidèle aux sentiments qu'il exprimait à Posieux. Depuis 1857, il a usé de son influence pour reconstituer le passé, reformer les vieux partis, qui, après avoir ressaisi le pouvoir, ont encore opprimé la minorité.

Le programme élaboré le 15 mai fut adopté, et un comité de treize membres fut nommé avec mission de faire auprès de l'assemblée fédérale les démarches propres à en obtenir la réalisation. Ce comité était composé de MM. Charles, Wuilleret, Bæriswyl, Bondallaz, Glasson, Grivet, Von der Weid, Chollet, Diesbach, Moura, Musslin, Perrier et Passet.

L'assemblée de Posieux eut peu de résultats immédiats, mais elle ébranla le régime radical et prépara sa chute, en

donnant au parti conservateur la conscience de sa force, et à la Suisse la preuve que ce régime avait contre lui l'immense majorité du peuple.

Mes occupations
durant l'été de 1852.

Je continuai pendant l'été à me livrer aux travaux de la campagne, me levant, durant la saison des foins, entre deux et trois heures du matin. Je fauchai seul les fourrages nécessaires à l'hivernage de cinq à six vaches, et chargeai seul aussi les chars de foin. Mon père, qui avait alors soixante-douze ans, ne supportait plus la fatigue de ce travail. Mon désir était d'ailleurs qu'il put jouir du fruit de ses économies et prendre un repos bien mérité.

Je sortais rarement de mon village. De temps en temps, je faisais une visite à mon ami Hubert Thorin, à Villars-sous-Mont. Je faisais aussi quelques visites chez M. Charles, à Riaz, dans la maison duquel demeurait alors une jeune personne qui devint plus tard mon épouse, M^{lle} Elise, fille de Pierre Gremaud, d'Echarlens.

Je ne pouvais guère, à cette époque, franchir les limites de la Haute-Gruyère, sans m'exposer à des inconvénients qui, parfois, n'étaient pas sans gravité. Voici quelques faits qui peuvent faire apprécier l'état des esprits et les actes de violence dont certains individus étaient capables.

Le guet-à-pens du
pont qui branle.
Juin 1852.

Ayant un dimanche, dans l'après-midi, fait une visite à Riaz, je m'arrêtai, à mon retour, une heure ou deux au café de l'hôtel du Cheval-Blanc, à Bulle. J'en sortis entre huit et neuf heures du soir. Remarquant une grande animation dans la principale rue de la ville, et voyant beaucoup de monde qui s'y promenait, j'allai m'y promener aussi et fis plusieurs tours à travers la foule, pleine d'entrain et de gaieté. Quand dix heures eurent sonné, je songeai à partir. Le temps était magnifique; c'était une nuit douce et étoilée du mois de juin, éclairée par les reflets purs et argentés de la lune. Je cheminais lentement, plongé dans les rêveries que produisaient dans mon imagination le calme qui régnait dans la campagne, et la vue d'un spectacle féerique.

Entre onze heures et minuit, j'arrivai à un petit hameau appelé le Pont, situé à quelques minutes et à égale distance de

l'angle nord-est de la colline sur laquelle s'élève l'ancien manoir des comtes de Gruyères et du torrent de la Sarine. A l'endroit où le chemin d'Estavanens, après avoir tourné à droite, longe la prairie qui s'étend en plaine entre le hameau du Pont et le torrent, j'entendis un bruit semblable à celui des pas de plusieurs personnes courant dans les hautes herbes. Je regardai et vis, non sans étonnement, à travers les branches de la haie de coudriers qui bordait le chemin, quatre individus courir avec toute la vitesse dont ils paraissaient capables, dans une direction parallèle à celle du chemin que je suivais, et à quelques pas de moi seulement. Je remarquai que ces individus qui avaient ôté leurs habits, sans doute pour ne pas être gênés dans leur course, n'avaient pas le costume des campagnards, mais le costume plus léger de la classe moyenne des citadins. Ne les voyant que de profil, je ne pus, dans leur course précipitée, en connaître aucun.

Quel pouvait être le but de ces individus? Dans ce lieu et à cette heure, à un coup de carabine d'un pont étroit et couvert, que je devais traverser, un guet-à-pens me paraissait l'explication la plus naturelle et la plus probable de cette apparition aussi singulière qu'imprévue. Je ne tardai pas à m'en convaincre. A l'extrémité de la prairie était une barrière, vis-à-vis de l'endroit où le chemin fait à droite un nouveau détour, puis traverse pour arriver au pont, une rampe très raide, couverte çà et là de buissons et de broussailles. En ralentissant un peu la marche, je pouvais, sans être remarqué, suivre des yeux les agiles coureurs. Il s'agissait de savoir si ceux-ci arrivés sur le pont s'y arrêteraient ou passeraient outre. Je continuai donc à marcher de manière à ne pas les perdre de vue.

Arrivés à la barrière, ils la franchirent lestement, suivirent, toujours à la course, le chemin du pont et entrèrent sur celui-ci qui se présente comme une longue et étroite galerie. J'entendis d'abord très distinctement résonner leurs pas sur les madriers qui en forment le plancher, puis je n'entendis plus rien.

Je stationnai, une dizaine de minutes, à peu de distance pour voir s'ils sortaient du côté opposé. Ils s'étaient arrêtés et restaient immobiles. Aucun bruit ne parvenait jusqu'à moi, aucun d'eux n'apparaissait au-delà du pont.

Evidemment ces quatre individus, qui avaient si grande hâte d'arriver au pont avant moi, et qui, après y être arrivés, n'en sortaient pas, avaient à mon égard des intentions qui ne pouvaient être bienveillantes. La prudence ne me conseillait pas d'affronter seul l'embuscade. Je devais dès lors me faire accompagner par quelques habitants du hameau voisin pour traverser le pont, ou retourner sur mes pas et faire un détour de deux fortes lieues, en suivant la grand'route et passant la Sarine au pont de Grandvillard pour arriver à Estavanens. Je pris ce dernier parti qui me dispensait de troubler le sommeil de braves gens et de les mettre en présence d'individus qui ne pouvaient être que mal intentionnés, capables plus tard d'exercer aussi une vengeance à leur égard. Je voulais d'ailleurs rentrer chez mes parents et ne pas les mettre dans l'inquiétude que mon absence leur aurait causée. J'échappai ainsi au danger et rendis vaine la course nocturne des quatre citadins.

Je ne pouvais plus traverser la ville de Bulle sans être en butte à des menaces ou recevoir des bordées d'injures. « A bas les ristou, » était la vocifération la plus usitée. Les énergumènes qui la proféraient se gênaient si peu que ce cri était parfois poussé à mon oreille, au milieu de la ville de Bulle et d'une foule nombreuse.

Les femmes même voulaient aussi me faire essuyer quelques avanies, plus d'une fois, passant près d'une fontaine, où plusieurs se trouvaient réunies, j'entendis à mon adresse de méchantes plaisanteries et des insultes.

Dans ces circonstances, je n'allais à Bulle qu'en cas de nécessité et j'évitais autant que possible d'y passer. Mais c'était éviter Carybde pour tomber dans Scylla. Venant un jour de la Basse-Gruyère, par une chaude matinée de juillet, je voulus m'épargner l'ennui d'être menacé et injurié. Dans ce but, je quittai la grand'route, à quelque distance de la ville, pour aller à travers les prés, récemment fauchés, reprendre la route près du village de La-Tour. Je cheminai depuis quelques minutes sur le gazon, quand je vis accourir un homme brandissant une faux comme s'il eut voulu m'abattre la tête ou me planter l'instrument dans le corps. Près de là fauchaient deux ou trois

individus qu'il avait quittés. Je crus devoir fuir. Gêné dans sa course par le port de son instrument, il ne tarda pas à remarquer qu'il ne m'atteindrait pas et retourna à son travail. Je crus reconnaître ces faucheurs, et en particulier celui qui me poursuivait.

Les enfants suivaient l'exemple que leur donnaient les adultes et se permettaient aussi des menaces et des injures à mon égard. Revenant un dimanche de la Basse-Gruyère, je fus poursuivi entre Riaz et Bulle par une bande de gamins qui me lançaient des pierres et les insultes d'usage.

La Basse-Gruyère était en partie gagnée au radicalisme. Dans les communes de la rive gauche de la Sarine, peu de familles avaient le courage de professer ouvertement les principes conservateurs. Dans celles de la rive droite, les conservateurs étaient en majorité, sauf à Hauteville; mais, à part Botterens et Pont-la-Ville, les radicaux avaient un grand nombre de partisans.

L'avenir, dans la Gruyère, se présentait encore sous un aspect bien sombre.

L'état politique de
la Basse Gruyère.
1852.

Au commencement de novembre 1852, j'entrai en qualité de stagiaire chez M. le notaire Toffel à Bulle. M. Toffel, conservateur un peu timide, avait consenti à m'admettre dans son bureau, mais sans rétribution. Il me rendait néanmoins un important service, le stage dans un bureau de notaire étant exigé pour l'admission aux examens et l'obtention d'une patente de notaire. En me recevant comme clerc, M. Toffel, il n'est pas inopportun de le dire, s'exposait à se rendre suspect auprès des autorités et à nuire à sa clientèle, assez nombreuse dans le parti radical. Aussi lui dois-je, malgré la gratuité de mes services, un hommage de reconnaissance et d'estime que j'inscris ici.

Mon stage chez le
notaire Toffel.
Novembre 1852.

Le séjour de Bulle était, comme on a pu le voir ci-dessus, pour moi peu attrayant. La ville, presque entièrement radicale, comptait parmi ses habitants un grand nombre d'individus connus dans la Gruyère par l'exagération de leurs opinions et les actes de violence auxquels ils se livraient. Plusieurs se sont acquis une

triste célébrité par leur audace et les faits répréhensibles, la plupart non réprimés, qu'ils se permettaient à l'égard des conservateurs. Ces hommes redoutables inspiraient la terreur aux caractères faibles, malheureusement c'est le grand nombre, et l'indignation à tous les cœurs honnêtes. L'autorité avait besoin de leur appui; une partie des magistrats partageaient peut-être leurs sentiments; d'autres, sans approuver leurs excès, s'abstenaient de les désapprouver; un petit nombre seulement voulaient ou osaient réprimer les excès.

La situation politique du canton de Fribourg continuait à être extrêmement fâcheuse. L'assemblée de Posieux avait, il est vrai, donné lieu au décret du 16 juin 1852, abolissant le serment de fidélité à la constitution et aux lois organiques, précédemment exigé du citoyen pour l'exercice des droits politiques; mais cette constitution et la plupart de ces lois existaient encore. Les conservateurs et même les citoyens qui, sans être conservateurs, ne professaient pas les doctrines radicales, étaient encore éloignés des affaires et exclus des emplois. Ils étaient de plus, comme auparavant, exposés à toutes sortes de vexations, aux injures, aux menaces, aux maltraitements des fanatiques et des mauvais sujets qui, presque tous, se rangeaient sous l'étendard gouvernemental. Les conservateurs, les gens paisibles et honnêtes souffraient sans se plaindre et sans oser requérir la protection des autorités qui se montraient presque toujours partiales ou impuissantes.

Profondément affligé de voir mon pays en proie à une pareille tyrannie, j'éprouvais toujours plus le besoin de travailler à sa délivrance et de me mettre en état de lui être utile. Je brûlais du désir de lui rendre la liberté, et de lui procurer une administration équitable et paternelle.

Jacques Remy.

┌ Quelques renseignements sur les hommes qui, à cette époque néfaste, remplissaient des fonctions publiques dans la Gruyère, trouvent ici leur place.

Jacques Remy, de Charmey, élu très jeune député au grand conseil, fut, après avoir été plusieurs années vice-chancelier, le

premier préfet de l'important district de la Gruyère. C'était un homme de talents, qui avait reçu une éducation soignée, et aurait pu rendre de grands services à son pays. Dès le début de sa carrière politique, on le vit figurer au nombre des plus ardents champions du radicalisme. Il prit part à l'insurrection du 6 janvier 1847, et fut, dans la période de 1847 à 1856, l'un des hommes les plus influents de son parti.

Emporté par la vivacité de son caractère, il fut promoteur ou partisan de toutes les mesures extrêmes. Comme préfet de la Gruyère, il était antipathique à ceux de ses administrés qui ne professaient pas ses opinions. En 1852, il résigna ses fonctions de préfet pour se vouer au commerce. Il mourut à un âge peu avancé, peu de temps après la chute du parti auquel il avait consacré ses talents et sa vie.

Jacques Remy eut pour successeur, à la préfecture de la Gruyère, *Joson Fröhlicher*, fils de l'avocat de ce nom. Celui-ci était mort pendant sa détention comme compromis dans l'insurrection du 6 janvier 1847. D'un tempérament bouillant, les circonstances de la mort de son père avaient encore contribué à surexciter le jeune Fröhlicher, et à augmenter chez lui l'ardeur des passions politiques. Revenu de l'université avec le titre de docteur, parlant avec une certaine facilité, il avait de sa valeur personnelle une opinion qui n'était pas au-dessous de la réalité.

Joson Fröhlicher.

Joson Fröhlicher n'était pas d'une nature insensible; mais il eut le malheur d'être investi de fonctions publiques importantes à une époque où les passions politiques étaient à leur apogée et sous l'influence de circonstances particulières. Comme préfet, son administration fut à peu près ce qu'avait été celle de son prédécesseur. Il ne tarda pas à se dégoûter de ses fonctions; il quitta la Gruyère, laissant ses administrés aussi dégoûtés de sa personne qu'il l'avait été de ses fonctions.

Fröhlicher exerça ensuite l'avocatie à Fribourg, sa ville natale, sans toutefois réussir à se faire une clientèle convenable. Nommé procureur-général sous le régime conservateur de 1856, il mourut encore investi de ces fonctions le 10 décembre 1878.

Le parti radical, qui, d'abord, comptait dans la Gruyère un assez grand nombre de partisans, s'apercevait que ce nombre

Lucien Geinoz.

diminuait. Pour le maintenir, il remplaça Joson Fröhlicher, comme préfet de la Gruyère, par un homme doué de talents naturels et d'une grande habileté, *Lucien Geinoz*, de Neirivue. Celui-ci, quoique imbu de principes d'un radicalisme avancé, garda certains ménagements à l'égard des conservateurs, et, dans les affaires étrangères à la politique, remplit ses fonctions sans que ses administrés eussent beaucoup à se plaindre de lui.

Il occupait encore le poste de préfet de la Gruyère aux élections générales de 1856 et refusa la candidature que lui offraient alors les conservateurs; mais prit néanmoins certaines mesures dans le but d'assurer la liberté et la sécurité des élections.

Les membres du tribunal de la Gruyère, ceux des justices de paix et les fonctionnaires subalternes étaient, à bien peu d'exceptions près, de dociles agents du pouvoir. Je mentionne parmi ces rares exceptions, et peut-être n'y en a-t-il pas d'autres dans la Gruyère, le président du tribunal, M. Pierre Fracheboud, de Lessoc, homme d'un caractère assez indépendant et généralement estimé; et M. le juge de paix Simon Thorin, de Villars-sous-Mont, ancien préfet de Gruyère. Ces deux hommes avaient l'un et l'autre le sentiment du juste; mais la tâche du second se trouvait sensiblement facilitée par la circonstance que la majeure partie de ses administrés étaient conservateurs et gens paisibles.

La garde civique.

Tous les fonctionnaires et les employés de l'Etat, valides et âgés de moins de 50 ans, devaient faire partie d'un corps appelé garde civique. Ce corps comptait en outre les radicaux les plus ardents, et maints mauvais sujets.

La garde civique portait l'uniforme, recevait quelque instruction militaire, et, en cas de service, la solde et la ration du soldat. Elle avait aussi de temps à autre des inspections. Les jours où elle était sous les armes étaient des jours d'orgie, de vacarme et de terreur. Malheur au conservateur qui, en ces jours, se hasardait sur les grand'routes. Les menaces et les injures retentissaient à ses oreilles comme une grêle serrée sur un toit de bardeaux un jour d'orage. Heureux encore si des

coups de poing ou de crosse de fusil n'accompagnaient pas les vociférations prononcées à son adresse. J'ai plusieurs fois entendu ces clameurs, qui troublaient le calme de nos vallées.

Quoique l'attitude de la majeure partie de la population fut courageuse et noble, on a vu néanmoins, dans cette triste période, plus d'une défaillance et bien des faiblesses. A Estavanens même, mon lieu natal, un mien cousin, issu de germain, se fit enrôler dans la garde civique pour obtenir le poste d'inspecteur du bétail. Il avait, dans cet emploi lucratif, remplacé un conservateur inébranlable. La conduite du nouvel inspecteur se justifiait d'autant moins qu'il n'est pas probable que d'autres citoyens d'Estavanens eussent accepté cet emploi à la condition de se faire garde civique. Leur refus aurait obligé l'autorité à céder, car aucun étranger à la localité ne pouvait s'y établir dans le seul but de remplir les modestes fonctions d'inspecteur de bétail. Le même employé est devenu depuis zélé partisan du régime dit libertard.

Les opinions radicales ne comptaient d'ailleurs guère de partisans à Estavanens. Deux individus seulement pouvaient être envisagés comme n'y étant pas opposés, l'un à raison surtout de ses relations avec des radicaux très avancés ; l'autre à raison de l'habitude qu'il avait de fréquenter les cabarets dans d'autres localités, et les mauvaises compagnies qu'on rencontre souvent dans les établissements publics.

A Bulle, je sortais peu, voulant, autant que possible, éviter les injures et les coups. Je couchais dans une petite chambre attenante au bureau de M. Toffel et y prenais mes modestes repas, qui, comme pendant une partie de mon séjour à Munich, consistaient en un morceau de pain et de l'eau à discrétion. J'avais dû reprendre ce régime pour venir en aide à ceux des imposés de 1848 que j'avais pu compromettre. J'avais cependant à Bulle quelques adoucissements que je ne pouvais me procurer à Munich. Chaque samedi j'allais coucher à Estavanens, chez mes parents, et passais avec eux la journée du dimanche ; le dimanche soir, je revenais à Bulle.

Un dimanche, c'était à la fin de mars, ou au commencement d'avril 1853. je couchai à Estavanens, et ne revins à Bulle que

Un nouveau guet-
à-pens.

le lundi matin. Je dus à cette circonstance d'échapper à un nouveau guet-à-pens. A mon retour à Bulle, j'appris qu'un homme fort et robuste, radical dangereux, supposant que je reviendrais le dimanche soir, comme à l'ordinaire, m'avait attendu jusqu'à dix heures près de la scierie, dite du Closalet, située au bord de la route, entre La Tour-de-Trême et Epagny. De gros tas de planches lui permettaient de se cacher et de m'assaillir sans que j'eusse le temps de prendre la fuite. Encore une fois, la Providence avait veillé sur moi et m'avait protégé.

L'imposition de
1848.

Outre mon travail de copiste au bureau de M. le notaire Toffel, je faisais les fonctions de secrétaire-caissier de la commission des imposés de 1848, fonctions que j'avais acceptées après mon retour d'Allemagne. Des poursuites étaient alors dirigées contre quelques imposés, pris parmi les plus solvables, pour le montant intégral de l'imposition, s'élevant à 143,730 fr. 70 cent. Déjà des frais assez considérables avaient été faits, et il était évident que la continuation d'une opposition ne pouvait avoir d'autre résultat que celui d'ajouter des frais de procès aux frais de poursuites. Il fallait se résigner à payer ou laisser exproprier les imposés, poursuivis en vertu de la solidarité, statuée dans les décrets du gouvernement. La nécessité de sortir d'une pareille situation fut sentie. Les imposés nommèrent le 2 novembre 1852 une commission de quinze membres avec des pleins pouvoirs. Cette commission en choisit elle-même une de cinq membres, chargée d'acquitter la somme réclamée par l'Etat, ainsi que de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter à chaque contribuable le paiement de sa cote. Les pouvoirs nécessaires furent en même temps donnés à cette commission pour contracter un emprunt et procéder à la répartition, ainsi qu'à la liquidation de la dette contractée. Mon patron, M. le notaire Toffel, nous rendit à cette occasion d'excellents services, en stipulant gratuitement bon nombre de procurations données à la commission.

L'imposition fut acquittée au moyen d'un emprunt de 130 mille francs, conclu auprès de la maison de banque Passavant

et C^{ie} à Bâle, remboursable en neuf annuités, une de 10,000 et huit de 15,000 francs. Les conditions de cet emprunt stipulaient un intérêt annuel de 4 0/0, 1 0/0 de provision sur le capital, 1/4 0/0 sur les annuités, et 1/2 0/0 sur les intérêts. MM. Passavant témoignèrent une grande confiance aux emprunteurs et firent constamment preuve de la plus parfaite loyauté.

Ensuite de la déduction de quelques cotes déjà acquittées, et de quelques autres consenties par la direction des finances, au nom de l'Etat, la commission versa, entre les mains du receveur d'Etat du district de la Sarine, M. Cantin, la somme de 129,398 francs 54 centimes, soit 118,297 francs 10 cent. à titre d'emprunt forcé, remboursable par l'Etat en dix annuités, à commencer au 26 janvier 1867, et 11,101 fr. 44 cent. à titre de frais d'enquête et de geôle. Le directeur des finances, M. Léon Pittet, se montra équitable dans le règlement de compte qui intervint, et dérogea en plusieurs points à la rigueur des décrets. C'est ainsi que les cotes figurant sous des noms inconnus, sous le nom d'individus morts antérieurement, ou qui n'avaient pas pris part au mouvement insurrectionnel d'octobre nous furent, du moins en partie, déduites.

La liquidation de cette imposition exigea, dans le principe surtout, un travail considérable, à raison du nombre des imposés qui, à teneur de l'état de répartition des 12 et 13 décembre 1850, et de l'arrêté du conseil d'Etat du 14 janvier 1851, était de 583 individus, dispersés dans un grand nombre de communes de différents districts. Le travail se trouvait encore augmenté par la distinction établie entre l'imposition, à titre d'emprunt forcé, remboursable, et celle désignée sous le titre de frais d'enquêtes, non remboursable, et de plus compliquée par la répartition résultant de la solidarité. Celle-ci augmenta notablement aussi les charges des imposés solvables, qui durent acquitter les cotes de plus de 80 insolubles.

Bien souvent, après une journée consacrée au travail manuel, ou à un travail de bureau assidu, j'ai dû veiller une partie de la nuit pour la tenue de la comptabilité et la correspondance. Maintes fois aussi, j'ai fait des courses pour les séances de la commission, et les soins à donner aux affaires des imposés. J'ai

néanmoins rempli gratuitement mes pénibles fonctions, et les ai continuées jusqu'en 1856, sans autre rémunération que la reconnaissance d'une partie de mes co-imposés. Je dois dire, à l'honneur de ceux-ci, que la plupart s'acquittaient avec résignation et sans murmures de contributions, parfois bien au-dessus de leurs ressources. C'est ainsi qu'un nommé Jean-Pierre Buchs, de Bellegarde, sans fortune et chargé d'une nombreuse famille d'enfants en bas âge, a payé, plusieurs années de suite, une contribution s'élevant à une centaine de francs. Ce brave homme parvenait, par un travail opiniâtre, aussi pénible que préjudiciable à sa santé, à gagner l'argent nécessaire à l'acquittement de sa contribution. En 1856, il ne put toutefois payer qu'un à-compte de 60 francs; en 1857, il se trouva dans l'impossibilité de payer. Le malheureux avait épuisé ses forces, et ruiné sa santé en se livrant aux travaux les plus rudes, seul moyen de gagner un salaire suffisant à l'acquittement de ses charges. Des fatigues excessives comme bûcheron, et surtout le flottage des bois, qui exige un travail prolongé dans les eaux froides des torrents, lui avaient causé un rhumatisme, dont il ne se sera probablement jamais guéri.

L'autorité soupçonneuse, comme le sont tous les pouvoirs tyranniques, exerçait une surveillance minutieuse sur tous les citoyens connus comme adversaires du gouvernement et du radicalisme. Une réunion de conservateurs, une course de ceux-ci provoquait l'attention des fonctionnaires et des partisans du pouvoir. Un jour que les membres de la commission des imposés étaient réunis au Cheval-Blanc, à Bulle, pour s'occuper des affaires de ceux-ci, un gendarme se présenta soudain et nous intima l'ordre de nous rendre à la préfecture. Nous obéîmes à l'injonction qui nous était faite, la plupart sans mot dire. M. Polycarpe Dupasquier, des Ecasseys, ancien préfet, déjà avancé en âge, qui avait donné de nombreuses preuves de modération, ne put toutefois, pendant le trajet du café à la préfecture, s'empêcher de manifester son indignation, disant, et répétant à haute voix, à l'adresse des radicaux : « Tas de canailles, tas de gueux. » Le gendarme qui nous suivait, et un assez grand nombre d'individus qui stationnaient aux abords du château, c'était un dimanche,

étonnés peut-être de ces paroles audacieuses, et de la mesure prise à l'égard de gens inoffensifs, laissèrent M. Dupasquier continuer ses exclamations. Le préfet, M. Fröhlicher, qui faisait preuve de zèle, nous interrogea sur le motif de notre réunion, et comme celle-ci n'avait d'autre but que l'exécution d'un décret gouvernemental, il se hâta de nous congédier sans exiger de longues explications.

Les fonctions officieuses de caissier des imposés de 1848 n'étant guère compatibles avec ma position d'écrivain au bureau de M. l'avocat Wuilleret, à Fribourg, où j'étais depuis le 1^{er} janvier 1856, je demandai d'en être déchargé, après l'approbation des comptes pour l'exercice de 1855-56. La commission m'accorda naturellement la démission que je sollicitais, et me remplaça par M. François-Xavier Menoud, alors notaire à Bulle, auquel un modeste traitement fut alloué. Je continuai l'office de secrétaire.

Mes fonctions de secrétaire-caissier avaient commencé en 1852. L'une des premières opérations avait été la perception d'un montant de 2 % sur le chiffre de chaque cote pour couvrir les frais d'emprunt. La perception des sommes nécessaires à l'amortissement de la dette contractée s'effectua les années suivantes 1853, 1854, 1855 et 1856. Au 31 janvier de cette dernière année, la dette était réduite à 75,000 francs, dont le remboursement devait se faire en cinq annuités de 15,000 francs, la dernière à l'échéance du 31 janvier 1861.

Dans le but de mettre un terme à de lourdes et odieuses contributions, la dette étant réduite, au 31 janvier 1857, à 60 mille francs, les imposés, ensuite du changement de régime intervenu, adressèrent, en juin suivant, une pétition au grand conseil, demandant que l'Etat se chargeât de l'acquittement du solde de leur emprunt. Pour ne point causer de sacrifices au pays, ils proposaient que le paiement de ce solde se fit en déduction de la créance de 118,297 fr. 10 cent. qu'ils avaient contre l'Etat ensuite de l'emprunt forcé, versé en janvier 1852.

Pour faire apprécier les circonstances, il importe de reproduire le texte de cette pétition, que je rédigeai, en utilisant les conseils de M. Ignace Genoud, membre de la commission. Voici ce texte :

Pétition des imposés
de 1848 au grand
conseil.
Juin 1857.

« Au grand conseil du canton de Fribourg.

Monsieur le président,
Messieurs les députés,

« Les actes de justice qui ont inauguré votre avènement au pouvoir attestent votre volonté de poursuivre l'œuvre commencée de la réparation. Dans cette attente, les imposés d'octobre 1848 prennent la liberté de solliciter un adoucissement aux décrets qui les écrasent depuis huit ans. Ils n'entreprendront pas de signaler tous les actes du gouvernement du 15 novembre 1847 qui ont provoqué le mouvement des 23 et 24 octobre 1848, l'énumération en serait trop longue. Ces actes vous sont d'ailleurs connus aussi bien qu'aux soussignés; ils se borneront donc à rappeler qu'à la suite du décret du 23 septembre, interdisant à tout citoyen qui n'avait pas juré fidélité à la constitution l'exercice du droit le plus sacré qui existe dans une démocratie, celui de voter dans les assemblées électorales; à la suite des mesures arbitraires que le gouvernement continuait à prendre à l'égard du clergé, et en particulier de celles qu'il projetait à l'égard de notre vénérable évêque, les populations émues résolurent de renverser un pouvoir qui n'avait cessé de signaler son administration par des actes de tyrannie et de vengeance. Un contre-ordre donné trop tard vint rendre vains les efforts de leur patriotisme, et plonger dans le malheur une partie notable du canton. Fribourg fut encore une fois envahi par les troupes fédérales, et de nombreuses arrestations furent opérées. Comme les enquêtes qui furent prises tendaient à établir que près des deux tiers du canton devaient prendre part à cette manifestation populaire, le gouvernement se décida, sous date du 23 décembre, à rendre un décret décoré du titre d'administratif, dans lequel on remarque les passages suivants :

« Art. 1. Il est accordé une amnistie pleine et entière à tous les individus compromis par l'insurrection des 23 et 24 octobre 1848, et par la tentative d'insurrection des 21 février et 19 mars.

« Art. 3. Tous frais d'enquête et de détention sont à la charge des prévenus et ils sont tenus solidairement à leur acquittement.

« Il sera pourvu au paiement des frais d'occupation au moyen d'un emprunt forcé remboursable sans intérêt, lequel sera levé sur les prévenus.

« Le mode de paiement, de liquidation et d'amortissement et l'époque du remboursement seront l'objet d'une loi spéciale.

« Le tribunal cantonal est chargé de la répartition des frais et de l'emprunt sur le préavis du juge instructeur et du ministère public. »

Ainsi fut produite l'espèce bâtarde des amnisties payantes ; ainsi furent frappés d'une imposition commune, et enveloppés dans les lacets d'une même solidarité, les citoyens compromis dans la manifestation des 23 et 24 octobre, et les auteurs des prétendues tentatives d'insurrection des 21 février et 19 mars, restées jusqu'ici inconnues. Cette loi resta suspendue sur la tête de toute une classe de citoyens depuis le 23 décembre 1848 jusqu'au 7 décembre 1849. A cette date un tableau de répartition vint fractionner, à titre de frais d'enquêtes, une somme de 12,212 fr. entre 603 individus, parmi lesquels 427 devaient en outre acquitter à l'Etat, à titre d'emprunt forcé, et dans des proportions plus ou moins fortes, une contribution de 130,593 fr. — Les citoyens admis à l'amnistie ne furent naturellement pas empressés d'en accepter les bienfaits. Voulant les y contraindre, le pouvoir exécutif provoqua et obtint, le 31 mai 1850, un décret dont suit la teneur :

« Considérant qu'il s'est glissé quelques erreurs dans le tableau de répartition des frais de procédure et de l'emprunt forcé, il est décrété :

« Art. 1. Le tableau sera révisé par le tribunal cantonal après qu'il aura entendu à cet effet les préfets respectifs.

« Art. 2. Les prévenus qui n'auront pas accepté purement et simplement le décret d'amnistie et le tableau de répartition seront livrés aux tribunaux. »

Ce décret amalgamait ainsi l'amnistie avec l'action des tribunaux, le pardon avec les châtimens pécuniaires, plus durs que l'emprisonnement et l'exil. Enfin, sous date des 12 et 13 décembre 1850, parut une 2^{me} édition, revue et corrigée du tableau de répartition, qui limitait à 583 le nombre des imposés et éle-

vait à 143,730 fr. 70 cent. l'imposition totale mise à leur charge. Ce tableau fut néanmoins dressé avec si peu de soin, qu'on y vit figurer des noms qui n'existaient pas, des morts et bon nombre de citoyens restés complètement étrangers au mouvement. Quelques-unes des cotes mises à la charge de cette catégorie d'individus furent à la vérité déduites plus tard, mais la plus grande partie durent être payées par les autres contribuables.

Des poursuites, poussées jusqu'à l'exécution forcée par voie de saisie, ayant été dirigées contre plusieurs d'entre eux, les imposés ne virent d'autre parti à prendre, pour éviter un surcroît de frais, que celui de satisfaire aux exigences du gouvernement. Quelques-uns acquittèrent en particulier les cotes mises à leur charge; les autres, dont la plupart étaient dans l'impossibilité de se procurer eux-mêmes les fonds nécessaires à cette fin, établirent une commission chargée de faire un emprunt pour solder la prétention de l'Etat.

Sous date du 11 janvier 1852, la commission contracta, au nom des imposés, chez MM. Passavant et C^{ie}, banquiers à Bâle, une dette solidaire de 130,000 fr., payable par voie d'amortissement, et, à la même date, elle versa dans les caisses du gouvernement une somme de 129,398 fr. 54 cent., soit 11,101 fr. 44 cent. pour frais d'enquêtes et de geôle, et le restant à titre d'emprunt forcé. Pour ce dernier montant, il lui fut délivré, par la direction des finances, un acte constatant que l'Etat a reçu en prêt des imposés une somme de 118, 297 fr. 10 cent. remboursable en dix annuités, à commencer au 26 janvier 1867.

Sur leur emprunt de 130,000 fr., les contribuables ont maintenant remboursé une somme de 70,000 fr., en sorte que la dette se trouve réduite à 60,000 fr., qui doivent être remboursés en quatre annuités, la première à l'échéance du 31 janvier 1858, et ainsi de suite, ce avec intérêt à 4 $\frac{0}{100}$, $\frac{1}{4}$ $\frac{0}{100}$ de provisions sur les annuités, et $\frac{1}{2}$ $\frac{0}{100}$ sur les intérêts.

Outre le montant remboursé sur le capital, les intérêts et provisions qui viennent d'être mentionnés, les soussignés ont eu à payer les frais d'emprunt, comprenant une provision de 1,300 fr., les frais de transport des espèces, de stipulation, de timbre,

d'impression, les frais de poursuites et autres, qui portent à 96,333 fr. 35 centimes les sommes déjà payées par les soussignés en vertu des décrets d'imposition rendus contre eux; en sorte qu'ils ont actuellement payé une somme presque égale à celle du capital de leur cote primitive. Dans la somme ci-dessus ne sont pas compris les nombreux frais qu'ont eu à supporter, pour la gestion des affaires des imposés, les membres de la commission, et le caissier, dont les fonctions ont été gratuites jusqu'ici, bien que, dans le commencement surtout, ces frais et le travail que nécessitait une administration aussi compliquée que celle dont ils avaient à s'occuper fussent considérables.

Pour justifier leur demande, et faire voir que ce n'est pas une simple grâce qu'ils sollicitent, mais plutôt un acte de justice qu'ils réclament, les soussignés se permettront, Monsieur le Président et Messieurs les Députés, de fixer votre attention sur une circonstance bien connue de la plupart d'entre vous, celle que la plus grande partie du canton devait prendre part à la manifestation du 24 octobre. Il ne s'agissait pas d'une démonstration partielle et isolée, émanant de quelques personnes exaltées; mais bien d'une manifestation populaire, sinon complètement pacifique et légale comme l'assemblée du 24 mai à Posieux, et les comices électorales du 7 décembre 1856 (ces moyens étaient prohibés à cette époque de terreur), du moins presque aussi générale. Le peuple fribourgeois, alors comme aujourd'hui, voulait, dans son immense majorité, un gouvernement sage et libéral, qui sût rester à une distance égale des partis extrêmes, un gouvernement qui gouvernât, non en despote et exclusivement selon les intérêts d'un parti ou d'une faction, mais selon les véritables intérêts du canton tout entier. Néanmoins cinq à six cents citoyens seulement ont dû supporter toutes les conséquences de cet élan du pays. Les districts de la Sarine et de la Singine, qui sont ceux où la manifestation comptait le plus de partisans, ceux qui l'avaient provoquée, ces districts n'ont pas été atteints, le fatal contre-ordre leur ayant été donné à temps. Presque toutes les charges résultant soit de la longue occupation militaire qui a suivi le mouvement, soit de la contribution énorme levée par le gouvernement, ont frappé des contrées où

on l'avait ignoré jusqu'au moment de son exécution. Les 583 citoyens qui figurent dans la liste des 12 et 13 décembre 1850 forment d'ailleurs à peine un huitième de ceux qui ont réellement participé à la démonstration du 23 octobre, les autres n'ayant pas été reconnus ou ayant été épargnés. Il y a maintes localités où un très grand nombre de citoyens se sont mis en marche pour prendre part à la manifestation sans avoir été remarqués. Il y en a d'autres, en plus grand nombre encore, où sur trente à quarante citoyens qui s'étaient compromis, trois ou quatre à peine ont été atteints par la contribution. Il est dès lors évident que le mouvement d'octobre 1848 étant l'œuvre du pays presque entier, la justice veut que les conséquences en soient supportées par le pays.

Cependant, comprenant combien le système établi depuis 1847 a été ruineux pour le canton, et dans quelle déplorable situation se trouvent les finances, les soussignés ne demanderont pas pour le moment le remboursement de la somme énorme de de 96 à 97,000 fr. qu'ils ont dû payer jusqu'ici, en vertu de l'imposition mise à leur charge. Quant à ce que la plupart d'entre eux ont encore souffert pour la cause, ils en font volontiers le sacrifice, bien que beaucoup aient dû endurer l'exil, l'emprisonnement; que tous aient été accablés de logements militaires pendant des mois entiers; que plusieurs aient été abîmés de poursuites pour l'acquittement de leurs contributions. Pour tout cela, Monsieur le président et Messieurs, les soussignés ne réclament et n'accepteront rien. Ils se garderont d'imiter d'autres insurgés qui, non contents de se répartir les emplois les plus lucratifs de la république, se sont encore alloué la magnifique indemnité de 100,000 fr. vieux taux. Le but que se proposaient les soussignés n'était pas celui des insurgés dont il vient d'être question. Le mobile qui a fait agir les insurgés de 1848 n'était ni l'ambition ni l'intérêt; ils en donneront la preuve en refusant tout emploi qui pourrait être déferé à quelques-uns d'entre eux. Simples agriculteurs pour la plupart, leur unique but était d'affranchir leur patrie d'un joug honteux, de lui rendre la liberté politique et religieuse. Cédant à l'impulsion du patriotisme, ils n'ont pu rester indifférents en présence de la confiscation de ces

libertés, des outrages faits à la religion et à ses ministres, des spoliations et des vexations de tout genre que se permettait un pouvoir haineux et passionné.

Le service des annuités que sollicitent les soussignés est une charge qu'il sera facile de compenser en retranchant du budget de l'Etat des dépenses qui ne sont pas indispensables, telles que les subsides accordés à un grand nombre de jeunes gens pour faire leurs études soit dans le canton, soit à l'étranger. Cette mesure ne porterait préjudice à personne, et, en accordant aux soussignés leur demande, le grand conseil les déchargera d'un impôt onéreux que la plupart d'entre eux ne peuvent acquitter qu'en s'imposant les plus dures privations, en se refusant même le nécessaire. Vous ne sauriez souffrir plus longtemps, Monsieur le président et Messieurs, qu'un grand nombre de pères de famille, sans fortune, se voient obligés de refuser du pain à leurs enfants, comme ils ont dû le faire depuis bien des années pour acquitter une contribution annuelle de 30, 50 et même de 70 à 100 francs. Vous ne sauriez souffrir que ces citoyens soient encore astreints à se livrer à des travaux qui épuisent leurs forces et ruinent leur santé pour y faire face. Une solidarité onéreuse, qui va croissant chaque année et dont le capital s'élève déjà à 18,000 francs, augmente encore de près d'un cinquième les charges imposées primitivement à chacun d'eux; vous ne sauriez souffrir que des citoyens, dont un très grand nombre n'ont guère d'autres ressources que le travail soient plus longtemps obligés d'appliquer le fruit de leurs labeurs au paiement de contributions qu'il incombait à d'autres d'acquitter.

Les soussignés terminent en vous soumettant une dernière considération. Aux termes du décret du 24 décembre 1848 susmentionné, ils ont dû supporter, outre les frais de guerre et d'enquêtes résultés du mouvement d'octobre 1848, ceux d'une occupation militaire qui avait eu lieu au mois de mars précédent à l'époque du décret de suppression des monastères du canton, et dont le prétexte avait été les prétendues tentatives d'insurrection des 21 février et 19 mars; ces frais ont dû s'élever à environ 16,000 francs, ancien taux. Ce fait exorbitant a été confirmé par le langage d'un homme qui occupait dans l'administra-

tion une position élevée, lequel, interpellé à ce sujet par un des membres de la commission des contribuables, répondit qu'il était naturel que le gouvernement ait pris les mesures nécessaires pour se couvrir des divers frais de guerre qu'il avait dû supporter. Mais il est à remarquer, Messieurs, qu'aucun des soussignés n'a pris part, à l'époque indiquée, à une manifestation quelconque hostile au gouvernement; qu'aucun d'eux n'a même eu connaissance qu'un projet semblable eût existé, et qu'en réalité il n'a existé ailleurs que dans le cerveau d'hommes coupables, effrayés de leurs propres injustices. Un tel projet aurait-il existé que les soussignés déclinent toute responsabilité à cet égard. Si les dispositions très expresses du décret précité ont été mises à exécution, comme les soussignés ont tout lieu de le croire, la justice exige, en tout cas, un acte de réparation à cet égard, et si, contre attente, le grand conseil croyait ne pouvoir adhérer à la demande des soussignés, telle qu'ils la formulent, il ne peut refuser le remboursement des 16,000 francs, vieux taux prémentionnés, soit 23,188 francs 40 centimes, avec l'intérêt dès le jour de l'emprunt contracté par les imposés, les frais de provisions et autres.

Mais là ne se bornera pas l'œuvre de réparation réclamée par le peuple et déjà commencée par le grand conseil. Les élections du 7 décembre 1856 ont été acclamées par les populations comme le prélude d'une réparation générale; l'heure de l'accomplir a sonné. Il faut tarir la source et effacer les traces des déchirements antérieurs au moyen d'une amnistie sincère. Pleins de confiance que vous achèverez cette noble mission, les imposés d'octobre, victimes de l'amnistie du 23 décembre 1848, résument comme suit leur demande :

1° « Que le restant non remboursé de l'emprunt à Bâle soit décrété dette de l'Etat, en capital et accessoires, depuis janvier 1857;

2° « Que les 60,000 francs nécessaires à l'extinction du capital de cet emprunt soient imputés à-compte et en déduction des 118,297 fr. 10 cent. dûs par l'Etat aux imposés, à titre de prêt remboursable, reçu d'eux en janvier 1852.

En se substituant ainsi aux imposés vis-à-vis de leurs créan-

ciers, l'Etat ne fera pas autre chose que de satisfaire, dès à présent, à une partie de sa dette envers les imposés. Ceux-ci bornent leur demande à ce seul point, abandonnant intacte à votre sagacité la question de savoir s'il convient que l'Etat ajourne le remboursement des 58,297 fr. 10 cent. qu'il a reçus des imposés par mesure d'emprunt forcé, outre le capital des frais d'enquêtes, payé à l'Etat et de tous intérêts et autres accessoires payés par les soussignés.

Les soussignés vous prient, Monsieur le président et Messieurs les députés, d'agréer l'hommage de leur inaltérable dévouement. »

Le grand conseil ayant égard à cette demande, renvoya au conseil d'Etat la pétition des imposés comme digne d'être prise en considération. Dans la session de novembre, il autorisa le pouvoir exécutif à faire le remboursement anticipé de la somme nécessaire pour solder l'emprunt de Bâle. Cette décision fut communiquée à la commission des imposés.

Le 29 novembre, la commission eut une conférence avec deux délégués du conseil d'Etat, MM. Rodolphe Weck, directeur des finances, et Vaillant. Ceux-ci, conformément à la décision du grand conseil, proposèrent de faire, au moyen d'une cession de créances, l'avance des fonds nécessaires au remboursement du solde de l'emprunt de Bâle, avec l'intérêt échu au 31 janvier 1858, s'élevant ensemble à 63,449 fr. 50 cent.

La commission fit observer aux délégués du conseil d'Etat que cette somme ne correspondait pas à la créance des imposés contre l'Etat. Elle demanda que la prétention des imposés fut couverte, et qu'il leur fut accordé une somme représentant les 16,000 francs, ancien cours, mise injustement à la charge des imposés de 1848, pour frais d'une occupation militaire qui avait eu lieu en mars de la dite année.

Les représentants du conseil d'Etat prirent acte des observations et des demandes de la commission, avec promesse d'en référer aux autorités qui avaient mission de s'en occuper.

Le 20 février 1858, la commission adressa au grand conseil une seconde pétition qu'elle m'avait chargé de rédiger. J'en extrais les passages suivants :

« Vous avez daigné avoir égard à ces demandes (celles for-

2^{me} pétition des
imposés au
grand conseil.
20 février 1858.

mulées dans la pétition de juin 1857), et vous avez renvoyé au conseil d'Etat, comme digne d'être prise en considération, la pétition qui les contenait. Lors de votre réunion, en novembre dernier, le conseil d'Etat vous a proposé d'autoriser le remboursement anticipé de la somme nécessaire pour solder l'emprunt des imposés à Bâle, à condition que le capital avancé portât intérêt en faveur de l'Etat contre les imposés, sur le pied de 4 %₀, dès l'époque de l'avance jusqu'à celle des remboursements partiels de l'emprunt forcé. Reconnaissant que cette avance n'était point contraire aux intérêts de l'Etat, et qu'elle allégeait sensiblement la position des imposés, vous avez autorisé le conseil d'Etat à traiter avec eux sur les bases indiquées.

Votre décision a été communiquée à la commission des imposés, qui, de son côté, s'est empressée d'en faire part à chacun des intéressés. Toutefois, il résulte des négociations, qui ont eu lieu depuis entre le conseil d'Etat et la commission, que cette haute autorité n'entendait remettre aux imposés que la somme nécessaire pour solder leur emprunt à Bâle, c'est-à-dire 60,000 francs, outre l'intérêt, et cela en extinction de la dette de l'Etat envers ceux-ci, s'élevant à 118,297 fr. 10 c. Cette combinaison procurerait à l'Etat un bénéfice de 21,155 francs que rien ne justifie.

Dans ces circonstances, la commission vous prie de ne pas permettre que l'Etat abuse en quelque sorte de la position des imposés, et de l'impossibilité où ils sont désormais de faire rentrer les annuités qui pèsent sur eux pour réaliser un bénéfice à leur détriment. La commission vous prie en conséquence, et en conformité de votre précédente décision, de bien vouloir ordonner au moins :

1° « Qu'il soit fait aux imposés d'octobre 1848 l'avance nécessaire pour solder leur emprunt à Bâle, sous déduction des intérêts de cette avance, à raison de 4 %₀, depuis le jour où elle est faite jusqu'à celui où le remboursement aurait dû avoir lieu ;

2° « Que le surplus de l'emprunt forcé, soit de la dette de l'Etat envers les imposés leur soit payé en conformité des engagements contenus dans l'obligation du 31 janvier 1852, et aux échéances qui y sont fixées.

« La commission vous soumet le tableau établissant la somme qui resterait due aux imposés, selon des calculs qu'elle a lieu de croire exacts, et vous prie de bien vouloir l'honorer sous peu d'une réponse. »

Capital du prêt forcé	fr. 118,297»10	Avance à faire aux imposés pour opérer présentement la liquidation de la dette de l'Etat	fr. 81,155»—
Dès le 26 janvier 1867, échéance de la 1 ^{re} annuité, jusqu'au 26 janvier 1876, échéance de la dernière, neuf annuités croissant graduellement d'un 10 ^{me} , à 4 %/o, par an »	21,293»48	Dès janvier 1858 à janvier 1876, époque assignée par les décrets, pour la liquidation de 18 intérêts du capital avancé, à 4 %/o »	58,431»60
	<u>fr. 139,590»58</u>		<u>fr. 139,586»60</u>

L'exactitude de ce compte a été confirmée par le rapport du conseil d'Etat au grand conseil. (Voir bulletin officiel, séance du 19 novembre 1857, page 131.)

Le 10 mai 1858, le grand conseil, statuant sur la nouvelle demande, ordonna qu'il serait payé aux imposés une somme de 70,000 francs, en extinction de la créance de 118,297 fr. 10 cent. existant en leur faveur contre l'Etat, et de celles de 6,447 fr. 27 cent., due à deux imposés qui avaient acquitté séparément leurs quotes. Sur cette somme de 70,000 fr., les pétitionnaires reçurent 66,729 fr. 92 cent.; la différence de 3,270 fr. 08 cent. fut touchée par les deux contribuables porteurs de créances particulières.

La décision du grand conseil.

En se résignant à subir momentanément la position faite aux imposés par le pouvoir législatif, la commission leur abandonna le soin de faire en temps opportun les démarches nécessaires pour obtenir la restitution de la retenue qui leur était faite, s'élevant, à la date précitée du 10 mai 1858, à la somme de 14,857 francs.

Un règlement de compte intervint, sur la base susdite, entre la direction des finances et la commission des imposés. La majeure partie de ce remboursement, soit 52,067 fr. 03 cent., fut même effectuée en créances, les unes fort difficiles à réaliser. Il

se trouvait en effet parmi ces créances plusieurs lettres de rentes non exigibles, quelques-unes n'ayant pas des garanties suffisantes et ne produisant qu'un intérêt inférieur au taux alors usité. Deux de ces lettres de rente, formant ensemble un capital de 5,018 fr. 63 cent., n'ayant pu être négociées sans perte, j'en acceptai la cession pour leur valeur nominale, afin de rendre possible la répartition des valeurs remboursées et la liquidation de cette malheureuse affaire.

La répartition, à raison des retards résultant du règlement de compte avec l'Etat, ne put toutefois avoir lieu qu'au commencement de l'année 1861. La somme répartie, après le paiement du solde de l'emprunt de Bâle, ne fut que de 9,489 fr. 45. Je reçus pour mon compte un montant de 164 francs 90 cent. J'avais payé pour ma quote à l'emprunt forcé, s'élevant à 1,739 francs 14 cent., soit 1,200 fr., ancien cours, 1,017 fr. 90 cent., et de plus pour ma quote aux frais d'enquête, du montant primitif de 115 fr. 94 cent., 80 fr. ancien cours, augmentée des charges résultant de la solidarité, des frais d'emprunt et autres, non remboursables par l'Etat, 551 fr. 88 cent., soit ensemble 1,569 fr. 78 cent. Outre cette somme, qui m'avait été en majeure partie fournie par mon père, j'ai payé pour d'autres imposés ou leur ai fait des dons s'élevant à une somme d'environ 800 francs, économisée au moyen des privations dont j'ai parlé plus haut.

Une 3^{me} demande
au grand conseil.
1862.

Ayant été élu député en 1861, je crus, ainsi que la commission, qu'il ne fallait pas différer de demander la restitution de la somme indument retenue aux imposés par l'Etat. Au commencement de l'année 1862, la commission adressa au grand conseil une demande dans ce but. Le 11 avril de la même année, le grand conseil s'occupa de cette demande. Il s'occupa en même temps d'une pétition de deux contribuables à l'imposition de 1850, et d'une autre de Nicolas Reynaud, de Posat, victime aussi d'une de nos malheureuses insurrections.

La commission du grand conseil, par l'organe de son rapporteur, M. Henri de Diesbach, proposa :

Quant aux imposés de 1848, de leur rembourser la somme de 15,000 francs, avec intérêt à 4 p. o/o, exigible seulement en 1876 ;

Quant aux imposés de 1850, d'autoriser le conseil d'Etat à acquitter, à ceux qui en feraient la demande, à titre de charité, la quote part pour laquelle ils seraient poursuivis.

Quant à la demande de Nicolas Reynaud, d'envisager cette affaire comme jugée par le grand conseil ensuite des décisions déjà intervenues.

Le conseil d'Etat, dans un message, proposa l'ordre du jour sur les trois pétitions, estimant qu'il n'y avait pas lieu à restitution, et qu'en adhérant à ces diverses réclamations, on en verrait surgir d'autres analogues.

Deux de mes co-imposés, MM. Polycarpe Dupasquier et Ignace Genoud, déclarèrent avec moi que personnellement nous renoncions à toute réclamation.

J'exposai, appuyé par M. Genoud, les motifs qui justifiaient la demande des imposés de 1848 dans les termes ci-après, développant ceux invoqués dans la demande :

« Messieurs,

« Ce n'est pas sans éprouver une vive répugnance que je me permets de prendre la parole en faveur de la demande des imposés de 1848, parce que d'un côté j'ai pris à la manifestation des 23 et 24 octobre une certaine part, et que de l'autre, si cette manifestation pouvait être justifiée par les circonstances, et le grand principe de la souveraineté du peuple, elle avait néanmoins lieu en dehors des voies légales et pacifiques dans lesquelles les principes d'ordre et les intérêts matériels d'un peuple commandent de rester. Aussi accepterai-je toutes les mesures qu'il a plu au gouvernement de 1848 d'ordonner à l'égard des imposés, soit qu'elles se justifient au point de vue strictement légal, soit qu'elles ne se justifient pas. Ce que je vous demanderai, au nom des imposés, c'est simplement l'observation des engagements pris par le même gouvernement de 1848, et la réparation d'une erreur commise, involontairement, je veux le croire, par la législature à laquelle vous avez succédé.

Pour vous faire connaître la question, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails, et de vous donner un aperçu des faits qui s'y rapportent. Afin d'acquitter à l'Etat la somme qui leur était réclamée, les imposés d'octobre, à l'exception de deux qui

Mon discours sur la
nouvelle demande
des imposés.
11 avril 1862.

ont payé isolément leurs quotes, contractèrent à Bâle, en 1852, un emprunt de 130,000 francs remboursables en neuf annuités, huit de 15,000 et une de 10,000 francs. Sur cette somme, ils versèrent dans les caisses de l'Etat 129,398 fr. 54 cent., soit 11,101 fr. 44 cent. à titre de frais d'enquêtes et de geôle, et le restant à titre d'emprunt forcé. Pour ce dernier montant, il leur fut délivré un acte obligatoire, constatant que l'Etat avait reçu d'eux en prêt une somme de 118,297 fr. 10 cent., remboursable en dix annuités à commencer au 31 janvier 1867.

Au 31 janvier 1857, les imposés avaient remboursé sur leur emprunt une somme de 70,000 fr., et réduit ainsi leur dette à 60,000 francs. Au vu des actes de réparation par lesquels la législature, issue des élections de 1856 avait inauguré son entrée en fonctions, ils se décidèrent à solliciter un adoucissement aux décrets qui pesaient sur eux. En juin 1857, ils adressèrent une pétition au grand conseil, demandant que l'Etat prît à sa charge les 60,000 francs non remboursés de leur emprunt, en déduction de leur créance de 118,297 fr. 10. Le grand conseil eut égard à cette demande, et renvoya au conseil d'Etat la pétition des imposés comme digne d'être prise en considération. Dans la session de novembre 1857, le conseil d'Etat proposa au grand conseil d'autoriser le remboursement anticipé de la somme nécessaire pour solder l'emprunt de Bâle. Reconnaissant que cette avance n'était pas préjudiciable aux intérêts de l'Etat, et qu'elle allégeait la position des imposés, le grand conseil autorisa le conseil d'Etat à traiter avec eux. En décembre 1857, le conseil d'Etat communiqua la décision du grand conseil à la commission des imposés. et lui proposa, par l'organe de deux de ses membres, MM. Rodolphe Weck et Vaillant, de faire l'avance demandée, moyennant déduction sur la créance des imposés du capital avancé et de l'intérêt à 4 p. %.

La commission accepta ces propositions, s'empressa de les communiquer aux intéressés et de dénoncer à Bâle le remboursement du solde de l'emprunt contracté par les imposés. Mais lorsqu'il fut question de remettre aux imposés l'avance autorisée par le grand conseil, il se vérifia que le conseil d'Etat n'entendait payer que la somme nécessaire pour solder leur emprunt,

c'est-à-dire 60,000 francs. Le conseil d'Etat paraissait envisager cette somme comme équivalente à celle due aux imposés.

Dans ces circonstances, la commission des imposés crut devoir recourir au grand conseil. Elle démontra par des calculs qu'en déduisant, au taux de 4 p. $\%$, l'intérêt à courir jusqu'à l'échéance des remboursements partiels, il revenait aux imposés, au 31 janvier 1858, une somme de 81 à 82,000 francs. La commission demanda en conséquence au grand conseil que, conformément à la décision qui avait été prise, il fût fait aux imposés l'avance nécessaire pour solder leur emprunt, sous déduction des intérêts de cette avance, à raison de 4 p. $\%$, depuis le jour où elle serait faite jusqu'à l'époque où les remboursements auraient dû avoir lieu, et que le surplus de la dette de l'Etat envers les imposés leur fut payé en conformité des engagements contenus dans l'obligation du 26 janvier 1852, et aux échéances qui y étaient fixées.

Le 10 mai 1858, le grand conseil ordonna qu'il serait payé aux imposés de 1848 une somme de 70,000 francs, en extinction de la créance de 118,297 fr. 10, faisant en faveur des pétitionnaires contre l'Etat, et de celles de 6,447 fr. 27 cent., due aux deux imposés qui avaient acquitté séparément leurs quotes. Sur la somme de 70,000 francs, les pétitionnaires reçurent 66,729 francs 92 cent.; la différence de 3.270 fr. 08 cent. fut perçue par les deux contribuables porteurs de créances particulières. Sur quoi le grand conseil s'est-il basé pour accorder cette somme de 70,000 francs ? A-t-il réduit arbitrairement les créances des imposés, ou a-t-il commis une erreur ? c'est ce que je ne puis dire. Je présume cependant qu'une erreur a eu lieu. Ce qui me le fait supposer, c'est qu'un membre de la commission d'économie publique, auquel je me suis permis de présenter des observations, m'a dit que le grand conseil avait cru accorder aux imposés tout ce qui leur revenait. Il m'a aussi été dit que, dans les calculs faits primitivement, M. le directeur des finances avait omis de tenir compte de la diminution du montant de l'intérêt résultant des remboursements partiels, qui devaient s'effectuer par dixièmes à partir de 1867. Une circonstance qui confirme cette supposition, c'est que cette diminution donne une diffé-

rence de vingt et quelques milliers de francs (26,024 fr. 20) et que l'offre faite aux imposés par le conseil d'Etat était aussi de plus de vingt mille francs inférieure à ce qui leur était dû, à teneur des précédents décrets, des conventions et des propositions faites.

Quoiqu'il en soit, la décision du 10 mai causa aux imposés une certaine surprise, et mit un moment leur commission dans une grande perplexité. Devait-elle accepter l'avance offerte ou la refuser ? Elle aurait pris ce dernier parti si le remboursement de l'emprunt de Bâle n'avait pas été dénoncé, ou si elle avait cru pouvoir se procurer, sans de trop grandes difficultés, les 60 mille francs qui lui étaient nécessaires. Elle a reculé devant les difficultés et les frais d'un emprunt ou la perspective et même l'impossibilité d'exiger, dans un bref délai, le remboursement intégral de la quote de chacun des contribuables. Cette mesure n'aurait d'ailleurs pu avoir lieu sans exercer de nombreuses poursuites, et sans jeter beaucoup d'odieus sur le gouvernement, ce que la commission voulait éviter. Elle se résigna donc à subir momentanément la position faite aux imposés, non toutefois sans faire remarquer le préjudice résultant pour eux du décret du 10 mai 1858. Elle abandonna aux intéressés le soin de faire, en temps opportun, les démarches nécessaires pour obtenir une réparation. C'est dans ce but que la pétition qui nous occupe a été adressée au grand conseil.

Cette pétition démontre, par les calculs qu'elle contient, calculs dont l'exactitude peut être vérifiée, qu'au moment où le décret du 10 mai 1858 a été rendu, l'Etat restait débiteur envers les imposés d'une somme de 14,857 francs, qui doit porter intérêt en leur faveur depuis cette époque à raison de 4 %.

L'Etat doit-il acquitter cette somme ? je ne m'explique pas que l'on doive répondre à cette question d'une manière négative. Les imposés ne réclament que ce qui leur est strictement dû, le paiement d'une dette contractée par un gouvernement dont les engagements ont été respectés par celui qui lui a succédé. Je pense que personne ne prétendra que le gouvernement de 1848 a traité les imposés pétitionnaires avec une trop grande faveur.

Leur manifestation a coûté à l'Etat, à teneur de l'exposé comparatif de la situation financière du canton, publié en octobre 1861, 63,666 fr. 38 cent. Pour couvrir ces frais, le gouvernement s'est fait payer 135,456 fr. 51 cent., c'est-à-dire 71,791 fr. 13 cent. de plus qu'il n'avait été déboursé. Néanmoins, la décision du grand conseil, rendue le 10 mai 1858, est venue ajouter encore à la rigueur des décrets du gouvernement de 1848, et augmenter de 14,857 francs le chiffre de l'imposition qui ne devait jamais être remboursé. Il est à présumer qu'en votant dans les comices électorales du 7 décembre 1856, la plupart des contribuables à l'imposition de 1848 ne s'attendaient guère à une pareille récompense de leur dévouement. Mais, je ne puis croire que telle ait été l'intention du grand conseil; je pense plutôt que sa décision est le résultat d'une erreur. La circonstance qu'il a amélioré la position de toutes les autres catégories d'imposés justifie, me semble-t-il, cette opinion. Je regrette néanmoins que le grand conseil n'ait pas examiné de plus près la question, et se soit exposé à commettre une erreur aussi grave.

Mais, dit-on, les imposés, en recevant l'avance de 70,000 fr., et en remettant à l'Etat leurs créances quittancées, ont accepté la décision du 10 mai 1858, en sorte qu'ils ne sont pas fondés à réclamer aujourd'hui contre leur acceptation. A cela je répondrai qu'il n'y a jamais eu d'acceptation expresse de leur part. Ils ont, il est vrai, remis leurs créances quittancées, et reçu l'avance de 70,000 francs, parce que cette avance leur était faite dans des circonstances où ils ne pouvaient plus la refuser. Leur acceptation n'était pas libre. Pour que l'on pût s'en prévaloir, il aurait fallu qu'elle fût faite dans d'autres conditions. Le gouvernement devait déclarer d'avance aux imposés qu'il ne leur faisait un remboursement anticipé que moyennant un escompte dont il devait déterminer le chiffre. Si l'on eût dit tout d'abord aux imposés que l'Etat ne leur ferait l'avance des 60,000 francs nécessaires pour solder leur dette à Bâle que moyennant une retenue de 15,000 francs, pensez-vous qu'ils l'eussent acceptée? Si, lors des premières négociations qui ont eu lieu, avant que le remboursement du solde de l'emprunt fut dénoncé, la condition

avait été posée, et que les contribuables eussent néanmoins reçu l'avance et remis leur titre, alors on pourrait dire qu'il y a eu acceptation et s'en prévaloir.

Peut-être quelques-uns d'entre vous, Messieurs, craindront-ils, en faisant droit à la demande des imposés de 1848, de donner lieu à de nouvelles demandes de la part d'autres catégories d'imposés, et d'exposer l'Etat à de nouvelles charges. Mais l'Etat reconnaîtrait-il l'obligation de solder sa dette envers les imposés de 1848 qu'il ne poserait pas un antécédent de nature à le lier envers d'autres imposés. Il faut remarquer que l'Etat n'a d'engagements qu'à l'égard des imposés de 1848. Comme il y avait parmi eux un certain nombre de particuliers solvables, le gouvernement avait, ainsi que je l'ai déjà dit, non seulement fait payer les frais de justice et d'occupation militaire ; mais il avait mis en outre à leur charge une contribution arbitraire considérable. Vu cette circonstance, et ensuite de la médiation de la Confédération, une partie de leur imposition a été convertie en emprunt forcé. De là l'obligation de rembourser. Pour les autres catégories d'imposés, qui étaient moins nombreuses et possédaient moins de ressources, le gouvernement s'est borné à leur faire payer les frais sans s'engager à aucun remboursement. Néanmoins, la législature issue des élections de 1856, leur a fait une remise importante sur le montant de leur imposition. A l'égard des imposés de 1848, elle a procédé différemment. Il ne pouvait, à la vérité, plus s'agir de leur faire une remise, puisqu'ils avaient entièrement payé leur dette ; mais au lieu de rembourser au-delà de ce qui leur était dû, elle a remboursé environ 15,000 francs de moins. C'est contre cette retenue, que rien ne justifie, que les imposés de 1848 réclament aujourd'hui. Les autres imposés ne pourraient solliciter qu'une faveur. Ceux de 1848 réclament un droit ; victimes d'une erreur, ils viennent en demander la réparation.

On objecte encore que l'Etat ne peut, dans les circonstances actuelles, s'imposer de nouvelles charges. Je partage aussi cette manière de voir ; mais l'acquittement d'une dette n'est pas la création d'une charge, elle n'en est que l'extinction, et une mauvaise position financière ne dispense personne de payer ses

dettes. D'ailleurs, les imposés ne réclament rien aujourd'hui ; ils demandent seulement que l'Etat reconnaisse l'obligation de leur acquitter, aux échéances fixées dans la créance du 31 janvier 1852, le solde de la somme due en vertu de cette créance.

Je crois avoir démontré, Monsieur le président et Messieurs, que la demande des imposés de 1848 se justifie sous tous les rapports ; qu'elle a pour but la réparation d'une erreur ou d'une injustice ; que la circonstance que les imposés se sont dessaisis de leur titre ne peut être prise en considération, parce que leur consentement n'était pas libre ; que l'Etat a envers eux une dette légalement contractée, dette qu'il ne peut se dispenser de reconnaître sans manquer à ses engagements. J'espère, Messieurs, que vous ne ferez pas revivre ces temps d'exactions, qui, trop longtemps chez nous, ont étouffé jusqu'à la liberté de penser ; que vous n'ajouterez rien à la rigueur d'anciens décrets déjà trop rigoureux. J'ai la confiance que vous ferez un acte de justice ; que vous rendrez à chacun ce qui lui est dû. »

Au cours de la discussion, M. le conseiller d'Etat von der Weid fit la proposition ci-après à l'égard des imposés de 1848 et de 1850 :

« Tout en regrettant de ne pouvoir indemniser d'une manière complète les imposés des diverses catégories d'insurgés, le grand conseil autorise le conseil d'Etat à accorder de nouveaux allègements à ceux d'entre eux qui se trouvent dans une position malheureuse. »

M. le député Romain Werro proposa, dans les mêmes limites, d'autoriser le conseil d'Etat à accorder la remise à ceux des imposés qui en feraient la demande, et dont la position financière motiverait cette remise.

A la votation, en ce qui concerne les imposés de 1848, personne ne se prononça pour la proposition d'ordre du jour formulée par le conseil d'Etat.

La proposition de la commission, mise en opposition aux propositions de MM, von der Weid et Werro, fut écartée par 26 voix contre 17.

La décision du grand conseil.

Le grand conseil adopta aussi la proposition von der Weid à l'égard des imposés de 1850, et vota l'ordre du jour sur la pétition de Nicolas Reynaud.

Réflexions sur cette décision.

En refusant la restitution de la somme réclamée par les imposés de 1848, le grand conseil a pris une décision qui s'écarte de la voie réparatrice qu'il a suivie. L'insurrection de 1848 est la seule qui eut l'approbation de la grande majorité des citoyens. Les hommes qui dirigeaient le mouvement s'étaient mis en rapport avec les chefs de l'opposition; ils avaient même discuté avec l'un ou l'autre d'entre eux la composition du gouvernement provisoire à établir.

Le mouvement étant presque général, les manifestants des extrémités du canton, presque seuls atteints, méritaient, sinon des égards, du moins de ne pas être traités plus durement par leurs coreligionnaires politiques, dont bon nombre avaient été leurs complices, qu'ils ne l'avaient été par le régime radical.

Le conseil d'État et le grand conseil n'ont pas observé l'égalité à l'égard des différentes catégories d'imposés. Les insurgés de 1853, on ne voit guère pourquoi, ont été complètement indemnisés de l'imposition mise à leur charge par le régime radical tandis que ceux de 1848 ont dû, au contraire, subir une aggravation, et se voir refuser la restitution intégrale d'une somme dont le remboursement leur était garanti par un acte authentique.

Une autre considération corroborait encore la réclamation des imposés de 1848. La commission de cette catégorie d'imposés a toujours cru que le gouvernement de 1848 ne s'était pas borné à leur faire payer les frais causés à l'État par l'insurrection d'octobre; mais que d'autres frais encore avaient été ajoutés à ceux-ci.

Lors du règlement de compte et des pourparlers qui eurent lieu à cette occasion avec le directeur des finances, M. Pittet, un membre de la commission, ainsi que le rappelle la pétition des imposés au grand conseil, ayant fait l'observation que l'État ne devait pas se montrer trop exigeant à l'égard des imposés d'octobre 1848, auxquels on avait fait supporter, sans raison aucune, les frais de l'occupation militaire du mois de mars précédent, M. Pittet, sans entrer dans des détails, répondit que l'État avait naturellement dû prendre les mesures nécessaires pour se récupérer.

On lit, en outre, ce qui suit dans le compte-rendu de l'administration du conseil d'Etat pour l'année 1848, pages 95 et 96 :

« La levée de boucliers d'octobre vient ajouter un nouveau chiffre à la liste déjà si longue des frais énormes de guerre et d'occupation que l'année 1848 a vu s'apesantir sur le canton de Fribourg. Sans parler des frais accessoires, ce soulèvement insensé nous a créé, envers les Etats de Berne et de Vaud, une nouvelle dette, dont le chiffre joint à celui des frais antérieurs, ainsi qu'à ceux de l'occupation de mars et de la levée de décembre, s'élève à près de 130,000 fr. »

Ce passage du compte-rendu corrobore, en effet, l'observation faite au directeur des finances par l'un des membres de la commission. *Ces frais antérieurs et ceux de l'occupation de mars, joints à ceux causés par le soulèvement d'octobre*, voilà des termes propres à faire admettre certes le bien-fondé de l'observation.

On se demande quel a pu être le motif qui a déterminé le gouvernement de 1857 à faire une retenue si peu justifiée. Personnellement, et après mûre réflexion, je ne crois pas à une erreur de la part de la direction des finances. Je crois que le conseil d'Etat et la majorité du grand conseil ont cédé à la crainte d'être accusés de trop de condescendance à l'égard de citoyens qui avaient eu recours à la violence pour renverser le gouvernement existant de fait.

Si jamais ces détails sont lus par d'autres, je désire qu'ils servent d'enseignement et détournent de toute mesure violente ceux qui, dans la suite, souffriraient l'oppression d'un pouvoir tyrannique.

Ce conseil n'a toutefois d'autre but que celui de prévenir des malheurs; car j'estime que si une révolte de la part d'une minorité contre la majorité est criminelle, la révolte est légitime lorsqu'elle a lieu contre une minorité usurpatrice et tyrannique.

Personnellement, je ne regrette donc pas ce que j'ai fait pour soustraire mes concitoyens au joug du radicalisme. La manifestation d'octobre 1848 honore le peuple fribourgeois; elle a été une preuve de la sincérité de ses sentiments religieux, et du prix qu'il attachait à l'exercice des droits politiques dont il était privé.

La conséquence la plus douloureuse de l'insurrection fut pour moi les soucis qu'elle causa à mes bons parents. De pénibles circonstances vinrent s'ajouter chez eux au chagrin d'avoir un fils proscrit et fugitif. Mon père, qui maintes fois m'avait recommandé de m'abstenir de menées politiques, fut néanmoins envisagé par plusieurs dans son village comme responsable de mes actes. Non-seulement on mit à sa charge 20 hommes sur une compagnie de soldats bernois, qui occupait la localité, mais un individu sortit de l'étable de mon père la plus belle de ses vaches, en disant qu'il fallait l'abattre pour l'entretien de la troupe. Sur les observations du syndic, François Sudan, l'animal fut cependant réintégré.

De vives critiques se firent entendre sur mon compte à Estavanens, dont les habitants avaient agi bien plus spontanément que sur mes sollicitations. De proches parents tinrent à mon égard d'acribes propos. Depuis, les habitants d'Estavanens, en majeure partie du moins, sont au nombre des plus ardents conservateurs, ne comprenant, ou ne voulant pas comprendre que la modération en politique est un des moyens de prévenir le retour d'événements pareils à ceux de 1848.

J'ai d'ailleurs eu soin de réparer, dans la suite, par différents dons, en faveur de la commune, de l'église et des pauvres d'Estavanens, le préjudice que j'ai pu causer dans la malheureuse insurrection.

La dernière insurrection.
22 avril 1853.

Nonobstant l'insuccès et les conséquences fâcheuses de quatre tentatives d'insurrection, le régime radical était si odieux et son joug si dur qu'une cinquième se préparait à l'instigation du malheureux Nicolas Carrard, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler. Le plan en avait été combiné et arrêté sans que j'en eusse rien appris. Le jeudi 21 avril 1853, Joseph Ecoffey, dit des Noutés, de Rueyres-Treyfayes, vint dans l'après-midi au bureau de M. Toffel, et demanda à me parler en particulier. Je passai avec lui dans un cabinet, où il me dit qu'une nouvelle insurrection aurait lieu le lendemain; il me sollicita vivement de m'y associer, lui-même voulant y prendre part aussi. Ma réponse

fut un refus net. Je lui fis des représentations sur les conséquences probables de cette nouvelle tentative, et les malheurs qu'elle occasionnerait; mais ce fut en vain, Ecoffey sortit bien décidé à se joindre au mouvement.

Le lendemain matin, la Haute-Gruyère et les environs de Bulle étaient parfaitement tranquilles; personne ne paraissait se douter des événements dont Fribourg était le théâtre. Une troupe d'insurgés avait, en effet, pénétré de grand matin dans la ville, et s'était emparée du collège où elle avait pris position. Mais la garde civique, bientôt réunie sous les ordres du commandant Gerbex, cerna les insurgés, et, après un combat d'une heure, la plupart de ceux-ci furent faits prisonniers. Carrard paya de sa vie la téméraire entreprise.

Vers dix heures du matin, alors que j'écrivais au bureau de M. Toffel, un gendarme vint m'enjoindre de le suivre et de me rendre à la préfecture. J'obéis et je fus conduit devant le préfet M. Fröhlicher. Celui-ci me fit subir un interrogatoire, me demanda si je n'avais pas eu connaissance d'un récent projet de renverser le gouvernement, et reçu des communications à ce sujet.

Je répondis qu'un individu, que je ne nommai pas, m'avait effectivement parlé de ce projet, en me proposant de m'y associer; mais que, sur mon refus, il s'était retiré sans me donner des détails, que je ne lui avais d'ailleurs pas demandés. Le préfet insista, mais en vain, pour me faire dire par qui cette proposition m'avait été faite. Mon interrogatoire terminé, je fus conduit en prison. Cette fois, on eut pour moi quelques égards: M^{me} Fröhlicher eut l'obligeance de me faire remettre un journal illustré. Le soir, je fus relâché, sans indemnité pour la détention arbitraire que j'avais subie.

L'échauffourée qui venait d'avoir lieu était un fâcheux événement pour la cause conservatrice, en particulier pour le district de la Gruyère qui, le 1^{er} mai suivant, devait, à teneur d'un arrêté du conseil d'Etat, en date du 15 avril, élire un député au grand conseil, en remplacement du docteur Bussard, décédé. Les

L'élection du
1^{er} mai 1853.

conservateurs se demandèrent d'abord s'ils devaient prendre part à cette élection, et si les électeurs auraient encore assez de courage pour se rendre à Bulle et voter pour un candidat de leur parti? La votation était encore au chef-lieu du district; elle se faisait à mains levées, mode qui offrait de très graves inconvénients et fort peu de garanties.

Les difficultés étaient aussi augmentées par le choix que le gouvernement avait fait de son candidat dans la personne de M. Fracheboud, président du tribunal de la Gruyère, homme sympathique et estimé dans la contrée ¹⁾. Mais il importait de constater que les conservateurs étaient en majorité dans la Gruyère, et d'avoir au grand conseil un homme décidé à défendre énergiquement leur cause, qui était celle de l'immense majorité du peuple fribourgeois. La position de M. Fracheboud ne pouvant guère faire espérer de sa part une pareille attitude dans l'assemblée législative, les conservateurs de la Gruyère avaient choisi comme candidat M. Louis Wuilleret, de Romont, avocat à Fribourg, homme de talent et d'une grande énergie. La Gruyère avait d'ailleurs une dette à payer au district de la Glâne, qui récemment avait élu député un Gruyérien, M. Hubert Charles, de Riaz. Malgré les circonstances, le sentiment du devoir prévalut; les conservateurs persistèrent dans leur résolution de prendre part à l'élection et de voter pour M. Louis Wuilleret.

Le gouvernement eut recours à différentes mesures pour intimider les électeurs et leur imposer l'abstention. Plusieurs chefs du parti conservateur furent incarcérés dans ce but. On ne me fit cependant pas cet honneur; peut-être la récente détention que j'avais subie, sans motifs, me valut-elle une liberté que je mis à profit. Je fis de mon mieux pour relever le courage des électeurs et les engager à se présenter à l'élection. Je repro-

¹⁾ 21 ans plus tard, le *Confédéré* exaltait le patriotisme d'un radical lucernois, M. Casimir Pfyffer, qui, disait-il, s'approchait de l'urne soutenu par deux hommes pour y déposer son vote en faveur de la révision de la constitution fédérale, puis il ajoutait : « A Fribourg, un autre homme infirme se faisait porter au scrutin, mais pour voter contre la révision. C'est M. Fracheboud, homme qui laissera chez nous un souvenir sinistre. »

duis ici une correspondance que j'adressai deux ou trois jours avant celui de l'élection à la *Gazette de Fribourg*, le seul journal conservateur qui existât alors dans ce canton, correspondance écrite sous l'impression des circonstances, et qui fait connaître la situation.

« A la veille des élections d'un député au grand conseil, le gouvernement reprend chez nous les mesures odieuses qu'il adopta lors des élections de 1847, et lors de l'assemblée de Posieux, c'est-à-dire l'incarcération des personnes les plus influentes de l'opposition dans ce district. C'est pourquoi nous signalons les faits suivants au conseil fédéral, en lui exprimant nos craintes relativement à l'impartialité qu'il y a à attendre sur le résultat des votes à la suite d'actes aussi arbitraires.

« Vendredi, dans la journée, M. Charles, député au grand conseil et membre de l'assemblée nationale, a été cité deux fois à la préfecture, et, à deux reprises, au milieu de la nuit, plusieurs gendarmes, qui avaient mission de l'arrêter, ont fouillé minutieusement son domicile; mais il venait de partir pour Berne, après en avoir fait prévenir le préfet du district.

« Samedi soir, on a emprisonné M. Moura, négociant, à Grandvillard; lundi, M. Hubert Thorin, ancien conseiller d'Etat, et aujourd'hui MM. Beaud, d'Albeuve, Castella, notaire, à Gruyères, Jean Thorin, de Villars-sous-Mont, et Joseph Barras, de Broc, tous des hommes connus et aimés dans la contrée. On aura beau alléguer d'autres motifs que ceux d'une terreur électorale, personne n'y croira. On ne dira pas que c'est parce que ces Messieurs ont été membres du comité de Posieux; car deux d'entre eux seulement en faisaient partie. Nul ne croira que c'est pour avoir trempé dans la folle échauffourée Carrard, à laquelle personne n'a pris part dans ce district, et qui, au contraire, a soulevé des marques générales de surprise et de désapprobation.

« Cette mesure n'est d'ailleurs pas la seule dont on se sert pour faire échouer les libéraux-conservateurs. Un homme haut placé du parti gouvernemental disait tout récemment dans une réunion préparatoire de ce parti : « Messieurs, nous ne devons pas nous dissimuler que si nous ne parvenons à diviser les conservateurs, ils auront une majorité considérable. » Dans ce but,

et malgré les murmures de quelques rouges sang de bœuf, les radicaux ont imposé, dit-on, leur candidature à M. Fracheboud, président du tribunal, sous la commination *d'avoir à compter avec eux s'il ne l'acceptait pas*. M. Fracheboud possède, il est vrai, la confiance des libéraux-conservateurs, son nom figurait sur leur liste lors des élections de 1847 et ne se trouvait pas sur celle des radicaux, qui, comme on sait, fut la seule présentée au vote populaire. M. Fracheboud n'avait donc pas alors leurs sympathies, et aujourd'hui ils ne le portent que par une espèce de pis-aller. Nous doutons qu'il soit très flatté de ces procédés. On nous dit qu'il a longtemps refusé la candidature qui lui était offerte, et qu'il se prononça même d'une manière positive à cet égard la veille de l'insurrection. Quant à nous, nous aimons à faire connaître que M. Fracheboud possède notre confiance et notre estime; nous le verrions avec plaisir siéger dans les conseils du pays; en cas d'une réorganisation, il serait même un des premiers citoyens auquel nous accorderions nos suffrages. Mais, depuis le 2 janvier, nous avons une dette d'honneur envers le district de la Glâne; nous l'acquitterons fidèlement le 1^{er} mai en réunissant nos votes sur M. Louis Wuilleret, de Romont, avocat à Fribourg. Les députés qui expriment fidèlement les vœux et l'opinion du canton sont d'ailleurs en si petit nombre dans notre grand conseil qu'il est nécessaire, dans les circonstances actuelles, de choisir des hommes entièrement indépendants, qui puissent remplir d'une manière efficace la noble mission de lutter énergiquement pour la liberté et les droits d'un peuple opprimé. Au reste, l'occasion d'utiliser les talents et le patriotisme de M. Fracheboud ne tardera pas à se présenter. Nous émettons à cet effet un vœu, qui sera partagé par un grand nombre de nos amis, c'est que le grand conseil porte son choix sur cet honorable citoyen pour occuper le fauteuil que la malheureuse insurrection de la semaine dernière laisse vacant dans son sein.

« Nous engageons de la manière la plus pressante nos chers concitoyens, de toutes les parties du district, à se présenter à l'élection de dimanche, quels que soient les bruits que pourrait répandre la malveillance, quel que soit l'aspect du ciel, et surtout nonobstant les arrestations qui ont été faites et celles qui

pourraient encore avoir lieu. Nous leur tendons une main brûlante de fraternité et de patriotisme et leur disons, comme on le disait naguère au sujet de l'assemblée de Posieux : « Au revoir à Bulle dimanche. »

« On se demande tout bas jusqu'à quand l'autorité fédérale laissera tyranniser le canton de Fribourg, au nom de la liberté et de la démocratie ? »

« P. S. Nous venons de lire dans la *Gazette de Fribourg*, que le préfet de Bulle a signalé au gouvernement quelque agitation dans la Gruyère. Nous nions l'assertion de M. le préfet ; elle nous paraît déloyale et de nature à provoquer des mesures propres à étouffer la liberté des votes. La Gruyère est parfaitement calme ; on a vu avec sang-froid les arrestations qui ont eu lieu ; on gémit en silence. »

De leur côté, les agents et les partisans du gouvernement mettaient tout en œuvre pour assurer le succès de leur candidat. Dans une réunion des hommes de ce parti, il fut convenu qu'on emploierait tous les moyens nécessaires pour l'emporter. Bon nombre de radicaux dirent très nettement qu'on aurait au besoin recours à la violence. Plusieurs conseillèrent à des parents ou à des amis, qui ne partageaient pas leurs opinions, de ne pas venir à Bulle le 1^{er} mai, car il n'y ferait pas bon. Dans la matinée du même jour, des armes et des munitions furent transportées au château au vu d'un grand nombre de personnes.

Des fonctionnaires publics distribuaient des cartes de capacité électorale à quiconque voulait voter pour le candidat gouvernemental. On cite, entre autres, M. G., juge au tribunal de la Gruyère, M. P., inspecteur des écoles, qui en donnait près du tilleul à Bulle quelques instants avant l'élection, et le syndic de Cerniat qui, au même moment, en remettait une à un jeune garçon de seize à dix-sept ans, lequel la refusait, disant qu'il n'avait pas l'âge de voter.

Des cartes de capacité électorale furent distribuées à des prébendaires, à des interdits et à des repris de justice par les syndics de Gumefens, de Hauteville, de La-Roche, du Pâquier et de Charmey. Au Pâquier, neuf incapables reçurent des cartes de capacité, dont ils firent usage pour voter avec les radicaux,

parmi eux Joseph Vallélian, sorti de la maison de force depuis huit jours seulement. De Charmey, le nombre en fut encore plus grand; il y en eut dix-huit, parmi lesquels trois autrichiens, P. Burtscher, Jacob, allié Burtscher, et Daniel Burtscher.

En se rendant à l'élection, les radicaux accueillèrent tous ceux qui voulaient se joindre à eux, sans se préoccuper de savoir s'ils avaient ou non le droit de voter. On voyait dans leurs rangs plusieurs individus, qui, au lieu de la carte, laquelle devait se mettre au chapeau pour constater la qualité d'électeur, y avaient mis un morceau de papier blanc.

Un contrôle sévère était, par contre, exercé à l'égard des conservateurs. Le syndic de Sorens, un radical, ayant remis à une douzaine d'électeurs conservateurs des cartes d'une autre couleur que celle des cartes officielles, ces électeurs durent sortir de la place de l'élection et furent privés de leur droit de voter.

Dans une réunion nombreuse, qui avait eu lieu trois jours auparavant, les libéraux-conservateurs présents (c'est la dénomination que prenaient alors les conservateurs) avaient pris l'engagement d'éviter soigneusement toute querelle, de laisser sans réponse les menaces et les injures qui pourraient leur être adressées, et d'user de leur influence pour que tous les électeurs de leur opinion fissent de même. Cet engagement fut scrupuleusement observé.

Les conservateurs se rendirent nombreux à l'élection et en bon ordre. Ils s'étaient donné rendez-vous sur la place à l'entrée de la ville, en arrivant des vallées de la Haute-Gruyère et de Charmey. De là, à une heure précise après midi, ils se mirent en marche au nombre de 2,400, et se rendirent directement et silencieusement au lieu de l'élection. Les radicaux, au nombre de 1,400 à 1,500 au plus, y étaient déjà.

Le préfet de la Gruyère, M. le docteur Fröhlicher ¹⁾, président de l'assemblée, à teneur de la loi, et chargé, en vertu de

¹⁾ En 1874, c'est-à-dire vingt-un ans plus tard, le *Confédéré* consacrait au même M. Fröhlicher, devenu procureur-général sous le régime libéral-conservateur, huit à dix colonnes d'injures, à l'occasion de quelques louanges, que lui avait données le journal conservateur *l'Ami du peuple*.

ses fonctions, de former le bureau, le composa de MM. Jacques Remy, ancien préfet, alors lieutenant de préfet du district de la Gruyère, Perrier, préfet de la Veveyse, Genoud-Repond, président du tribunal du même district, Jean Morand, receveur, et Toffel, notaire. Ce dernier était le seul qui appartint à l'opinion conservatrice. Le secrétaire de la préfecture de la Gruyère, Sylvère Gremaud, faisait l'office de secrétaire. Le bureau prit place sur le balcon de la maison Collaud, d'où il dominait l'assemblée.

Les opérations électorales commencèrent par la lecture des dispositions législatives en rapport. Sur l'interpellation du préfet, président, deux candidats furent présentés : — M. Louis Wuilleret, avocat, par les conservateurs, et M. le président Pierre Fracheboud, par les radicaux. Leurs noms furent écrits sur des billets et mis dans un sac. Aux termes de la loi, le sort devait décider lequel serait mis aux voix le premier. M. Genoud-Repond, membre du bureau, met la main dans le sac, en sort un billet, l'ouvre à moitié et l'y laisse retomber, après avoir prononcé quelques mots avec M. Perrier. Ce fait fut remarqué non-seulement par les électeurs les plus rapprochés, mais aussi par des étrangers au canton, placés à quelque distance. Plusieurs électeurs concevant des soupçons, voulurent alors réclamer ; mais, sur les observations qui leur furent faites, ils consentirent à se taire. M. Genoud-Repond remet la main dans le sac, et on entend M. Perrier lui dire : « Prenez le plus grand. » Il sortit, en effet, un billet plus grand que le premier et sur lequel était le nom de M. Fracheboud, qui fut immédiatement mis en votation. Les deux camps étaient séparés par un petit intervalle ; vus du bureau, les radicaux étaient à droite, les conservateurs à gauche. Ceux-là votèrent pour, et, à la contre-épreuve, ceux-ci votèrent contre.

Les membres du bureau se consultèrent ; ils étaient pâles, agités. Le terrain occupé par les libéraux-conservateurs, quoiqu'ils fussent plus serrés, était beaucoup plus étendu que celui occupé par les radicaux. Le bureau dit alors à ceux-ci, à haute voix : « Elargissez-vous. » Et aux autres : « Faites place. » En même temps, la gendarmerie pressait les libéraux-conservateurs

par derrière pour réduire de plus en plus l'espace qu'ils occupaient.

L'article 12 de la loi électorale disait qu'en cas de doute, on doit compter les votants. Un grand nombre de voix crièrent : « Comptez, comptez, vous n'osez pas compter ! » Un membre du bureau, M. le notaire Toffel, insistait aussi pour que le dénombrement eût lieu, en déclarant que la majorité était acquise aux conservateurs.

M. le président de l'assemblée annonça que le bureau voulait une seconde épreuve. On vota une seconde fois pour et contre avec le même résultat ; les deux partis votaient comme un seul homme. Enfin, après quelques minutes d'hésitation, le président déclara que M. Fracheboud avait réuni la majorité et le proclama élu. Les électeurs radicaux se retirèrent immédiatement ; on aurait dit qu'ils obéissaient à un ordre. Les libéraux-conservateurs se récrient et demandent plus que jamais qu'on compte. Cinq de ces derniers, MM. Castella, notaire à Gruyères, Castella, docteur à Bulle, François Blanc, de Corbières, Louis Savary, d'Avry, et l'auteur de ces mémoires, montent alors au bureau pour protester et demander avec plus d'insistance que l'on compte conformément à la loi. Le préfet-président répond que le bureau a prononcé ; qu'il ne peut pas aller à l'encontre de sa décision, et que les réclamants peuvent s'adresser au conseil d'Etat. Comme nous descendions, deux autres individus se présentaient encore au bureau pour faire les mêmes protestations. Ces réclamations furent depuis qualifiées *d'envahissement du bureau*.

On avait la veille fait arriver de Fribourg un certain nombre d'artilleurs et de carabiniers. Ces soldats étaient rangés, sabre nu, dans la ruelle, qui, de la Grand'rue, débouche sur la place où avait lieu l'élection. L'aile droite de cette troupe s'avancait jusqu'à quelques pas du mur, au-dessus duquel se trouve le balcon où siégeait le bureau, les hommes faisant face à celui-ci ; l'aile gauche débordait de quelques files dans la Grand'rue, qui est parallèle à la place qu'occupaient les électeurs. J'étais retourné au pied du balcon, d'où je pouvais voir tous les mouvements des membres du bureau et de la troupe. Comme les libé-

raux-conservateurs restaient sur place en protestant, M. Perrier, préfet de Châtel, se tournant vers la troupe, dit à celle-ci à haute et intelligible voix : « en avant » accompagnant ces paroles d'un geste impératif. Aussitôt les soldats se précipitent sur les électeurs, frappant à droite et à gauche, poursuivant des gens sans armes, qui ne s'attendaient pas à ce qui leur arrivait. On aurait dit des bêtes fauves se jetant sur une proie pour la déchirer. D'autres individus intervinrent, frappant même les vieillards à coups de pieux et d'autres engins. Un canon, de l'aveu du *Confédéré*, organe du gouvernement, fut sorti du château, et avancé jusqu'au milieu du pont, qui est à l'entrée. Afin d'éviter jusqu'à l'apparence d'une provocation, les libéraux-conservateurs n'avaient, la plupart, pas même un bâton pour se défendre. On vit paraître des armes à feu qu'on n'avait pas remarquées jusqu'alors; on disait la pièce sortie du château chargée à mitraille.

Les libéraux-conservateurs, qui purent le faire à temps, prirent la fuite dans différentes directions; un grand nombre d'entre eux descendirent la ruelle, qui se trouve vis-à-vis de la place de l'élection, cherchant, à travers les prés, à s'éloigner de la ville le plus promptement possible. Les blessés étaient en partie couchés le long du mur du jardin et de la maison du docteur Castella, à droite, et des maisons vis-à-vis, à gauche de la rue dans la direction de l'église. Au bout de quelques instants, la place était à peu près évacuée et les électeurs dispersés; tous les électeurs conservateurs avaient fui, sauf les blessés et ceux qui leur donnaient des soins. J'étais resté sur les lieux pour observer et secourir ceux qui pouvaient avoir besoin de secours. Je vis, j'avais peine à croire au témoignage de mes propres yeux, arriver un personnage haut placé, venant du château une carabine à la main. Je le vis se placer au haut de la ruelle par où un grand nombre d'électeurs avaient fui, viser et faire feu dans la direction des prés qu'avaient gagnés les fuyards. Après avoir déchargé sa carabine, cet homme rentra fièrement chez lui l'arme en balance.

D'autres coups de feu furent tirés par des gardes civiques, placés aux fenêtres du château. Heureusement, personne ne fut

atteint. On a contesté qu'il eût été fait usage d'armes à feu. Le conseil d'Etat, dans un mémoire au conseil fédéral, disait : « Il n'est pas vrai qu'on ait fait usage d'armes à feu pendant le combat sur la place de l'élection. Le fait seul que personne n'a été atteint suffirait pour le prouver, car il est impossible de faire feu sur des masses aussi compactes sans faire une victime. » C'est néanmoins ce qui est arrivé; une balle a effleuré la tête de MM. Castella, notaire à Gruyères, et Félicien Gillet, instituteur au même lieu. Auguste Thorin et deux autres électeurs de Villars-sous-Mont, un particulier de Lessoc, Nicolas Jaquet, d'Estavanens, Jean Andrey dit Buchs, de Broc, et d'autres, dans des directions opposées, ont entendu des balles siffler à leurs oreilles.

Mais tout n'était pas fini; je vis un certain nombre d'individus, que j'envisageais comme la lie de la populace de Bulle, venir de la promenade des tilleuls, prendre des pierres (vraisemblablement apportées d'avance près du lieu de l'élection dans le but d'en faire usage suivant les circonstances) et les lancer contre les blessés, qui gisaient le long des murs, aux deux bords de la rue. Je reconnus, parmi ces individus, un homme avec lequel j'ai eu depuis de fréquents rapports, M., accompagné de trois de ses enfants, deux garçons que je connaissais, et un plus jeune, qui me parut être aussi un garçon, quoiqu'il portât encore la robe.

Ce dernier, comme son père et ses deux frères, ramassait des pierres et s'efforçait de les lancer, sans néanmoins atteindre personne. Je fus indigné de voir ce père et ses fils, et, si je n'avais contenu mon indignation, j'aurais, d'un coup de pied, jeté en arrière le gamin de deux à trois ans qui se trouvait, pour ainsi dire, sous mes pas. Au même instant, arrivaient par la ruelle, où s'était rangée la troupe, une douzaine de jeunes gens de la paroisse de Sales, armés de pieux de sapin verts, pris à un tas, à peu de distance, derrière la maison Pettolaz. A leur tête était François Seydoux, de Fromenthey, ancien maréchal-des-logis de la cavalerie. Ces jeunes gens avançaient contre M. et ses enfants, disant à haute voix : « Nous allons leur apprendre si c'est ainsi qu'on traite les gens », et ils s'apprétaient à donner à cette queue de la gent radicale une correction bien méritée. Effrayé

des conséquences qui en seraient résultées, je parvins, non sans peine, à détourner ces jeunes gens de leur projet, à leur faire déposer leurs pieux et à les éloigner. A peine venaient-ils de céder à mes instances, qu'un carabinier de la garde civique, en uniforme, nommé Félix Gex, me saisit et m'enjoignit de marcher devant lui pour être conduit à la préfecture; il m'administrait des coups de plat de sabre sur le dos. Je crus inutile de résister à ce forcené et me conformai à son injonction. Comme les coups continuaient sans interruption, craignant qu'il ne se servit du taillant, je dis à M., qui lançait encore des pierres, et, dans son ardeur, ne s'apercevait pas que sa veste, s'éloignant de ses épaules, glissait sur ses bras : « Vous qui devriez avoir plus de raison que celui qui me frappe, il conviendrait que vous le fissiez cesser. » M., loin d'avoir égard à ce que je lui disais, me répondit par des injures. Je marchais très vite et néanmoins les coups de sabre m'atteignaient encore; cependant le taillant ne fut pas employé.

Arrivé près du pont, qui est sur le fossé du château, je vis J. P., appuyé sur la balustrade et causant avec quelques autres individus. Je lui répétai ce que j'avais dit à M. J. P., sur un ton d'indifférence qui m'étonna de sa part, car je l'envisageais comme humain et honnête, dit au garde civique : « Frapper, il ne faut pas frapper. » Le ton sur lequel ces paroles furent prononcées me firent supposer que, dans la pensée de J. P., l'arrestation arbitraire dont j'étais victime était justifiée.

Arrivé devant le préfet, celui-ci demanda au garde civique ce que j'avais fait? Le garde répondit que « je m'étais beaucoup démené sur le lieu de l'élection. » Sur ma déclaration que j'estimais n'avoir rien fait de répréhensible, le préfet me dit que je pouvais m'en aller.

Ne voyant plus de conservateurs sur le champ électoral, je rentrai au bureau et n'en sortis pas jusqu'au lendemain matin. Pendant toute la soirée et une partie de la nuit, j'entendis des vociférations, des cris de mort, un vacarme dépassant en intensité tout ce que j'avais entendu jusqu'alors.

Le nombre des blessés avec effusion de sang, sur les lieux de l'élection, ne fut guère au-dessous d'une centaine, dont cinquante

au moins à coups de sabre; celui des contusionnés dépassa la centaine.

Par suite d'une méprise, les radicaux frappèrent sur l'un des leurs, qui fut relevé gisant sur le sol. Le conseil d'État, dans son mémoire au conseil fédéral, signale le fait, ayant soin d'en disculper les vrais coupables.

Les actes de violence continuèrent dans la soirée et dans la nuit sur différents points. A Bulle, on envahit le domicile d'un conservateur, nommé Jerly, qu'on traîna dehors, en l'accablant de coups, comme on avait déjà fait l'année précédente à un pauvre cordonnier du nom de Bach, en lui disant : « Voilà pour ton Posieux ! »

A Vuippens, quelques conservateurs s'étaient réfugiés dans une maison, où ils se croyaient plus en sûreté qu'à leur domicile. Pendant qu'on soupait, les radicaux entrèrent et frappèrent à coups redoublés ceux qui étaient venus chercher là un asile; l'un d'eux, Louis Fragnière, dit du Villars, avait plus de cent coups marqués sur le corps. On alla chercher un médecin, qui dit ne pouvoir se rendre auprès du navré, les routes n'étant pas sûres.

Non loin de là, à Gumefens, ce fut pis encore, car un homme faillit mourir des blessures qu'il avait reçues.

La colonne radicale du district de la Veveyse, composée d'environ 250 individus, sous la conduite de M. Genoud-Repond, président du tribunal, marchant musique en tête et drapeau déployé, s'arrêta à Vaulruz à son retour, et se livra à l'auberge de la Grue à des actes de brigandage inouis dans nos contrées. Le conseil communal de Vaulruz, appelé le lendemain pour constater les dommages, dit dans son rapport : « Qu'en arrivant, il trouva déjà la route encombrée de débris de meubles, de commodes, bancs, tables, fenêtres, jalousies; l'enseigne de l'auberge enlevée et réduite en pièces, la façade de la maison piquée et dégradée par des coups de pierres et de bûches.

« En entrant, dit-il, le plus grand ravage s'offre à nos yeux; l'aubergiste malade, tout ensanglanté, sa femme ayant reçu des mauvais traitements; tout le personnel en pleurs et dans les gémissements. Dans l'auberge, tout est dévasté, jusque et y com-

pris la cave. Dans les chambres, surtout dans celles de l'étage supérieur, les planchers sont jonchés de pierres et de bûches de bois; les parois et les armoires sont enfoncées, et portent la trace des balles et des coups de feu; les bancs et les tables sont brisés; les lits ont été jetés sur la route; deux horloges mises en pièces; des liqueurs répandues par terre; la vaisselle, ainsi que les bouteilles et les verres sont pulvérisés. A la cuisine, des pots de fer cassés; la viande enlevée de la cheminée et volée en partie, ainsi que beaucoup d'autres objets, tels qu'argent et bijoux, etc. En un mot, il n'y a que quelques articles qui ont échappé à leurs mains; d'où il suit qu'il y a un dommage considérable, qu'on ne peut ni spécifier, ni apprécier sans un inventaire. »

L'aubergiste, François Rouiller, a affirmé qu'outre l'argent qu'il avait sur lui, on lui avait enlevé une somme s'élevant à plus de 600 francs, ainsi que des créances et d'autres titres.

La circonstance que la porte d'entrée de l'auberge était fermée, à l'arrivée de la colonne, et le refus d'ouvrir peuvent avoir été l'occasion des dégâts commis. Mais un grand nombre de conservateurs de la contrée de Sales se trouvant dans l'intérieur, le refus de l'aubergiste était une mesure de prudence bien justifiée.

Un témoin, méritant pleine confiance, m'a affirmé que, déjà avant l'arrivée de cette même colonne, à l'auberge de la Grue, M. Genoud-Repond s'était rendu à celle de la Croix-Verte, où des désordres avaient eu lieu et était aussitôt parti pour Châtel avec sa famille. C'est avec satisfaction que je relate ici ce fait, après l'avoir longtemps ignoré.

J'ai passé près de cette auberge l'un des jours suivants, et j'ai vu qu'en ce qui concerne l'extérieur du bâtiment, le rapport du conseil communal n'était point exagéré. Si mes souvenirs sont exacts, on ne voyait ni fenêtres, ni jalousies ou volets; le bâtiment paraissait totalement dévasté et abandonné.

Pendant ces dévastations, les habitants du village de Vaulruz voulaient sonner le tocsin; mais les chefs du parti conservateur dans la localité crurent devoir s'y opposer pour éviter de nouveaux malheurs.

Il est presque superflu d'ajouter que les auteurs des blessures et des dégâts de cette journée mémorable jouirent d'une impunité complète.

Par contre, M. le préfet Fröhlicher déploya une grande activité pour vérifier si les conservateurs ne s'étaient pas rendus coupables de fraudes. Deux prébendaires de Gruyères, dont les facultés intellectuelles étaient peu développées, nommés l'un Nicolas Ansermoud, l'autre Marc Bussard, étant venus à Bulle dans l'après-midi du 1^{er} mai, pour jouir du soleil et voir l'élection, furent, l'un des jours suivants, cités par un gendarme à comparaître devant le préfet. Ces pauvres gens étonnés s'y présentèrent à l'heure et au jour fixés, 6 mai, à neuf heures du matin.

Marc Bussard fut d'abord entendu. Le préfet lui demanda s'il n'avait pas voté avec les conservateurs le jour de l'élection? Sur sa réponse qu'il n'avait voté avec personne, M. Esseiva, receveur d'Etat à Bulle, un colosse à la voix puissante, probablement présent pour la circonstance, s'approcha de lui en disant : « Vous voulez le nier et moi je vous ai vu parmi les conservateurs, levant les deux mains. » Bussard, persistant à soutenir qu'il n'avait pas voté, fut conduit en prison.

Sur ses réponses négatives, Nicolas Ansermoud fut aussi incarcéré. Le lendemain, nouvel interrogatoire. Ansermoud, qui continua à nier, fut relâché.

Le préfet se fit ensuite amener Bussard et lui dit : « Vous reconnaîtrez maintenant que vous êtes venu voter avec les conservateurs, car votre camarade vient de me l'avouer? » Bussard persista à nier, et fut aussi relâché. Le stratagème n'avait pas réussi.

Voici en quels termes le *Confédéré* du 4 mai rend compte des scènes que j'ai décrites ci-dessus :

« Election du cercle de la Montagne.

« Le citoyen Fracheboud, président du tribunal, a été proclamé élu par le bureau ensuite d'une double épreuve. La première ayant laissé quelques doutes, une deuxième épreuve, suivie d'une contre-épreuve, ne laissa plus aucun doute sur la majorité. Aussitôt après cette proclamation, les libéraux quittè-

rent en grande partie la place : mais la partie adverse ne s'ébranle pas. Des injures furent proférées, on cherche à escalader le bureau. Un agent bien connu de la réaction, après y être parvenu, s'écrie : « La déclaration du bureau est fausse, frappez seulement (*fiédé pire*). » Un sergent ayant voulu intervenir contre l'un des agresseurs, fut frappé à coups de bâton. Un autre agresseur dégaine une canne à épée, mais au moment où il allait en perforer son adversaire (radical), celui-ci parvint à ramasser un pieu, et esquivant le coup, arracha le stylet de l'agresseur. Une mêlée effroyable s'engage sur toute la ligne, la générale bat, les libéraux qui avaient quitté la place sont rappelés ; ils se précipitent ; quelques militaires présents dégainent leurs sabres. Les colonnes des conservateurs se disloquent aussitôt, elles sont mises en pleine déroute, et poursuivies à coups de pierre jusque près de la Tour.

« Dans la soirée, la colonne des libéraux de la Veveyse, passant devant l'auberge de la Grue à Vaulruz, y fut accueillie par des huées, et même par des coups de feu. Aussitôt l'auberge est envahie, une juste punition atteint les assaillants ; au milieu de la mêlée, les meubles de la salle ont été brisés.

« Nous tenons à constater et tous les rapports sont d'accord à établir, que partout l'agression est partie des conservateurs, que le désordre est le fait des gens de l'ordre, et que si des citoyens se sont montrés indignes du droit le plus sacré du citoyen, le droit électoral, en substituant la force brutale et des scènes déplorables à son exercice calme et régulier, ces actes sont dûs à ceux qui revendiquent toujours les droits et les libertés de la démocratie. »

L'audacieuse fausseté de cette relation étonne celui qui a été témoin du triste spectacle qui en fait l'objet. Voici comme complément à ce que j'ai mentionné ci-dessus, pour l'avoir vu et en partie entendu, ce qui avait eu lieu au moment où la troupe, sur l'ordre donné, se jeta sur les électeurs : Pendant que les libéraux-conservateurs réclamaient et criaient « comptez, comptez ! » une altercation survint entre un conservateur et un radical, qui se trouvaient près des cordages. Celui-ci ayant frappé celui-là à coups de pied, plusieurs électeurs des deux

camps intervinrent, et un commencement de rixe s'engageait lorsque M. Perrier fit avancer les artilleurs et les carabiniers. Il n'y eut d'ailleurs, de la part des libéraux-conservateurs, que bien peu de coups donnés, et seulement, j'en suis convaincu, comme moyen de repousser l'agression. Voilà la réalité au sujet des assertions du *Confédéré*.

A la date du 3 mai, M. le notaire Toffel fit insérer dans la *Gazette de Fribourg*, organe des libéraux-conservateurs, la déclaration suivante :

Ayant appris que des bruits se répandaient sur ma conduite, comme membre du bureau dans les élections de Bulle du 1^{er} mai, je crois devoir, dans l'intérêt de la vérité, déclarer ce qui suit :

« Qu'à la suite de chaque votation, sur l'interpellation qui a été faite, j'ai déclaré qu'à mon avis les libéraux-conservateurs étaient en majorité. J'ai même dit plusieurs fois à des membres du bureau que, pour éviter la critique, il fallait compter les votants.

« Ayant vu que les autres membres ne trouvaient pas à propos de procéder d'après ma demande, j'ai fait insérer au protocole la demande de recensement que j'avais faite, et qui s'y trouve libellée comme suit :

« M. Toffel, membre du bureau, demande que l'on procède
« au recensement des votants, ce à quoi les membres du bureau
« n'ont pas consenti. »

Si cette déclaration ne suffisait pas pour faire voir la vérité, tout comme si la véracité de cette déclaration était contestée, je suis prêt à fournir d'ultérieurs renseignements. »

Bulle, le 3 mai 1853.

TOFFEL, notaire. »

Les autres membres du bureau, MM. Fröhlicher, préfet, président; Louis Perrier, préfet, vice-président; Jacques Remy, ancien préfet; Jean Morand, receveur, et le secrétaire, Sylvère Gremaud, osèrent contester les assertions de M. Toffel, et faire publier par le même journal une déclaration, à teneur de laquelle il n'avait été fait, avant la proclamation de l'élu, et la

déclaration de clôture, ni de la part d'un membre du bureau, ni de celle des citoyens de l'assemblée aucune demande formelle de recensement des votants. M. Genoud-Repond paraît s'être abstenu de signer cette pièce.

Ce défaut de sincérité, de la part des magistrats qui avaient rempli les fonctions de scrutateurs, doit être signalé, en faisant tout particulièrement ressortir que le dénombrement des votants avait été demandé dès que le préfet-président eût annoncé à l'assemblée que le bureau allait faire procéder à une seconde votation. Plusieurs voix, parties des rangs conservateurs, comme il a été dit ci-dessus, criaient alors : « Comptez, comptez ! » Un grand nombre de personnes purent aussi remarquer que M. Toffel faisait à d'autres membres du bureau des observations, que ceux-ci ne paraissaient pas approuver. Si les libéraux-conservateurs se bornèrent à demander, de l'endroit où ils se trouvaient, que l'on comptât, c'est qu'en présence de leur évidente majorité, ils n'avaient d'abord aucune crainte qu'on les proclamât en minorité, et qu'ils croyaient, jusqu'après la proclamation du résultat de la votation, qu'on procéderait au recensement des votants, comme le voulait la loi, en cas de doute. Leur intention était d'ailleurs d'éviter soigneusement toute manifestation de nature à troubler les opérations et à causer du tumulte. C'est par ce motif qu'ils gardèrent le silence lors de la fraude qui avait eu lieu dans le tirage des billets ; c'est par le même motif qu'ils se turent quand une dizaine d'entre eux durent sortir de leurs rangs, parce que le syndic radical de Sorens avait remis à ceux-ci des cartes d'une autre couleur que celles qui avaient été légalement distribuées, et devaient permettre l'entrée dans l'enceinte électorale. Ils se turent aussi, quoique plusieurs d'entre eux se trouvassent vis-à-vis d'adversaires qu'ils savaient être inhabiles à voter, ou qui, au lieu de cartes, n'avaient à leurs chapeaux qu'un morceau de papier blanc. Pour éviter jusqu'à l'ombre d'une provocation, ils se turent encore et obéirent quand, pressés déjà sur l'espace qu'ils occupaient, plusieurs membres du bureau, fonctionnaires publics, leur ordonnèrent de faire place à leurs adversaires, beaucoup moins serrés qu'eux, et que, pour rétrécir toujours plus

cet espace, les gendarmes les pressaient et les poussaient par derrière.

La déclaration de la majorité des membres du bureau, si elle eût été sincère, aurait fait supposer que les libéraux-conservateurs avaient été malavisés de ne porter leurs réclamations devant le bureau qu'après la clôture des opérations électorales. Mais la sincérité y faisait complètement défaut. En effet, le lendemain, ou le surlendemain de l'élection, M. le préfet Fröhlicher disait que, s'il avait eu des gendarmes auprès de lui, il aurait fait arrêter les quatre ou cinq citoyens qui avaient osé monter sur la terrasse pour réclamer. Vrai est-il que M. Fröhlicher n'a pas toujours tenu un pareil langage. On raconte que, dans une visite, il aurait dit, sur l'indignation qu'on lui témoignait à l'égard de la conduite du bureau : « Je voulais qu'on comptât, moi ; mais Remy m'a dit : Une majorité par la force nous l'aurons. »

Plusieurs personnes méritant confiance ont affirmé que des membres du bureau avaient exprimé, sur la prétendue majorité radicale, une opinion différente suivant les circonstances sous l'impression desquelles ils parlaient. Ces personnes ont dit, à l'appui de leur assertion, que le procès-verbal de l'élection avait subi trois rédactions différentes, chacune renchérissant par l'ambiguïté sur la précédente.

M. Morand, qui faisait partie de la majorité du bureau, dans un moment où quelques jeunes gens d'opinion conservatrice, non encore revenus le lendemain de l'indignation que sa conduite de la veille leur avait causée, faisaient du bruit autour de sa maison, appela un passant, appartenant à la même opinion, et lui dit : « Je crois que vous aviez la majorité ; il aurait fallu compter, mais ça n'a pas dépendu de moi. »

On raconte de M. Genoud-Repond des propos analogues. Quand à MM. Remy et Perrier, on a dit qu'ils n'avaient pas varié. D'autres faits, non moins significatifs, eurent lieu ; mais ceux qui précèdent suffisent pour faire connaître la vérité.

Dès le lendemain, 2 mai, le Dr Ernest Castella, et celui qui écrit ces pages, adressèrent au conseil d'Etat la protestation suivante, qui, à peine est-il besoin de le dire, fut écartée :

Protestation adressée au conseil d'Etat.
2 mai 1853.

« Les soussignés, tant en leur nom qu'en celui de nombre de leurs concitoyens, viennent protester contre l'élection d'hier, 1^{er} mai, et cela par le motif que, malgré les interpellations d'une majorité évidente, le bureau a refusé de procéder à la supputation des votes, ainsi que le veut la loi lorsqu'il y a doute sur la majorité. Or, il y avait doute, aux yeux du bureau lui-même, attendu qu'il a procédé à deux votations. De plus, le seul membre du bureau appartenant à l'opposition, que nous estimons avoir été la majorité, a fait insérer une protestation au protocole. »

Mais, jugeant inutile un recours plus détaillé aux autorités cantonales, des citoyens de la Gruyère adressèrent bientôt après deux plaintes au conseil fédéral. Trois d'entre eux, Jean-Jacques Jerly, de Pont-la-Ville, Pierre Buchs, de Marsens, et l'auteur de ces mémoires, se rendirent à Berne le 3 mai, et furent reçus le 4 par le président de la Confédération, M. Frei-Hérosé, d'Argovie. Voici la relation de l'audience que nous donna ce magistrat : M. Frei, homme de petite taille, d'une constitution grêle, n'avait pas une physionomie sympathique. Il nous accueillit froidement ; mais il nous permit néanmoins de lui exposer tous les détails que nous crûmes utile de lui donner sur les événements qui avaient eu lieu à Bulle. Il ne nous dissimula pas ses sympathies pour le gouvernement de Fribourg, et parut peu impressionné des scènes de terreur et de sang qui avaient signalé l'élection du 1^{er} mai. Il nous invita à adresser au conseil fédéral une relation exacte de ces faits et un exposé de nos griefs. Nous partîmes de Berne sans grand espoir dans le succès de nos démarches.

Nous ne tardâmes pas à envoyer au conseil fédéral les renseignements demandés. Le mémoire adressé à cette autorité fut rédigé par M. Charles de Riaz, qui prit à cet effet toutes les informations nécessaires. Je me mis aussi en quête des faits, dont je connaissais une bonne partie comme témoin oculaire. Le mémoire, que je ne reproduis pas, pour éviter des répétitions, concluait :

« 1^o A ce que l'élection fut annulée, comme la demande en avait été faite à l'autorité fribourgeoise ;

Plaintes au conseil
fédéral.
Démarche auprès
de celui-ci.
3 mai 1853.

2° A ce qu'une nouvelle élection eût lieu, ou avec le droit de de s'y présenter en armes pour se défendre contre de perfides agressions, ou sous la protection de délégués de l'autorité fédérale, si on ne pouvait pas obtenir des élections par commune ; ce qui serait à la fois plus sûr, plus économique et plus démocratique ;

4° Que l'alternative de l'une de ces mesures fut prise pour l'élection prochaine d'un conseiller national, et pour toutes les élections suivantes, faute de quoi la Gruyère déclarait être dans l'impossibilité d'exercer ses droits politiques ,

4° Que justice fut faite des atrocités commises ;

5° Que la Confédération voulut bien reconnaître enfin la nécessité de mettre un terme à cet état de choses intolérable, et auquel il ne pouvait être remédié que par le changement du personnel des autorités. »

Plus de 1500 électeurs signèrent une pétition à l'appui de ces conclusions.

Le mémoire fut accompagné d'un état des blessés avec sabre ou baïonnette. ainsi que d'un état des électeurs de chaque commune du cercle électoral, et de ceux qui avaient voté pour le candidat des conservateurs.

J'ai conservé la note des électeurs de la commune d'Estavans, dont voici le résumé :

Electeurs inscrits	57
Avaient voté contre le candidat gouvernemental . . .	52
Avait voté pour	1
S'étaient abstenus	4
	<hr/>
	57

Je n'entreprendrai pas de réfuter ici les fausses assertions et les sophismes contenus dans le contre-mémoire adressé au conseil fédéral par le conseil d'Etat de Fribourg. L'exposé véridique que je viens de faire les réfute suffisamment. Je me borne à dire que le contre-mémoire du conseil d'Etat est, en général, exactement l'opposé de la vérité. On a eu recours aux sophismes même dans les enquêtes de la préfecture, d'après lesquelles j'aurais reconnu que la demande de compter les voix n'avait été

faite qu'après la proclamation de l'élu et la clôture des opérations. Le fait est vrai, en ce qui concerne la démarche à laquelle j'ai pris part auprès des membres du bureau ; mais il est faux en ce qui concerne les réclamations parties des rangs des électeurs, et la demande de compter réitérément faite avant la clôture des opérations.

Quant aux enquêtes de la préfecture, la protestation suivante, que nous fimes publier dans les journaux conservateurs, le docteur Castella et moi, servira à les faire apprécier :

« Les soussignés, non encore revenus de la stupeur qu'ils ont éprouvée de se voir citer et interroger par M. Fröhlicher, préfet de la Gruyère, sur les faits relatifs à la plainte qu'ils ont portée au conseil fédéral, tant contre ce magistrat et le bureau électoral du 1^{er} mai que concernant les autres faits qui ont eu lieu, protestent ici publiquement contre ce procédé, et réitèrent la demande d'une enquête fédérale par des commissaires neutres, tout en déclarant qu'ils s'engagent de nouveau à prouver tous les allégués contenus dans la plainte qu'ils ont signée avec plusieurs de leurs concitoyens ; ils auraient même des faits graves à y ajouter. »

La sanglante journée du 1^{er} mai n'avait, hélas ! pas satisfait les sentiments de vengeance de plusieurs radicaux. De nombreuses menaces, des menaces de mort étaient prononcées par des fanatiques contre beaucoup de conservateurs. On voyait de ces hommes aux opinions outrées attendre des conservateurs à la porte de leurs maisons jusqu'à dix ou onze heures du soir. Heureusement, ceux-ci étaient sur leurs gardes et ne sortaient pas. A plusieurs reprises, on alla de nuit à la porte de M. Jules Dupré, tirer la sonnette, en l'appelant tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre. Que lui serait-il advenu s'il était sorti ? Le fait suivant peut le faire supposer.

Dans le petit nombre des conservateurs que comptait la ville de Bulle, il en était un, nommé Philippe Sudan, qui se distinguait par l'honorabilité et la fermeté de son caractère. C'était un homme dans la force de l'âge, intelligent et jouissant de l'estime générale. Quoiqu'il fût possesseur d'une certaine fortune, il exerçait la modeste profession de boulanger. Son cou-

Philippe Sudan.

rage et son dévouement le désignaient comme l'un des chefs du parti conservateur. L'influence qu'il exerçait, les services qu'il pouvait rendre et rendait à la cause conservatrice, portaient ombrage aux radicaux ; il leur importait de s'en débarrasser.

22 mai 1853.

Dimanche 22 mai, comme Philippe Sudan revenait paisiblement, à une heure avancée de la soirée, avec deux camarades, d'une auberge hors de ville, où ils étaient allés pour leurs affaires, ils s'aperçurent qu'on leur lançait des pierres. Ils se retournèrent, firent quelques pas en arrière pour voir d'où elles venaient, et se trouvèrent en face de deux individus. L'un de ceux-ci, appelé Félix Dubois, complice des maltraitements exercés précédemment sur le cordonnier Bach, se précipita sur Philippe Sudan, et lui asséna sur la tête un coup de pieu d'une telle violence que la victime tomba au pied de l'assassin, qui continua à frapper. Un des conservateurs, Jean Judet, auquel un coup pareil à celui qui avait terrassé Philippe Sudan venait d'être donné, avait réussi à le parer du bras ; mais la force du coup était telle qu'il en eut le bras cassé et fut longtemps sans pouvoir s'en servir. Quant à Dubois, il se retira. Les deux conservateurs les moins maltraités relevèrent leur camarade, gisant sur le chemin, baigné dans son sang, et parvinrent, à grand peine, à le conduire chez lui. Le malheureux Sudan avait à la fois perdu la parole et la connaissance. Son corps portait les traces de plusieurs coups, particulièrement à la tempe gauche ; il paraissait aussi souffrir de la poitrine.

Philippe Sudan ne recouvra pas connaissance, et mourut deux ou trois jours après. Je l'ai vu, sur son lit de mort, en proie à de cruelles souffrances ; un râle, entrecoupé de profonds soupirs, faisait prévoir l'issue fatale.

Le lendemain du guet-à-pens, le frère de la victime alla, dans la matinée, à la préfecture pour faire rapport de ce qui s'était passé. Le préfet le reçut fort mal, et ce n'est qu'au bout d'une demi-heure qu'il consentit à recevoir le rapport. Il laissa même passer la journée sans se rendre auprès du navré. Quant à l'assassin, quoique le rapport eût été fait à huit heures du matin, il parcourait encore à dix heures les auberges de la ville. Il eut ainsi le temps de prendre la fuite. Lorsqu'il eut quitté Bulle, le

juge d'instruction du district de la Gruyère fit une enquête qui eut pour résultat une condamnation par contumace.

Le compagnon de Félix Dubois, peut-être son complice, A. P., ne fut pas même compris dans l'enquête.

Cet assassinat n'était pas le premier homicide politique. Déjà l'année précédente un nommé Thalmann avait été assassiné à Fribourg par des officiers de la garde civique, comme il sortait d'une auberge située dans la basse ville.

Quant aux maltraitements, ils étaient si fréquents, et l'impunité était tellement assurée qu'ils ne donnaient lieu à aucune plainte de la part de ceux qui en étaient victimes. Je citerai ici, parmi bon nombre d'autres, deux cas seulement, arrivés dans la Gruyère, sur lesquels des renseignements spéciaux m'ont été fournis. M. François Moura, de Grandvillard, négociant, et M. Berset, deux hommes des plus pacifiques furent, malgré leur position sociale et leur honorabilité, victimes d'actes de violence que rien ne pouvait excuser.

Mais de nouveaux et tristes événements allaient se reproduire dans la Gruyère. Malgré les graves irrégularités qui avaient eu lieu, et le défaut de majorité, le conseil d'Etat valida l'élection de M. Fracheboud ; mais celui-ci, par un sentiment qui l'honore, déclina son mandat, circonstance que l'autorité laissa d'abord ignorer du public. Il importait, en effet, au régime radical de ne pas faire connaître ce refus avant l'élection d'un député au conseil national, en remplacement du défunt docteur Bussard, élection pour laquelle les radicaux posaient encore la candidature du même M. Fracheboud.

Avant la nouvelle
élection.

Le canton de Fribourg était alors divisé en deux arrondissements électoraux fédéraux. Le 21^{me}, que représentait M. Bussard, était formé des districts de la Gruyère, de la Glâne, de la Veveyse et du 5^{me} cercle de justice de paix du district de la Sarine (le Mouret). Par arrêté du 8 juin, les électeurs des communes du district de la Gruyère, ceux de la commune de Rueyres-Treyfayes, qui faisait alors partie du district de la Glâne, et ceux des communes de Semsales, de La-Rougève, de Progens, de

Châtel-St-Denis, d'Attalens, de Bossonnens, de Granges et de Remaufens furent convoqués à Bulle; ceux des autres communes des districts de la Glâne et de la Veveyse, à Romont; et ceux de la justice de paix du 5^{me} cercle du district de la Sarine au Mouret.

Connaissant les dispositions des électeurs du district de la Glâne et de la justice de paix du Mouret, les radicaux ne comptaient guère emporter cette élection; mais ils avaient le plus grand intérêt à constater dans le district de la Gruyère une majorité qui leur échappait, et spécialement à faire croire que les libéraux-conservateurs s'étaient à tort attribué la majorité du 1^{er} mai. Une abstention complète des conservateurs dans la Gruyère, et les communes du district de la Veveyse qui devaient voter à Bulle, pouvait donner lieu à des illusions en leur faveur. Les craintes et le découragement, qui existaient parmi les conservateurs qui s'étaient rendus à Bulle pour l'élection du 1^{er} mai; l'absence de bon nombre d'électeurs de ces communes, soit pour la fabrication des fromages dans les pays voisins, soit pour la garde des troupeaux sur nos montagnes, étaient des circonstances qui rendaient possible, à Bulle du moins, une majorité radicale. M. Perrier, préfet de Châtel, personnage influent, disait qu'il la fallait à tout prix. Les radicaux le répétaient, et, pour l'obtenir, ils employaient les menaces, l'intimidation, cherchaient par toute sorte de moyens à circonvenir et à corrompre les électeurs.

L'édile de Bulle, membre du conseil communal, ainsi que plusieurs radicaux avertirent différents propriétaires de maisons, situées près de la place électorale, qu'ils devaient fermer leurs portes au moment de l'élection, afin que personne ne put y entrer.

Du côté où devaient se placer les conservateurs, on ferma toutes les issues.

Le contre-maître de la société Corboz et C^{ie}, qui travaillait à la construction de la route de la Tour-de-Trême, dit à différents individus qu'il engageait à voter avec les radicaux: « Cette fois nous tiendrons les conservateurs; il n'en restera point; les issues de leur côté seront barricadées; on placera le canon devant la chapelle des capucins d'où on les mitrillera, tandis qu'avec

les armes, que l'on a déposées au château et au corps de garde, on tuera les fuyards. Quant à nous, radicaux, nous ne courrons aucun risque, car nous serons placés le long des maisons du rang du milieu. »

Passant la veille de l'élection, samedi 25 juin, devant l'auberge des XIII cantons à Bulle, j'entendis des gens me crier en patois : « Tu reviendras demain, n'est-ce pas ? Oh ! pour toi, ça ira mal. » Bien d'autres menaces encore, que je ne cite pas, furent proférées.

On annonçait que les radicaux de St-Martin et de Grattavache, qui, quoique ces communes ne fissent point partie du cercle de la Montagne, étaient venus voter à Bulle le 1^{er} mai, y reviendraient. En effet, treize radicaux de la seconde de ces localités y revinrent le 26 juin.

Dans la grande paroisse d'Attalens, les radicaux offraient de l'argent aux conservateurs : aux uns pour qu'ils vissent voter avec eux ; à d'autres, qu'ils supposaient plus difficiles à gagner, pour qu'ils s'abstinsent. Ils firent de pareilles offres dans plusieurs autres localités. Dans une commune des environs de Bulle, ils proposèrent de l'argent à un conservateur pauvre, qu'ils avaient tellement maltraité le 1^{er} mai que l'on désespéra longtemps qu'il se rétablît. Au moment où ces offres lui étaient faites, il était encore dans l'impossibilité de se livrer à des travaux pénibles. On espérait que son dénuement et son état l'obligeraient à accepter.

Les demandes de remboursement, les poursuites juridiques se multipliaient contre les conservateurs de la part des radicaux qui disposaient non-seulement des biens de l'Etat, mais aussi des biens des couvents et du clergé séculier. Lorsque le débiteur sollicitait un terme, on le lui accordait à condition qu'il votât pour le candidat radical. Ceux qui ne prenaient pas cet engagement étaient poursuivis sans trêve ni répit. M. le notaire Toffel, homme d'une grande modération, qui avait une nombreuse clientèle et de nombreux rapports avec les populations, m'a dit avoir à ce sujet plus de cinquante preuves verbales et un grand nombre de preuves écrites.

Le conseil fédéral refusa d'envoyer, pour l'élection du 26 juin,

les commissaires qui lui avaient été demandés; il invita cependant le gouvernement de Fribourg à lui faire connaître quelles mesures il avait prises pour la sûreté des électeurs. Celui-ci répondit avoir pris les mesures nécessaires et assura que tout se passerait avec ordre.

Les électeurs conservateurs, qui étaient encore sous l'impression des scènes sanglantes du 1^{er} mai et n'avaient pas confiance dans les assurances données par les gouvernants, éprouvaient une vive répugnance à se rendre à Bulle pour une nouvelle élection. Les bruits sinistres, intentionnellement répandus, augmentaient encore les craintes. Quelques hommes courageux, et, à leur tête, l'honorable M. Charles de Riaz, croyant à la sincérité des membres de l'autorité, s'efforçaient de dissiper ces craintes. Malgré les dangers auxquels ils s'exposaient, ces courageux citoyens saisissaient toutes les occasions qui se présentaient, faisaient les courses nécessaires pour se mettre en rapport avec les électeurs, publiaient des articles de journaux et des adresses pour les rassurer et les engager à se rendre à l'élection.

La journée de
l'élection.
26 juin 1853.

Leurs efforts ne furent pas vains. Le désir de recouvrer la liberté et le sentiment du devoir l'emportèrent sur la crainte et des répugnances bien naturelles. Le jour fixé pour l'élection arriva. Le temps était à la pluie, les chemins détrempés, et, néanmoins, dès le matin, on voyait sur toutes les routes conduisant à Bulle de longues files de chars et de paysans qui s'y rendaient.

A une heure, les électeurs se rassemblèrent, les radicaux sur la place de la Maison-de-Ville, les conservateurs sur celle du Cheval-Blanc. A deux heures, on se rendit de part et d'autre sur la place de l'élection entre la promenade des tilleuls et le jardin devant la maison Castella. Deux enceintes parallèles, en carrés longs, avaient été formées avec des cordes; la plus rapprochée de la promenade était, comme au 1^{er} mai, destinée aux radicaux et l'autre aux conservateurs. Un intervalle de six à sept pas séparait les deux camps.

Les radicaux, une branche verte au chapeau, probablement pour éviter de nouvelles méprises, arrivèrent les premiers, tambours et musique en tête, marchant en ordre et par files de quatre hommes. Leur cortège comptait 410 files, soit 1,640 hommes.

Les libéraux-conservateurs suivirent dans le même ordre, au nombre de 525 files, soit 2,100 électeurs. Leur tenue calme et digne contrastait avec celle de leurs adversaires. Ils ne portaient aucun signe distinctif.

Un assez grand nombre d'étrangers, parmi eux quelques représentants de la presse et trois envoyés du gouvernement de Berne, MM. Fischer-May, Simon et Kœnig, étaient venus à Bulle et assistaient comme spectateurs au défilé du cortège. L'envoyé du *Journal de Genève*, M. Vivien, qui comptait les files, arrivé à 411 files de conservateurs, étendant le bras, dit à haute voix : « Voilà la majorité. » Un individu auquel, paraît-il, cette constatation déplut, lui donna sur le bras étendu un fort coup de canne. M. Vivien ne riposta pas.

Le conseil fédéral avait à Bulle un de ses employés, qui put tout observer sans être reconnu ; mais il est douteux que sa relation ait été complètement impartiale.

M. Fröhlicher, préfet de la Gruyère, présida l'assemblée. MM. Joseph Esseiva, receveur d'Etat à Bulle, Jean Genoud, receveur d'Etat à Châtel-St-Denis, Hubert Charles de Riaz, et Ignace Genoud du dit Châtel, les deux premiers appartenant au parti radical, les deux autres au parti conservateur, firent l'office de scrutateurs. A la demande des libéraux-conservateurs, vingt hommes, pris en nombre égal dans chacun des deux camps, furent établis pour exercer un contrôle et veiller à ce que nul ne votât sans droit.

M. Fröhlicher, placé sur une terrasse dominant l'assemblée, recommanda le calme et la modération. « Toute la Confédération, dit-il, a aujourd'hui les yeux sur nous. Montrons-lui que nous comprenons les devoirs des citoyens et que nous respectons la liberté du vote. » Puis il ajouta : « Quant à moi, je ferai tout ce qu'il faudra pour que rien ne trouble l'ordre et la légalité. » Il termina en assurant les libéraux-conservateurs de la sincérité des intentions de l'autorité, et en donnant comme preuve le choix des scrutateurs auxquels avaient été joints dix conservateurs et dix radicaux, chargés de contrôler les opérations dans chaque camp.

On avait fait savoir à l'assemblée que, pour procéder au dé-

nombrement, les électeurs de chacun des deux partis défileraient par une ouverture pratiquée sur deux points opposés, afin qu'ils ne pussent pas se rencontrer.

Les mesures annoncées semblaient de nature à calmer les inquiétudes, à faire croire que tout se passerait avec ordre et régularité. Un coup d'œil sur la place suffisait pour s'assurer que les libéraux-conservateurs avaient une imposante majorité. Non-seulement leur groupe était plus compact, mais leurs rangs dépassaient, en arrière, de beaucoup ceux de leurs adversaires. Ils s'étendaient, en effet, au-delà de la route qui longe la place au nord-est, tandis que ceux des radicaux n'atteignaient pas même cette route.

Les candidats du 1^{er} mai se trouvaient une seconde fois en présence, M. Louis Wuilleret, avocat à Fribourg, comme candidat des libéraux-conservateurs, et M. Pierre Fracheboud, président du tribunal à Bulle, comme candidat des radicaux.

Le défilé devant les scrutateurs s'effectua d'abord avec ordre. MM. Charles et Jean Genoud étaient placés à l'angle du camp radical, du côté du château. MM. Joseph Esseiva et Ignace Genoud étaient à l'angle opposé, du côté de l'église. Ceux-ci avaient déjà reçu environ 400 votes des libéraux-conservateurs, lorsque soudain un groupe de femmes et d'enfants, rassemblés devant la porte du château, s'enfuirent en poussant de grands cris. Derrière eux, on vit les portes s'ouvrir, puis apparaître des gens en armes, des gendarmes, des artilleurs et deux pièces de canon dont les roues résonnaient sinistrement sur le pavé et sur le chemin. En même temps, chaque fenêtre du château se garnissait de six à sept hommes armés de fusils. Les deux canons furent amenés devant la chapelle des capucins; là ils furent braqués contre la masse des conservateurs, qui occupait encore le bas de la place et toute la largeur de la route. Deux artilleurs stationnaient mèche allumée près des pièces.

Un cri d'effroi part alors de cette multitude; c'est un sauve-qui-peut général. Arrêtés un instant par les cordes, les hommes les plus rapprochés de celles-ci et ceux qui manquent d'agilité ou de forces sont renversés; les autres, ne songeant qu'à leur conservation personnelle, les foulent aux pieds. C'est une confu-

sion indescriptible. Ayant voulu regarder ce qui arrivait, avant de fuir, je fus moi-même renversé et foulé aux pieds. Parvenu, après plusieurs efforts faits en vain, à me relever, je dus, pour ne pas être renversé une seconde fois, céder à l'impulsion donnée et courir avec la foule. J'avais le corps meurtri, les jambes raides, mes vêtements déchirés et couverts de boue ; mon chapeau était resté sur la place.

Ainsi entraîné hors de la ville, dans l'état où je me trouvais, je ne crus pas devoir y rentrer. Je supposais d'ailleurs que tout serait fini, et que ma présence ne pouvait être d'aucune utilité. Quoique gêné dans ma marche et mes mouvements par les contusions que j'avais reçues, je pus aller à pied jusqu'à Estavanens. Voici, en outre, d'après des témoins oculaires, les faits les plus importants de cette triste journée.

Les arbres touffus de la promenade et le gros des radicaux ne permettaient pas de voir à distance ce qui se passait à l'endroit où M. Charles et le scrutateur Jean Genoud procédaient au recensement. On remarquait seulement qu'une partie des radicaux couraient au château et y recevaient des armes.

Un groupe d'une centaine de libéraux-conservateurs qui se trouvaient au haut de la place, près des maisons, étaient restés sur place. Protégés par les arbres et en dehors de la direction donnée aux pièces, ils n'avaient pas suivi dans leur fuite ceux qui se trouvaient sous la bouche du canon. Ils attendaient avec anxiété le dénouement de cette scène tragique. Tout à coup, ils voient apparaître un homme, le visage couvert de sang. C'est M. Charles de Riaz, que quelques personnes escortées de gendarmes ont peine à soustraire à la foule qui le poursuit. M. Charles n'a pas perdu son sang-froid. De la voix et du geste, il adjure les libéraux-conservateur de contenir leur indignation. « Mes amis, leur dit-il, je vous en supplie, soyez calmes, ce n'est rien. » C'est à peine si le sang qui sortait d'une large plaie à la tête lui permettait de parler.

L'élection était devenue impossible. M. Charles fut transporté à la pharmacie de M. Léopold Ruffieux, où les premiers soins lui furent donnés. Plusieurs de ses amis vinrent lui témoigner leurs sympathies, et s'informer des circonstances de l'odieux attentat dont il était victime.

Je transcris ici la relation donnée dans une brochure publiée par M. Louis Fragnière en 1866. Cette relation est d'ailleurs conforme à ce que j'ai entendu de la bouche de M. Charles lui-même.

« Les électeurs radicaux, défilant en colonne très serrée devant M. Charles, en profitaient pour lui donner des coups de pied ; un gendarme, sous prétexte de maintenir l'ordre, lui distribuait en passant des coups de crosse. Après plusieurs observations réitérées, M. Charles, impatienté, s'écrie :

« Messieurs, si cela continue, je me verrai forcé d'abandonner mon poste et de porter plainte auprès des commissaires fédéraux. » (On disait, en effet, que le conseil fédéral en avait envoyé en mission officieuse.)

« Ah ! il y a des commissaires fédéraux ! Ah ! tu veux porter plainte ! Eh bien, tiens !... » et il est renversé par un violent coup asséné sur la tête ; c'est à peine si Jacques Savoy, le saisissant à bras le corps, l'arrache à un coup de coutelas ; les lames de stylet et de poignard brillent de côté et d'autre ; c'en était fait de lui sans M. Perrier, préfet de Châtel, qui, le couvrant de son corps, est parvenu à le tirer des mains des forcenés qui l'assailaient. M. Eicher, officier de gendarmerie, est aussi l'un de ceux qui ont le plus contribué à le sauver.

« Mais ce n'était pas assez ; un nombreux attroupement poursuivit M. Charles en vociférant jusqu'à la maison où un refuge lui fut donné. « Il faut en finir avec lui, il faut l'achever, » criait cette foule furieuse. Un piquet de gendarmerie dut accompagner la voiture qui le reconduisit à sa demeure à Riaz. Des menaces analogues furent proférées contre les conservateurs, notamment contre M. Joseph Frossard, fermier à Bulle, contre M. le docteur Ernest Castella, etc., etc. Un vacarme indescriptible continua à Bulle et dans quelques localités voisines toute la soirée et une partie de la nuit. »

Un coup de feu fut tiré sur les trois envoyés du gouvernement de Berne au-delà de Vuippens. Des menaces et des vociférations eurent lieu à leur adresse au Bry, et quatre hommes armés, qui se dirent être des gendarmes, sautèrent à la bride de leur cheval, près de Fribourg, la baïonnette en avant.

Il est pour moi hors de doute que les faits qui ont eu lieu à Bulle le 26 juin n'avaient rien de fortuit ; mais que tout avait été combiné et arrêté d'avance pour le cas où les radicaux se verraient en minorité.

Les menaces déjà citées et les mesures préalables le prouvent de la manière la plus évidente. D'abord, rien n'avait été épargné pour amener à Bulle et faire voter le plus de monde possible. On voyait parmi les radicaux nombre d'individus, dont la qualité d'étrangers ne faisait aucun doute : le teint bazané, les yeux et les cheveux noirs, la barbe grêle, les membres secs et les habillements de velours à moitié usés faisaient reconnaître beaucoup d'ouvriers italiens. On a prétendu que plusieurs de ceux-ci venaient des carrières de St-Triphon.

Outre les treize radicaux de Grattavache, qui, sans en avoir le droit, vinrent dans le but de voter à Bulle, on fit venir de Charmey quinze ouvriers étrangers à la Suisse. On distribua aussi des cartes à une vingtaine d'ouvriers, étrangers au cercle électoral, qui travaillaient à la route de la Tour-de-Trême, et on les fit venir pour voter avec les électeurs radicaux.

Voici un certain nombre d'incapables auxquels des cartes de capacité furent délivrées, et qui, outre ceux qui ont déjà été mentionnés, vinrent grossir le nombre des électeurs radicaux.

Albert-Florentin feu Jean-Joseph Castella, d'Albeuve, apprenti chez le maître cordonnier Donzell, à Bulle, âgé de 19 ans et dès lors mineur. On l'avait déjà sollicité, à l'élection du 1^{er} mai, de voter avec les radicaux et de prendre une carte à cet effet, ce qu'il avait refusé de faire. Aux sollicitations et aux instances qui lui furent adressées à l'occasion de l'élection du 26 juin, il opposa d'abord le même refus. Les instances continuant, il se réfugia chez un négociant nommé Joseph Menoud, qui avait épousé une femme d'Albeuve, pour s'y cacher et se soustraire à la pression. Mais on découvrit sa retraite, et on vint auprès de lui avec une carte. Sur un nouveau refus, on le menaça de le battre s'il persistait. Le pauvre garçon finit par céder et se laissa entraîner malgré lui.

De Cerniat, cinq incapables vinrent à Bulle pour voter avec les radicaux : Joseph feu Pierre Maradan, François fils de Fré-

déric Maradan, François fils de Germain Maradan, tous trois prébendaires ; Claude Andrey, dit des Poyets, ancien forçat, et Joseph ffeu Pierre Andrey, mineur.

Le syndic de Cerniat invita encore plusieurs autres mineurs à se rendre à Bulle pour voter, leur disant qu'il y avait pour eux des cartes prêtes ; mais ces jeunes gens ne se laissèrent pas entraîner.

Botterens fournit un incapable, l'interdit Christophe, fils de Claude Morand.

Il y en eut un d'Estavanens, Charles, ffeu Nicolas Magnin, aussi placé sous curatelle. Il était journalier à Grandvillard.

De Maules, deux fils du syndic, encore mineurs, Jean et Pierre Pasquier, vinrent grossir le nombre des radicaux.

Morlon fournit un incapable, Boniface Barbey, tourneur, domicilié à Vuadens.

De la Tour-de-Trême, il y en eut deux : Nicolas Vernaz et Etienne Sermoud, prébendaires.

Sales en fournit un, Jacques fils de Joseph Seydoux, ancien repris de justice.

Villardvolard en fournit deux : Félix ffeu Claude Repond, interdit, et Antoine ffeu Jean Droux, imbécile.

Du district de la Veveyse, il y avait, dans la colonne radicale, les incapables nommés ci-après et probablement d'autres encore.

Claude et Jacques ffeu Pierre Seydoux, Edouard, fils de Claude Seydoux, Jules ffeu François Grandjean, de Grattavache ; Pierre ffeu Nicolas Ropraz des Fiaugères ; Joseph Gilot et François ffeu Joseph Rossel, de St-Martin ; et enfin un Suisse allemand. Les électeurs de ces communes devaient d'ailleurs voter à Romont, non à Bulle.

Comme pour l'élection du 1^{er} mai, l'artilleur Birbaum, radical aussi connu par sa force et son audace que par les mauvais traitements qu'il avait fait subir à maint conservateur, était venu à Bulle. Il s'était rendu au château déjà avant le commencement des opérations électorales, et donnait à l'égard des canons les ordres qui furent exécutés.

Les autorités, loin de cacher les dépôts d'armes faits au

château, semblaient chercher l'occasion de les faire connaître, même à des hommes sur le dévouement desquels elles ne devaient pas compter. C'est ainsi que l'inspecteur du bétail de Cerniat, nommé Andrey, qui avait eu, avant l'élection, un entretien avec le préfet, pour une affaire concernant ses fonctions, fit savoir à différentes personnes, et je crois même l'avoir entendu de sa bouche, qu'un grand nombre de carabines étaient au château, et qu'on s'en servirait au moment opportun.

Le même inspecteur du bétail a déclaré, en présence de Cyprien Meyer, plus tard assesseur de la justice de paix de Charmey, de Jean-Pierre Charrière, de Jean Maradan et de Claude Overney du même lieu, qu'ayant, le dit jour, rencontré le préfet à l'entrée du château, celui-ci fut accosté par un individu qui lui demanda : « si les carabines étaient chargées ? » Sur cette question, le préfet lui demanda de son côté s'il était volontaire ? et sur la réponse affirmative donnée, il lui dit : « Oui, elles sont chargées, »

Trois conservateurs de la paroisse de Sales furent arrêtés et conduits en prison au moment de l'élection, sous le faux prétexte qu'ils n'avaient pas le droit de voter. Deux d'entre eux entendirent et relatèrent des propos confirmant ce qui vient d'être dit. Ces deux citoyens, Jacques Allaman, de Romanens, et Henri Ecoffey, de Rueyres, firent à ce sujet des déclarations qui ont été publiées depuis.

Jacques Allaman, arrêté dans les rangs des conservateurs, quoiqu'il eût sa carte au chapeau, déclara ce qui suit :

« Entré dans la cour du château, je l'ai trouvée pleine de gens en uniforme que j'ai pris pour être de la garde civique. Environ une heure après mon entrée en prison, j'entendis quelqu'un qui a dit : « Monsieur Birbaum, faut-il charger ? » ensuite de quoi j'entendis, en effet, un grand bruit de charge de fusils, puis après quelqu'un qui disait : « Nous avons les oiseaux, nous allons les plumer et faire une belle écrasée. »

Henri Ecoffey, arrêté comme sa carte venait de tomber, a déclaré ce qui suit :

« Entré dans la cour du château, je l'ai vue pleine de gens en uniforme, et autres dont plusieurs avaient des armes à la

main. Comme j'étais près de la porte de la prison, j'entendis distinctement qu'on a crié : « Aux canons, à la mèche, à la mitraille. »

Ecoffey ne fut relâché qu'à 7 $\frac{1}{2}$ heures du soir; Allaman fut mis en liberté dès que les opérations électorales eurent cessé.

On peut voir d'ultérieurs détails sur les tristes scènes du 1^{er} mai et du 26 juin dans un livre d'un grand intérêt, intitulé : « le Jacobinisme en Suisse, » publié par M. Charles. Ce livre contient l'exacte vérité sur tous les points essentiels; quelques erreurs de peu d'importance se sont glissées dans des détails d'intérêt secondaire.

Quoique les électeurs conservateurs n'aient pas été, le 26 juin, dispersés à coups de sabre comme le 1^{er} mai, et que le nombre des blessés ait été beaucoup moins considérable, plusieurs reçurent des contusions et des blessures plus ou moins graves. Un honnête citoyen, père de neuf enfants, sans fortune, mais qui se distinguait par son assiduité au travail et sa bonne conduite, renversé et, comme bien d'autres, foulé aux pieds, au moment où les canons étaient braqués contre la multitude, eut une luxation à un genou, qui causa une atrophie de la jambe, et l'obligea longtemps à garder la chambre.

La participation nombreuse, et tant recommandée par les chefs du parti libéral-conservateur, eut aussi, pour plusieurs campagnards, des conséquences fâcheuses. Un montagnard envoya le 26 juin ses deux domestiques à l'élection. La garde de son troupeau, restant confiée à deux petits garçons, ceux-ci laissèrent aller le bétail dans un endroit d'où trois vaches roulèrent dans un précipice et y périrent.

On a dit souvent que les canons amenés devant le porche de la chapelle des capucins et pointés contre les conservateurs étaient chargés à mitraille. On a même prétendu que l'un ou l'autre des forcenés qui se trouvaient près de ces pièces, avait, à plusieurs reprises, voulu faire feu. On a cité des traits d'humanité de la part de tel radical présent, qui, par une intervention rapide, aurait empêché la perpétration d'un pareil acte. Tout ce qui a été dit à ce sujet est possible, mais ne doit cependant pas être envisagé comme certain.

Ensuite de ces événements, les libéraux-conservateurs de la Gruyère adressèrent, sous date du 10 juillet, une nouvelle plainte au conseil national, alors réuni, au sujet des faits qui avaient eu lieu aux deux élections du 1^{er} mai et du 26 juin. Après l'exposé des faits ils concluaient :

1° A ce qu'une enquête fût ordonnée par la haute assemblée fédérale sur les événements et prise par des délégués de cette autorité ;

2° A ce que la première élection se fît à la commune avec les garanties d'impartialité désirables pour toutes les opinions, afin que les électeurs fribourgeois, et notamment ceux du cercle de la Montagne, ne se trouvassent pas placés entre la triste alternative de voter sous la bouche du canon ou de s'abstenir d'un droit sacré.

Un mémoire contenant les mêmes conclusions fut aussi adressé, peu de jours après, au conseil des Etats par des citoyens de la Gruyère ensuite d'une assertion de l'un des membres de la députation fribourgeoise, M. le docteur Berchtold. Celui-ci avait osé dire au sein de ce conseil, en parlant des élections de Bulle : « Les enquêtes prouvent que les deux fois la provocation est venue du côté du parti de Posieux. »

Une adresse spéciale à M. le docteur Berchtold, rédigée en termes énergiques mais convenables, lui fut envoyée pour lui faire sentir l'injustice et l'odieux de son assertion.

Le régime radical, ses organes et ses partisans ne se faisaient aucun scrupule d'accuser les libéraux-conservateurs de faits semblables à ceux qu'ils commettaient eux-mêmes, et d'inventer toutes sortes de calomnies pour les noircir et les discréditer dans l'opinion publique.

C'est ainsi qu'après la journée du 26 juin, ils prétendirent qu'on avait vu figurer dans les rangs conservateurs des hommes de Vuisternens et d'Orsonnens, qu'une quarantaine d'individus de Châtel, inhabiles à voter, avaient pris part à l'élection ; que des mauvais sujets du parti conservateur se livraient à des voies de fait sur des citoyens professant l'opinion libérale, assommant même ceux qui ne pouvaient s'enfuir. On osa affirmer et répéter que M. Charles avait, en procédant au recensement, déchiré et

foulé aux pieds plusieurs bulletins de vote. Ces accusations, qui furent reproduites par la presse radicale suisse, trompèrent bien des honnêtes gens au sujet des événements qui avaient eu lieu à Bulle. Le conseil d'Etat poussa l'audace et la mauvaise foi jusqu'à ordonner une enquête sur les fraudes électorales commises à Bulle.

Il est superflu de dire que cette enquête ne fut jamais prise sérieusement. Le conseil d'Etat savait trop bien qu'elle ne pouvait avoir d'autre résultat que celui de confondre ses agents et ses partisans. Les libéraux-conservateurs, qui s'étaient comptés d'avance, savaient qu'ils n'avaient pas besoin d'employer la fraude pour obtenir la majorité ; ils savaient tout aussi bien qu'en faisant usage de moyens illégaux, ils compromettaient leur cause et s'exposaient à des pénalités qui, à leur égard, seraient rigoureusement appliquées. Leurs chefs et la plupart des hommes de ce parti avaient d'ailleurs des sentiments de loyauté incompatibles avec l'emploi de pareils moyens.

Le fait imputé à M. Charles au sujet des bulletins électoraux est une pure invention, quoique le ou les envoyés du conseil fédéral en aient, a-t-on dit, fait mention dans leur rapport, et aient attribué l'agression dirigée contre le même M. Charles à la minutie avec laquelle il contrôlait les cartes électorales en qualité de scrutateur.

Les détails mensongers, maintes fois répétés à ce sujet, ont été démentis par le scrutateur radical, Jean Gepoud, qui procédait au recensement avec M. Charles. Ce dernier, pour remercier son collègue de cet acte de loyauté, lui a adressé une lettre, publiée par plusieurs journaux, lettre dont j'extrais le passage ci-après :

« Vous avez appris, Monsieur, qu'on a fait courir le bruit que j'ai mis de l'affectation à contrôler les individus, à traîner systématiquement la chose en longueur, à laisser tomber les cartes, et que de mon chef j'en avais même déchiré une. Vous savez, Monsieur, mieux que personne, qu'il n'y a pas un seul mot de vrai dans tout cela. Aussi n'ai-je pas été surpris que vous l'ayez démenti vous-même en disant qu'il n'y a pas eu le moindre tort de ma part. »

Dans les circonstances où se trouvait M. Charles, sous l'impression des menaces et des voies de fait dont il était l'objet, le fait qui lui a été imputé est d'ailleurs tout à fait invraisemblable. Il est invraisemblable surtout pour ceux qui ont connu M. Charles et ont pu apprécier sa prudence et sa modération. Le *Confédéré*, le journal officiel, a varié dans les relations qu'il a données de ce fait. Après avoir dit que M. Charles avait déchiré et foulé aux pieds plusieurs cartes, il a dit plus tard que le fait d'une carte déchirée par M. Charles était acquis dans l'enquête officielle. J'ajoute qu'il n'est pas à ma connaissance qu'un seul conservateur ait été entendu sur ces faits.

Ces évènements, les discussions qui avaient lieu dans la presse firent sensation; des démarches furent faites par des confédérés en faveur du malheureux canton de Fribourg. J'exprime ici envers ceux de nos concitoyens, qui ont bien voulu s'intéresser au sort d'un peuple opprimé, mes sentiments de vive reconnaissance.

Le cercle national de Lausanne adressa une pétition à l'assemblée fédérale, demandant que la constitution du canton de Fribourg fût soumise à la votation du peuple. Des manifestations dans le même sens eurent lieu dans les cantons de Lucerne et du Valais.

Le gouvernement de Berne adressa au conseil fédéral un mémoire sur la situation du canton de Fribourg, et fit à cette autorité des représentations sur les tristes évènements qui s'y déroulaient. Celui d'Uri fit une démarche analogue.

Plusieurs organes de la presse défendirent énergiquement les droits du peuple fribourgeois, spécialement le *Journal de Genève*, qui, à deux reprises, envoya sur les lieux l'un de ses rédacteurs, M. Vivien, pour se renseigner exactement sur les faits; la *Gazette de Lausanne*, qui publia différents articles remarquables; le *Pays*, journal vaudois, dont le rédacteur, M. Steinlen, montra pour notre cause un admirable dévouement; le *Neuchâtelois*, la *Suisse*, la *Gazette de Schwytz*.

La pétition du cercle national n'eut d'autre résultat qu'un ordre du jour pur et simple. Dans la discussion sur les affaires fribourgeoises, d'éloquents paroles furent prononcées au conseil

Témoignages de sympathie en faveur du peuple fribourgeois.

Les affaires fribourgeoises aux chambres fédérales.
Juillet 1853.

national en faveur du peuple victime d'une si odieuse tyrannie. Je cite ici parmi les orateurs auxquels je fais allusion : MM. Blösch, président du conseil d'Etat de Berne; Elsässer, député catholique du Jura; Moschard, aussi député du Jura, lequel, quoique protestant, déclara que le peuple fribourgeois avait toutes ses sympathies, parce qu'il ne cessait de réclamer ce que chacun veut : « la liberté » ; de Gonzenbach, de Berne ; Lusser, d'Uri, qui exposa de la manière la plus nette les principes de la démocratie ; Segesser, de Lucerne, qui soutint avec la logique la plus serrée le droit de tout peuple, dans un Etat démocratique, de se constituer librement.

M. Ziegler, de Zurich, qui, l'année précédente, avait voté des propositions faites par MM. Allet et Bontems en faveur du peuple fribourgeois, s'abstint.

M. Bavier, de Coire, qui, dans des conversations particulières, avait témoigné beaucoup de sympathie pour les populations de notre canton, vota contre toutes les propositions faites en leur faveur.

Plusieurs membres du conseil national firent, par contre, dans la discussion de nos affaires, des discours violents et passionnés.

De ce nombre, je cite M. Tourte, de Genève, qui parla avec emportement, et absolument comme un homme de parti. Il se permit même cette exclamation : « Ma politique est une politique de parti ; celle de nos adversaires est une politique de réaction. »

MM. Kerwand, Glasson de Fribourg, Treichler de Zurich, Hoffmann et Hungerbuhler de St-Gall, et Druey de Vaud, conseiller fédéral, parlèrent aussi des affaires fribourgeoises avec une grande violence.

Les députés ne prêtaient au reste que peu d'attention aux discours. Les conversations dominaient parfois la voix des orateurs. On riait ; la majorité paraissait se soucier fort peu de la situation et des gémissements du peuple de Fribourg.

Au conseil des Etats, plusieurs députés prononcèrent aussi d'éloquentes paroles en faveur du peuple fribourgeois. MM. Keiser de Zoug, Sprecher des Grisons, Kurz et Boivin de Berne, de

Courten du Valais, méritent ici aussi de ma part un témoignage de gratitude et d'estime.

Au conseil des Etats, les votations relatives aux affaires fribourgeoises eurent lieu dans la proportion d'environ un tiers favorables contre deux tiers hostiles au peuple de Fribourg. Une proposition de M. Sprecher, invitant le conseil fédéral à veiller à ce que le peuple fribourgeois fut protégé dans le libre exercice de ses droits électoraux, fut votée par 12 voix et rejetée par 29.

Parlèrent principalement pour l'adoption des propositions de la commission, hostiles aux demandes du peuple de Fribourg : MM. Berchtold et Comte-Vaudaux de Fribourg, Aepli de Saint-Gall, Weissenbach, Pedrazzini et Bamelli du Tessin, Fazy et Fontanel de Genève, Fornerod et Rogivue de Vaud.

Toutefois l'assemblée fédérale crut devoir, avant de clore sa session, rendre un arrêté en vertu duquel le conseil fédéral fut chargé de maintenir la liberté des suffrages dans le canton de Fribourg, lors de la prochaine élection d'un membre du conseil national, et de prendre au besoin les mesures opportunes.

Le 22 août, le conseil fédéral s'occupa des affaires fribourgeoises. Il était nanti de nombreuses pièces, de plaintes, de pétitions, et des explications données par le gouvernement de Fribourg, en particulier d'une notification de ce gouvernement, à teneur de laquelle plusieurs délits électoraux, sur lesquels le juge serait appelé à se prononcer, auraient été commis le 26 juin. Cette dernière pièce était en vérité le comble de l'audace et de la mauvaise foi, car ce ne sont pas les délits de ses partisans que le gouvernement de Fribourg signalait au conseil fédéral. Celui-ci avait aussi sous les yeux l'arrêté de l'assemblée fédérale sus-mentionné.

En ce qui concerne l'élection de Bulle du 1^{er} mai, dont la nullité avait été demandée, le conseil fédéral estima que c'était une affaire exclusivement cantonale; qu'il appartenait aux autorités cantonales de statuer sur les plaintes qui avaient eu lieu, et, dans le cas où elles seraient reconnues fondées, de rendre justice. Il estimait à cet égard que ce n'est que dans le cas où une disposition cantonale ou fédérale aurait été transgressée

Les affaires
fribourgeoises au
conseil fédéral.
22 août 1853.

qu'il aurait dû intervenir ; mais que les plaintes ne portaient pas sur ces points.

On avait aussi demandé l'intervention du conseil fédéral au sujet des voies de fait commises le 1^{er} mai et le 26 juin dans différentes localités, spécialement sur celles commises le 1^{er} mai à Vaulruz. Là-dessus le conseil fédéral trouva également que ces faits rentraient dans la compétence des autorités cantonales. Il estimait n'avoir à intervenir que dans le cas où ces dernières auraient refusé de faire droit aux plaintes, mais qu'il n'y avait à ce sujet aucune réclamation. Le conseil fédéral constatait, au contraire, que le gouvernement de Fribourg se montrait tout disposé à poursuivre les coupables dès qu'on les lui aurait indiqués, et qu'on aurait fourni des indices suffisants.

Quant au changement du mode électoral et du vote à la commune, qui avaient été demandés, l'assemblée fédérale ayant passé à l'ordre du jour sur cette demande, dans sa dernière session, le conseil fédéral disait n'avoir rien à statuer là-dessus.

A l'égard du vœu exprimé que des commissaires fédéraux fussent envoyés pour assister à la prochaine élection fédérale, le conseil fédéral décida d'inviter le gouvernement de Fribourg à lui faire connaître, en temps opportun, quelles mesures il prendrait à l'occasion de cette élection, afin qu'il pût aviser et se conformer à l'arrêté de l'assemblée fédérale.

Enfin, le gouvernement de Fribourg lui avait transmis son enquête préliminaire, d'où il résultait que beaucoup de personnes (du parti conservateur, cela va sans dire) avaient indûment pris part au vote du 26 juin. Le conseil fédéral trouva qu'il y avait là une violation de l'art. 49 du code pénal fédéral et décida de renvoyer la procédure au procureur-général de la Confédération, afin qu'il poursuivît les coupables devant les assises fédérales.

On s'étonne avec raison que le conseil fédéral ait simplement renvoyé au gouvernement de Fribourg les énormités qui avaient eu lieu à Bulle et à Vaulruz le 1^{er} mai et le 26 juin, en déclarant que *celui-ci se montrait tout disposé à poursuivre les coupables*. La décision du conseil fédéral aboutissait en réalité à l'application de la maxime de l'un de ses membres, M. Druey, « qu'en politique il n'y a pas de justice. »

Une enquête fédérale eut lieu sur les élections de Bulle. L'instruction en fut confiée à un Vaudois, M. Duplan-Veillon, qui, accompagné d'un secrétaire, se rendit dans ce but, au commencement de septembre, à Châtel-St-Denis et à Bulle.

L'enquête fédérale sur les élections du 1^{er} mai et du 26 juin. Septembre 1853.

Je fus cité devant le juge d'instruction et invité à donner tous les renseignements dont j'avais connaissance, ce que je fis consciencieusement. Je n'ai pu savoir exactement quelles sont les autres personnes qui ont été entendues. Mais j'ai dû regretter qu'un plus grand nombre de conservateurs n'eussent pas été appelés à déposer dans l'enquête prise. La faute ne doit pas en être attribuée à M. Duplan qui, j'en suis persuadé, a rempli sa mission d'une manière aussi consciencieuse qu'impartiale; mais à la timidité d'un grand nombre de conservateurs qui, dans la crainte que l'enquête ne fût communiquée au gouvernement de Fribourg, ne se souciaient pas d'y faire consigner les renseignements qu'ils auraient pu donner.

Ma déposition fut longue. Néanmoins M. Duplan m'entendit avec bienveillance, s'efforçant de me mettre à l'aise. Son secrétaire, au contraire, ne pouvait s'empêcher de manifester ses sympathies pour les radicaux fribourgeois, et de laisser percer le déplaisir que lui causaient les déclarations faites à leur charge. Je dois à la vérité de dire que mes dépositions dans cette enquête n'eurent, contrairement à mon attente, aucune conséquence fâcheuse pour moi de la part des radicaux.

Le fait suivant prouve suffisamment l'impartialité apportée par M. Duplan dans l'instruction de l'enquête. L'organe officieux, sinon officiel du gouvernement, le *Confédéré*, s'occupant de l'enquête dont il s'agit, disait, dans son numéro du 14 septembre : « On assure du reste que le juge instructeur aurait emporté avec lui l'impression la plus défavorable possible au parti conservateur, dont il ne se serait jamais figuré la passion, l'ignorance et l'absence totale de tout sentiment de patriotisme. »

A la date du 17 septembre, M. Duplan adressa au *Confédéré* la lettre suivante :

« A M. le rédacteur du journal le *Confédéré*.

« Monsieur,

« Arrivé hier à Fribourg, j'ai lu avec peine un article inséré

dans votre numéro du 14. courant, relatif à l'enquête sur des fraudes électorales qui auraient été commises à Bulle. Vous dites :

« On assure, du reste, que le juge instructeur aurait emporté avec lui l'impression la plus défavorable au parti conservateur dont il ne se serait jamais figuré la passion, l'ignorance et l'absence totale de sentiment de patriotisme. »

« J'aurais bien mal compris ma mission si, chargé de constater les fautes communes à deux partis, j'avais pu porter sur l'un d'eux le jugement que vous me prêtez ; non seulement je me suis abstenu de toute parole de nature à aigrir davantage les esprits, mais je me suis imposé la plus grande réserve. Mes fonctions étaient difficiles, pour moi du moins, j'ai cherché à les remplir avec l'impartialité la plus loyale ; en saisissant avec joie l'occasion qui m'était offerte de faire entendre à vos concitoyens des paroles de paix, d'union, je serais bien heureux si mon séjour dans votre canton avait pu faire quelque bien.

« Convaincu que, mieux informé, vous voudrez bien insérer cette lettre dans votre prochain numéro, je vous prie, Monsieur le rédacteur, d'agréer, etc.

Signé : DUPLAN-VEILLON, juge d'instruction fédéral. »

Quoique instruite avec impartialité, l'enquête ne pouvait aboutir à faire connaître exactement la situation et les événements qui avaient eu lieu à Bulle le 1^{er} mai et le 26 juin. La timidité des conservateurs d'un côté, l'audace et l'astuce du parti gouvernemental de l'autre, jointes à l'influence des magistrats avec lesquels le juge d'instruction se trouvait inévitablement en rapport, ne permettaient pas à la vérité de se présenter intacte. L'enquête contribua cependant à démontrer qu'il y avait, de la part de l'autorité fédérale, quelque chose à faire à l'égard de la malheureuse situation du canton de Fribourg. Elle était en outre un avertissement à l'autorité cantonale de mettre à l'avenir un peu plus de pudeur dans ses procédés.

La solution de ce qui précède fut l'élection de M. Wuillieret au conseil national et celle de M. Fracheboud au grand conseil.

En ce qui concerne l'élection du conseiller national, le conseil d'Etat, par arrêté du 10 octobre, admettant les opérations électorales du 26 juin à Romont et au Mouret, convoqua de nou-

veau, sur le 30 octobre, les électeurs des communes qui composaient l'assemblée de Bulle. Cet arrêté prescrivait trois lieux de réunion : Châtel-St-Denis, pour les électeurs du district de la Veveyse; Gruyères, pour ceux de la justice de paix du 1^{er} cercle du district de la Gruyère, moins la commune de Broc; et Bulle, pour les électeurs des quatre autres cercles de justices de paix du même district, ceux de la commune de Rueyres, qui faisait alors partie du district de la Glâne, et ceux de Broc.

Il est à remarquer que l'incorporation au district de la Glâne de la commune entièrement conservatrice de Rueyres, détachée arbitrairement de la paroisse de Sales, maintenue dans celui de la Gruyère, n'avait eu précédemment d'autre but que celui d'affaiblir le parti conservateur dans ce dernier district et d'y obtenir une majorité radicale.

La séparation de la commune Broc des autres communes du cercle de justice de paix, dont Broc faisait partie, avait évidemment un but analogue, celui d'augmenter l'assemblée de Bulle du groupe radical qui existait dans cette commune, et de diminuer le nombre des conservateurs qui votaient à Gruyères. On sait que la distance de Broc à Bulle est presque double de celle de Broc à Gruyères.

Le résultat des votations pour l'élection fédérale fut le suivant :

	A Romont	Louis Wuilleret.	Pie ^{re} Fracheboud.
1.	Louis Wuilleret	1818 voix.	
2.	Pierre Fracheboud		369 voix.
	Au Mouret		
1.	Louis Wuilleret	513 »	
2.	Pierre Fracheboud		58 »
	A Bulle		
	Pierre Fracheboud		1197 »
	A Gruyères		
1.	Louis Wuilleret	474 »	
2.	Pierre Fracheboud		81 »
	A Châtel-St-Denis		
1.	Louis Wuilleret	427 »	
2.	Pierre Fracheboud		363 »
	Total	3232 voix.	2068 voix.

Malgré l'abstention des conservateurs à Bulle, M. Louis Wuilleret était élu conseiller national à la majorité de 1164 voix.

La votation pour l'élection d'un député au grand conseil donna le résultat suivant :

	Fracheboud.	Wuilleret.
A Bulle	1106 voix.	
A Gruyères	81 »	474 voix.
A Châtel	363 »	420 »
Total	1550 voix.	894 voix.

Ici la tactique radicale avait triomphé, le candidat du parti gouvernemental était élu. Les libéraux-conservateurs eurent soin toutefois de recueillir les cartes délivrées à leurs partisans par les syndics dans les communes de la circonscription de Bulle, et de faire inscrire au revers de chacune le vote de l'électeur auquel elle avait été remise. 1121 électeurs déclarèrent voter pour M. Wuilleret, ce qui constatait encore une majorité de 863 voix en faveur de ce dernier, soit de 455 dans le cercle électoral de la Montagne, et, en particulier, de 408 dans le district de la Gruyère.

Les cartes recueillies furent adressées à l'assemblée fédérale comme pièces justificatives des demandes formulées dans les précédentes pétitions. Mais l'heure de la délivrance n'avait pas sonné, et le peuple fribourgeois dut se résigner à subir le joug du radicalisme jusqu'aux élections de décembre 1856.

Continuation de
mes études de droit.
Octobre 1853.

Désirant encore compléter et perfectionner mes études de droit, voulant en même temps terminer mon stage pour obtenir un brevet de notaire, je me décidai, en octobre 1853, à retourner à Fribourg. Je suivis assiduellement, pendant deux ans, les cours de droit de M. Fracheboud sur la philosophie du droit, le droit public, le droit pénal et le droit commercial. L'enseignement de M. Fracheboud, à raison du choix des termes, de l'élégance de sa diction, était, en même temps qu'un cours de droit, un excellent cours de littérature.

Je suivis aussi le cours de droit romain donné par M. Broye,

avocat, devenu depuis juge fédéral, et le cours de droit civil et de procédure civile de M. Frossard, juge cantonal.

Je fréquentai enfin le cours de philosophie de M. le professeur Hermann pendant les deux semestres de l'année 1854-55. M. Hermann, réfugié badois, si je ne me trompe, quoiqu'allemand, enseignait avec une assez grande facilité et avec lucidité. Mais son cours était fréquemment interrompu, et les questions les plus importantes de la philosophie et de la logique y étaient presque complètement négligées. Les leçons de M. Hermann ne donnaient qu'une idée bien superficielle de la philosophie. Elles différaient fort de celles que j'avais reçues du Père Rothenflue en 1845-46 et du chanoine Caille en 1848. Ce dernier basait d'ailleurs son enseignement sur le traité de philosophie du Père Rothenflue.

Je suivis ces divers cours à la satisfaction des professeurs, qui me délivrèrent les meilleurs certificats.

Au commencement de novembre 1853, j'entrai, comme stagiaire, chez M. Perrier, notaire, dont je tenais le protocole. En même temps, comme mes études et le travail de bureau que j'avais chez M. Perrier n'absorbaient pas tout mon temps, j'ouvris un bureau d'agence d'affaires. Quelques personnes, dont j'avais la confiance, me remirent la tenue de leurs rentiers et me chargèrent de faire des rentrées et quelques poursuites. L'exercice de la poursuite était alors libre. J'eus ainsi l'occasion de m'initier aux affaires et de me former à la pratique. Les affaires que je fis alors, en me procurant quelques ressources, me fournirent l'occasion d'acquérir des connaissances pratiques qui me furent utiles dans la suite.

M. le notaire Perrier, au bureau duquel je travaillais, célibataire quand j'entrai chez lui, était âgé d'une quarantaine d'années. Sa vie était monotone. D'un caractère morose, fréquentant peu la société, n'ayant qu'une faible santé, une clientèle peu nombreuse et un modeste patrimoine, il n'avait que peu ou point de jouissances et ne les recherchait pas. C'était au reste un homme honorable, parfaitement probe, qui remplissait scrupuleusement ses fonctions de notaire.

Il se maria pendant que je travaillais à son bureau, épousa

une personne, jeune encore, d'un physique agréable. Cependant son union ne fut pas heureuse. Il quitta Fribourg, peu après son mariage, pour se fixer à Estavayer, son lieu d'origine, où il fut un certain nombre d'années greffier de la justice de paix. Il ne vécut pas longtemps avec sa femme; celle-ci resta à Fribourg auprès d'une tante qui possédait une certaine fortune, et qu'elle hérita depuis. M. Perrier mourut de phtysie, à un âge peu avancé, laissant un fils qui, en 1886, était un jeune homme bien doué, mais auquel ses opinions modérées ne permettraient probablement pas de parcourir une carrière que ses talents et une bonne conduite sembleraient devoir lui procurer.

Mes examens
de notaire.
Décembre 1855.

Mes études de droit complétées, je me mis, avec toute l'ardeur possible, à l'étude des différentes matières sur lesquelles se faisait l'examen des aspirants au notariat. Je me levais de grand matin, travaillais sans relâche, me refusant toute distraction et ne prenant de repos que l'indispensable pour pouvoir continuer mes études avec fruit. Enfin, le jour des examens arriva. Possédant à fond toutes les matières qui en faisaient l'objet, je me présentai avec assurance devant la commission examinatrice, presque exclusivement composée de radicaux prononcés, c'est-à-dire d'hommes qui m'étaient hostiles, M. Pierre Fracheboud, excepté; mais, en cette circonstance, ils firent preuve de la plus grande impartialité. Les examinateurs étaient MM. Castella, conseiller d'Etat, directeur-suppléant de la justice; Comte-Vaudaux, juge cantonal; Fracheboud, président du tribunal de la Gruyère; Weitzel, avocat, et Hartmann, notaire. Mon succès fut complet et j'eus la satisfaction de subir mes examens, spécialement l'examen oral, avec une réelle distinction. L'un des jours suivants, 22 décembre 1855, je reçus de la direction de justice le brevet de capacité à l'obtention d'une patente de notaire, patente que je ne voulais en aucun cas solliciter du régime radical.

Nouveau stage au
bureau de
M. Wuilleret.
1856-57.

Le 1^{er} janvier 1856, j'entrai, en qualité de clerc, au bureau de M. l'avocat Louis Wuilleret à Fribourg, avec un traitement annuel de 700 francs. Je restai chez M. Wuilleret jusqu'au 1^{er}

septembre 1857. Après avoir commencé par des copies et des rédactions de peu d'importance, ou écrit sous la dictée de mon chef, des rédactions plus importantes me furent confiées. Je remplaçais aussi de temps à autre l'avocat devant les justices de paix et les tribunaux de première instance, et me préparais ainsi non seulement à l'avocatie, suivant les circonstances, mais encore à la carrière judiciaire à laquelle je fus appelé plus tard. J'étais d'ailleurs à une bonne école. M. Wuilleret, avocat distingué, orateur de premier ordre, avait une nombreuse clientèle, en sorte qu'un grand nombre d'affaires se traitaient à son bureau. Son caractère doux et bienveillant rendait agréables les relations de ses employés avec lui. Je complétais aussi le stage requis pour l'admission aux examens d'avocat.

Le 16 mars 1856, je fus autorisé par le conseil d'Etat à pratiquer (c'est le terme adopté) devant les tribunaux de première instance. Le 27 août précédent, le diplôme de licencié en droit m'avait été délivré par la direction de l'instruction publique. Ce diplôme constate le résultat très satisfaisant de l'examen de licence que j'avais subi devant le jury d'examen des cours supérieurs, le 17 juillet de la même année, ainsi que le fait que le jury m'avait reconnu très capable.

Je continuais à profiter de toutes les occasions de m'instruire et de combler une partie des lacunes de mon éducation. Dans ce but, je me fis recevoir membre d'une société littéraire de Fribourg, désignée sous le nom de *Société d'études*. Cette société, composée en majeure partie de professeurs, alors tous radicaux, et de quelques jeunes gens qui aimaient le travail et désiraient se perfectionner dans les sciences, avait des réunions hebdomadaires. Dans ces réunions, de petits travaux littéraires étaient soumis à la critique des membres, et différentes questions scientifiques étaient discutées. Quoiqu'il n'y eût que deux ou trois membres de la société qui n'appartinssent pas au parti radical, et que mes opinions conservatrices fussent bien connues, je n'eus qu'à me louer des procédés de mes collègues à mon égard. Le temps que je consacrais à me préparer aux examens que je voulais affronter ne me permit pas de travailler beaucoup dans la société; je n'y présentai qu'un seul travail écrit, une traduc-

La société d'études.

tion que j'avais faite en Allemagne, intitulée : « Vengeance d'un nègre. » J'ai depuis publié en feuilleton cette traduction dans le journal le *Bien public*.

Pendant mon séjour à Fribourg, à cette époque, je logeai d'abord rue de Romont, chez les sœurs Menoud, de La Magne, personnes très pieuses et très respectables. J'eus là, un certain temps, pour camarade de chambre leur neveu François-Xavier Menoud, dont j'ai déjà parlé dans ces mémoires, lequel se préparait alors aussi à subir l'examen d'aspirant au notariat. F.-X. Menoud, après avoir quitté le canton de Fribourg, à la suite de l'insurrection de 1848, et avoir été quelque temps précepteur à Lyon ou dans les environs, était rentré dans son pays. D'abord assez découragé, il se mit néanmoins courageusement à l'étude et fit, comme aspirant au notariat, un brillant examen. C'est à sa préparation au notariat et à la nécessité de réussir qu'il doit les connaissances juridiques solides dont il a depuis donné plusieurs fois des preuves. Après avoir subi ses examens, F.-X. Menoud obtint un cantonnement de notaire dans le district de la Gruyère et vint s'établir d'abord à Corbières, puis ensuite à Bulle.

Lorsqu'il eut quitté Fribourg, j'eus pour camarade de chambre, chez les demoiselles Menoud, un jeune homme, N., de X. Nous ne restâmes toutefois pas longtemps chez elles ; l'une mourut vers cette époque, et l'autre alla se fixer à la campagne, chez ses parents. Continuant à vivre ensemble en bon accord, nous allâmes N. et moi prendre logis et pension dans la Grand'-Rue, chez les demoiselles Fasel, braves personnes, déjà avancées en âge. Nous avions là pour commensal un employé de la chancellerie, nommé Jules Badoud. Celui-ci, dont le père avait été président du tribunal de Romont, professait alors l'opinion radicale, sans cependant s'échauffer beaucoup. Sa mère, qui était veuve, passait pour une femme comme il faut ; deux des fils de M^{me} Badoud sont entrés dans l'état ecclésiastique. Actuellement (1886), l'un de ceux-ci est curé à Broc ; aimé de ses paroissiens, il jouit, dans la contrée, de beaucoup de considération ; l'autre est professeur au collège de Schwytz.

Quant à Jules Badoud, quoique très borné, comme son édu-

cation avait été soignée, il se présentait bien. Il revêtit depuis différentes fonctions, parvint au notariat, devint député, après s'être rangé au parti conservateur, et caissier de la caisse d'amortissement dans son district ; il arriva même à un grade supérieur dans les milices fribourgeoises. Mais, manquant d'activité, quoiqu'il eût de l'ordre, aimant le confort et faisant des dépenses au-dessus de ses ressources, il abusa de ses fonctions et de la confiance du public pour commettre un grand nombre de soustractions et de faux au préjudice de l'Etat et de différents particuliers. Voyant que ses crimes allaient être découverts, il alla se réfugier dans une des principales villes de l'Amérique du Sud, où il mourut quelques années plus tard.

Quelques renseignements sur mon camarade de chambre, N., ne sont pas dépourvus d'intérêt. Ce jeune homme, dont l'instruction avait d'abord été négligée, appartenait à une famille aisée, et avait un oncle possédant une jolie fortune ; celui-ci l'affectionnait et le fit son héritier. En possession de cette fortune, N. séjournait à Fribourg, où il se faisait donner des leçons particulières et suivait quelques cours à l'école cantonale. Ses parents étaient conservateurs ; lui-même, sans avoir une opinion bien prononcée, avait cependant aussi des sympathies pour le parti conservateur, quoiqu'il frayât ordinairement avec des radicaux. Ces derniers l'auraient vu volontiers au nombre des leurs. De mon côté, vu l'influence qu'il pourrait, dans la suite, acquérir dans sa contrée, je cherchais à le retenir et à le gagner définitivement au parti conservateur. Dans ce but, je lui rendais tous les petits services qu'il m'était possible de lui rendre, et ne négligeais aucune occasion de lui donner les conseils qui pouvaient lui être utiles.

N. n'était pas dépourvu d'intelligence ; il avait une imagination vive et un assez bon jugement ; mais, comme un grand nombre de jeunes gens de son âge, il aimait les plaisirs et n'était pas exempt d'orgueil. Plein de force et de santé, il avait à la figure des boutons rouges qu'on appelle boutons de sagesse. Voulant paraître beau garçon, ces boutons le contrariaient. Contrairement à mes conseils, il voulait les faire passer. Dans ce but, il s'adressa à un médecin, qui chercha à l'en dissuader,

Un camarade de chambre.

et refusa de lui donner un remède ou de lui indiquer un moyen dans ce but. Ensuite de ce refus, il s'adressa à un autre, le Dr ***, qui était son beau-frère. Celui-ci voulut bien condescendre au désir qui lui était exprimé. Le remède consistait dans une fiole d'eau blanche, dont le jeune imprudent se lavait chaque jour le visage. Au bout de huit jours, tous les boutons avaient disparu, et la peau était aussi lisse et aussi blanche que celle d'une jeune fille de quinze ans, au teint peu coloré. N. était radieux. Mais sa joie ne dura pas indéfiniment. Deux ou trois mois après, son teint pâlisait encore; ses forces diminuaient. Il disait ne monter qu'avec peine l'escalier qui conduit de la rue de Lausanne au collège. Vers la fin de mars ou le commencement d'avril, la fièvre se déclara. Il fit appeler auprès de lui un médecin, le docteur E., qui ne remarqua aucun symptôme alarmant, et fit espérer une prompte guérison. Je ne partageais pas son espoir et me permis de lui dire que l'état du patient me paraissait plus grave qu'il ne le supposait; que la fièvre, qui se déclarait, pourrait bien être l'indice d'un commencement de phtisie. M. E. n'en crut rien. Cependant l'état du malade s'aggravait. Sur mon conseil, N. fit appeler le docteur Odet, médecin qui avait une réputation de science et d'originalité bien méritée. M. Odet arriva, ausculta le malade, fit quelques tours dans la chambre et nous dit que le mal avait une certaine gravité, et n'était rien moins qu'une phtisie pulmonaire. Après s'être enquis de la condition de son client, il lui dit: « Retournez chez vos parents sans retard; faites-vous soigner par un médecin; vivez de laitage, et allez fréquemment vous promener sur la lisière des bois pour respirer l'air des pins et des sapins. »

Peu de jours après, mon camarade, suivant l'avis du médecin, partit pour X. Il y resta une partie de l'été. Mais, s'ennuyant à la campagne, faute de distractions peut-être, et peut-être aussi parce que le régime ne lui convenait pas, il revint à Fribourg vers la fin d'août. Je vis à son arrivée qu'il était perdu. Il s'installa d'abord dans la chambre que nous occupions précédemment ensemble. Son état empira rapidement: à une toux opiniâtre, et souvent presque incessante, vinrent bientôt s'ajouter des suffocations et des vomissements de sang. L'air de la

chambre, où nous logions, était vicié au point que la respiration y devenait tellement pénible que je dus demander une autre chambre.

Au bout de peu de temps, voyant son état désespéré, N. retourna chez son père et mourut à X. dans le courant de l'automne. Il ne se dissimula pas la cause de sa maladie, et, je l'ai supposé du moins, un peu sous l'influence de cette cause, il fit un testament par lequel il institua ses frères héritiers de sa fortune. Il ne prétérita pas complètement ses sœurs, mais se borna à leur faire un legs de peu d'importance.

Essentiellement occupé de mon examen de notaire, dans le courant de l'année 1855, j'avais peu fréquenté la société, et n'avais eu d'autres relations que celles auxquelles j'estimais ne pouvoir me soustraire. Celles-ci étaient presque exclusivement restreintes aux réunions d'un comité politique existant à Fribourg et s'occupant des mesures à prendre dans l'intérêt de la cause conservatrice dans le canton. Jusqu'en 1856, ce comité n'avait guère eu qu'un rôle d'observation. En 1856, son rôle devint plus actif; car il s'agissait de se préparer aux élections générales pour le grand conseil, qui devaient avoir lieu en décembre.

Un comité conservateur à Fribourg.
1855-1856.

Ma carrière militaire, comme officier dans les milices fribourgeoises, avait été interrompue ensuite de l'insurrection d'octobre 1848. Réintégré depuis, comme officier de réserve, j'ai parcouru successivement tous les grades de la milice cantonale. J'obtins, le 25 avril 1842, comme je l'ai dit, le brevet de second sous-lieutenant d'infanterie; le 25 juin 1844, celui de premier sous-lieutenant, grade que j'avais dans la campagne du Sonderbund; le 12 janvier 1848, le brevet de lieutenant, qui me fut délivré par le gouvernement radical de cette époque, lequel me nomma aide-major, le 17 juillet 1854. Le 26 décembre 1856, je fus promu au grade de capitaine, conservant toutefois les fonctions d'aide-major. Le 13 avril 1860, je fus nommé major au 99^{me} bataillon de réserve et, le 3 janvier 1862, commandant du

Ma carrière
militaire.

118^{me} bataillon, grade qui équivalait à celui de lieutenant-colonel.

Bien que je ne reconnaisse qu'une importance secondaire à l'instruction et au service militaires en Suisse, j'ai eu néanmoins longtemps du goût pour ce service, et, sans les avoir recherchés, j'ai volontiers accepté les grades supérieurs qui m'ont été conférés. Toujours pénétré du sentiment du devoir, j'ai rempli les fonctions de chaque grade avec tout le zèle dont j'étais capable. J'aimais surtout les manœuvres de bataillon ; mes fonctions d'aide-major me préparèrent au commandement et aux grades supérieurs de major et de commandant de bataillon. Ce n'est toutefois qu'après avoir été promu à ce dernier grade, et après une étude sérieuse des règlements, que j'arrivai à les comprendre et à faire manœuvrer ma troupe sans hésitation.

Comme aide-major et major, je n'ai fait d'autre service que des cours de répétition, la plupart sous la direction de M. le colonel fédéral Wieland, officier distingué, qui avait précédemment servi à Naples. M. Joseph Repond, de Villardvolard, commandait le bataillon auquel j'étais incorporé. Quoique je n'eusse, me disait-on, pas mauvaise tenue à cheval, les manœuvres, comme officier monté, ne me plaisaient guère. Les soubresauts du cheval, à chaque décharge, à chaque roulement de tambour, m'ont souvent causé quelque anxiété. J'ai eu cependant la chance de ne point faire de chutes.

Pendant l'internement des soldats de l'armée de l'est. Février et mars 1871.

En 1871, mon demi-bataillon eut à faire un service de cinq semaines à l'occasion de l'internement du corps d'armée français de l'est, qui, pour échapper à l'armée allemande victorieuse, dut se réfugier sur le territoire suisse. L'état de dénuement des soldats français, qui entrèrent en Suisse, offrait un triste tableau des désastres de la guerre.

La population de notre canton, et en particulier les habitants de la ville de Fribourg, firent un accueil sympathique à ces soldats malheureux. Bien des personnes firent preuve d'une générosité digne d'éloges. Les journaux ont signalé l'élan général des populations pour secourir des hommes, la plupart dénués de tout ; un grand nombre d'actes, qui honorent ceux qui les accomplissaient, ont été rendus publics ; d'autres, sans doute,

seront restés inconnus. Parmi les hommes qui se sont le plus distingués par leur dévouement, j'ai eu occasion de remarquer le comte Szymanowsky, un Polonais, ancien officier de cavalerie au service d'Autriche. La conduite de cet homme de bien me parut mériter la notoriété, et j'adressai l'article transcrit ci-après au journal *l'Ami du peuple*, avec prière de le publier :

Un homme de cœur
et de dévouement.

« Le séjour des internés français a fourni à bien des cœurs généreux l'occasion de se faire connaître et de soulager des malheureux. Parmi les traits de générosité qui méritent d'être connus, comptent certainement les services rendus et les sacrifices de tous genres faits par M. le comte Szymanowsky. Dès les premiers jours de l'invasion des troupes françaises, M. Szymanowsky, qui possède des connaissances en médecine, a passé dans les ambulances de Fribourg non seulement une partie de la journée, mais encore une partie de la nuit. Depuis huit jours que dure le transport des internés, chaque soir de 6 à 8 1/2 heures, il donne aux malades, à l'ambulance construite près de la gare, les soins qu'exige leur état, ce qui ne l'empêche pas de visiter régulièrement deux fois par jour les quatre-vingts malades ou convalescents qui restent à la caserne. Nous l'avons vu à l'ambulance de la gare, aidé de M. le docteur Castella, ou seul avec des infirmiers, donner en une heure des soins à une cinquantaine d'individus. Tantôt, c'est une ancienne blessure ou une plaie qui a besoin d'être pansée. Tantôt, c'est un malade dévoré par la fièvre, auquel il est urgent d'administrer des remèdes. Le malheureux brûle d'une autre fièvre, celle de rentrer dans sa patrie, et celle-ci lui fait taire la première au moment du départ. Tantôt, c'est un convalescent engourdi, qui lui aussi avait hâte de revoir son pays, et a besoin d'une tisane pour se réchauffer. Szymanowsky a prévu tous les cas ; il a à sa disposition tous les remèdes qui peuvent être nécessaires, et donne ses soins avec un empressement qui en augmente le prix.

« Les pauvres transportés quittent l'ambulance et partent soulagés, contents. Quant à l'homme généreux, qui fait de son temps un aussi utile et aussi noble usage, il trouve sa rémunération dans la jouissance qu'il éprouve à faire le bien et à soulager ses semblables. »

Un soldat du 118^{me} bataillon
chargé de la surveillance de la gare. »

Dans l'un des numéros suivants du même journal, je lus la lettre ci-après :

« Monsieur le rédacteur,

« Veuillez accorder une humble place à ces lignes dans une des colonnes du prochain numéro de votre estimable journal.

« Au soldat du 118^{me} bataillon, auteur du premier article de la page 2 du N^o 35 de l'*Ami du peuple*.

« Vous m'avez fait l'honneur de me prodiguer dernièrement des louanges auxquelles je suis certainement aussi sensible que je reconnais n'y avoir aucun droit réel, car devant l'infortune et la souffrance, toute ligne de distinction s'efface suivant le divin précepte : « Aimez-vous les uns les autres, » précepte qui m'a été inculqué par votre grand citoyen, le R. Père Grégoire Girard, dont mon cœur reconnaissant gardera jusqu'à son dernier battement le souvenir le plus vif et le plus indélébile.

« Du reste, quel est l'étranger connaissant de longue date la Suisse qui ne se sentirait électrisé par l'exemple de charité que donnent en tout temps vos autorités fédérales et cantonales, comme aussi le plus pauvre de vos concitoyens. Qu'est le don du millionnaire en comparaison des privations que j'ai vu maintes fois le pauvre s'imposer pour secourir l'infortune? N'étant ni millionnaire ni pauvre, je n'ai fait tout au plus que mon devoir; je n'ai qu'un regret, c'est celui de n'avoir pu faire ni mieux ni davantage, et en terminant ces lignes j'unis ma voix à celle des milliers que vous venez de secourir en exclamant :
« Vive la généreuse charité de la Suisse! »

« Fribourg, le 25 mars 1871.

SZYMANOWSKY. »

Le service était assez pénible. Un certain nombre d'hommes devaient chaque jour monter la garde. Un détachement devait se trouver à la gare à l'arrivée des trains. Pour l'arrivée du dernier train, à 10 heures du soir, le demi-bataillon entier devait s'y rendre. Il y avait fréquemment des retards et souvent les hommes, malgré le froid ou l'humidité, devaient stationner et attendre fort longtemps. Néanmoins, le service se faisait avec

la bonne volonté voulue et sans murmures. Cependant l'état sanitaire fut en général assez satisfaisant. Personnellement, je ne ressentis d'autre inconvénient que celui d'un rhume dont un emplâtre de poix, appliqué sur la poitrine, finit par me débarrasser.

Malgré le contact forcé de mes soldats avec les internés, aucun de ceux-là ne prit le typhus, dont bon nombre de ceux-ci étaient atteints. Par contre, quatre eurent la variole noire, qui sévissait aussi parmi les internés; tous quatre moururent au bout de peu de jours.

Quoique ma troupe eût pour principale mission le maintien de l'ordre, la surveillance de l'arrivée des convois de soldats internés, je ne négligeais pas l'instruction militaire de mes soldats, et, malgré la saison, une température relativement favorable me permit de faire faire plusieurs jours des manœuvres de bataillon.

M. Eugène de Buman, lieutenant-colonel fédéral et depuis commandant du corps de gendarmerie fribourgeois, avait la haute direction des troupes qui se trouvaient à Fribourg et dans les environs. Une circonstance me fit apprécier, quelque temps du moins mal peut-être, le caractère de cet officier. Chaque matin, les chefs de corps et quelques-uns des officiers employés dans les bureaux devaient se présenter devant lui, à l'heure indiquée, pour recevoir ses ordres. Un matin qu'une affaire urgente, concernant le service, m'avait, contre mon gré, mis en retard de quelques minutes, je reçus de M. Buman une réprimande en termes inconvenants. Ayant voulu indiquer en deux mots la cause du retard, il m'en empêcha, se servant même de termes blessants à mon égard. Je n'insistai pas et me résignai à subir un affront, d'autant moins mérité, qu'outre un motif me justifiant pleinement de tout reproche, jamais, dans toute ma carrière militaire, je n'avais, sous aucun rapport, encouru ni mérité de reproches pour défaut d'exactitude.

Les procédés de M. de Buman à mon égard ne paraissent cependant pas avoir été dans ses habitudes. Comme commandant du corps de gendarmerie, il gagna l'affection de ses subordonnés, et sa retraite fut regrettée et de ceux-ci et de l'administration.

M. Eugène de
Buman.

Le 23 mars, la troupe fut licenciée. A cette occasion, je lui adressai l'ordre du jour suivant :

Un ordre du jour
au demi-bataillon
118.

Soldats,

Après un service de cinq semaines, vous allez rentrer dans vos foyers, revoir vos familles.

Bien que ce service ait été moins dur que celui de vos frères d'armes chargés de la garde de nos frontières, vous avez dû aussi abandonner vos occupations, endurer le froid et vous familiariser avec les privations et les fatigues qu'impose la vie militaire.

Vous avez, la plupart du moins, rempli convenablement vos devoirs. Vous avez surtout apporté, dans les exercices et les manœuvres, la bonne volonté et l'intelligence qui caractérisent le bon soldat. Je vous exprime à cet égard ma satisfaction et mes remerciements.

Votre conduite m'inspire la confiance que si jamais l'ordre était troublé, ou nos institutions républicaines menacées, le demi-bataillon 118 saurait servir courageusement et utilement notre chère patrie.

22 mars 1871.

J. JAQUET, commandant.

M^{lle} Elise Gremaud.

J'avais, peu après mon retour d'Allemagne, en 1851, fait la connaissance de M^{lle} Elise Gremaud, d'Echarlens, qui, après la mort de son père, M. Pierre Gremaud, juge au tribunal de la Gruyère, avait été accueillie chez M. Hubert Charles de Riaz et ses deux sœurs, M^{lles} Madeleine et Caroline Charles. M^{lle} Gremaud trouvait auprès de ces deux dames les exemples et les conseils dont la mort prématurée de ses parents l'avait privée. Possesseurs d'une belle fortune, ayant une éducation et des manières qu'il est rare de trouver dans nos campagnes, Monsieur et Mesdemoiselles Charles avaient rendu un inappréciable service à M^{lle} Gremaud en la recevant chez eux. Elle ne pouvait avoir ailleurs un meilleur moyen de compléter son éducation, et avoir sous les yeux de pareils modèles à imiter. M^{lles} Charles étaient l'une et l'autre spirituelles, d'une politesse exquise, et, M^{lle} Madeleine surtout, d'une amabilité rare.

La politique m'ayant mis en rapport avec M. Charles, et ayant eu ainsi l'occasion de faire la connaissance de ses sœurs, celles-ci me parlèrent de M^{lle} Gremaud et de la convenance d'une union avec elle. Je fis part de ces propositions à mes parents qui approuvèrent. Je liai des relations avec M^{lle} Gremaud, ce qui me procurait l'avantage d'avoir des rapports assez fréquents et très agréables avec la famille Charles.

Je trouvais en outre chez M. Charles une société qui n'était pas sans agrément, M. l'abbé Clerc, ancien directeur du séminaire de Fribourg, homme d'un grand mérite et de beaucoup de jugement.

J'y rencontrais aussi M. le docteur Clerc, brave médecin de campagne, sa femme, son fils, qui se destinait à la médecine, et ses deux filles, dont l'une épousa M. Charles Chiffelle, et l'autre un médecin, M. le docteur Python. M. le docteur Clerc, véritable type de l'honnête homme et du libéral de 1830, recelait, sous un extérieur un peu rude, une certaine finesse, qui donnait à sa conversation de l'agrément et de l'intérêt. En possession d'une belle fortune, venant principalement de M^{me} Clerc, et doué, ainsi que celle-ci, d'un excellent cœur, on recevait chez le docteur Clerc un accueil cordial, et on y assistait, suivant les circonstances, à de somptueux banquets.

La famille du D^r
Clerc.

On voyait aussi, chez M. Charles, un personnage qui, sans s'en douter, offrait une forte dose de comique, c'était le notaire Clerc, frère du docteur. Son timbre de voix et l'affectation de ses manières lui avaient fait donner le sobriquet de Mademoiselle. Le notaire Clerc, qui, dans sa jeunesse, s'était fait une réputation comme acteur et excellait surtout, dit-on, à jouer le rôle d'un sexe qui n'était pas le sien, égayait par l'originalité de son esprit, le sérieux de son maintien, sa toilette et l'ensemble de sa personne. De très petite taille, mais d'un fort embonpoint, ce qui frappait, à première vue chez lui, c'était un cou haut de quelques centimètres seulement, supportant une énorme tête, encadrée, jusqu'au milieu des oreilles, par un col de chemise, qui aurait empêché les mouvements de la tête si la longueur du cou avait permis à celle-ci d'en faire.

En 1853, la famille Charles quitta Riaz pour se rendre à Neuchâtel. M^{lle} Gremaud, après un court séjour dans cette ville, retourna à Evian, dans un établissement d'éducation, dirigé par des sœurs de St-Joseph, où elle avait été en pension auparavant.

J'allai deux fois la voir à Evian, traversant chaque fois, sur une barque, le lac Léman depuis Lausanne. Pendant l'une de ces traversées, survint une bourrasque. Tout à coup le ciel, serein à notre départ de Lausanne, s'assombrit, le vent commença à souffler; les deux bateliers, qui me conduisaient, ne parurent d'abord nullement s'en inquiéter. Nous étions au milieu du lac. Peu à peu les nuages devinrent plus épais, le temps plus obscur, le vent plus violent; je voyais pâlir mes deux nochers. Le lac était horriblement agité, tantôt la barque était brusquement soulevée, tantôt une lame venait subitement nous couvrir et se briser sur nous. Les bateliers me dirent de m'étendre au fond de la barque et d'y rester immobile. Je me conformai à leur ordre, et, dans cette position, je m'attendais à chaque moment à voir chavirer notre frêle esquif. Les bateliers néanmoins conservaient leur sang-froid, et faisaient de vigoureux efforts pour avancer et maintenir l'équilibre. Après une dizaine de minutes d'angoisses, je vis leurs visages se rasséréner; je compris que le danger diminuait, et que la tempête allait cesser. En effet, le vent s'apaisa; les lames ne vinrent plus nous incommoder. Enfin, le calme se rétablit; la figure des bateliers reprit l'air jovial qu'elle n'avait perdu qu'en face d'un danger, dont l'imminence les avait impressionnés sans porter à leur sang-froid la moindre atteinte. J'arrivai à Evian dans le plus piteux état. Heureusement qu'un sac de peau, contenant un habillement et le linge nécessaire, me procura l'avantage de pouvoir faire immédiatement une toilette plus commode et plus convenable.

Le cordial accueil que je reçus à Evian, des sœurs et de M^{lle} Gremaud, me remit bientôt de l'impression des désagréables instants que je venais de passer.

Ayant subi mon examen de notaire, étant en état de subir à bref délai celui d'avocat, et pouvant ainsi offrir une position convenable à mon épouse, je ne crus pas, en 1856, devoir différer plus longtemps un mariage arrêté depuis quelques années

déjà. Je fis part de mon intention à M^{lle} Gremaud, et notre mariage fut fixé au 10 septembre. Elle approchait de sa 27^{me} année; j'avais, depuis le 14 août, accompli ma 34^{me}.

Le 10 septembre, par un temps calme et serein, M. Perroud, curé d'Echarlens, bénit notre union dans l'église paroissiale de Riaz. Une vingtaine de personnes, parentes ou amies, assistaient à la cérémonie, qui fut suivie d'un repas somptueux, que nous offrîrent M. et M^{mes} Charles. Les jeunes gens de Riaz, au sortir de l'église, nous adressèrent leurs félicitations, accompagnées des vins d'honneur d'usage. Me conformant aussi à l'usage, je leur fis un don de 50 francs, et chacun des invités mit sa pièce sur le plat. A cette occasion, pour ne pas déroger à un usage traditionnel, je fis un don de 150 fr. à la jeunesse d'Echarlens, et, pour satisfaire aussi mes combourgeois, un don de 40 francs à celle d'Estavanens. J'ajoute que le conseil communal de ce dernier lieu fixa à un chiffre, qui me parut élevé, suivant ma fortune, la finance du mariage que la loi de l'époque imposait, en faveur du fonds d'école et du fonds des pauvres, à celui qui contractait mariage.

Mon mariage.
10 septembre 1856.

Vers la fin du banquet, nous quittâmes, mon épouse et moi, nos gracieux convives, comblés de souhaits et de témoignages d'affection. — Une voiture nous attendait pour commencer le voyage dit de noces, toujours attrayant pour l'épouse, sans être désagréable à l'époux. Paris en était le but principal, et l'itinéraire devait s'effectuer par Berne, Bâle, Strasbourg, etc. Nous arrivâmes à Berne dans la soirée. Le lendemain matin, nous fîmes la réflexion que nous étions partis sans passeport, et que, pour prévenir toutes difficultés avec la police française, il était prudent de nous en procurer un avant d'aller plus loin. Grâce à l'obligeante intervention de deux amis, M. de Tavel, alors secrétaire d'un des départements du conseil d'Etat, et M. Simon, avocat, l'autorité bernoise nous délivra du souci que l'oubli de cette pièce nous avait un instant causé.

• Cette circonstance me rappelle les aimables qualités de M. Simon, mort peu de temps après, à la fleur de l'âge et au début d'une carrière qui aurait été aussi honorable pour lui qu'utile à ses concitoyens. M. Simon, plein de cœur et de talents, était un

de ces hommes dévoués qui, à cette époque, luttèrent avec zèle contre le radicalisme dans le canton de Berne, et s'intéressèrent vivement au sort malheureux du canton de Fribourg. Ces hommes, animés d'un véritable sentiment de justice et d'un généreux dévouement, compromettaient alors leur popularité dans leur propre canton pour défendre un peuple opprimé et rebuté par la majeure partie de ses concitoyens en Suisse.

Après avoir versé une larme et consigné un souvenir à un ami qui, cinq ou six ans auparavant, à mon retour de l'université, avait eu l'obligeance de faire à pied avec moi, un long trajet pour me servir de guide à travers les sentiers difficiles du Guggisberg, je reviens au riant voyage que j'ai ici un instant interrompu.

De Berne, nous allâmes à Bâle, ville qui, malgré son importance, n'offre qu'un intérêt médiocre. Le troisième jour, nous arrivâmes à Strasbourg et y passâmes l'après-midi. Nous vîmes avec beaucoup d'intérêt la cathédrale et la curieuse horloge qui s'y trouve, le monument du maréchal de Saxe, belle statue équestre, élevée dans l'un des principaux temples protestants, les fortifications, etc.

Le quatrième jour, nous pûmes admirer les riches et vastes plaines de l'Alsace, puis ensuite le sol plus accidenté des départements de la Meuse, de la Marne et de Seine et Marne, avec les belles maisons de campagne, entourées de magnifiques jardins, qu'on voit dans cette partie de la France, toujours plus nombreuses à mesure qu'on approche de la capitale.

A Paris.

Nous n'arrivâmes à Paris que le cinquième jour, c'était un dimanche. Après avoir déjeuné et entendu la messe, nous prîmes le chemin de Versailles pour nous rendre chez mon cousin Louis Gérard, secrétaire en chef des bureaux de la mairie de cette ville. M. Gérard habitait la mairie avec sa mère, M^{me} Mélanie Gérard, et sa tante, M^{lle} Athénaïs Sudan, deux sœurs de ma mère. Nous reçûmes de leur part un accueil affectueux et l'offre d'un logement que nous acceptâmes.

Nous séjournâmes une dizaine de jours à Versailles et, favorisés par un beau temps, nous visitâmes tout ce que Versailles offre de plus intéressant, le château, Trianon, les jardins, le parc,

auxquels se rattachent tant de souvenirs, tant d'épisodes, si remplis d'intérêt. Mes tantes nous accompagnaient ordinairement, et nous donnaient les renseignements qui pouvaient satisfaire notre curiosité et notre intérêt.

Nous allions fréquemment à Paris; nous y restions une journée entière et revenions à Versailles, où nous passions avec nos parents d'agréables soirées. Je ne reconnus qu'un petit nombre des édifices et des monuments de la capitale, le château des Tuileries, détruit en 1871 par les forcenés de la Commune, le palais législatif ou chambre des députés (palais Bourbon), le pont Louis XV, aujourd'hui pont de la Concorde, la colonne Vendôme, etc.

Je ne trouvai pas à Paris, sous le rapport des arts, ce que je m'attendais à y voir. La galerie de tableaux du Louvre me parut au-dessous de celle de Munich, et je la juge maintenant inférieure à celles de Dresde et de Berlin, que j'ai vues depuis. Les chefs-d'œuvre des grands maîtres y sont moins nombreux que dans les musées de ces villes allemandes. Les tableaux d'Horace Vernet, qui se rapportent presque tous à des sujets militaires, méritent toutefois, parmi les tableaux du Louvre, une mention spéciale et attirent les regards autant par la bonne exécution que par la dimension.

Nous visitâmes aussi St-Denis, qui n'a de particulier que son antique église, où sont les tombeaux des rois de France.

Nous quittâmes Versailles, charmés de l'accueil que nous y avons reçu, et des facilités que nous avons eues de voir ce que cette ville, St-Cloud, Paris et les environs ont de plus remarquable.

Pour ne pas faire deux fois le même trajet, et procurer à ma femme l'occasion de revoir Evian et les bonnes religieuses qui avaient fait son éducation, nous revînmes par Lyon et Chambéry, villes dans lesquelles nous ne nous arrêtâmes que quelques instants.

Ce fut un bonheur pour ma femme de revoir à Evian ses anciennes maîtresses, qui lui prodiguèrent toutes les marques d'une vive affection.

Le temps du congé, que m'avait donné M. Wuilleret, étant

A Fribourg.

près de finir, je me hâtai de revenir à Fribourg, où nous devions nous occuper de l'installation de notre ménage. J'avais loué des appartements assez agréables hors de porte de Romont, à peu de distance de la ville. C'est là que nous nous établîmes et demeurâmes jusqu'au 1^{er} septembre de l'année suivante.

Nous vécûmes à Fribourg très modestement, d'une manière conforme à nos habitudes et à nos goûts. Nos relations avaient peu d'extension, et se bornaient à voir quelques anciennes connaissances, entre autres M. le capitaine Moret, de Vuadens, et son épouse, qui habitaient la Chassotte, maison de campagne de l'ancien avoyer Fournier, près Givisiez; M. et M^{me} Muller, du Sonnenberg; M. et M^{me} Joseph Gmür, de St-Gall, et quelques autres personnes avec lesquelles j'avais des relations d'affaires. Nous recevions aussi avec plaisir les personnes de la Gruyère, que nous avions l'occasion de rencontrer à Fribourg.

De mon côté, je continuais à travailler assidûment au bureau de M. Wuilleret. J'étais alors spécialement chargé de la rédaction des pièces de procédure, et de remplacer mon patron devant les tribunaux quand il se trouvait empêché de paraître lui-même. Ces paraissances me mirent en fréquents rapports avec d'autres avocats et leurs commis, notamment avec MM. Glasson, avocat distingué, Gendre, alors commis au bureau de M. l'avocat Weitzel, Broye, depuis juge fédéral, et d'autres. Comme ces messieurs appartenaient au parti radical, et avaient eu, dans les courses que nous faisons ensemble, l'occasion de connaître mes sentiments et mes opinions, ils me donnèrent depuis des marques de considération, qui ont pu contribuer à me faire suspecter par différents conservateurs aux vues étroites. Un caractère calme, éloigné des exagérations et de tout ce qui peut, sans nécessité, blesser autrui, contribua encore depuis à augmenter les suspicions injustes dont j'ai été souvent et suis encore l'objet.

Elections de 1856.
7 décembre.

Le régime radical touchait à sa fin; les neuf années pour lesquelles il s'était imposé allaient expirer. Les élections générales, pour le renouvellement du grand conseil, furent fixées sur le dimanche 7 décembre. Le gouvernement, sur l'invitation ou

l'injonction qu'il en avait reçue de l'autorité fédérale, s'était enfin décidé à modifier le décret électoral du 27 novembre 1847 et les arrêtés y relatifs. Il soumit au grand conseil un projet de loi qui statuait le vote au scrutin secret, et rendit un arrêté divisant le canton en cercles électoraux, qui correspondaient, sauf quelques exceptions évidemment faites dans l'intérêt du parti gouvernemental, aux cercles de justices de paix.

Sous cette nouvelle législation, et dans la persuasion que l'autorité fédérale ne tolérerait plus les scènes de violence qui avaient eu lieu précédemment, les conservateurs se préparaient à la lutte, et prenaient les mesures indispensables pour faire arriver les électeurs au scrutin. Ils établissaient des comités, choisissaient pour correspondants des hommes de confiance dans les communes, etc., etc. L'arrêté du gouvernement, statuant que les électeurs devaient se réunir au chef-lieu de leur cercle respectif, les citoyens des autres communes étaient encore obligés de se déplacer, et bon nombre d'entre eux avaient un trajet de plusieurs lieues à faire pour s'y rendre. Ce déplacement occasionnant des frais, les comités du parti conservateur, contrairement à l'opinion de quelques-uns de leurs membres, ouvrirent des souscriptions pour procurer aux électeurs peu fortunés les moyens de faire face à leurs dépenses. Des sommes assez importantes furent souscrites ou recueillies pour couvrir les frais, et, après les élections, une nouvelle souscription dut avoir lieu pour combler le déficit. En ce qui concerne la seconde souscription, j'y participai pour le montant annuel de 80 francs. Le versement devait s'effectuer jusqu'à extinction de la dette, et on l'annonçait comme devant durer plusieurs années. Toutefois, au second ou au troisième versement, on me dit que la dette était éteinte. Qui en avait acquitté le solde? Je n'ai pu l'apprendre que beaucoup plus tard. Il m'a été dit, en 1887, que l'Etat avait payé la dette, probablement au moyen des deniers publics.

J'ai déjà dit que j'étais membre du comité conservateur établi à Fribourg; je dus, en raison de cette circonstance, m'occuper d'une manière spéciale des élections. J'y mis le zèle que j'avais l'habitude de mettre en toutes choses, et pus assez exactement connaître les mesures et les moyens employés par les

conservateurs. Je crois devoir consigner ici que je n'ai pas eu l'occasion de constater des actes de pression ni de fraude de leur part, et que les sacrifices qu'ils ont faits n'ont eu d'autre emploi, à ma connaissance, que celui de mettre les électeurs en mesure d'exercer leurs droits sans s'imposer des dépenses au-dessus de leurs ressources.

Les radicaux, sans être certains d'une victoire complète, croyaient l'emporter au moins dans les districts du Lac, de la Gruyère et de la Broye. Ils comptaient en outre faire passer quelques-uns de leurs candidats dans le district de la Sarine, et avoir ainsi des chances d'obtenir une majorité au grand conseil. Quant aux conservateurs, ils eurent assez de prudence pour ne pas se montrer exclusifs. Dans le district de la Sarine, ils portaient sur leur liste deux des principaux chefs du parti radical, ceux-là même qui, pendant les plus mauvais jours, avaient joué le principal rôle, Julien Schaller et André Castella.

Dans la Gruyère, les conservateurs offrirent une candidature à M. Lucien Geinoz, préfet du district, et à M. Romain Dupaquier, de Vuadens, professant l'un et l'autre des opinions radicales. Au nombre des délégués, chargés de leur faire cette offre, se trouvait le capitaine Jean-Joseph Caille, d'Estavanens, nommé depuis inspecteur du bétail dans sa commune et gagné au parti conservateur intransigeant. MM. Geinoz et Dupaquier refusèrent la candidature conservatrice. Je ne connais pas le motif de leur refus. A-t-il eu lieu pour ne pas être redevables de leur élection au parti conservateur, ou parce qu'ils croyaient leur élection assurée sans le concours de ce parti?

Enfin le 7 décembre, jour des élections, arriva; elles se firent avec plus d'ordre et de calme qu'on ne l'avait supposé. A Fribourg, où je me trouvais alors et où je fis partie du bureau, les opérations eurent lieu assez régulièrement. Je n'eus pas l'occasion de constater des fraudes ni des actes de violence graves. Comme membre du bureau, j'assistai à la votation et au dépouillement jusqu'à l'achèvement des opérations, qui se prolongèrent assez avant dans la soirée. Le résultat fut une victoire pour le parti conservateur, qui obtint la majorité dans la capitale du canton. C'était un succès inespéré.

Le dépouillement des votes se fit dans la salle du grand conseil. Les tribunes étaient garnies de spectateurs des deux partis, qui attendaient le résultat avec une fiévreuse anxiété. Le parti radical comptait un grand nombre de ses adhérents parmi les spectateurs, et, dans ce nombre, bien des individus dont l'attitude avait quelque chose de menaçant. Cependant, ils ne se livrèrent à aucun désordre, et se bornèrent, par un murmure sourd, mais prolongé, à faire connaître l'impression que produisait sur eux l'échec subi.

La victoire du parti conservateur dans le canton fut complète. Ses candidats, choisis en grande partie parmi les hommes d'opinions modérées, obtinrent d'importantes majorités dans tous les districts. Las de subir les vexations du radicalisme, le peuple fribourgeois s'était rendu en masse au scrutin, et avait voté avec un ensemble qui témoignait de son désir de secouer le joug qui l'opprimait.

Les urnes, contenant les bulletins de vote, avaient été escortées, presque partout, jusqu'au chef-lieu du district, et soigneusement gardées par des citoyens courageux et bien décidés à ne pas permettre de fraudes.

Des actes de violence eurent toutefois lieu sur différents points, spécialement dans le district de la Gruyère. A La-Roche, l'un des lieux de votation, des menaces furent proférées contre les conservateurs, en particulier contre les scrutateurs de ce parti, notamment contre M. le commandant Joseph Repond, de Villardvolland, homme considéré et jouissant d'une légitime influence dans sa contrée.

A Avry-devant-Pont, les radicaux firent pis : des actes de violence eurent lieu ; plusieurs conservateurs reçurent des coups ; l'un d'eux fut enfermé dans des latrines et y fut maltraité. Au nombre des radicaux qui se livrèrent à ces actes de violence, j'ai entendu citer un citoyen, nommé plus tard syndic par le gouvernement ultra-conservateur de 1881, puis élu député en 1886, alors que le parti gouvernemental criait plus fort que jamais : « Pas de radicaux ! » On m'a aussi nommé un individu d'E-charlens.

A la campagne, le dépouillement se fit avec moins de célé-

rité que dans la capitale. Dans le district de la Gruyère, le résultat ne fut connu que dans l'après midi du lendemain ou du surlendemain de l'élection.

Quelques renseignements sur les hommes politiques, originaires de la Gruyère, qui, sous le régime radical, ont joué un rôle politique, me semblent trouver ici leur place.

Le D^r Bussard.

F.-Marcelin Bussard, de Gruyères, issu d'une famille pauvre, commença ses études au collège des Jésuites à Fribourg et les acheva en Allemagne, d'où il revint avec le titre de docteur. Il joua un rôle politique important de 1830 à 1853, époque de sa mort.

Il embrassa l'avocatie, enseigna longtemps le droit à Fribourg, représenta la Gruyère au grand conseil pendant vingt-trois ans, et le canton au conseil national de 1848 à 1853.

M. Bussard avait des talents remarquables. Il avait beaucoup travaillé, acquis de vastes connaissances et une grande érudition. Il a publié un traité de droit naturel qui est apprécié. Malgré son instruction et les rapports qu'il avait eus avec les hommes d'Etat les plus distingués de la Suisse, Bussard avait dans ses manières, son timbre de voix et toute sa personne, une rudesse qui ne le rendait pas sympathique. Doué d'une grande facilité d'élocution, parlant d'une manière correcte soit en français soit en allemand, il jouit longtemps d'une assez grande influence; mais la plupart de ses discours trahissaient en lui un caractère passionné et haineux. Impliqué dans l'insurrection du 6 janvier 1847, dont il était l'un des principaux auteurs, il a pu se soustraire par la fuite à la longue détention que subirent la plupart de ses complices.

Jeune encore, il épousa une demoiselle Pfyffer, de Lucerne, sœur de Casimir Pfyffer, qui, comme homme d'Etat, se fit une réputation dans le canton de Lucerne. Il laissa plusieurs enfants, presque ignorés après la mort de leur père. Sobre dans sa jeunesse, le docteur Bussard contracta dans la suite l'habitude de la boisson, habitude qui contribua peut-être à abrégier ses jours.

Léon Pittet.

Léon Pittet, de Gruyères, homme doué d'une haute intelli-

gence, fit ses études au collège des Jésuites à Fribourg, exerça d'abord la profession de notaire, et fut nommé greffier du tribunal du district dont sa ville natale était le chef-lieu. Il fut de bonne heure élu député au grand conseil, et acquit bientôt une grande popularité par ses manières affables, ses connaissances de la législation, et la bienveillance qu'il témoignait à ceux qui avaient recours à ses conseils.

Léon Pittet prit part à l'insurrection du 6 janvier, dont il avait cherché à détourner ses amis politiques. N'ayant pas voulu se soustraire par la fuite aux poursuites de l'autorité, il fut de suite incarcéré et subit une longue détention, pendant laquelle sa chevelure blanchit complètement. En 1847, immédiatement après la capitulation de Fribourg, il fut nommé conseiller d'Etat ; il fut plusieurs fois président de ce corps, et représenta plusieurs années le canton de Fribourg au conseil national. Dégoûté de la politique, il songea à se créer une position qui l'en rendit indépendant et fonda, en 1853, la Caisse hypothécaire fribourgeoise, dont il devint directeur. En fondant cet établissement, il rendit à son pays un éminent service, et mérite à ce titre la reconnaissance de ses concitoyens.

D'un caractère aimable, désapprouvant les mesures extrêmes, voulant peut-être sincèrement ce qu'il croyait être le bien, Léon Pittet a néanmoins concouru, contre son gré, a-t-on dit, à la plupart des actes arbitraires du régime radical. Il regrettait et blâmait assez fréquemment la politique de ce régime, qu'il appelait « une politique de casse-cou. » Il témoignait à ceux de ses administrés, qui se plaignaient à lui des vexations auxquelles ils étaient en butte, de son désir de les atténuer, et néanmoins son nom est attaché à tous les actes les plus tyranniques du régime radical de 1847.

A une époque plus calme, Léon Pittet eût été vraisemblablement en politique un libéral, et aurait travaillé efficacement au bien-être et à la prospérité de son pays. Une lacune paraît avoir existé chez lui, l'absence de sentiments religieux. On raconte que se trouvant un jour dans la cathédrale de Lausanne avec d'autres personnes, qui, avec lui, admiraient la beauté de l'édifice, il dit « qu'il viendrait un jour où, au lieu d'élever à Dieu

des temples, on en élèverait à la pensée. » Je désirerais, pour la mémoire d'un homme qui avait des qualités incontestables, que ce propos ne fût pas la réalité.

Un autre fait, qui n'est que trop réel, est celui que, dans un discours prononcé à l'occasion d'un tir fédéral à Genève, Léon Pittet lança cette phrase : « Trente années de grêle n'auraient pas causé plus de ravages que les Jésuites à Fribourg. »

Juriste profond, versé dans la littérature, et ayant toutes les connaissances nécessaires à l'homme d'Etat, Léon Pittet, à raison d'un défaut d'organe, n'était pas orateur ; la langue rendait chez lui difficilement les conceptions du cerveau, et une maladie du larynx causa sa mort.

Il eut soin d'éloigner ses deux fils de la carrière politique. L'un mourut en faisant ses études pour se vouer à une profession industrielle ; l'autre apprit la pharmacie et exerça à Fribourg la profession de pharmacien.

André Castella.

André Castella, de Gruyères et de Fribourg, après avoir fait des études littéraires, étudia le droit à Berlin. Comme son père, il se voua à l'avocatie, et fut, dans la suite, investi de différentes fonctions publiques.

Il participa à l'insurrection du 6 janvier ; mais, en s'expatriant, il put se soustraire aux poursuites qui s'ensuivirent.

Nommé conseiller d'Etat, en novembre 1847, il remplit ces fonctions jusqu'au changement de régime qui eut lieu en 1857. Comme membre du gouvernement, et plusieurs fois président du conseil d'Etat, il prenait fréquemment part à la discussion dans l'assemblée législative, faisant toujours preuve de connaissances juridiques incontestables.

Sous le régime de 1848, il fut député au conseil des Etats, et fit, en cette qualité, partie de différentes commissions fédérales, entre autres de la commission d'expropriation pour les chemins de fer du Jura neuchâtelois.

Il est l'auteur du répertoire général des lois du canton de Fribourg, de 1803 à 1859, publié en 1861, ouvrage de longue haleine et hérissé de difficultés. Ce répertoire, particulièrement de 1861 à 1877, et depuis encore, a été d'une grande utilité aux membres de l'administration cantonale et communale.

Pendant un grand nombre d'années, André Castella occupa, sans aucune rétribution, le poste de président de la commission administrative de l'hôpital de Fribourg. Les services qu'il avait rendus, et une loyauté incontestée, le firent, en 1856, réélire député du cercle électoral, alors formé par cette ville, quoique la liste conservatrice y obtint la majorité.

Dans l'exercice de ses fonctions publiques, André Castella ne redoutait pas le travail. Il fut longtemps aide-major, puis major, lieutenant-colonel dans nos bataillons d'élite, et colonel cantonal. Il connaissait le service militaire, ne s'épargnait pas dans les manœuvres et s'intéressait particulièrement à l'instruction des officiers. Dans les dernières années de sa vie, exténué par la maladie et la souffrance, il faisait encore, comme greffier du tribunal cantonal, une besogne bien au-dessus de ses forces.

Nicolas Glasson, par sa mère, petit-fils du pauvre Jacques, le vacher de Madame Elisabeth à Trianon, naquit à Bulle, fit toutes ses études au collège des Jésuites à Fribourg, et s'y distingua par des talents précoces. Il s'appliqua particulièrement à la littérature, et fit des pièces de vers qui méritent de passer à la postérité. Pieux dans sa jeunesse, on voyait parfois un rosaire à son chevet.

Nicolas Glasson.

Mais ces belles dispositions à la piété s'effacèrent au contact de ses compatriotes de Bulle, où il séjourna après avoir terminé ses études. Il fut, dans cette ville, pendant quelque temps, buraliste postal, et ne tarda pas à se ranger parmi les radicaux les plus avancés. Voulant se créer une position plus stable que celle qui dépend d'un système politique, il se prépara à l'avocatie, fit un stage au bureau de l'avocat Weitzel, à Fribourg, et se fit délivrer une patente d'avocat, sans avoir fait d'études de droit préalables. N'ayant pas alors l'habitude de parler en public, il resta court devant ses examinateurs, en faisant la plaidoirie exigée dans l'examen.

Toutefois Nicolas Glasson ne tarda pas à se distinguer dans l'exercice du barreau, et à faire remarquer ses discours politiques, toujours empreints d'une grande violence. Il fut élu député au grand conseil et membre du conseil national, où il acquit bientôt une assez grande influence. Il continua, sous le régime

radical, de pratiquer l'avocatie, ne voulut, à part son mandat de député, accepter d'autres fonctions que celles de procureur général ou chef du ministère public.

Après la chute du régime radical, il eut toujours une nombreuse clientèle. La confiance, dont il jouissait comme avocat, était méritée. Peu d'avocats étudiaient et soignaient leurs causes comme M. Glasson. Arrivé à un certain âge, souffrant peut-être, le travail, malgré ses talents, paraissait lui être pénible. Un jour, qu'en qualité de président du tribunal de la Gruyère, je lui refusais un renvoi d'assignation pour la plaidoirie d'un procès, renvoi qu'il sollicitait avec instance, il me dit : « Si vous me refusez ce renvoi, vous me faites mourir. » Le ton de cette exclamation me pénétra, et j'accordai de suite le renvoi demandé. Il tomba malade quelque temps après et mourut à un âge peu avancé.

M. Nicolas Glasson avait une conversation enjouée, semée de traits d'esprit. Radical ardent au début de sa carrière politique, il modéra son ardeur politique sous l'influence du travail et de l'expérience. Dans les derniers temps de sa vie, ses opinions étaient très modérées.

Pendant mon stage au bureau de M. Wuilleret, j'avais avec M. Glasson de fréquents rapports, toujours agréables. J'eus dans ces rapports l'occasion de constater de sa part un défaut d'énergie qui m'étonna : étant un soir avec lui à l'Hôtel-de-Ville, à Bulle, je fus grossièrement insulté par un valet d'écurie, nommé *Æbischer*, radical fanatique. M. Glasson baissa les yeux et n'osa dire mot à mon insulteur.

A l'occasion de leur administration comme préfets du district de la Gruyère, j'ai déjà consigné dans ces mémoires quelques renseignements sur MM. Jacques Remy et Lucien Geinoz, qui l'un et l'autre ont joué un rôle sous le régime de 1847-48. Je n'y ajoute rien en ce qui concerne M. Remy. A l'égard de M. Geinoz, quelques détails biographiques encore me paraissent propres à mieux faire connaître l'homme politique dont il s'agit.

Lucien Geinoz.

Lucien Geinoz, de Neirivue, fut élève de l'école moyenne, puis commis de bureau à Fribourg. Bien doué sous le rapport intellectuel, il suppléa par ses aptitudes aux lacunes de son

instruction. Il montra, dès son jeune âge, son penchant au radicalisme. Lorsque, pendant ses études, il venait à Neirivue chez son père, imbu aussi des principes adoptés par son fils, il passait son temps, les jours fériés, à faire des courses dans les montans sans se préoccuper d'assister aux offices religieux.

En 1854, Lucien Geinoz fut nommé préfet de la Gruyère. Ayant des manières et des procédés corrects, il évita, en général, de froisser ses administrés ; il fit même quelques efforts pour empêcher ses amis politiques de se livrer aux excès dont ils étaient coutumiers. On ne peut lui refuser les qualités d'honnête homme et de bon administrateur.

Comme il s'était affranchi des pratiques religieuses, on remarqua qu'un dimanche, jour des élections au grand conseil, en 1856, étant au nombre des candidats à la députation, il assista à la messe qui se dit à 10 heures à la chapelle des capucins à Bulle.

Lucien Geinoz eut une fin tragique. Rentré dans la vie privée en 1857, il s'occupa de différentes entreprises, en même temps qu'il remplissait les fonctions de directeur du chemin de fer de Bulle à Romont. Ayant, en 1873, l'entreprise de la construction de la route de Broc à Charmey, il se rendit sur les lieux le mardi 3 juin pour surveiller et diriger les travaux. Un baril de poudre, imprudemment déposé dans une forge près de Crésuz, fit explosion, alors que plusieurs personnes, au nombre desquelles se trouvait M. Geinoz, étaient allées s'y abriter. Les personnes entrées dans la forge furent renversées ou projetées contre les murs, la plupart plus ou moins brûlées ou contusionnées. M. Geinoz eut la face affreusement mutilée. La blessure, qu'on ne croyait d'abord pas mortelle, causa une congestion cérébrale, et, quatorze jours plus tard, la mort du malheureux navré après d'atroces souffrances.

Sur les instances d'un ami, M. Albert Collaud, agent de la Banque cantonale à Bulle. M. Geinoz reçut, avant de mourir, les secours de la religion et les sacrements de l'Eglise. Puisse le Dieu qu'il avait longtemps oublié être pour lui miséricordieux.

Charles Geinoz naquit à Enney en 1822. Son père exerça, de 1830 à 1848, les fonctions de procureur d'office près le tri-

Charles Geinoz.

bunal de Gruyères. Charles Geinoz suivit les cours de l'école moyenne, fit des études sous le docteur Bussard, et travailla quelque temps comme commis au bureau de celui-ci, Doué de talents et d'une grande énergie de caractère, quoique d'une faible santé, il employa ses loisirs à compléter son instruction, et, nonobstant les lacunes de ses études, il parvint à acquérir d'assez vastes connaissances.

Ses opinions extrêmes, malgré sa jeunesse, firent de lui, deux ou trois ans, l'un des principaux champions du radicalisme. Il assista, le 6 janvier 1847, à la réunion tenue à l'hôtel des Bains à Bulle, réunion où s'organisa la colonne des insurgés de la Gruyère. Cette colonne se mit en marche et s'avança jusqu'à la forêt dite du Bi-Bou, entre Pont et Rossens. Là, ayant appris que le gouvernement était averti et que les populations accouraient pour le défendre, les insurgés rétrogradèrent, quelques-uns prirent la fuite, les autres rentrèrent chez eux. Charles Geinoz quitta le canton de Fribourg.

Il y rentra en 1847 à la suite des troupes fédérales, fut nommé vice-chancelier, et continua à figurer parmi les radicaux les plus avancés. Il mourut en 1851, à la fleur de l'âge. Il fut enterré dans son village natal, où une inscription, placée sur sa tombe, rappelle les fonctions dont il fut investi. Malgré la violence de ses opinions, Charles Geinoz avait un caractère droit, et aurait pu, dans d'autres circonstances, rendre à son pays d'excellents services.

Joseph Esseiva.

Joseph Esseiva, du Crêt et de Maules, né de parents peu fortunés, eut une éducation très négligée. Entré dans l'artillerie, pour faire son service militaire, il parvint, par son intelligence, au grade de maréchal-des-logis. Il fit un mariage qui lui procura quelques ressources, et exerça la profession d'aubergiste. Ardent radical, il prit part à l'insurrection du 6 janvier 1847, et, après la déroute des insurgés, se réfugia dans le canton de Vaud, puis rentra dans celui de Fribourg avec les troupes fédérales, en novembre de la même année.

Le manque d'instruction ne le rendant guère apte à remplir des fonctions publiques, il voulut s'en rendre capable ; il se mit avec ardeur à l'étude de la grammaire et du calcul. Grâce à sa

constance, il parvint à écrire assez correctement, et à connaître convenablement l'arithmétique. Il fut bientôt, en récompense des services qu'il avait rendus à la cause radicale, et, en prévision de ceux qu'il pourrait rendre encore, nommé receveur d'Etat dans le district de la Gruyère.

Joseph Esseiva qui, dans son enfance, avait gardé les troupeaux, connaissait le bétail, et s'occupait de l'amélioration de notre race bovine. Cette circonstance, sa profession d'aubergiste et son caractère gai, lui acquirent une certaine popularité, du moins dans son parti. Il absorbait chaque jour, dit-on, une quantité considérable de liquides, consistant principalement en vins fins. Aussi est-ce l'un des plus gros hommes que j'aie connus.

Ses habitudes et son genre rappelaient d'ailleurs sa première éducation. Je crois avoir dit déjà que, sortant un jour du château de Gruyères, en 1847, je me trouvai face à face avec lui, ce qui lui procura l'occasion de me lancer d'une voix forte l'apostrophe d'*aristocrate*, à laquelle je m'abstins de répondre.

Esseiva mourut à Bulle ensuite d'une maladie dont le public a ignoré le caractère, mais qui, à raison de sa durée et du poids de son corps, dut être fort pénible. C'était un homme de mœurs dissolues.

Perroud exerça d'abord la profession de procureur. Homme dur et d'un extérieur en rapport avec son caractère, ayant des mœurs qui prêtaient à la critique, il était peu sympathique dans sa contrée. Compromis dans l'insurrection du 6 janvier, il éprouva des désagréments qui accentuèrent encore davantage ses opinions, et lui donnèrent un peu plus de relief dans le parti radical.

Perroud, juge de
paix.

Après l'avènement de ses partisans au pouvoir, il fut nommé juge de paix à Bulle, syndic de cette ville et député. Il utilisa, dit-on, ses fonctions et la condescendance du nouveau régime pour reconstituer sa fortune. Propriétaire d'un domaine appelé Vaucens, à dix minutes de Bulle, il y édifia un superbe bâtiment que le public appela ironiquement la *Petite Part-Dieu*, par le motif que les dépouilles du couvent supprimé de la Part-Dieu lui auraient permis de faire cette quasi luxueuse construction.

Joseph Gremaud, d'Echarlens, commença ses études au

Joseph Gremaud,
notaire.

collège des Jésuites à Fribourg, mais ne les compléta pas. Il étudia ensuite le droit sous le docteur Bussard, obtint une patente de notaire, et fut cantonné dans la Gruyère. Homme d'un caractère souple et insinuant, radical prononcé, il fut, après 1847, nommé greffier de la justice de paix de Vuippens, et juge au tribunal de la Gruyère.

Il exerça toutefois peu d'influence, resta dans son parti au second plan, quoiqu'un des agents les plus dévoués. Il mourut à Bulle, en septembre 1874, à la suite d'une longue maladie.

Page, juge cantonal.

Page, de Pont-en-Ogoz, homme doué d'une imagination vive et d'une intelligence lucide, fit de bonnes études littéraires. Après avoir été précepteur en France, il revint en Suisse, fut nommé président du tribunal de Bulle et député. Au grand conseil, ses discours étaient particulièrement remarquables. Imbu des principes d'un radicalisme avancé, il fut, en 1847, nommé juge cantonal, et conserva ces fonctions jusqu'à la chute du régime radical et à la réorganisation des tribunaux en 1857. Malgré ses opinions, il était envisagé comme un juge impartial et intègre.

Laurent Frossard.

Laurent Frossard, de Romanens, né en 1790, fit ses premières études à Fribourg, puis alla à Vienne en Autriche, où il fit quelques études de droit. Il s'associa dans cette ville, dit-on, à un complot politique qui lui occasionna des démêlés avec la police, et même une détention de onze mois, sans subir d'interrogatoire ni de jugement.

Rentré dans le canton de Fribourg, il prit une part active au mouvement qui amena la révolution de 1830. Il exerça d'abord l'état de procureur dans la capitale, se maria avec une modiste et acquit, par ses connaissances juridiques et le soin qu'il donnait aux affaires, la réputation d'un homme d'ordre, méritant la confiance. Quelques années plus tard, il fut nommé juge d'appel et, ensuite de la réforme judiciaire effectuée en 1848, membre du tribunal cantonal, dont il fut plusieurs fois président. Il enseigna pendant quelques années le droit civil. M. Frossard fit partie du grand conseil sous les différents régimes qui se succédèrent depuis 1830 jusqu'à sa mort. Il fut aussi membre du conseil d'éducation et plus tard de la commission des études.

Enfin, il fut longtemps le correspondant de la *Gazette de Lausanne* à Fribourg.

Comme juge, M. Frossard se distingua par sa connaissance approfondie de notre législation, son impartialité et son zèle pour une bonne administration de la justice.

Comme professeur de droit, son cours laissait à désirer; il s'étendait peu sur les principes; son enseignement était laconique; il s'attachait moins à la théorie qu'à la pratique.

Comme député, un excellent jugement, une longue pratique des affaires et son expérience lui donnaient une juste influence sur le grand conseil.

Sans être radical par principes, M. Frossard avait dans le parti radical ses principales relations, et marcha, en général, à la remorque de ce parti. Il n'eut pas assez d'énergie pour en combattre les excès, ou peut-être voulait-il conserver des avantages qu'une opposition plus accentuée l'aurait exposé à perdre.

Homme économe, il songeait à l'avenir de ses enfants, un fils et une fille. Le premier, ouvertement libre-penseur, ne lui survécut que peu d'années; la seconde épousa M. Menoud, alors greffier du tribunal de la Sarine et depuis conseiller d'Etat.

M. Frossard mourut à Fribourg le 1^{er} août 1874, dans la 84^{m^e} année de son âge. Par une faveur spéciale, peut-être à cause de services rendus, il fut enterré dans l'église des Cordeliers en dite ville.

Après la période agitée des élections de 1856, je continuai, pendant dix mois, mes occupations de clerc d'avocat au bureau de M. Wuilleret. Celui-ci aurait désiré me voir élire député. Il s'étonnait que je ne fusse pas proposé comme candidat dans le cercle de la Montagne, qui comprenait la majeure partie de la Gruyère et ma commune d'origine. Mais M. Hubert Charles, qui tenait à s'entourer d'hommes ayant une teinte de libéralisme plus forte que la mienne, et restés étrangers à l'opposition violente faite au régime radical, ne crut pas devoir appuyer ou favoriser ma candidature. Craignait-il que je n'échouasse, eu égard à mes antécédents politiques et à la répulsion que mon nom pourrait inspirer aux électeurs, encore assez nombreux de

La transformation
en 1857.

la Gruyère, qui sympathisaient avec les radicaux? C'est possible. Il avait au reste raison, et, de mon côté, j'eus grand soin de ne rien faire pour être élu député.

Ensuite des élections de 1856, le changement des autorités se fit sans précipitation. Deux motifs principaux me paraissent en avoir été cause, le changement de constitution et l'intention des chefs du parti conservateur dirigeant de prouver que ce n'était ni l'empressement ni le désir d'occuper des emplois qui les avaient fait agir. Ils ont fait en cela un acte de sagesse, usant de procédés bien différents de ceux des radicaux après la chute du Sonderbund et la capitulation de Fribourg en 1847.

X Le grand conseil, issu des élections du 7 décembre 1856, composé en majorité d'hommes modérés, s'efforça de rétablir la paix et de faire régner la concorde dans le canton de Fribourg. Il vota, le 7 mai 1857, une constitution, élaborée par l'un des nouveaux députés, M. Werro, ancien chancelier, constitution qui donnait aux citoyens les garanties alors exigées, et qui fut soumise au peuple le 24 du même mois. Sur 15,617 votants, 14,355 se prononcèrent pour l'acceptation et 1,262 seulement pour le rejet.

Le 4 juin, le grand conseil procéda à la nomination du conseil d'Etat. Donnant une nouvelle preuve de son esprit de modération, il fit choix de MM. Hubert Charles, Romain Werro, Antoine Engelhardt, Jean-Jacques-Denis Mauron, Alfred von der Weid, François-Xavier Bondallaz et Rodolphe Weck.

Tous les partis s'y trouvaient représentés : le parti conservateur modéré par MM. Charles, Werro, von der Weid, Engelhardt et Bondallaz; le parti conservateur extrême par M. Rodolphe Weck, dont le père, François Weck, avait été l'un des plus ardents champions du Sonderbund; et le parti radical par M. Mauron. Ce dernier, quoique député et conseiller d'Etat sous le régime précédent, s'était montré opposé aux mesures violentes.

Le grand conseil donna une autre preuve de son esprit conciliant, en nommant Julien Schaller député au conseil des Etats pour la première période.

X Il prouva son esprit d'économie en réduisant sensiblement les traitements des hauts fonctionnaires, soit des membres du

conseil d'Etat, du tribunal cantonal, des préfets, du chancelier, du vice-chancelier et de l'inspecteur des arsenaux.

Le traitement des conseillers d'Etat fut réduit de 3,480 francs à 2,800; celui des juges cantonaux à 1,800 francs; celui des préfets à 2,300, sauf celui du préfet de la Veveyse fixé à 2000 francs et ainsi augmenté de 555 fr. Les précédents traitements étaient de 2,900 francs pour les préfets de la Sarine et de la Gruyère de 2,320 pour ceux du Lac, de la Broye, de la Glâne, de la Singine, et de 1,445 pour celui de la Veveyse.

Une ère de paix et de bien-être s'ouvrit pour le canton de Fribourg, si longtemps agité et tourmenté par l'oppression d'un parti et les divisions qui en étaient la conséquence. La confiance dans l'administration commença à renaître; chaque citoyen pouvait croire à la justice, et osait revendiquer des droits qu'un manque de confiance dans l'impartialité des tribunaux avait laissé sommeiller.

Après l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution et la nomination des premières autorités par le grand conseil, le conseil d'Etat s'occupa de la nomination des préfets, de la reconstitution des tribunaux et des autres autorités constitutionnelles.

Comme les nouvelles institutions et la nomination des nouvelles autorités faisaient des mécontents dans le camp radical, et comme il y avait encore dans ce camp bon nombre d'individus remuants et vindicatifs, le conseil d'Etat dut choisir les préfets parmi des hommes méritant sa confiance et dévoués au nouveau régime. C'est ce qu'il fit; il eut été imprudent de confier ces fonctions à des adversaires du nouvel ordre de choses, dans les circonstances où se trouvait le canton de Fribourg.

Par contre, un très grand nombre de fonctionnaires et d'employés de l'ancien régime conservèrent leurs places ou furent nommés à d'autres postes honorables. C'est ainsi que sur sept présidents de tribunaux, trois furent pris dans l'opposition: M. Stern, à Fribourg, M. Marro, ancien chancelier, à Tavel, et M. Georges Clément, à Romont. Les tribunaux furent composés de manière à offrir des garanties d'impartialité à tous les partis. Presque tous comptaient au moins un membre de l'opposition,

et tous furent composés d'hommes qui inspiraient confiance. même à leurs adversaires politiques.

Ma nomination au
poste de président
du tribunal de la
Gruyère.
12 juillet 1857.

Le nouveau régime voulut aussi employer mes services. Sous date du 12 juillet 1857, le collège électoral, c'est-à-dire le conseil d'Etat et le tribunal cantonal réunis, me conféra le poste honorable de président du tribunal de la Gruyère. J'entrai en fonctions le 1^{er} septembre suivant, et occupai ce poste pendant dix ans consécutifs, soit jusqu'au 1^{er} septembre 1867. Nommé pour huit ans, je fus, en 1865, confirmé pour une nouvelle période que je n'achevai pas.

Je vins à Bulle avec mon épouse. Nous nous installâmes dans un logement agréable et sain, à l'entrée de la ville, sur la route de Bulle à Vuadens. La maison appartenait à M. Louis Leyvraz, allié Næglé, marchand de fer. Quoique M. Leyvraz fut protestant et radical, nous pûmes nous féliciter du choix de ce logement, et des rapports que nous eûmes avec lui et sa famille jusqu'à notre départ en 1867.

Bulle, ville en très grande majorité radicale, comptait encore parmi ses habitants, nombre d'individus violents, passionnés et capables de se livrer à des excès de tout genre. L'exercice des fonctions judiciaires, dans ces conditions, n'était pas attrayant. Je revenais néanmoins volontiers dans la Gruyère, au pied des montagnes que j'aimais, et au milieu de populations dont une bonne partie avait longtemps lutté avec moi contre un pouvoir tyrannique et odieux. Sans être empressé, l'accueil que je reçus à Bulle ne fut pas antipathique.

Eugène Castella.

M. Eugène Castella, avec lequel j'avais précédemment été au service militaire, et qui avait avec moi fait partie du comité conservateur établi à Fribourg pour les élections de 1856, était alors préfet de la Gruyère. Il eut pour moi toutes les prévenances possibles, et je lui dois à cet égard reconnaissance et affection. Cependant, il y eut dans nos rapports quelques froissements, dont il ne parut pas s'apercevoir, mais qui, néanmoins, durent l'impressionner.

M. Eugène Castella, issu d'une famille patricienne, était fils du général Castella de Berlens, qui avait joué un rôle sous Napoléon I^{er}; lui-même, ancien officier au service de Naples et officier supérieur dans nos milices, croyait que tout devait marcher militairement. Aussi, à une grande droiture de caractère, joignait-il une sévérité excessive. Ses procédés, un peu raides, indisposaient parfois les campagnards, qui s'attendaient à un accueil bienveillant de la part des autorités. Recevant les plaintes et les dénonciations pour délits et contraventions; appréciant à son point de vue habituel la culpabilité du prévenu, les peines infligées par le tribunal n'atteignaient pas toujours, à son avis, le châtement mérité.

M. Castella n'exerça pas longtemps les fonctions de préfet. Atteint, depuis un certain temps déjà d'une hydropisie dont les progrès n'étaient combattus que par un traitement énergique, il succomba au bout de quelques mois. Je regrettai la mort de cet homme, et me rappelai souvent les contrariétés que, de ma part, une éducation différente et le but constant de faire aimer le régime conservateur, avaient pu lui causer.

J'avais à Bulle des relations très intimes avec le secrétaire de la préfecture, M. Olivier Geinoz, que j'avais déjà fréquenté à Fribourg, et qui devint plus tard préfet de la Veveyse, et fut un de mes collègues au conseil d'Etat. J'aurai encore occasion de parler de lui dans la suite.

Les membres du tribunal furent d'abord, et pendant plusieurs années, MM. Pierre-Joseph Castella, de Gruyères, notaire, vice-président; Louis Beaud, d'Albeuve; François Moret, de Vuadens, notaire à Bulle, et mon ami intime Hubert Thorin, de Villars-sous-Mont. Rarement tribunal fut mieux composé; plusieurs de ces hommes méritent une mention, qui m'amène à consacrer quelques lignes au souvenir de chacun.

M. Pierre-Joseph Castella fit des études littéraires complètes, revêtit la soutane et entra au séminaire de Fribourg. Ensuite de circonstances, dont j'ignore les détails, M. Castella fit, en cette ville, la connaissance d'une demoiselle Elisabeth d'Amann, d'ori-

Le tribunal de la
Gruyère.

Pierre-Joseph
Castella.

gine patricienne, avec laquelle, dit-on, il partit clandestinement pour sa ville natale, Gruyères; il y célébra son mariage avec elle un peu contre le gré des parents de la jeune personne. M. Castella, d'origine plébéienne, ne possédant que peu ou point de fortune, ne pouvait guère, en effet, être favorablement agréé par la famille d'Amann, à une époque où la distinction des classes était encore envisagée comme un principe.

Pendant les premières années de son mariage, M. Castella eut des moments pénibles. Par un travail assidu et une conduite exemplaire, il s'efforça de vaincre les difficultés du sort et d'adoucir la position de sa jeune épouse. D'abord simple maître d'école, son honorabilité et ses connaissances lui permirent bientôt de devenir notaire, président de la direction des orphelins, et juge au tribunal de la Gruyère. En 1847, la place de conseiller d'Etat lui fut offerte; il la refusa, se bornant à solliciter le modeste poste de contrôleur des hypothèques, qu'il n'occupa que quelques mois.

Homme religieux et conservateur convaincu, M. Castella n'échappa pas aux vexations du régime radical; il eut même l'honneur de subir la prison dans les circonstances où son influence et l'estime dont il jouissait suffisaient pour motiver une pareille mesure.

En 1857, il fut nommé juge et vice-président du tribunal de la Gruyère; il remplit ces fonctions jusqu'à ce que la maladie, qui le mit au tombeau, l'empêcha de les continuer. Jamais magistrat ne fut plus digne de la confiance de ses administrés; jamais juge ne fut plus indépendant, plus impartial et plus intègre. Je regrettai vivement sa retraite du tribunal et sa mort, qui eut lieu à la fin de décembre 1860.

Louis Beaud.

Louis Beaud, d'Albeuve, fit quelques études littéraires, puis se fixa dans son village natal. L'estime dont il jouissait, une certaine culture intellectuelle et un jugement sain le firent appeler aux fonctions de juge au tribunal de l'ancien district de Gruyère, fonctions qu'il remplit pendant plusieurs années.

Le régime radical de 1847 lui enleva ces fonctions. Malgré l'estime générale dont jouissait Louis Beaud, et peut-être à cause de cette estime, le même régime lui fit aussi l'honneur d'un em-

prisonnement, et de quelques tracasseries dont il ne s'émut guère.

En 1857, il fut nommé juge au tribunal de la Gruyère, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort.

Louis Beaud était par excellence le type de l'honnête homme. Doué d'un caractère gai et sympathique, il était aimé de tous ceux qui le connaissaient. Toujours disposé à obliger tout le monde; heureux quand il pouvait rendre un service, il avait, dans son village et dans sa contrée, une légitime influence. Modeste néanmoins, il refusa plus d'une fois le mandat de député qui lui était offert.

Dans l'exercice de ses fonctions de juge, Louis Beaud se montra toujours plein de zèle, doué d'une grande perspicacité et d'une impartialité parfaite. Cet homme de bien, ce chrétien fervent, conservateur par principes, sans jamais s'écarter de la modération, termina son utile carrière le 27 octobre 1862. Il fut vivement regretté de tous ceux qui avaient eu l'occasion d'apprécier son dévouement à son pays, son bon cœur et sa loyauté.

François Moret, de Vuadens, fit ses études littéraires et s'établit à Bulle comme notaire. Il remplit les fonctions de juge sous le régime radical de 1847, et fut confirmé dans les mêmes fonctions par le régime conservateur de 1857.

François Moret.

Quoiqu'il professât des opinions radicales avancées, les meilleurs rapports existèrent constamment entre ses collègues et lui. François Moret avait comme juge une assez longue pratique. Notaire et membre du grand conseil pendant plusieurs années, il avait acquis la connaissance des affaires, et était qualifié pour siéger dans un tribunal de première instance.

Je parlerai souvent plus tard du quatrième de mes collègues, M. Hubert Thorin, mon intime ami, avec lequel j'étais heureux d'avoir de fréquents rapports.

Immédiatement après son entrée en fonctions, le nouveau tribunal était surchargé de besogne. Bon nombre de citoyens, qui n'avaient pas confiance dans les hommes du précédent régime, avaient différé la revendication en justice de ce qu'ils estimaient

Les affaires judiciaires en 1857-1858-1859.

être leur droit, espérant trouver auprès des nouveaux juges des garanties d'impartialité qu'ils ne croyaient pas suffisantes chez les précédents. Le tribunal qui, dans la règle, siégeait une fois, soit le mardi de chaque semaine, devait, en hiver, pendant les deux ou trois premières années, siéger deux fois par semaine, quoique, fréquemment, les séances fussent prolongées jusqu'à une heure avancée de la soirée. Les séances paraissaient parfois longues à l'un de mes collègues. Quant à moi, je n'en souffrais guère. Etant dans la force de l'âge et doué d'une santé exceptionnellement bonne, je ne sentais pas la fatigue; j'étais heureux de la célérité apportée à la tractation des affaires, célérité qui est l'un des principaux caractères d'une bonne administration.

Je mettais le même zèle et la même diligence dans la tractation des affaires que le président traite seul, spécialement dans les affaires pénales. Les détentions préventives étaient ainsi notablement abrégées, les frais qui en résultent pour l'Etat et les particuliers considérablement diminués.

La liquidation des discussions se faisait avec la célérité qu'exigent les intérêts des créanciers. Le terme de trois mois, fixé par la loi pour l'exploitation des discussions, était rarement dépassé; celui de six ne l'a été qu'une seule fois pendant toute la durée de mes fonctions, c'est-à-dire pendant l'espace de dix ans.

Conformément à l'usage établi, de composer les cours d'assises des présidents des tribunaux du ressort, je fus, dès le 28 septembre 1857, nommé par le tribunal cantonal second juge de la cour d'assises du 1^{er} ressort, composé des districts ou arrondissements de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse. J'eus d'abord comme collègues MM. Georges Clément, président du tribunal de la Glâne, et Genoud-Repond, président du tribunal de la Veveyse, sur le caractère desquels suivent ici quelques renseignements :

Georges Clément, de Romont, fit ses études au collège des Jésuites à Fribourg. Il montra de bonne heure les talents exceptionnels dont il était doué. Son professeur de philosophie, le Père Frantz Rothenflue, me dit un jour que Georges Clément était la plus forte tête qu'il y eût au collège de Fribourg. Après

La cour d'assises
du 1^{er} ressort.

Georges Clément.

avoir achevé ses études de philosophie et de physique, Georges Clément fit son cours de droit sous le docteur Bussard, et entra, comme écrivain, au bureau de M. l'avocat Wuilleret; il ne tarda pas à y être chargé de la rédaction de pièces importantes. Il se comporta de manière à mériter la confiance et l'estime de son patron par son aptitude, son application et la stricte économie dans les dépenses qu'il faisait lorsqu'il était chargé de soigner des affaires exigeant un déplacement.

Sous le régime de 1847-48, Georges Clément fut d'abord secrétaire de la direction des finances, puis nommé président du tribunal de la Glâne, et cantonné comme notaire dans le même district, préférant ces fonctions plus modestes à celles de conseiller d'Etat qui lui furent offertes à plusieurs reprises.

J'eus comme collègue l'occasion d'apprécier la haute intelligence, la lucidité d'esprit et le caractère de Georges Clément. Quoiqu'il fût rationaliste, au début de sa carrière, et professât des opinions libérales avancées, je l'ai toujours envisagé comme opposé aux mesures violentes, voulant pour chacun la justice et pratiquant lui-même la plus stricte impartialité. Je ne crois pas, dans les nombreuses causes que nous avons jugées ensemble, l'avoir vu une seule fois s'écarter de cette règle. Dans l'exercice de ses fonctions, Georges Clément était toujours digne et sérieux. En dehors de ses fonctions, il causait et badinait volontiers. Son extérieur semblait d'abord avoir quelque chose de sévère; mais la conversation une fois engagée, sa figure s'épanouissait, et il était bientôt le plus gai de la société.

Une faute de jeunesse, suivie d'un mariage avec une autre personne que celle qu'il avait d'abord aimée, troubla son existence, quoique son épouse réunit toutes les qualités qui contribuent au bonheur domestique. En proie à une profonde mélancolie, il cherchait à dissiper ses soucis en buvant parfois plus que sa santé ne le comportait, dérogeant ainsi aux habitudes d'ordre et d'économie qu'il avait longtemps pratiquées. Ces circonstances réunies hâtèrent sa mort, qui eut lieu dans la force de l'âge, à la suite d'une courte maladie. Il mourut le 4 avril 1871, muni des secours de la religion.

M. Joseph Genoud-Repond, quoique d'une intelligence mé- M. Genoud-Repond.

diocre, était aimable et avait l'extérieur et les manières d'un homme de bonne société. Il avait un excellent naturel, mais un caractère faible. Libéral d'abord, radical de 1847 à 1857, parce que les hommes avec lesquels il avait le plus de relations l'étaient, il fut, de 1857 à 1867, ce qu'il avait été en commençant sa carrière politique. C'était un collègue avec lequel j'eus constamment d'excellents rapports.

Peu à peu ses opinions se modifièrent, et, après avoir été chef de la bande radicale qui, certainement sans son ordre et sans son approbation, avait, en 1853, saccagé l'auberge de la Grue à Vaulruz, il devint, sur la fin de sa vie, l'un des champions du parti conservateur le plus avancé.

Les fluctuations politiques de M. Genoud-Repond ne s'expliquent que par le défaut d'énergie de son caractère. Homme bon et consciencieux, capable aussi de voir où est le bien en politique, il suivit néanmoins les entraînements de chaque parti dominant. En 1878, je me trouvai avec lui aux eaux de Brides, en Tarentaise; nous y avons ensemble de fréquents entretiens. Il me dit un jour qu'il y avait à l'hôtel de France, où il logeait, un comte savoisien, nommé du Paquier, qui était son commensal et avec lequel il causait souvent. Il me raconta, à cette occasion, qu'ayant exprimé au comte du Paquier son étonnement de ce que la catholique Savoie ne fut représentée aux chambres françaises que par des radicaux. — « En voici la raison, répondit le comte : Les « premières élections, après l'annexion de la Savoie à la France, « furent entièrement conservatrices, et je fus moi-même élu député. Depuis, le clergé a voulu diriger les élections; il a tout « gâté et tout perdu. » Peu après, M. Genoud, oubliant, sans doute, l'exemple cité par M. du Paquier, se rangea lui-même parmi les partisans les plus décidés de la politique dirigée par le clergé dans le canton de Fribourg.

M. Genoud-Repond atteint un âge assez avancé et mourut dans des conditions qui prouvent de sa part un retour sincère aux sentiments catholiques. Ayant voulu se confesser et communier à la fête de Noël, en 1882, il passa une partie de la matinée à l'église; il y prit un refroidissement et une pleurésie qui l'emporta en peu de jours.

Après avoir été nommé président du tribunal de la Gruyère, j'exprimai au conseil d'Etat le désir d'être en même temps cantonné comme notaire dans ce district, ce que j'obtins. Personnellement j'attachais plus d'importance au second de ces postes, indépendant de la politique, qu'au premier. Je ne retirai toutefois pas de grands bénéfices de l'exercice du notariat pendant les premières années. En 1857, les quatre derniers mois, mon bénéfice fut de 37 francs 7 centimes; en 1858, de 344 fr. 40 c.; en 1859, de 501 fr. 45 cent.; en 1860, de 429 fr. 15 cent.; en 1861, de 766 fr. 60 cent.; les années suivantes, ma clientèle augmenta graduellement, ainsi que les bénéfices.

Mon cantonnement
de notaire.

Si, au début, l'exercice du notariat fut pour moi si peu lucratif, c'est d'abord parce que, ayant le poste honorable et avantageux de président du tribunal, je ne cherchais pas les stipulations et évitais toute démarche qui pouvait nuire aux autres notaires du district. Contrairement à l'usage suivi, un certain temps du moins, par l'un de mes successeurs, je ne fis pas une seule des nombreuses stipulations qui eût rapport à mes fonctions judiciaires. Modéré dans l'application du tarif, sur lequel je faisais en général un rabais en rapport avec les ressources du client, je refusais tout marché préalable au sujet du coût d'une stipulation, ne voulant pas ravaler la profession de notaire, ou détourner les clients de s'adresser à un autre de mes collègues. Mais si la délicatesse de mes procédés diminua mes bénéfices dans les commencements, elle me fut plutôt avantageuse dans la suite, à raison de la confiance qu'elle me valut dans le public.

En 1865, je fis avec ma femme, ensuite de circonstances se rapportant à une époque antérieure des mes fonctions judiciaires, une cure à Heustrisch.

Les eaux de
Heustrich.
1865.

Heustrich, où se trouve une source d'eau sulfureuse, est situé dans une vallée du Simmenthal, non loin des bords de la Simmen, qui donne son nom à la vallée. La proximité des hautes montagnes, la situation de l'hôtel, au pied du versant occidental d'une chaîne des alpes bernoises, les prés et les pâturages de cette contrée, la petite rivière qui coule dans la vallée, y rendent

en été l'air vivifiant et salubre. La table était excellente, et le maître d'hôtel, M. le major Hofstetter, plein d'attention pour ses hôtes.

J'eus là occasion d'apprendre à connaître les mœurs bernoises. Quoique lourd et plus propre à la lutte qu'aux exercices qui exigent de l'agilité, le Bernois ne dédaigne pas la danse. On dansait de temps en temps le dimanche dans la salle d'un bâtiment à proximité de l'hôtel. Au premier coup d'œil, ce qui me frappa le plus fut la tenue des musiciens, s'évertuant sur une estrade élevée et bien en vue. Ils étaient quatre, habillés de milaine grossier, que les campagnards de la contrée portent souvent l'été comme l'hiver; trois étaient coiffés d'un bonnet de coton blanc, bordé et brodé de rouge, dont la mèche volumineuse tombait sur l'épaule droite. Chacun, le joueur de clarinette excepté, avait à la bouche une longue pipe, et tous quatre jouaient avec un sérieux qui donnait au spectateur l'envie de rire.

Un dimanche, nous assistâmes à une lutte entre Oberlandais. C'est un spectacle qui attire beaucoup de curieux, mais qui peut paraître dangereux, il est vrai. Cependant, j'ai pu me convaincre que le lutteur, tout en faisant les plus grands efforts pour vaincre son adversaire, évite de lui faire du mal, et qu'en général la lutte est exempte d'animosité. L'adversaire terrassé, le vainqueur jouit avec calme de son triomphe; le vaincu se relève sans que l'irritation se peigne sur ses traits.

Mon examen
d'avocat.
1860.

Sans rien négliger à l'égard de mes fonctions de président d'un tribunal, vouant encore un peu de mon temps disponible à l'exercice du notariat, je trouvai celui de me préparer à un examen d'avocat. Je n'avais pas, il est vrai, l'intention de pratiquer plus tard l'avocatie, qui cause trop de soucis et de déboires aux cœurs sensibles; mon but était de m'astreindre au travail pour devenir un homme capable, et pouvoir être utile à mon pays dans la suite.

La préparation à l'examen d'avocat exigeait un temps assez considérable, car, outre la plupart des matières sur lesquelles roule l'examen de notaire, que j'avais subi en 1855, l'aspirant à

l'avocatie est aussi examiné sur le droit romain, le droit canon et le droit français. C'est particulièrement à l'étude de ces dernières matières que je dus m'appliquer.

L'examen d'avocat comprend trois parties principales : l'examen sur les différentes branches de la science du droit, une plaidoirie devant les examinateurs et un examen écrit, consistant dans une dissertation sur une question de droit civil.

Je subis l'examen oral le 18 mai 1860 devant la commission examinatrice, composée de MM. Vaillant, directeur de la justice, président; Pierre Fracheboud, professeur de droit; Comte-Vaudeaux, Philippe Reynold, juges cantonaux, et Bourgknecht, avocat. La plaidoirie eut lieu le 29 mai devant une délégation de la commission.

Je fis assez bien l'examen oral sur les différentes branches du droit, moins bien cependant que je n'avais fait celui d'aspirant au notariat. Mes occupations et le souci des affaires ne m'avaient pas permis de m'y appliquer d'une manière aussi suivie. La partie dans laquelle je réussis le mieux fut le droit français. La lucidité des questions posées par l'examineur, M. Fracheboud, et la circonstance que j'avais revu cette matière la veille, en faisant à pied, en compagnie de mon ami, M. Hubert Thorin, le trajet de Bulle à Fribourg, en furent la cause; car c'était la partie que j'avais le moins étudiée et, qu'aujourd'hui surtout, je connais le moins. Ma plaidoirie fut médiocre.

Je fus reconnu capable par la commission examinatrice, et le 1^{er} juin une patente d'avocat me fut accordée par le conseil d'Etat. Le 16 septembre suivant, je prêtai le serment prescrit devant le directeur de la justice, M. Vaillant.

Dans les premières années de mes fonctions de président du tribunal de la Gruyère, je fus chargé par le tribunal cantonal de l'instruction de deux causes pénales importantes, en dehors de mon arrondissement, ce qui constituait de la part de cette autorité un témoignage particulier de confiance.

L'une contre Philippe Dony, ancien caissier de la ville de Fribourg, prévenu d'abus de confiance, de malversations, de

L'enquête Dony.
1859.

fraudes et d'un grand nombre de faux. Cet individu, ancien négociant et commandant de bataillon dans nos milices, avait fait un mariage assez avantageux et jouissait d'un certain crédit. Insinuant, il était parvenu, dans l'exercice de ses fonctions de caissier de ville, à soustraire des sommes considérables. Le défaut de surveillance de la part du conseil communal, dont la plupart des membres étaient des amis politiques, la confiance qu'il avait su inspirer, et beaucoup d'audace, sous des dehors d'affabilité, lui avaient permis de pratiquer ces détournements pendant plusieurs années. Pour être moins facilement découvert, il spéculait plus particulièrement sur les personnes dépourvues d'instruction et d'intelligence.

Ensuite des modifications intervenues après les élections de 1856 dans le personnel de l'administration de la ville de Fribourg, et de son remplacement comme caissier de ville, une plainte fut portée contre Dony au commencement de 1859. Dans le courant de février, je reçus du tribunal cantonal la mission d'instruire l'enquête. (L'office du tribunal cantonal qui m'en chargea porte la date du 11 février 1859.) Le 20 février, je commençai l'instruction de cette affaire de longue haleine. C'était réellement un travail considérable, qui avait dû effrayer le juge d'instruction du district de la Sarine, M. Stern, déjà avancé en âge. Il s'agissait de vérifier la comptabilité du prévenu pendant une série d'années, soit depuis le commencement jusqu'à la fin de ses fonctions. Son successeur, M. Aimé Chiffelle, me seconda, il est vrai, et déploya beaucoup de zèle dans ce travail. Toutefois l'enquête fut très laborieuse. Le prévenu prétextait d'abord des erreurs, puis, probablement de crainte de tomber dans des contradictions et de se compromettre, il feignit d'avoir tout oublié. Il ne se reconnaissait en faute, du moins au début, que quand il y était contraint par des preuves accablantes.

L'enquête fut close et transmise à la chambre d'accusation le 25 avril.

Dony fut déféré aux assises, reconnu coupable et condamné à dix ans de réclusion à la maison de force, ainsi qu'à la restitution des sommes soustraites et aux frais. Il adressa un recours en grâce au grand conseil, et obtint plus tard une commutation

de sa peine en bannissement hors de la Confédération. Sorti de la maison de force le 15 mai 1861, il passa en Egypte où il mourut au bout de quelque temps, ainsi que sa femme qui l'y avait suivi, et avait constamment témoigné à son mari un dévouement dont celui-ci n'était pas digne.

Il avait eu l'audace de réclamer la restitution partielle des frais de sa détention, ensuite de sa libération anticipée, et d'intenter à cet effet une action à l'Etat, qui fut condamné par les tribunaux à lui rendre la somme de 3,026 francs.

La seconde enquête, dont l'instruction me fut confiée hors de l'arrondissement de la Gruyère, concernait un Vaudois, nommé Louis-Maurice Panchaud. L'affaire me fut transmise au commencement de janvier 1863, et immédiatement j'en commençai l'instruction.

L'enquête
Panchaud.
Janvier 1863.

Panchaud est l'homme le plus bizarre que j'aie connu. Il était prévenu de meurtres d'enfants nouveaux-nés, de complicité d'avortement et de cel de cadavre.

C'était un vieux célibataire, homme instruit, possesseur d'une assez jolie fortune. Après avoir séjourné quelque temps en Algérie, il rentra en Suisse, fit l'acquisition du château d'Attalens, où il vint se fixer avec une jeune fille, qu'il disait être sa servante, et qu'il avait amenée d'Afrique avec lui.

Cette jeune personne, d'un extérieur simple, sans être dépourvue d'intelligence, fut renvoyée par son maître, qui la remplaça par une Soleuroise, d'un physique agréable, ayant reçu une éducation plus soignée que la précédente. La rumeur publique, quelques propos de la jeune fille qui venait d'être congédiée, appelèrent l'attention de l'autorité qui fit une enquête. Dans l'instruction de l'enquête, il fut établi que la première des jeunes filles susmentionnées avait mis au monde un enfant au château d'Attalens ; que cet enfant, mort peu après sa naissance, avait été enterré dans un des caveaux de ce bâtiment ; que, quoique tenu secret, l'enterrement avait eu lieu avec certaines cérémonies. Pour y procéder, Panchaud s'était revêtu

d'un habit noir et tenait à la main un cierge allumé. Les cas d'avortement furent aussi constatés.

Nouvelles études à
l'université de
Berlin.
Juillet et août 1860.

Tourmenté du désir de combler, autant que possible, les lacunes qui pouvaient exister dans mon instruction, et d'utiliser ce qui me restait de jeunesse pour acquérir encore des connaissances, je pris, en 1860, la résolution de fréquenter, pendant une partie d'un semestre, les cours donnés par les professeurs les plus renommés d'une université allemande. Je choisis à cet effet Berlin, qui me procurait l'occasion de me fortifier dans la langue allemande, de voir le nord de l'Allemagne et la principale ville d'une contrée que je ne connaissais pas encore.

Je partis pour Berlin le 1^{er} juillet 1860 prenant la direction de Bâle, Darmstadt, Francfort, Cassel, Erfurt. Je voyageais avec célérité pour perdre le moins possible des leçons données pendant le semestre qui était déjà commencé. Mon voyage se fit sans circonstances particulières. J'arrivai à Francfort un dimanche matin. Voulant y entendre la messe, je me rendis d'assez bonne heure dans une église, dont je n'ai pas retenu le nom. L'église ne tarda pas à se remplir; la plupart des personnes qui s'y trouvaient me parurent appartenir aux classes inférieures de la société, en majeure partie à la domesticité. Aussitôt que la messe fut commencée, les assistants entonnèrent des cantiques en langue allemande, et continuèrent leurs chants jusqu'à la fin de la messe. Les femmes, plus nombreuses que les hommes, chantaient avec un entrain qui témoignait d'une grande habitude. La messe finie, j'allai à l'une des gares de la ville prendre une place pour Berlin. Il y avait dans cette gare une affluence telle qu'on aurait pu croire que tous les habitants allaient quitter la ville, et que les wagons disponibles ne suffiraient pas à transporter tout le monde. Je parvins enfin au guichet et obtins la place que je désirais.

En avançant vers le nord, on s'aperçoit que le caractère des habitants change: les figures sont moins ouvertes; les manières plus raides, sans cependant être plus grossières. Ce qui me frappa dans ces contrées, c'est l'appétit des voyageurs. Je me

trouvai dans un compartiment où était monté après moi un cuirassier, grand et beau jeune homme de 22 à 24 ans, venant des provinces rhénanes. Dès qu'il se fut installé, il sortit de son sac un énorme et très appétissant jambon, auquel il fit de suite une forte brèche. Après un repas copieux, il enveloppa son jambon, le remit dans le sac d'où il l'avait sorti, et se reposa pendant un certain temps. Mais, avant la nuit, il reprit son sac, coupa au jambon de nouvelles tranches, et en réduisit considérablement le volume. Le lendemain matin, le jeune soldat acheva sa pièce de viande. Quoique les Suisses ne se distinguent pas par leur sobriété, je doute que beaucoup de nos paysans consomment un jambon, de la dimension de celui dont s'était muni le cuirassier prussien, en aussi peu de temps que lui.

J'arrivai à Berlin entre neuf et dix heures du soir. Je parvins, non sans peine, à trouver un hôtel pour y loger. Le lendemain matin, après m'être mis en règle avec la police, qui se montra fort exigeante, je m'occupai de chercher l'université et une chambre à proximité de celle-ci. J'en trouvai bientôt une à un prix acceptable, et m'y établis immédiatement.

Je fis ensuite une visite à MM. Stahl, professeur de droit, et Michelet, professeur d'économie politique, pour obtenir la permission d'assister à leurs cours comme élève bénévole, ce qu'ils m'accordèrent l'un et l'autre avec une grande bienveillance. C'étaient alors, je crois, les deux professeurs les plus renommés de l'université de Berlin. M. Stahl était d'origine juive, de petite taille, déjà avancé en âge; son enseignement était clair et concis. Je suivis son cours de philosophie du droit. M. Michelet, d'origine française, parlait bien français, et enseignait en allemand l'économie politique, l'esthétique et l'histoire. Quoiqu'il possédât de vastes connaissances et une grande érudition, je le jugeai inférieur à M. Stahl. Il sortait fréquemment de son sujet, était diffus et se passionnait facilement pour un système. Pour lui, la constitution des Etats-Unis d'Amérique approchait beaucoup de la perfection; il ne tarissait pas d'éloges quand il parlait des institutions de ce pays. Ses opinions étaient ultra-libérales, diamétralement opposées à celles de Stahl, monarchiste convaincu.

Les cours durèrent jusqu'à la fin du mois d'août. J'eus ainsi le temps de me faire une idée de l'enseignement donné à Berlin, d'apprendre à connaître le caractère des Berlinoïses, et un peu des populations de la Prusse, ainsi que celui de visiter la ville et ses environs.

Berlin, que traverse la Sprée, rivière peu considérable, est située dans une vaste plaine, sablonneuse, marécageuse en quelques endroits, et ouverte à tous les vents. Le climat y est rude, les changements de température y sont fréquents, au point que les doubles fenêtres des appartements sont en général utilisées toute l'année.

Berlin possédait déjà, en 1860, un grand nombre d'édifices et de bâtiments dignes d'attention, peu cependant de vraiment somptueux. Le château royal, ancien et vaste édifice, compte plus de 600 chambres ou salles. L'architecture de ce palais n'offre rien de remarquable. Quoiqu'il soit très élevé, on peut aller en voiture jusqu'aux étages supérieurs.

Les musées, l'ancien et le nouveau, unis par une galerie, sont particulièrement remarquables. Le musée de peinture contient une nombreuse galerie de tableaux anciens et modernes. L'archéologie a dans les musées de Berlin une des plus riches collections que l'on puisse voir en œuvres antiques. La section consacrée aux antiquités égyptiennes est peut-être sans rivales.

La bibliothèque royale possède plus de 500,000 volumes et environ 14,000 manuscrits.

A l'ouest de la ville est un vaste et magnifique parc, appelé Thiegarten, qui a une superficie de 200 hectares. Il est planté d'arbres magnifiques, agrémenté çà et là de pièces d'eau, et traversé dans toute sa longueur par la route de Berlin à Charlottenbourg, qui le divise en deux parties inégales.

On voit à Charlottenbourg un mausolée, en forme de temple dorique, où sont déposés les restes du roi Frédéric-Guillaume III et de son épouse, la reine Louise. Les statues qui le décorent sont dues au célèbre sculpteur Rauch. La reine Louise est représentée couchée sur un cénotaphe de marbre blanc. Sa beauté et le souvenir de ses malheurs frappent profondément le visiteur.

Je fis à Berlin la connaissance d'un jeune Roumain, nommé Georges Pétréanu, étudiant en philosophie. Je fis avec lui un échange de leçons ; il me donnait des leçons d'allemand, qu'il connaissait très bien, et je lui donnais des leçons de français. Il me donna, comme souvenir de lui, un dictionnaire des synonymes de la langue allemande.

J'appris à connaître le caractère du Berlinois, qui est fier et peu communicatif, intelligent, sobre et laborieux. Pour lui, le peuple prussien est supérieur à tous les autres. Cependant, à cette époque, il y avait encore à Berlin une certaine admiration pour la France. Le Berlinois cherchait à imiter le Parisien, et il n'était pas rare de lire devant les principaux magasins cette inscription : « Nach Parisermode. » Le Berlinois, par contre, affectait alors de mépriser l'Autriche et de ravalier l'Autrichien le plus possible. A l'université, certains professeurs s'exprimaient sur le compte de l'Autriche en termes outrageants. On peut supposer qu'alors déjà on méditait et on préparait la guerre de 1866.

Les premiers jours de septembre, ma femme vint me rejoindre à Berlin. Connaissant la ville, je pus lui faire voir tout ce que celle-ci a d'intéressant, et, au bout d'une huitaine de jours, nous quittâmes la capitale de la Prusse, nous dirigeant sur Dresde.

Nous arrivâmes à Dresde un samedi, par une pluie battante et continue. Nous réussîmes parfaitement sous le rapport de l'hôtel où nous logeâmes, et où nous pûmes admirer la finesse du linge de table, qui justifiait la réputation des toiles de Saxe. C'était un jour de foire ; mais la pluie était telle qu'on osait à peine sortir, et que nous perdîmes ainsi l'occasion de voir les étalages de cette toile tant appréciée.

Le lendemain, dimanche, le temps s'était rasséréiné. Le matin, nous assistâmes à la messe de la cour, et y entendîmes l'excellente musique qui est un attrait pour les étrangers. Après midi, nous visitâmes la ville, en particulier le célèbre musée de tableaux, un des premiers de l'Europe. Il contient plus de 2,000 toiles, dont un grand nombre sont des grands maîtres des écoles italienne, flamande et hollandaise. Les deux toiles les plus pré-

cieuses sont la *madone sixtine* de Raphaël et la madone de Holbein le jeune.

Dresde est traversée par l'Elbe, qui, à la suite des pluies torrentielles et continues des jours précédents, roulait un volume d'eau considérable. Ce fleuve divise la ville en ville vieille, sur la rive gauche, et en ville neuve, sur la rive droite. On remarque sur le fleuve un magnifique pont en pierres, construit par Napoléon I^{er}, ouvrage qui se distingue par son étendue et sa solidité.

Dresde contient un assez grand nombre d'édifices, dont je m'abstiens de parler ici. Je dirai seulement quelques mots du château royal, qui n'a d'ailleurs rien de remarquable. Il présente une masse irrégulière de bâtiments, construits à différentes époques. La partie la plus saillante est la tour, haute de 106 mètres.

Après avoir séjourné 48 heures à Dresde, nous partîmes pour Munich, où nous arrivâmes par un temps plus favorable que celui de notre arrivée à Dresde. Nous vîmes aussi dans cette ville tout ce qu'il y a de plus remarquable: ses nombreuses et magnifiques églises, puis la glyptothèque, qui, par la beauté des œuvres d'art qu'elle renferme, offre au visiteur un si grand intérêt, les deux pinacothèques, l'ancienne et la nouvelle. Je connaissais la première pour l'avoir souvent visitée; mais je n'avais pas encore vu la seconde. L'une et l'autre contiennent des toiles de grande valeur. La nouvelle pinacothèque a surtout des vues de l'Orient, spécialement de la Grèce, qui sont admirables. Le paysage, les ruines, le ciel et sa transparence m'ont paru supérieurement représentés.

De Munich, nous nous dirigeâmes sur Friderichshafen; mais les pluies avaient recommencé; la campagne était en grande partie inondée; les wagons couraient dans l'eau. Nous n'éprouvâmes toutefois d'autre inconvénient que celui de la triste monotonie du spectacle; la vue affligeante de la perte des récoltes et des dégâts causés par l'inondation.

Nous arrivâmes à Friderichshafen dans la soirée et y couchâmes. Le lendemain, nous rentrâmes en Suisse par Schaffhouse. Nous visitâmes une fois de plus la magnifique chute du

Rhin, et vînmes coucher à Bulle, le 16 septembre au soir. En passant à Fribourg, je me fis remettre une patente d'avocat, qui me coûta 150 francs.

A Bulle, je m'empressai de reprendre la tractation des affaires, qui d'ailleurs, eu égard au temps de fêtes et des ouvrages de la campagne, avaient peu souffert de mon absence. Je m'empressai aussi de rémunérer ceux des juges qui m'avaient remplacé.

